DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT AUVERGNE

Direction Régionale de l'Environnement AUVERGNE

Inventaire des paysages du département du **Cantal**

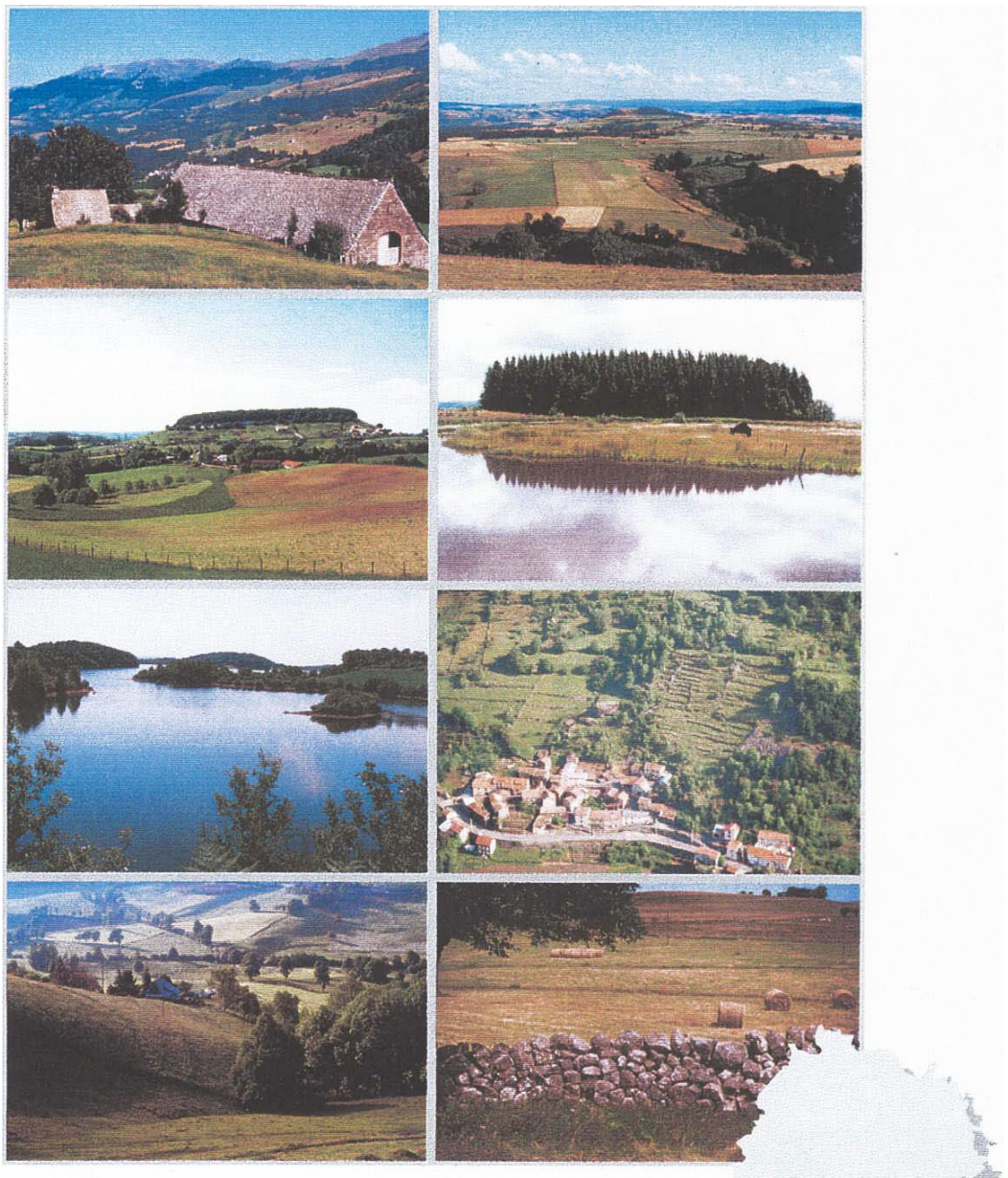

Septembre 1998

Sommaire

- notice méthodologique.....p 03

Inventaire des Paysages

- entité 1 : Artense .....p 12
- entité 2 : Aubrac .....p 29
- entité 3 : Bassin d'Aurillac .....p 57
- entité 4 : Carladez.....p 81
- entité 5 : Cézalier .....p 113
- entité 6 : Châtaigneraie .....p 137
- entité 7 : Entrées de villes .....p 169
- entité 8 : Margeride.....p 192
- entité 9 : Massif cantalien.....p 219
- entité 10 : Pays coupés de l'Alagnon.....p 263
- entité 11 : Plateaux de l'Est .....p 278
- entité 12 : Plateaux et vallées de l'Ouest .....p 314
- entité 13 : Plateaux du Nord.....p 331
- entité 14 : Plateaux du Sumène .....p 360
- entité 15 : Xaintrie .....p 382

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

L'inventaire des paysages du Cantal a pour objectif d'identifier et de caractériser les grands types de paysages à l'échelle du département.

L'analyse a permis de faire ressortir les composantes principales et la sensibilité de ces paysages, afin qu'elles soient prises en compte dans les procédures et les opérations d'aménagement futures, tout en restant à un niveau global de précision étant donné l'échelle d'approche (le département).

Outil de connaissance, l'inventaire a aussi pour objectif d'aller au delà des paysages exceptionnels ou sensationnels et de s'attacher aux paysages du quotidien, pour lesquels n'existent pas véritablement de mesures de gestion ou de protection, hormis celles apportées par la Loi sur les paysages de 1993.
Et ce sont bien ces paysages qui constituent le cadre de vie des habitants du département et de ses visiteurs.

Les paysages connaissent des évolutions et des mutations plus ou moins rapides, parfois irréversibles, le plus souvent jugées par la population en terme de dégradations.
Ces modifications sont d'autant plus pernicieuses que les paysages sont souvent mal connus, considérés comme banals et qu'une certaine routine s'installe face aux richesses paysagères du département ("ici c'est comme partout"), qu'il convient donc dans cette étude, de souligner.

La notion de paysage développée dans l'étude est celle de "paysage / pays", c'est à dire d'un territoire où existe une unité géographique, culturelle, sociale, économique...
Le milieu naturel (armature imposée par le relief, le substratum...) y a été façonné, transformé et aménagé par l'homme selon ses traditions, sa culture, ses besoins...

Cette notion de paysage / pays fait donc ressortir, dans la composition de l'espace, les éléments s'organisant selon une logique valable à un moment donné, non figée mais évolutive.

Le terme de pays ne doit donc pas être interprété au sens que lui donne la récente Loi sur l'aménagement du territoire.

Cette étude est en cohérence avec celle conduite dans le cadre de la Charte départementale d'Environnement (recueil des recommandations architecturales et paysagères).

1 - METHODOLOGIE

Les paysages se trouvant à la rencontre entre les activités humaines et les éléments naturels, la réflexion s'est voulue à la fois globale et pluridisciplinaire.

La démarche mise en oeuvre a, dans un premier temps, accordé la priorité à une approche visuelle de terrain, par rapport à la recherche documentaire, historique et bibliographique.

Le travail d'inventaire a été réalisé à partir du réseau routier.
Les cartes au 1 / 100 000e et au 1 / 25000e ont été préalablement consultées, afin de déterminer les grandes lignes d'organisation du territoire.

Cette phase à consisté à "extraire" les éléments les plus pertinents et les plus significatifs des paysages, de façon à pouvoir, dans un premier temps, définir des pays relativement homogènes.

Trois grands types de critères complémentaires ont été ainsi utilisés pour déterminer les délimitations des pays.

Ils relèvent :

- **des éléments naturels** : géologie, géomorphologie, relief ;
- **de la mise en valeur des territoires par l'homme** (débouchant sur la notion d'acteurs des paysages) : surfaces agricoles (répartition et types de cultures : prairies, champs, maraîchages, vergers...), part du territoire laissée aux boisements (types de boisements et essences, répartition, formes des parcelles boisées, modes de gestion...), patrimoine bâti (répartion groupée ou dispersée, sites d'implantation, types architecturaux et matériaux employés...) ; infrastructures (routes, autoroutes, voie ferrée...), activités industrielles (carrières...) ;
- **des éléments de composition, plus subjectifs** : grandes lignes structurantes (importantes dans la perception des paysages, car susceptibles de guider le regard), caractère ouvert ou fermé des paysages, rapport entre les grandes masses et contrastes (couleurs, textures...).

Les différents paramètres variant selon les paysages, ils n'ont été développés qu'à partir du moment où ils constituent un élément particulièrement fort et significatif.

14 pays ont été ainsi identifiés selon ces critères.
Dans un souci de rendre l'étude plus fonctionnelle, les limites de ces pays s'appuyent sur des délimitations communales :

- ARTENSE
- AUBRAC
- BASSIN D'AURILLAC
- CARLADEZ
- CEZALLIER
- CHÂTAIGNERAIE
- MARGERIDE
- MASSIF CANTALIEN
- PAYS COUPES DE L'ALAGNON
- PLATEAUX DE L'EST
- PLATEAUX DE L'OUEST
- PLATEAUX DU NORD
- PAYS DE SUMENE
- XAINTRIE

Chaque pays a été ensuite divisé en unités paysagères, selon les mêmes critères que ceux ayant servi à la délimitation des pays.

Ces unités présentent :

- **les mêmes grandes caractéristiques que les pays**, mais déclinées de façon différentes. Elles introduisent alors des variations qui ne remettent pas en cause l'homogéneité du pays (exemple : passage progressif des prairies de fauche aux prairies d'estives en périphérie du Massif) ;
- **un contraste très marqué avec les paysages "dominants" des pays**. Elles constituent alors des enclaves paysagères au sein des pays (c'est par exemple le cas du bassin de Condat en Cézallier : paysages de vallées voire de gorges encaissées et boisées dans une zone de plateaux d'altitude très ouverts).

Au total, 47 unités ont ainsi été définies, avec la particularité pour le Massif, considéré comme emblématique du département, de faire l'objet, au préalable, d'une présentation générale.

ARTENSE :

- Les collines de l'Artense
- Les gorges de la Rhue

AUBRAC :

- La Basse vallée du Bès
- Le Caldaguès
- Le Haut Aubrac
- Les plateaux granitiques et la haute vallée du Bès

BASSIN D'AURILLAC :

- Les collines de Teissières et d'Ayrens
- La plaine de Saint-Paul-des-Landes
- Le bassin de la Cère

CARLADEZ :

- La haute vallée du Goul
- Le pays coupé de Carlat
- Le plateau de Barrès
- La vallée de la Cère, le plateau du Coyan et la planèze de Badailhac

CEZALLIER :

- Le bassin de Condat
- Les hauts plateaux du Cézallier
- Le plateau de la Pinatelle

CHÂTAIGNERAIE

- Le Bassin de Maurs
- La Châtaigneraie, de la vallée de la Cère aux confins du Lot
- La Châtaigneraie, du Veinazès au plateau de Quézac
- Les rebords de la Châtaigneraie

MARGERIDE

- Les gorges de la Truyère
- La haute Margeride
- Le plateau de Lastic et de La Chapelle Laurent
- Le plateau de Saint-Marc et de Saint-Just

MASSIF CANTALIEN

- La zone sommitale
- Les vallées de la Cère et de la Jordanne
- Les vallées du Brezons, du Mars, de l'Aspre, de l'Alagnon et du Lagnon
- Les vallées de l'Impradine, de la Santoire, de la Petite Rhue, de la Petite Rhue d'Eybes, de la Maronne et du Rat

PAYS COUPES DE L'ALAGNON

- Le bassin de Massiac et la basse vallée de l'Alagnon
- Les plateaux et les vallées

PLATEAUX DE L'EST

- Les gorges de la Truyère
- La haute planèze
- La planèze de Saint-Flour
- Le plateau de Pierrefort
- La vallée de l'Alagnon

PLATEAUX DE L'OUEST

- La planèze de Salers
- Les plateaux de Girgols, de Tournemire et de Saint-Chamant

PLATEAUX DU NORD

- Le plateau du Limon
- Les collines et les plateaux du Monteil à Riom ès Montagne
- Le plateau de la Font Sainte
- Le plateau de Trizac

PAYS DE SUMENE

- Le bassin d'Ydes
- Le plateau de Champagnac et la vallée de la Dordogne
- Les plateaux d'Arches, de Jaleirac et de Méallet

XAINTRIE

- Les collines de la Xaintrie
- Les plateaux de la Xaintrie
- Les vallées de la Dordogne et de l'Auze

Les paysages urbains, qui relèvent de problématiques spécifiques, ont été volontairement exclus du champ de l'étude.
Par contre, **les entrées de ville, situées à l'interface milieu rural / milieu urbain, ont été traitées et apparaissent à part** (Aurillac et Saint-Flour, unités 21 et 22).

2 - DOCUMENTS PRODUITS

Les investigations sur le terrain ont permis de réaliser un reportage photographique ayant abouti à la constitution d'une banque de 400 photographies, qui a servi à illustrer le document final.

Ces photographies ont été gravées sur CD ROM, afin d'en faciliter l'utilisation et la conservation.
Dans l'étude, les numéros des photographies sur les planches font référence au numéro du CD ROM (1er chiffre de 1 à 4) puis au numéro de la photographie sur le CD ROM concerné.
A titre d'exemple : la photo 2. 102 correspond à la 102ème photo du 2e CD ROM.

Pour chaque pays a été dressée une carte de l'occupation de l'espace, qui visualise la répartition entre les zones boisées, les secteurs mis en valeur par l'agriculture, les zones soumises à la déprise agricole (ou se développent des landes) et les zones urbanisées.

Chaque unité fait ensuite l'objet d'un texte descriptif, organisé selon le même modèle :

- liste des communes appartenant à l'unité ("**Délimitation géographique**")
- éléments naturels particulièrement importants dans la composition des paysages ("**Géologie, relief, morphologie**")
- impact de l'action de l'homme et façon dont les paysages sont perçus ("**Occupation des sols, modes de perception, sensibilités**")
- principaux éléments à forte valeur paysagère, particulièrement sensibles ("**Éléments de valeur et enjeux**").

Une carte de sensibilité des paysages de chaque unité est ensuite présentée.

Les sensibilités et caractéristiques reportés n'ont de valeur qu'à l'échelle du pays concerné.
Ainsi, sur la carte d'un pays dont les paysages sont par essence très ouverts (type planèze), cette caractéristique n'est pas soulignée. N'apparaissent alors que les éléments qui la perturbent (vallée encaissée et boisée sur la planèze).
A l'inverse, dans des pays où les paysages ont tendance à être fermés, toute zone ouverte est mise en évidence (exemple : parcelles de la Xaintrie, de l'Artese...).

Les cartes de sensibilités sont suivies d'une **planche photographique** (le nombre de photographies variant selon la taille de l'unité ou la diversité des problématiques rencontrées).

A la fin du document figurent également :

- **un tableau synthétique** faisant apparaitre les enjeux paysagers identifiés sur le territoire du département et leur localisation par grands secteurs ;
- **la liste des communes avec le numéro de l'unité ou des unités auxquelles elles appartiennent.**

CARTE DES PAYS

ARTENSE

1 - Les collines de l'Artense

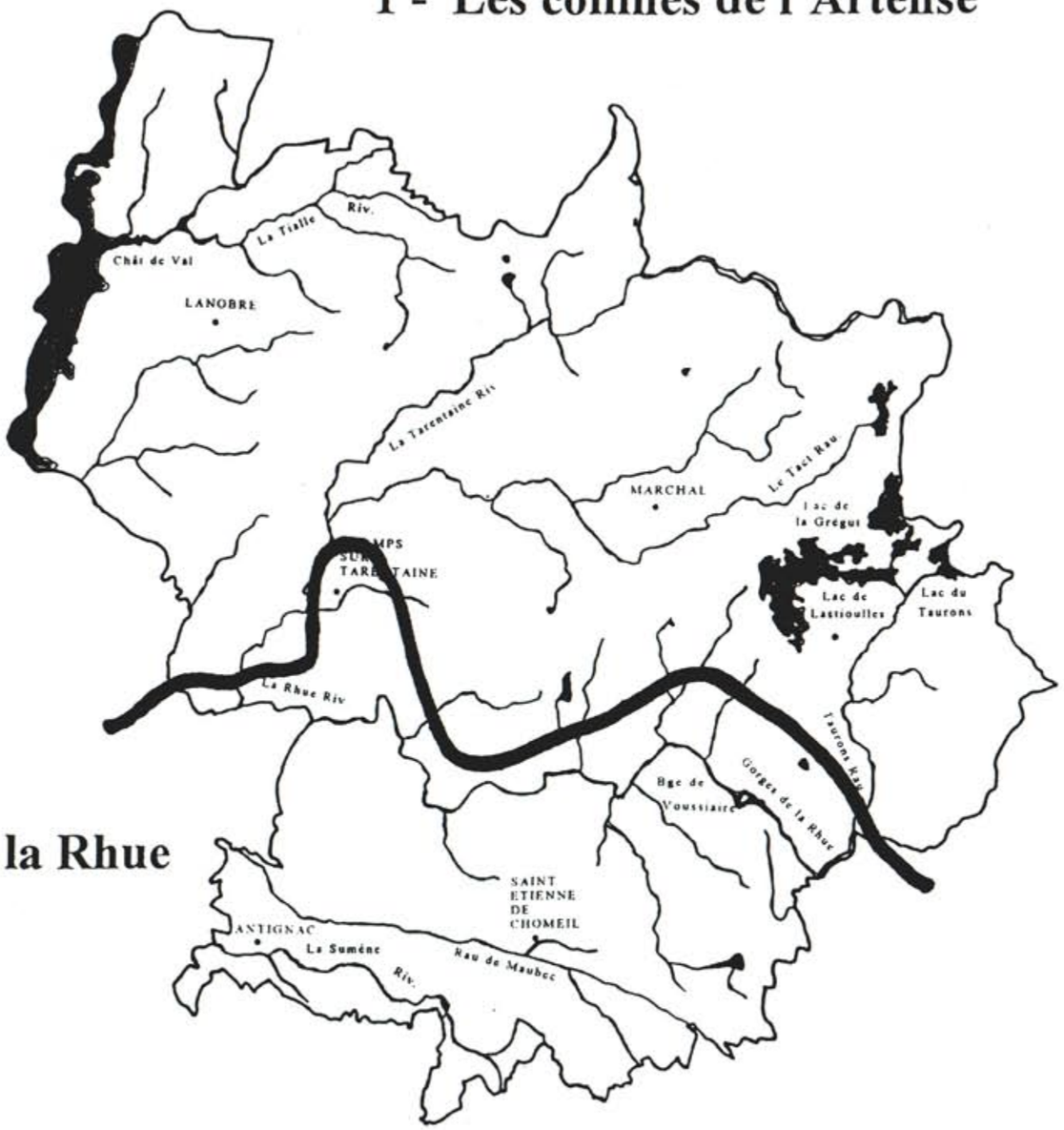

2 - Les gorges de la Rhue

ARTENSE

1 - Les collines de l'Artense
2 - Les gorges de la Rhue

N

0 1 5 Km

Sommaire

Légende

ARTENSE

Carte de l'Occupation de l'Espace

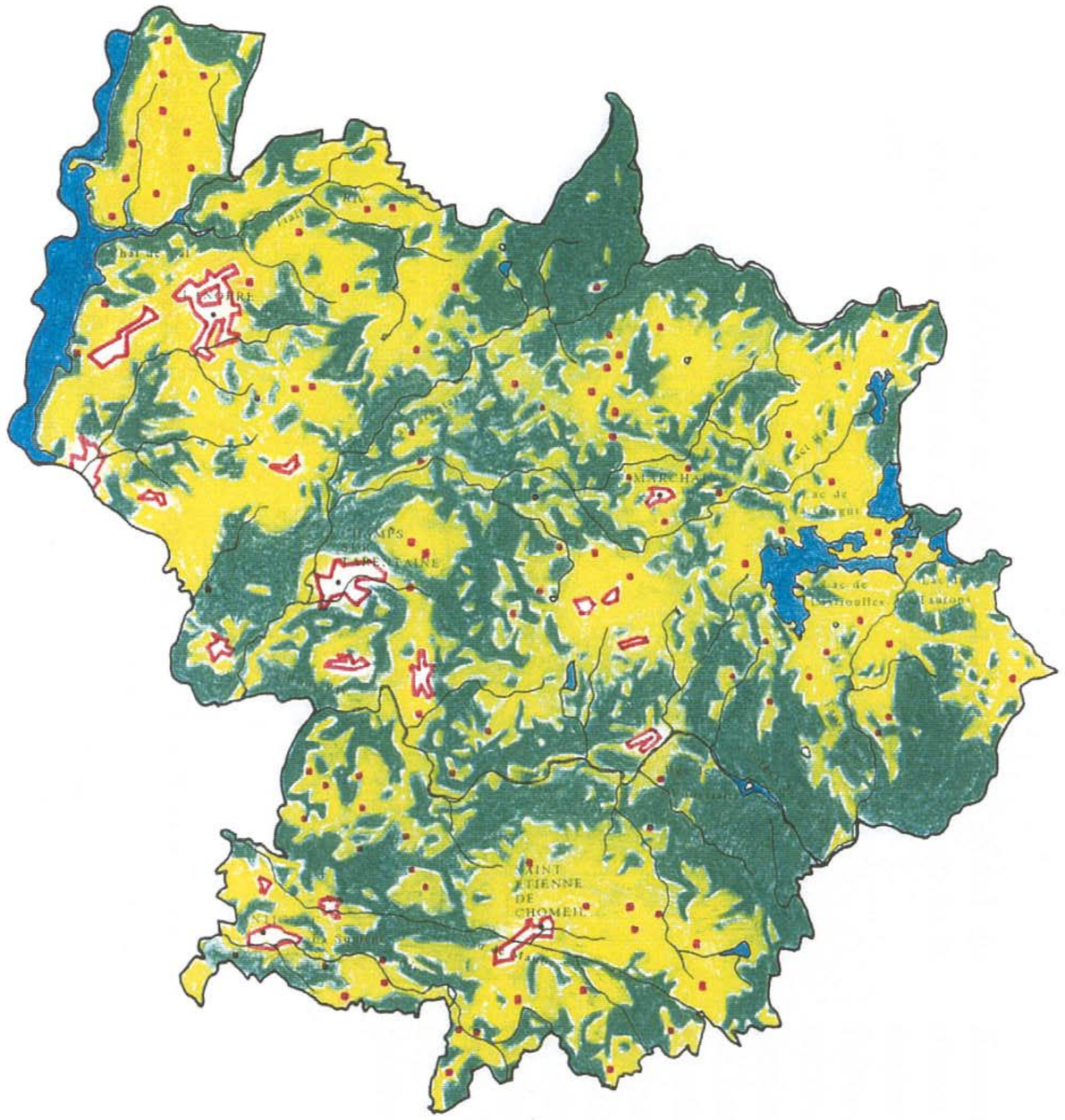

0 I 5 Km

Sommaire

Les collines de l'Artense

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, TRÉMOUILLE, LANOBRE, BEAULIEU.

PRÉSENTATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Les collines de l'Artense se situent à l'extrémité Nord du département, aux confins du Cantal, du Puy de Dôme et de la Corrèze.

Excentrées et dépourvues d'axes structurants majeurs, les collines de l'Artense souffrent de leur enclavement.

Seules, la région des lacs de Lastioules / La Crégut et celle de Bort-les-Orgues / Lanobre, traversée par la D 922, connaissent un développement plus important, lié à l'activité industrielle (Bort-les-Orgues) et/ou au tourisme (château de Val, lacs).

Les limites correspondent au Nord, à l'Est et à l'Ouest, avec des frontières administratives, qui s'appuient en partie seulement sur des frontières naturelles (ce n'est le cas que pour la vallée de la Dordogne, frontière entre le Cantal et la Corrèze).

Au Sud, la limite correspond au rebord du plateau qui domine la vallée de la Rhue. Encaissée dans des gorges profondes, cette dernière constitue une entité paysagère à part entière qui assure la transition avec les plateaux situés au pied du Massif cantalien (plateau de Trizac).

1.Répartition entre boisement et prairie - Affleurements rocheux (sucs).

2.Environs de Marchal : déprise agricole - Affleurements rocheux (sucs).

3.Lac de Lastioulle La Crégut : perception des plans d'eau fragmentée

4.Tourbière de la Pignole.

Château de Val : aménagements touristiques.

6.Bourg de Trémouille - Un écrin végétal.

7.Fond de vallon : paysages cloisonnés.

7.Environs de Jallandrieux - Bas fonds humides.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La zone des collines de l'Artense correspond à un plateau établi dans les roches anciennes du socle (roches métamorphiques et granite), qui a été abondamment disséqué par l'érosion.

Les reliefs, constitués d'une succession de petites collines et de buttes moutonnées, bien que de faible amplitude (dénivelés de l'ordre de quelques dizaines de mètres), cloisonnent l'espace et laissent une impression d'enclavement.

Les paysages portent l'empreinte des glaciers du quaternaire issus des massifs montagneux encadrant (Cantal, Cézallier, Monts Dore).
Sous leur action se sont formées des échines rocheuses allongées, séparées par une multitude de petites dépressions topographiques.

Les vues sont le plus souvent courtes et viennent buter sur les barrières visuelles que forment les collines.

Le minéral est donc très présent dans les paysages au travers des nombreux petits affleurements rocheux (sucs) qui viennent percer la couverture végétale.

Ces nombreux petits rochers, de couleur ocre/violet, correspondent à des blocs erratiques déposés par les glaciers et à des secteurs où la roche, moins fragile, a résisté à l'érosion glaciaire.

Bien que le réseau hydrographique soit dans ce secteur très limité (La Tarentaine et la Rhue constituent, avec le petit ruisseau du Tauron, les seuls cours d'eau visibles), les paysages sont néanmoins fortement marqués par la présence de l'eau, dans ses aspects les moins dynamiques (eaux dormantes).

Un pays de pierres et d'eau, une alternance de creux et de bosses, parsemés de rocs en saillie - les sucs - et de bas fonds humides - les sagnes.

Les zones surcreusées, comblées par des dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires imperméables, constituent en effet autant de pièges dépourvus d'émissaires où l'eau vient s'accumuler sans pouvoir s'échapper.
Le pays est ainsi constitué d'une mosaïque de petites zones humides (sagnes) et de tourbières à sphaignes, qui se laissent découvrir sous de multiples angles, au hasard des tours et détours de la route.

Si l'eau n'est pas systématiquement visible, ces zones humides se signalent dans les paysages par leur végétation bien spécifique, dont la couleur plus soutenue tout au long de l'année tranche avec celle des prairies environnantes.

Vers l'Est, les lacs de Lastioulles, de la Crégut et du Tact constituent des zones plus profondes occupées par des plans d'eau d'origine naturelle, agrandis, au moins pour certains d'entre eux (La Crégut), en lacs à vocation hydroélectrique.

De formes très contournées, ces lacs ne se laissent découvrir que de façon fragmentaire. L'impression est plus celle d'une succession de petits plans d'eau que de lacs d'un seul tenant.

Vers l'Ouest, la vallée de la Dordogne, ennoyée suite à l'édification du barrage de Bort-les-Orgues a été transformée par la retenue hydroélectrique en un lac encaissé dans des berges pentues et boisées.
La rivière a pris l'aspect d'un plan d'eau qui s'étend sur une dizaine de kilomètres et dans lequel elle a perdu sa vivacité

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Dans ces régions au relief tourmenté, les paysages apparaissent très cloisonnés.
Les difficultés de la mise en valeur par l'agriculture, fortement conditionnée par les éléments naturels (relief et qualité des sols), participent de manière indirecte à ce cloisonnement.

Les pentes et la présence des nombreux affleurements rocheux sont à l'origine d'un enclavement de l'espace agricole, qui apparaît comme une succession de clairières au sein des boisements, où domine le chêne pédonculé.
Ces derniers occupent les sommets et les pentes des croupes aux sols squelettiques et de médiocre qualité.

Les forêts, aux lisières très sinueuses, sont omniprésentes et participent aux cloisonnement des paysages.

Au sein de ces boisements, les parcelles de prairies et de pâtures, où viennent s'intercaler quelques cultures (maïs), sont de plus souvent de petites tailles et de formes très irrégulières.

Dans les bas fonds humides, les prairies de fauche et les pâtures laissent la place aux tourbières et aux zones humides, à la végétation caractéristique.

Vers l'Est, dans la région des lacs, le sapin pectiné et l'Épicéa viennent se mélanger aux feuillus.

Des paysages qui, par leur calme, ne sont pas sans rappeler ceux de la Scandinavie.

Seuls, quelques fonds de vallons plus larges (vallée sèche au Sud de Champs, petit bassin topographique au Nord de Marchal) et quelques replats de croupes plus étendus (secteur de Valessard) autorisent un parcellaire plus lâche.

Les difficultés de la mise en valeur agricole et l'enclavement du secteur sont à l'origine d'une déprise agricole généralisée dans certains secteurs, comme celui de Champs sur Tarentaine - Marchal, où les landes à fougère aigle, à callune et à genêt colonisent, de façon systématique, des surfaces très importantes.

Les landes qui se développent sur de très grandes surfaces, aux détriments de l'espace agricole (secteur de Champs / Marchal / Trémouille), outre le fait d'entraîner, à terme, une fermeture des paysages, donnent à ces derniers un aspect d'abandon.

Ce secteur est celui du département qui connaît l'évolution la plus rapide et qui semble inéluctable.

L'habitat est très dispersé en petits hameaux de 3 ou 4 feux, même les bourgs sont de petites dimensions (Marchal, Tremouille).

Le bâti, et en particulier le bâti agricole, traduit également les difficultés économiques du secteur. La tôle ou, dans le meilleur des cas la tuile industrielle, supplantent progressivement l'ardoise et le chaume et entraîne une banalisation de ce patrimoine.

Les villages sont le plus souvent implantés sur les replats des croupes, en situation de promontoire.

D'une manière générale, les villages (Trémouille en constitue le meilleur exemple), bien qu'en situation de promontoire, sont perceptibles en vision rapprochée uniquement et se noient dans le couvert végétal dense.

Le bâti est généralement modeste (nombreuses maisons de journaliers isolées ou accolées en barriades), tant par ses proportions que par les matériaux employés (encadrements en bois).

Les routes, souvent étroites et très sinueuses, multiplient les orientations et donnent à voir une succession de paysages fermés par les bois ou le rocher et d'ouvertures sur les prés et les landes.

Seuls les secteurs de Champs sur Tarentaine et de Lanobre, en se rapprochant de Bort-les-Orgues, connaissent une urbanisation, sous forme d'habitat pavillonnaire. Ancienne pour Champs, elle est en cours à Lanobre, le long de la D 922.

A Lanobre le développement de l'urbanisation a conduit à une déstructuration du bourg dont le centre n'est plus aujourd'hui identifiable (perte de repères).

Les aires de stationnement, et en particulier ceux réalisés aux abords des lacs de Lastioule / La Crégut, souffrent d'une façon générale d'un manque d'intégration.
Ils apparaissent en effet comme de vastes espaces minéraux (aires bitumées) dont la rigidité et la nudité contrastent avec le caractère « naturel » des paysages environnants (lacs).

En bordure de la retenue de Bort et, dans une moindre mesure, à proximité des lacs situés à l'Est de l'unité se sont développées des activités touristiques : baignade, canotage.

Si le château est un élément important de mise en valeur des paysages du lac (un jeu de relations visuelles s'établit mutuellement entre eux), les aménagements (aires de stationnement notamment) tendent à compromettre la qualité du site.

L'intérêt paysager du site du lac de Bort repose en partie sur la présence du château de Val, situé sur une presqu'île qui domine le plan d'eau très calme.

ÉLÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Petites échines rocheuses venant percer la couverture végétale (sucs).
- Zones humides et tourbières d'intérêts paysager et écologique majeurs (sagnes) : La Cousteix, la Pignole.
- Bâti rural
- Abords des lacs (La Crégut, Lastioulles, Tact, Bort-les-Orgues) : aménagements liés au tourisme (aire de stationnement, plages...)
- Site du château de Val.

Légende

1 - Les collines de l'Artense

Sommaire

Les gorges de la Rhue

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : TRÉMOUILLE, SAINT-ETIENNE DE CHOMEIL, CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, ANTIGNAC.

PRÉSENTATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La vallée de la Rhue, issue de la confluence entre la Grande Rhue et la Petite Rhue, reçoit, dans sa partie aval, la Tarentaine.

Très encaissée, elle assure la transition entre les collines de l'Artense situées au Nord et, vers le Sud, le secteur de Menet / Riom ès Montagne.

Le passage entre les gorges proprement dites et la région de Menet / Riom-ès-Montagne (unité paysagère des Plateaux du Nord) est assurée par une zone de plateaux intermédiaires (Antignac / Saint-Etienne-de-Chomeil), largement ondulés et drainés par la Sumène et les ruisseaux du Soulou et de Maubec.

Cette zone de plateaux a été intégrée à l'unité puisqu'elle assure une transition progressive avec le secteur de Menet / Riom ès Montagne.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Profondément encaissée dans les roches du socle, la vallée de la Rhue se caractérise d'une part par la raideur de ses versants, qui atteignent à certains endroits la verticalité, et d'autre part par l'importance des dénivelés entre le fond de vallée et les plateaux, souvent supérieurs à 200 mètres.

Difficilement accessibles et très boisées, les gorges ont gardé un caractère sauvage et offrent des paysages souvent spectaculaires.

La Chambon - vue sur les gorges de la Rhue.

Gorges de la Rhue - falaises et boisements.

La Bouboulie - Parcelles délimités par des murets de pierres sèches.

La Bouboulie - alignement de noyers - culture de mais.

Des paysages de transition avec les plateaux du nord.

La Bouboule - Petites parcelles enclavées au sein de boisements.

Alignement de pierres sèches - Culture de mais.

Réseau de haies.

Le fond de vallée est le plus souvent très étroit et ne s'élargit que ponctuellement .

Les gorges sont ponctuées de petites zones d'élargissement (tronçon Chambon/Embort, bassin de confluence de Coindre).

Dans les zones les plus étroites, le cours d'eau occupe la totalité du fond de vallée et c'est seulement dans les zones d'élargissement que des terrasses installées dans des alluvions fluviales ont permis à l'agriculture de se développer.

Les ambiances liées à la rivière sont d'autant plus variées que les différents aménagements hydro-électriques modifient dans le temps les hauteurs d'eau (lâchers d'eau ponctuels entraînant un marnage) et que se succèdent des tronçons où l'eau est très calme (zones de ralentissement) et d'autres où l'eau est beaucoup plus vive (aspect plus torrentiel).

La transition entre les gorges et les plateaux intermédiaires situés du Sud se fait par paliers, le versant présentant des zones de replats occupés par des hameaux (La Bouboulie, Bellot, Ridoux...). Ces replats font en partie l'objet d'une mise en valeur agricole, sous forme de prairies enclavées.
Les paysages, tout en restant encore compartimentés, s'ouvrent progressivement au fur et à mesure qu'on s'approche du plateau.

OCCUPATION DE SOL, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Dans les gorges, la présence d'une forêt mixte (hêtraie sapinière) qui couvre les versants jusqu'au contact avec l'eau dans les secteurs les plus encaissés, confère à la vallée une ambiance sombre et humide, que les affleurements rocheux ne viennent en rien modifier.

Des paysages faits d'eau, d'arbres et de pierres, excessivement confinés, où les vues sont très courtes.

Dans les secteurs où il s'élargit, le fond de vallée a pu être mis en valeur par l'agriculture.
La transition entre espace forestier et espace agricole y est alors franche, les lisières forestières rectilignes.

Les parcelles, vouées aux prairies, sont délimitées par un réseau bocager très lâche, qui tend à disparaître, remplacé par des clôtures en barbelé.

Un phénomène de déprise touche quelques parcelles situées dans le fond de la vallée de la Rhue. Il se matérialise par l'installation de landes à genêts entraînant une fermeture progressive des paysages.

Sur le haut des versants, dans les zones de transition entre les gorges proprement dites et les plateaux, alternent des secteurs boisés, aux paysages très fermés et des secteurs semi ouverts (prairies enclavées), qui permettent ponctuellement des vues panoramiques sur les gorges, au travers du couvert forestier, par de petites fenêtres visuelles.

Compte tenu des contraintes, l'habitat est naturellement peu présent dans le fond des gorges.
Seuls quelques hameaux et maisons isolées occupent les zones d'élargissement et se sont implantés en pied de versant, en retrait de la rivière, souvent en exposition Sud : Cournillon, Coindre, Embort, Le Chambon.

La route départementale 679 (liaison Condat / Bort-les-Orgues), implantée dans le fond de vallée, constitue un axe de découverte privilégié des paysages des gorges.

Une diversité des vues et des ambiances permise par une alternance entre des tronçons de route au ras de l'eau (fond des gorges) et de tronçons situés en bordure de plateau.

Vers le Sud (secteur de Saint-Etienne-de-Chomeil / Antignac), les plateaux font l'objet d'une mise en valeur par l'agriculture qui associe prairies et parcelles cultivées (maïs).

Sur les plateaux qui surplombent les gorges les paysages sont compartimentés par un réseau de haies basses et de murets relativement dense, auquel s'associent des boisements qui occupent les pentes et les bas fonds.

En bordure de certaines parcelles, des alignements de châtaigniers, sans sous étage arbustif, remplacent les haies.

Du fait de leur taille et de leur développement en hauteur, ces alignements marquent de façon très forte les paysages et constituent des éléments à préserver.

Dans les zones intermédiaires (transition entre espace agricole et espace forestier), les boisements deviennent de plus en plus clairs.
On passe alors progressivement à des prairies ponctuées de grands arbres isolés, au port naturel en boule.

A proximité des villages, ce sont des vergers (châtaigniers) qui assurent la transition entre les villages et l'espace agricole.

L'arbre est de ce fait toujours fortement présent dans les paysages.

ÉLÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Boisements sur les versants (quelques zones déboisées qui accrochent le regard)
- Falaises qui viennent trouer les forêts de versant des gorges
- Petites parcelles de fond de vallée (micro espaces)
- Cascade de Cornilloux
- Rochers d'Urlandes

Légende

2 - Les gorges de la Rhue

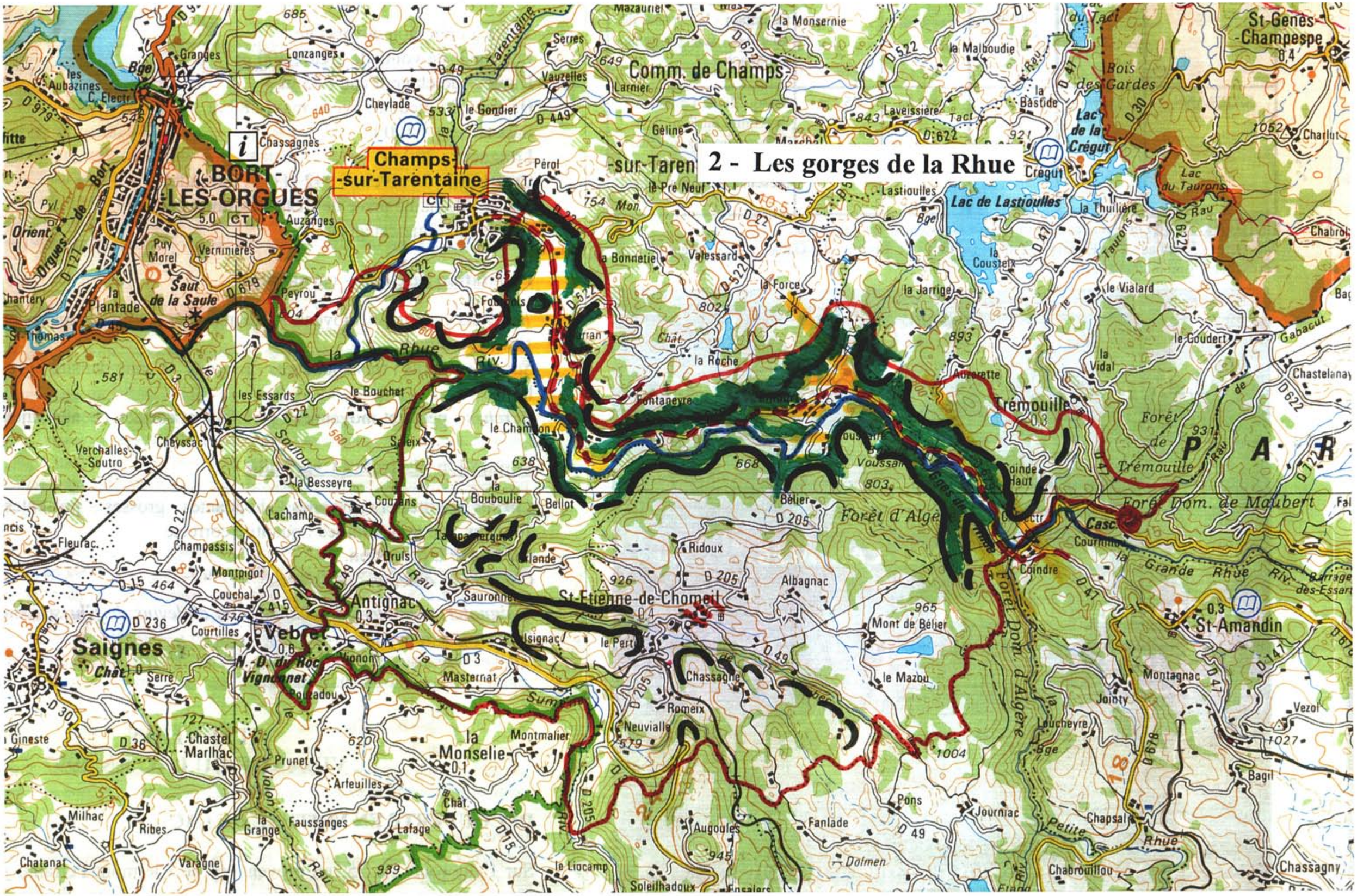

Sommaire

AUBRAC

AUBRAC

3 - La Basse vallée du Bès
4 - Le Caldaguès
5 - Le Haut Aubrac
6 - Les plateaux granitiques
et la haute vallée du Bès

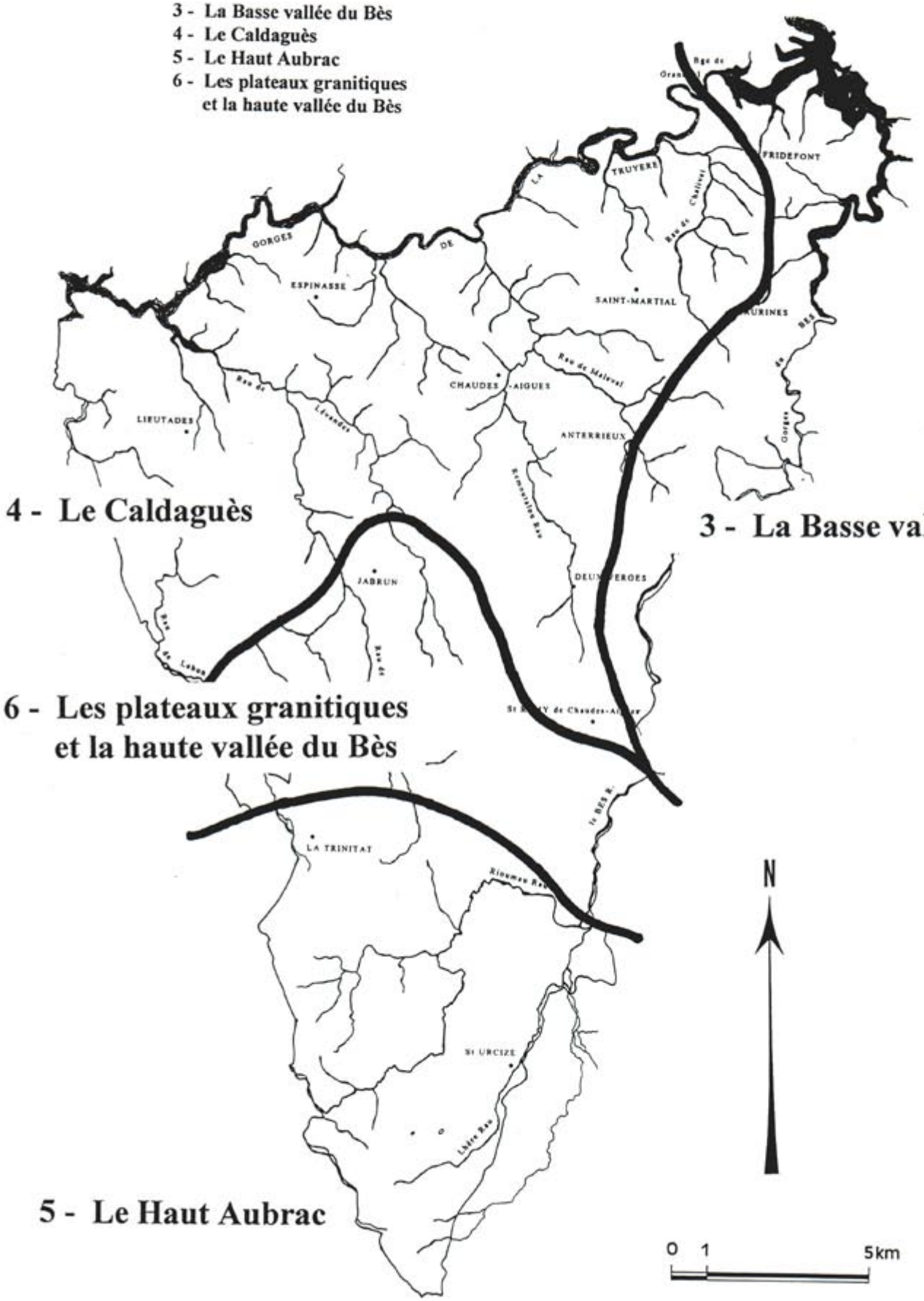

4 - Le Caldaguès

3 - La Basse vallée du Bès

6 - Les plateaux granitiques
et la haute vallée du Bès

5 - Le Haut Aubrac

Sommaire

Légende

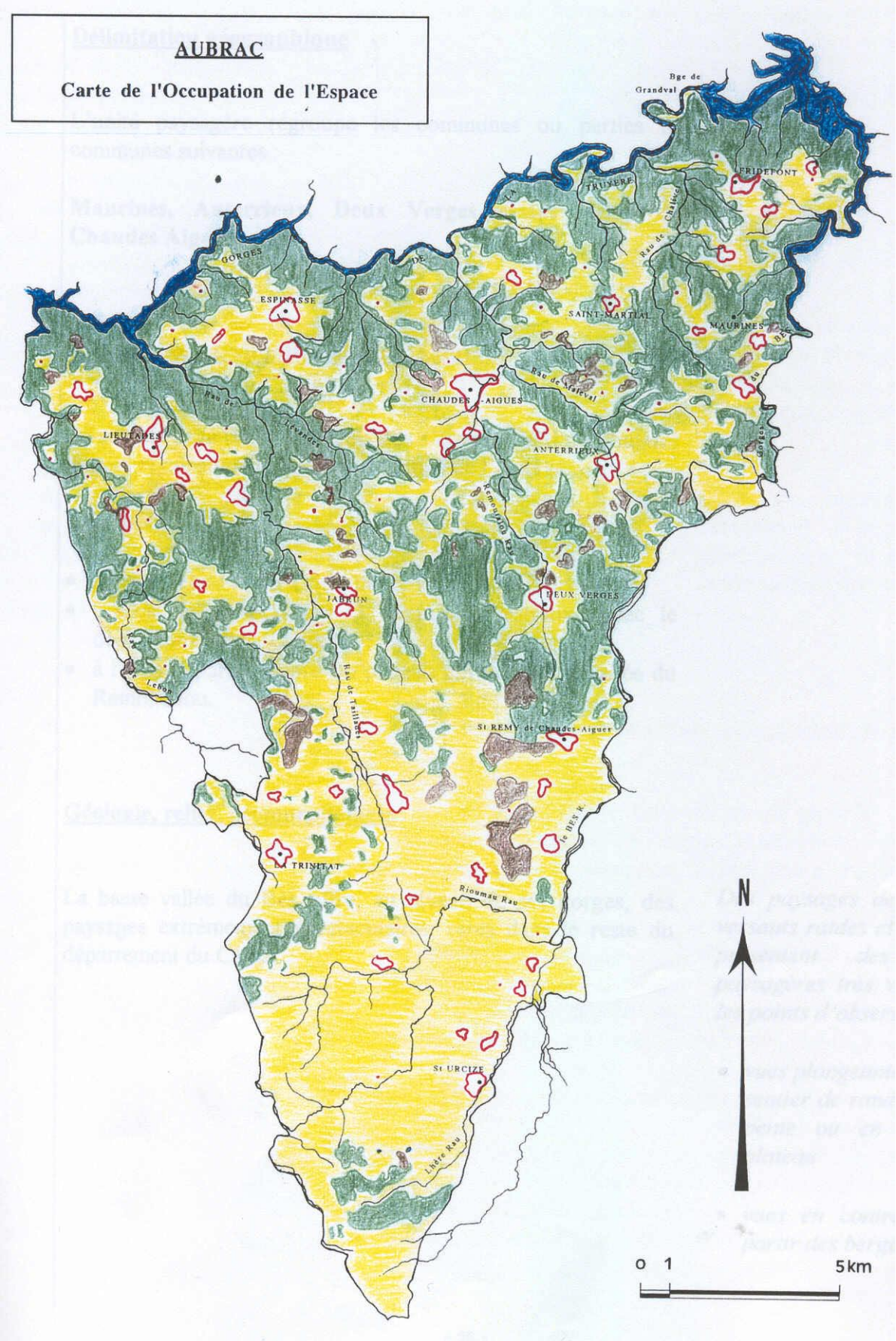

Sommaire

La basse vallée du Bès

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : MAURINES, ANTERRIEUX, DEUX-VERGES, SAINT-RÉMY-DE-CHAUDES AIGUES.

PRÉSENTATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le secteur de la basse vallée du Bès s'étend à l'Est de Chaudes-Aigues et constitue la bordure orientale de l'Aubrac.

Il est limité

- au Nord et au Nord-Ouest par la vallée de la Truyère
- à l'Est et au Sud par la limite administrative avec le département de la Lozère
- à l'Ouest, par le rebord du plateau qui domine la vallée du Remontalou.

GÉOLOGIE, RELIEF, GÉOMORPHOLOGIE

La basse vallée du Bès offre, au niveau de ses gorges, des paysages extrêmement spectaculaires, rares dans le reste du département du Cantal.

Des paysages de gorges aux versants raides et brutaux, qui présentent des séquences paysagères très variées, selon les points d'observation :

- *vues plongeantes à partir du sentier de randonnée à mi - pente ou en bordure du plateau*
- *vues en contre plongée à partir des berges.*

Gorges encaissées - Paysages spectaculaires.

Landes sur les versants des gorges - Affleurements rocheux.

Les rebords des plateaux - Des paysages de transition - Landification progressive.

Deux-Verges - Habitat groupé sur le plateau - Alternance de prairies et de cultures.

Deux-Verges - Muret de pierres sèches délimitant les parcelles.

Retenue d'eau entre le pont de Mollet et Maurin - Une eau domestiquée.

Sur les versants, de nombreux rochers surplombant rendent le minéral très présent dans les paysages.

Sur une longueur de 6 km environ, entre Saint-Juery et l'usine hydro-électrique du Vergne, la rivière court au fond d'une vallée profondément encaissée, dont l'amplitude verticale est proche de 200 mètres.

L'eau et son tumulte permanent, les pentes abruptes, les blocs rocheux de gneiss qui surplombent le site en dalles verticales, les bois recouvrant les versants, les jeux d'ombres et de lumières confèrent à ce site une dimension très spectaculaire, voire grandiose.

En aval de la centrale, le Bès mêle ses eaux à celles de la retenue du lac du barrage de Granval qui prolonge la vallée du Bès et qui constitue également un point fort sur le plan paysager et touristique.

Le plateau qui s'étend à l'Ouest de la vallée du Bès entre Deux Verges et Maurines fait partie du bassin versant du Bès. IL se caractérise par un relief vallonné, aux croupes boisées de pin sylvestre mêlé de hêtre.

Bien que moins exceptionnel, le plateau de Maurines n'en présente pas moins des points de vue intéressants, de par sa position géographique dominante.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les paysages des gorges s'offrent au regard du visiteur d'une manière soudaine et inattendue, la rupture de pente est brutale et contraste avec le relief monotone du plateau de Maurines.

Les versants des gorges sont colonisés par des boisements clairs de hêtre et de pin sylvestre et des landes ouvertes.
Essence de lumière résistante à la sécheresse et peu exigeante quant à la nature et à la profondeur des sols, le pin sylvestre trouve ici des conditions propices à son développement et tend à dominer le hêtre.
Sur le plateau, les prairies occupent les secteurs les plus plats et les fonds de vallées.
Les haies de frênes qui les cernent de place en place forment un bocage très ouvert et discontinu.
Quelques zones de déprise se signalent dans le paysage par l'apparition de landes à genêt et par la conquête spontanée du pin.

La partie supérieure des versants est occupée par le genêt purgatif, associé à la fougère.
Le bouleau occupe les prairies humides.

Plus au Nord, jusqu'à la Truyère, les cultures de maïs et de céréales alternent avec les prairies, formant pendant la période de végétation un damier végétal propre aux régions de polyculture.

Un paysage résolument ouvert et jardiné, marqué par l'absence de haies et de boisements

Dépourvues d'habitat en raison de sa configuration géographique, les gorges sont cependant le théâtre d'activités sportives (escalade, randonnée, kayak, randonnée aquatique), dont l'ampleur s'étend, du fait de l'attractivité du site.
Les aménagements spécifiques à ces activités restent toutefois encore discrets dans les paysages (équipements des voies, aménagement du sentier).

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Paysages des gorges du Bès dans leur ensemble. Gestion des activités qui s'y développent
- Points de vue depuis la D13

Légende

3 - La Basse vallée du Bès

Sommaire

Le Caldaguès

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : CHAUDES-AIGUES, ESPINASSE, LIEUTADÈS, JABRUN, SAINT-MARTIAL, FRIDEFOND, MAURINES, DEUX-VERGES, SAINT-RÉMY-DE-CHAUDES AIGUES-ET-ANTERRIEUX.

PRÉSENTATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Caldaguès correspond à l'appellation du territoire entourant le bourg de Chaudes - Aigues.

Pôle d'attrait touristique (Chaudes-Aigues, avec ses sources d'eaux chaudes et gorges de la Truyère), ce territoire possède une identité propre, celle du « Pays de Chaudes-Aigues » qui constitue les contreforts Sud de l'Aubrac.

Il est limité géographiquement :

- au Nord par la Truyère (qui marque d'autre part la limite Sud des plateaux de l'Est) ;
- à l'Est par la bordure des plateaux de Maurines et de Deux-Verges ;
- à l'Ouest par le département de l'Aveyron (frontière administrative) ;
- au Sud par la zone des plateaux granitiques.

Environs d'Espinasse - Déprise agricole sur les hauts de versants.

Lieutadès - Cultures sur le plateau.

Jabrun - Rupture de pente - Transition avec les gorges de la Truyère.

Bourg de Lieutadès - Habitat groupé - Un paysage jardiné.

Chaudes-Aigues - Un bourg lové dans le vallon du Remontalou.

Espinasse - Des vallées encaissées et fortement boisées.

GÉOLOGIE, RELIEF, GÉOMORPHOLOGIE

Etabli dans des roches cristallines (gneiss, schistes), le Caldaguès est un plateau à la topographie très mouvementée.

De nombreux ruisseaux (Remontalou, Levandès, ruisseaux de Maleval, de Nazat...) ont entaillé la surface du plateau, multipliant les vallons et les gorges et donnant naissance à des paysages très compartimentés, où les perspectives sont courtes et où le regard se heurte sans cesse sur les versants abrupts.

C'est naturellement dans ces gorges très encaissés, aux versants raides et fortement boisés, que le minéral est le plus présent, sous forme de blocs surplombant dégagés par l'érosion.

Ces blocs confèrent aux gorges de la Truyère leur caractère d'inaccessibilité.

Les interfluves sont étroits et prennent le plus souvent l'aspect de plateaux laniérés et très découpés, ponctués de collines et de petits vallons peu encaissés.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La fermeture des paysages engendrée par le relief est renforcée par la forêt qui recouvre les pentes des vallons, souvent de la base des versants jusqu'au rebord des plateaux.
La forêt tend de plus en plus à en coloniser les bordures, en gagnant sur les landes, en particulier là ou la déprise agricole est la plus ancienne (secteur d'Espinasse).

Sur les pentes exposées au Sud les forêts de chêne sessile, sur sols siliceux peu profonds, laissent la place à des landes où dominent la callune, le Genèvrier et le genêt (Côte de Paulhac à l'Est de Chaudes-Aigues, versants Sud des ruisseaux du Bressoulet et du Nazat, Mont Mournac au Sud d'Espinasse...).

L'opposition entre les versants Sud et Nord des vallées se traduit fortement par la végétation, élément soulignant le relief.

Sur les ubacs, en exposition plus humide et plus froide, le chêne est associé au hêtre et au pin sylvestre, au noisetier et au bouleau ; la lande à genêt, fougère et bouleau occupe, sur la partie supérieure des versants, les anciennes prairies abandonnées.

Les plateaux sont le domaine des prairies et de quelques cultures de céréales.
La rupture de pente entre les versants abrupts et la surface plane du plateau est souvent brutale, soulignée par une végétation qui se démarque très nettement à ce niveau.
Sur ces plateaux la déprise est plus rare et l'espace agricole bien entretenu.
Les paysages y sont ouverts, un réseau bocager peu dense tend à le compartimenter localement.

Le réseau bocager, diffus, devient plus dense dans le secteur d'Espinasse

Des alignements d'arbres sont à signaler à proximité des villages et en limite de parcelles.

Dans les espaces semi ouverts de collines et de petits vallons, le relief, moins tourmenté, et la meilleure qualité agronomique des sols favorisent le maintien de l'agriculture.
Les paysages, dégagés, présentent une grande diversité d'unités : prairies, cultures, bois, hameaux...
Les échappées visuelles, guidées par le profil des vallons, sont nombreuses.

L'habitat est groupé.
Les hameaux et les bourgs se répartissent presque systématiquement en position dominante : rebord de plateau, tête de vallon, revers de colline... et recherchent une exposition Sud ou Sud - Est. Ils sont de ce fait très visibles dans les paysages .

Seule Chaudes-Aigues s'est implantée en fond de vallée, en bordure du Remontalou.

Lovée dans l'étroite vallée du Remontalou, Chaudes-Aigues semble vouloir s'y dissimuler.
Les versants qui dominent le bourg l'encadrent dans un écrin particulièrement sensible aux aménagements.

La qualité du bâti est souvent remarquable : maisons de maîtres et dépendances, manoirs, appartenant à de grands domaines agricoles autrefois très prospères.
Le granite est le principal matériau de construction des murs, associé au schiste pour la toiture (lauzes).

Toute atteinte esthétique à l'homogénéité du bâti est ici très visible, de part la position dominante des villages.

ÉLÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Patrimoine architectural de certains bourgs : Lieutadès, Laborie, Jabrun
- Gorges de la Truyère et de ses affluents (Levandès, Tailladès) : impression d'inaccessibilité, caractère sauvage des paysages
- Site du château de Montvallat

Légende

4 - Le Caldaguès

Sommaire

Le Haut Aubrac (ou Aubrac Volcanique)

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : SAINT-URCIZE, LA TRINITAT.

PRÉSENTATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'Aubrac volcanique couvre une zone géographique qui dépasse largement les limites du département du Cantal, puisqu'elle s'étend du plateau granitique au Sud de la Truyère jusqu'au Lot.
La partie cantalienne ne représente environ que le tiers de la superficie totale, partagée avec les départements voisins de l'Aveyron et de la Lozère (régions administratives : Auvergne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

Ce découpage administratif qui scinde une entité géographique et culturelle en trois parties ne suffit cependant pas à en masquer l'homogénéité paysagère.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Par ses hauts plateaux et ses paysages, l'Aubrac volcanique n'est pas sans rappeler le Cézallier, dont il diffère toutefois sensiblement.

Le relief est celui d'un vaste plateau vallonné et doucement ondulé en larges plans successifs.
Dans ce territoire haut perché et au relief peu accidenté, le regard porte très loin, aucune barrière visuelle majeure ne venant masquer la vue jusqu'à des horizons lointains.

Des paysages excessivement ouverts, des espaces infinis donnant une impression de vastitude et de grande solitude.
L'impact des éléments surajoutés, en particulier verticaux ou formant une masse d'un seul tenant (bâtiments agricoles), est fort, sans être nécessairement négatif.

Environs de Saint-Urcize -
Mosaïque de couleurs matérialisant le parcellaire.

Environs de Saint-Urcize - braille (chemin de transhumance).

Saint-Urcize - Le Rioumau - Un ruisseau à l'écoulement lent
(pentes faibles) dépourvu de ripisylve.

Saint-Urcize - Homogénéité du bâti.

Environs de Pennaveyre - Des paysages très ouverts où l'arbre est quasi absent.

Blocs de granite éparpillés dans les parcelles
et murets de pierres sèches.

Zone humide sur le plateau - Accumulation d'eau dans
les microdépressions.

Prairie de fauche et rideau d'arbres dans le vallon du Rioumau -
Fossés destinés à drainer les parcelles.

Le minéral est peu présent dans les paysages, au point qu'on peut douter de l'origine volcanique de ce plateau.
La roche n'affleure que très ponctuellement, à la faveur des talus routiers, de quelques pointements basaltiques naturels (environs de Saint-Urcize) ou de quelques rebords de coulées, animées par des cascades.
De discrets entablements couronnent d'autre part les Puys (Puy de Gudette).
Comme dans le reste de l'Aubrac, la pierre est présente par les murets qui délimitent les parcelles.
Mais leur densité est ici moindre, seules les divisions anciennes des pâtures, souvent de grande taille, apparaissant.

De nombreux chemins délimités de part et d'autre de murets de pierres sèches, les drailles, sillonnent également les plateaux.

Ces murets, trop bas pour arrêter le regard, constituent des éléments structurants des paysages : ils dessinent au sol des lignes qui guident le regard.

Les rivières au cours assez lent et aux berges souvent dépourvues de végétation, se perçoivent fortement dans les paysages (fonds de vallon très ouverts).
Des zones humides (sagnes) occupent les dépressions où s'accumulent les eaux de ruissellement. Certaines d'entre elles ont une forte valeur botanique et paysagère.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La majeure partie de l'Aubrac se situant à des altitudes supérieures à 1000 m, le climat rigoureux n'autorise aucune autre culture que celle de l'herbe.

La monospécificité de l'espace agricole ne se retrouve, dans le département du Cantal, que dans le Cézallier.
S'en dégage une homogénéité visuelle que les limites de parcelles n'altèrent aucunement.

Issu de très anciennes traditions d'élevage, d'abord ovin puis exclusivement bovin, le plateau d'Aubrac ne doit son paysage actuel qu'à la présence de nombreux troupeaux en période d'estive.

Le morcellement de la propriété, mais surtout le passage du système fromager au système allaitant a provoqué l'apparition de clôtures en barbelé ou en fils électriques, supplantant le berger devenu inutile.

Les évolutions qu'a connu l'activité agricole n'ont pas provoqué de profondes transformations des paysages. La surface agricole utile est en effet restée quasi exclusivement constituée de surfaces toujours en herbe.

La déprise est moindre que dans les hautes vallées des Monts du Cantal, les facilités de la mécanisation permettant le maintien de prairies de fauche jusqu'à des altitudes atteignant 1300 m.

Celles - ci sont souvent enclavées au milieu des pâturages, dans les parties les plus humides au creux des vallons.
En période de fenaison, à partir de la mi-juillet, l'Aubrac se teinte d'un camaïeu de verts et de jaunes et révèle, pour une courte période, un aspect jardiné rare dans les massifs voisins à cette altitude.

Du fait de son altitude comprise entre 1000 et 1400 m., le plateau connaît des conditions climatiques sévères et contraignantes.
Selon les saisons, les paysages sont très changeants : à l'enneigement hivernal très monotone succède une explosion de couleurs au Printemps, lorsque la végétation redémarre.

L'arbre est rare sur les estives de l'Aubrac. Seule fait exception, au Sud - Ouest, le secteur situé le long de la D 15, bordée sur plusieurs centaines de mètres d'une haie de résineux anti-congères.

Les alignements de résineux ont un impact très important dans le paysage : leur couleur sombre attire le regard.
En fonction de l'angle de vision, dans le sens de plantation ou perpendiculairement à lui, ils sont perçus soit comme un alignement, soit comme une masse boisée.
Toute vision depuis la route est d'autre part oblitérée.

Plus bas, des alignements destinés à se protéger du vent ou, près des fermes, pour l'apport complémentaire de fourrage au bétail, guident le regard, sans pour autant faire effet de masse.
Quelques bois de hêtres naturels ou des plantations de résineux (Bois de Saint-Urcize) ont un effet de masse très fort et parviennent à fermer le paysage sur de courtes distances.

Ces bois de hêtres sont le témoignage relictuel de l'ancienne forêt d'Aubrac, qui couvrait tout le plateau avant sa mise en valeur.

Autour de la petite station de ski de Saint-Urcize, les arbres (résineux) contribuent à maintenir le manteau neigeux et sont une protection contre le vent pour la pratique du ski.

Les équipements et aménagements touristiques restent encore très discrets dans les paysages.

Seuls les burons viennent rompre l'uniformité des plateaux herbagés et accrochent le regard, lorsqu'ils sont vus en contre-plongée.
Bâtis en blocs de basalte, ils constituent d'autre part les seuls éléments de référence à l'homme.

Les burons étant, pour la plupart, en voie d'abandon, l'image qui en résulte pourrait devenir négative.
Les quelques exemples de réhabilitation pour une utilisation en gîte de randonnée (notamment sur la commune de Saint-Urcize) pourraient être plus nombreux, compte tenu du potentiel touristique de cette région.

Plus bas en altitude, autour des exploitations agricoles, des habitations isolées ou des hameaux, l'espace s'organise selon un schéma plus classique.
La présence de rideaux d'arbres y apporte une note diversificatrice.

Dans cette partie de l'Aubrac, les croix de chemin sont nombreuses et souvent remarquables par leur dimension et leur ornementation.

Il est primordial de recenser et de préserver ce petit patrimoine afin d'en éviter la disparition, et d'en permettre la mise en valeur.

Pour la plupart réalisées en granite, elles intègrent un ou plusieurs personnages religieux sur une ou sur les deux faces ; l'environnement végétal souvent dépouillé qui est le leur renforce le caractère ornemental et emblématique de ces petits édifices.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Espaces herbagés fauchés d'altitude (vallée du Rioumou)
- Drailles et murets de pierres sèches
- Burons (préservation et mise en valeur)
- Croix de chemins

Légende

Sommaire

Les plateaux granitiques et la haute vallée du Bès

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : LA TRINITAT, JABRUN, SAINT-RÉMY-DE-CHAUDES-AIGUES.

PRÉSENTATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Les limites du plateau granitique et de la haute vallée du Bès sont constituées au Nord par les vallées et collines du Caldaguès, à l'Est par la limite avec la Lozère, au Sud par le haut plateau basaltique de l'Aubrac.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le plateau granitique se démarque en premier lieu des autres unités de l'Aubrac par son origine géologique et les morphologies qui y sont associées.

Issu d'une intrusion de granite, ce plateau a subi les effets de l'érosion, perceptibles dans les paysages : moutonnement des lignes du plateau au courbes atténuées, vallons latéraux au creusement peu prononcé, blocs épars de granite en boule, arène granitique...

Sur le plateau, la qualité des paysages repose sur l'étendue des vues, de deux types :

- *vues rasantes sur les premiers plans, où les horizontales dominent (pâturages, murets...) et sur les silhouettes des plateaux voisins ;*
- *vues plongeantes sur les vallées latérales.*

Chaos granitique sur le plateau de Réquistat.

Alignement de sorbiers en bordure de chemin.

La Trinitat - Jeu de relations visuelles entre le bâti et la roche.

Haute vallée du Bès -Une vallée très ouverte dans sa partie amont.

Plateau de Ia Trinitat - Équilibre entre boisements et cultures.

Zone humide sur le plateau de la Trinitat.

Muret de pierres sèches en limite de la parcelle.

Mais, plus encore que par sa morphologie générale assez plate, l'originalité paysagère de ce secteur réside dans l'omniprésence du minéral, sous sa forme naturelle issue de l'érosion (boules, chaos), ou résultant d'une utilisation par l'homme, souvent très ancienne :

- blocs de granite souvent imposants érodés en boules et dispersés sur le plateau ;

La présence des blocs de granite et l'utilisation constante de ce matériau confèrent aux paysages toute leur originalité.
Les besoins de la mécanisation et les moyens techniques de destruction tendent à faire disparaître peu à peu cette originalité.

- murets de pierres sèches délimitant les parcelles, issues de l'épierrement des sols et qui matérialisent les limites de propriété ;
- piquets de clôture constitués de colonnes de granite fichées en terre, supportant plusieurs rangées de barbelés ; les colonnes situées à l'angle ou en bordure de l'entrée des parcelles possèdent des encoches taillées destinées à assurer le maintien des fils. De plus en plus, les piquets de bois remplacent ce matériau ;
- murs des bâtiments d'habitation et d'exploitation, constitués de blocs de granite pouvant atteindre des volumes considérables, en chaînage d'angle ou en appareillage d'ouvertures. L'intégration dans le paysage de tels bâtiments est souvent remarquable, en particulier lorsqu'ils jouxtent des chaos naturels.

La haute vallée du Bès, qui prolonge naturellement le plateau granitique à l'Est, présente un profil glaciaire très atténué, autorisant des perceptions visuelles très fortes.

Les autres vallons sont également peu entaillés et offrent des paysages très ouverts, où l'eau prend une place importante, même si elle n'est pas visible en permanence.
La rivière est toujours présente ; l'eau est visible quand les berges sont dépourvues de végétation. Quand la ripsylve a été conservée elle dessine et souligne le tracé du cours d'eau.

Les formes de boisements linéaires jouent un rôle très important dans ces paysages ouverts, où l'arbre est rare.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Le plateau est essentiellement voué aux pâturages et aux prairies de fauche.

Les paysages sont très ouverts, les barrières visuelles rares.

Les parcelles, sur les secteurs plats, constituent de grandes étendues d'herbages.

Le maillage, lâche, se resserre à proximité des villages (Requistat, La Trinitat, Pennavayre) et tend à cloisonner les paysages.
Il est alors renforcé visuellement par un réseau de murets de pierres sèches souvent en association avec le frêne.

La déprise agricole s'exerce essentiellement dans les secteurs de pente (au Nord / Ouest de la zone), sur les parties supérieures des vallées.
Elle se traduit par la présence de landes ou de reboisements à base de résineux.

Seul le maintien de pâturages en fond de vallon permet de dégager des échappées visuelles qui seraient compromises par une extension de l'enrésinement après drainage.

Ces vallons, s'ils offrent peu d'intérêt agricole, recèlent par contre une grande richesse floristique liée aux zones humides, que le drainage ou le reboisement feraient disparaître.
Des aides à l'agriculture (mesures agri-environnementales) pourraient en garantir la pérennité.

Certaines tourbières offrent également, par leur esthétisme, des paysages remarquables.

La transformation de ces tourbières aurait pour conséquence d'en altérer la valeur paysagère et floristique.

Dans la zone Nord, les boisements sont assez importants, sous forme homogène ; le hêtre y est majoritaire.
Dans la partie Sud, c'est le pin sylvestre qui domine, en particulier sur les Puys qu'il chapeaute de manière assez systématique. Les boisements y sont plus diffus.

Des éléments de relief dont la présence dans les paysages est accentuée par les boisements qui les accompagnent.

En zone d'éboulis ainsi qu'en fond de vallée, le bouleau, espèce pionnière qui s'accommode de sols pauvres, est assez bien représenté.

La présence du frêne, en petits groupements ou en alignements le long des voies de communication, parfois encore associée aux murets de pierres sèches en bordure de parcelle, humanise les paysages.

La présence du frêne est indissociable de celle des villages d'Aubrac. Son maintien est essentiel.

Dans la vallée du Bès, les grands frênes émondés « en têtard » sont caractéristiques de ce secteur.
Cet accompagnement végétal discontinu qui encadre la rivière permet une bonne perception visuelle du cours d'eau depuis la route.

Le profil à méandres et l'absence d'aménagements disgracieux génère une grande qualité des ambiances de bord de rivière.

Près des fermes, le Sorbier des oiseleurs est très fréquent, son pouvoir attractif pour les oiseaux était connue des chasseurs de grives.

Cà et là, des arbres isolés, pourvoyeurs d'ombrage, subsistent au milieu d'une parcelle ou en sa bordure.
Leur présence bénéfique est aujourd'hui moins recherchée qu'autrefois, en raison de la mécanisation de l'agriculture (fenaison).

Les arbres isolés, à la ramure étalée, tiennent une place importante dans les paysages : ils constituent les seuls éléments verticaux qui rompent la monotonie des horizontales sur le plateau.

Le bâti utilise des blocs de granite pour les murs, sur la majeure partie des bâtiments anciens.
Sur la périphérie du plateau volcanique, apparaissent des appareillages mêlant le granite aux blocs de basalte (au Sud du plateau de La Trinitat) ou au schiste dans la bordure Nord, au contact du Caldaguès.

Le bâti est accompagné par un environnement végétal de qualité.

En vue lointaine, les silhouettes des frênes en périphérie des villages signalent leur présence avant qu'ils ne se découvrent.

Dans la vallée du Bès, l'habitat est groupé en villages le long de la D13, parallèlement au Bès, en position légèrement surélevée en bord de versant, à l'écart des prairies humides : villages de Repon, la Roche-Canilhac, Saint-Remy-de-Chaudes-Aigues.

La plaine alluviale du Bès est vierge de toute construction, les habitations sont toutes à plus de 300 m du cours d'eau, ménageant un bandeau de prairies correspondant au lit majeur ; seuls les anciens moulins occupent les abords du Bès.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Chaos granitiques et blocs de granite erratiques
- Rideaux de frênes, en association avec les murets
- Croix de chemin
- Tourbières
- Ripisylves le long des cours d'eau

Légende

6 - Les plateaux granitiques et la haute vallée du Bès

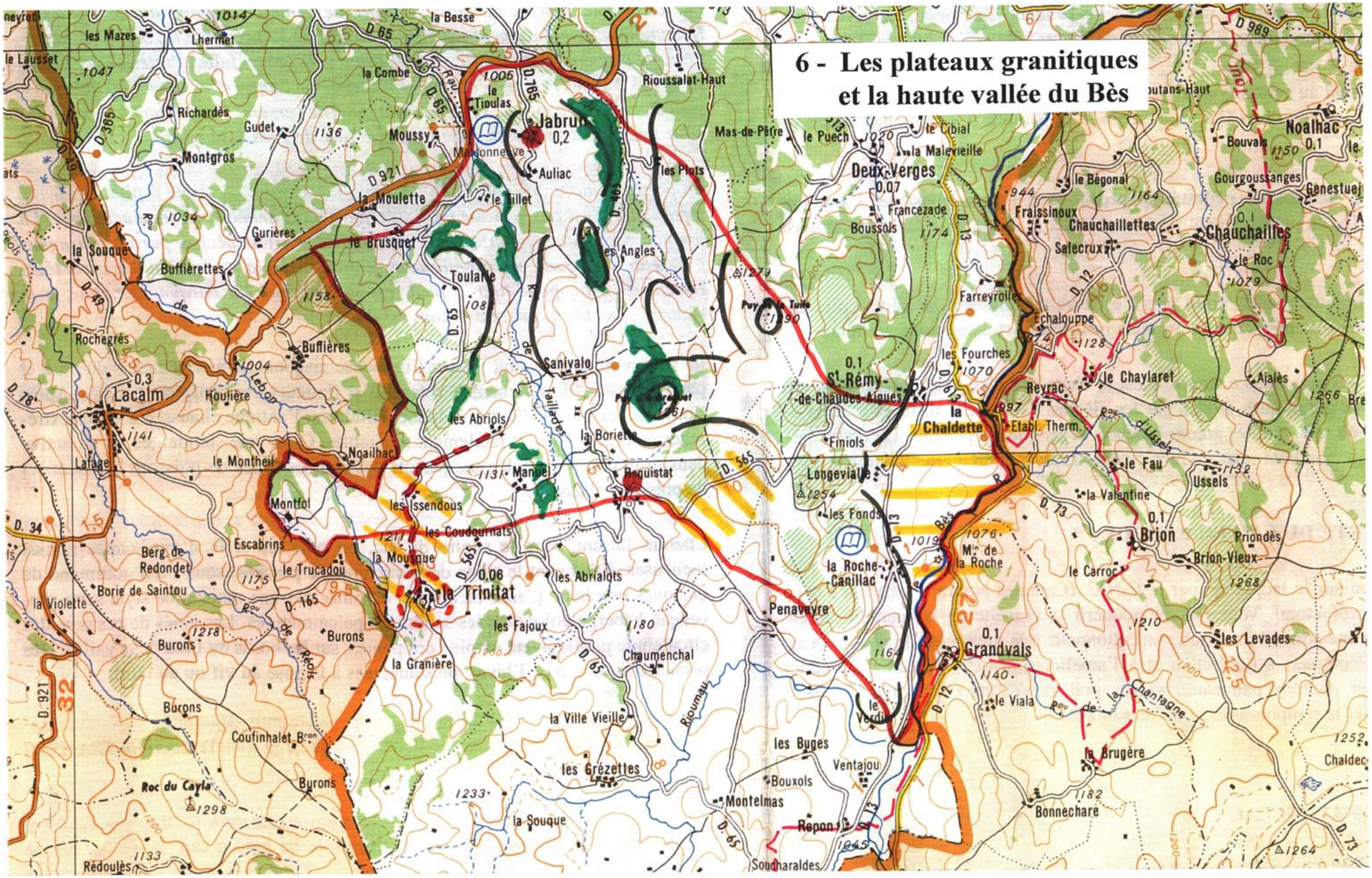

Sommaire

BASSIN D'AURILLAC

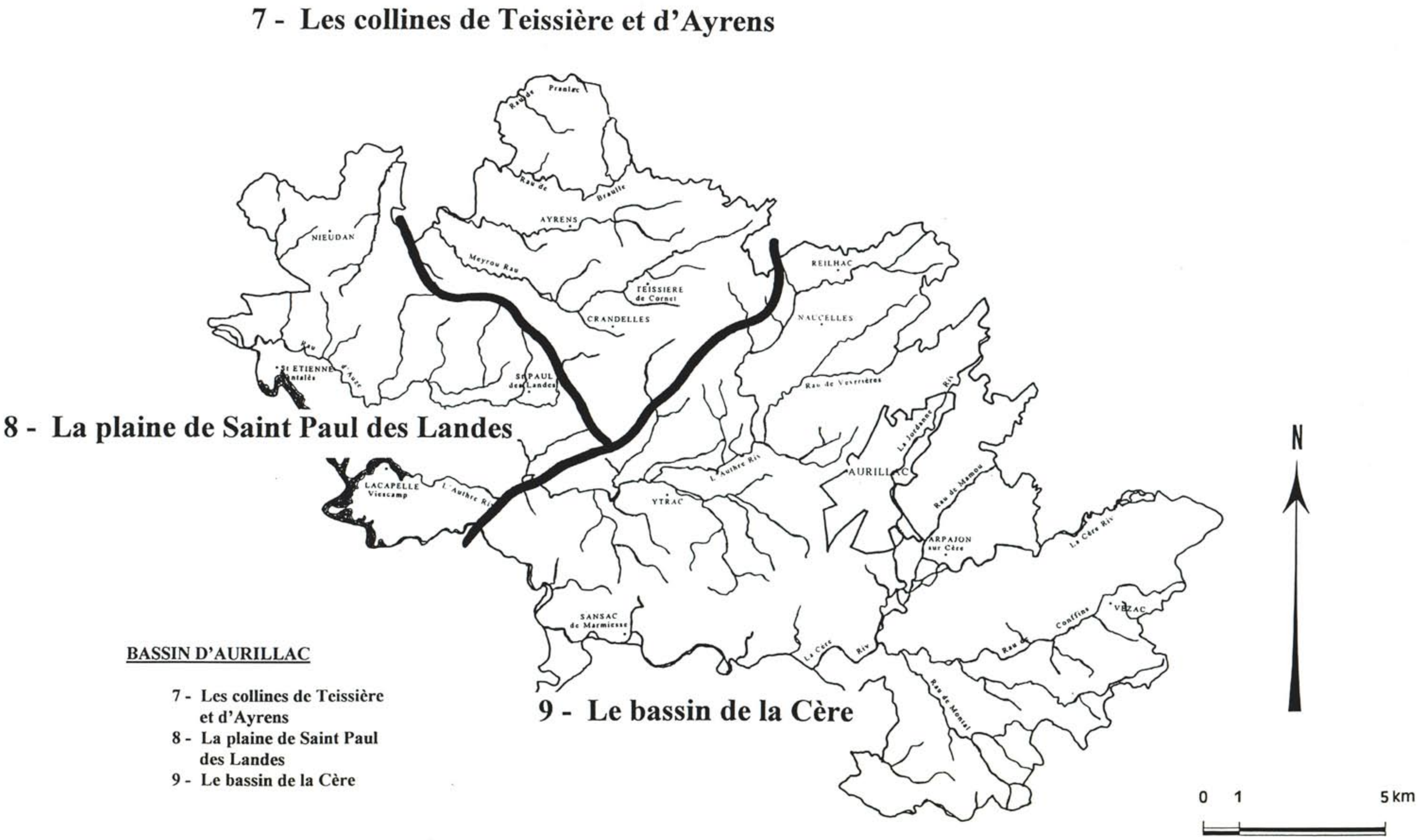

BASSIN D'AURILLAC

7 - Les collines de Teissière et d'Ayrens
8 - La plaine de Saint Paul des Landes
9 - Le bassin de la Cère

Légende

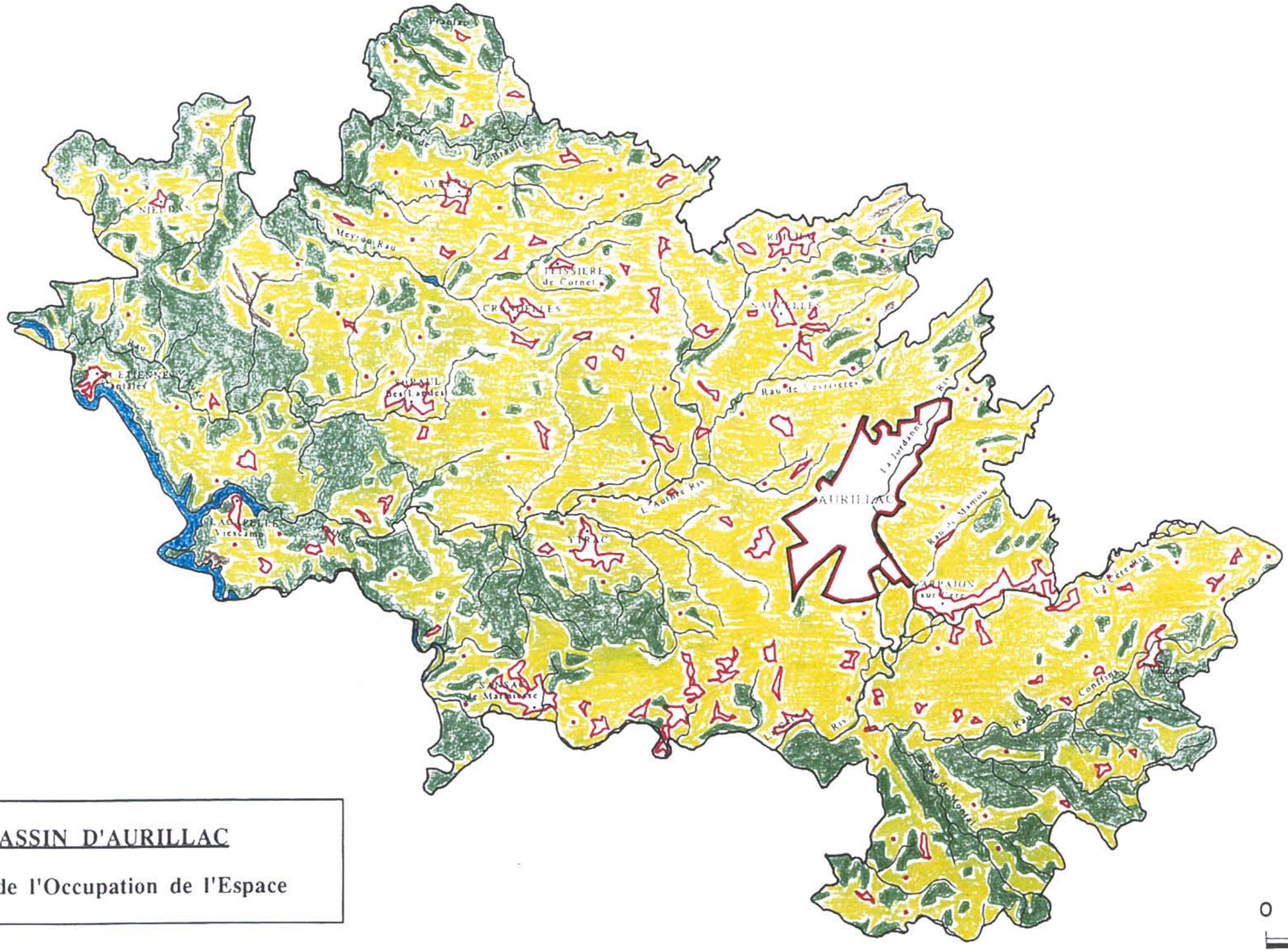

BASSIN D'AURILLAC

Carte de l'Occupation de l'Espace

Sommaire

Les collines de Teissières et d'Ayrens

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : AYRENS, TEISSIÈRES DE CORNET, CRANDELLES.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Les collines de Teissières et d'Ayrens, situées au Nord - Ouest d'Aurillac, constituent la partie septentrionale du bassin sédimentaire.
La limite de cette unité correspond au Sud au passage avec la plaine de Saint-Paul.
Elle est particulièrement bien visible, du fait du relief et des dénivelés qui caractérisent ce secteur et qui contrastent fortement avec la platitude du fond du bassin.
Le chapelet de buttes calcaires et les coteaux entaillés par un chevelu hydrographique dense qui dominent le fond du bassin sédimentaire d'une centaine de mètres, sont visuellement très perceptibles et matérialisent les limites de l'unité (rupture topographique).

Une position de balcon qui permet des vues sur le bassin depuis le rebord des collines.

Les limites à l'Est correspondent au rebord de la vallée de l'Authre.
Vers le Nord et l'Est, ce sont les limites communales qui marquent la fin de l'unité.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Même si les pentes restent assez douces, excepté sur la bordure Sud de l'unité, le relief est beaucoup plus vigoureux et mouvementé que dans le reste du bassin d'Aurillac.
Il matérialise le passage des terrains sédimentaires qui tapissent le fond du bassin (sables et argiles meubles), aux roches volcaniques (brèches).

Une sorte de môle constitué de brèches, une enclave de roches volcaniques dans les terrains d'origine sédimentaire.

La transition nord du bassin sédimentaire -
Une topographie de plus en plus mouvementée.

Impact des déboisements sur les versants des collines.

Buttes calcaires limitant au nord le bassin d'Aurillac - Fort impact visuel des carrières.

Bourg de Crandelles - patrimoine bâti à fort cachet architectural.

Accumulation d'eau dans un bas fond.

Élimination de la ripisylve en bordure de ruisseau.

Bâtiment agricole récent (intégration).

Formations géologiques hétérogènes, présentant de nombreuses variations de faciès, les brèches offrent à l'érosion une résistance variable, selon le caractère plus ou moins massif de la roche, sa composition, son induration...

Le réseau hydrographique, multidirectionnel, a disséqué les roches en une succession de collines non organisées, séparées par des vallons souvent encaissés.

Des buttes témoins calcaires constituent des avant - postes de ce secteur de collines dans le bassin. Très visibles, elles marquent très fortement les paysages.

Des repères visuels forts dans les paysages, qui présentent une grande sensibilité.

Les collines prennent parfois une forme allongée et déterminent alors entre elles des lignes de crêtes qui permettent, depuis leur sommet, des vues panoramiques lointaines sur le reste du bassin, le massif du Cantal ou la Xaintrie.

Une juxtaposition d'espaces ouverts (lignes de crête) et d'espaces plus confinés (fonds de vallons), offrant une grande variété des modes de perception : succession, parfois rapide, de vues courtes (vues frontales, perception de détail) et de vues panoramiques.
Cette alternance des ambiances est perceptible grâce au réseau routier.

Les cours d'eau sont de faible importance et ont un écoulement lent et sinueux.
Ils sont bordés d'une ripisylve basse (peu d'arbres de haut jet), pas toujours uniforme ou continue, à base de saules et d'aulnes.

Des paysages où l'eau a laissé son empreinte.

Les multiples ruisselets, « rases » (petits fossés de drainage qui traversent les parcelles), zones d'épanchement des eaux... se repèrent aisément dans les paysages, sur sols argileux, par les joncs, les carex, les fleurs colorées du populage et autres végétaux des zones humides.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

L'unité présente un contraste, dans son relief et dans sa mise en valeur, avec le reste du bassin d'Aurillac.

De nombreux boisements de feuillus (chêne Pédonculé), mélangés au pin sylvestre et au bouleau, occupent les pentes, les fonds de vallons ou le sommet des croupes.

Ces boisements ne sont pas forcément très étendus, de nombreux petits bosquets, parfois très morcelés, sont également présents.
Leur localisation est en effet avant tout liée aux possibilités de mise en valeur des sols par l'agriculture (nature des terrains, pentes, orientation...), et peut donc paraître aléatoire.

Des paysages où l'arbre est très présent et participe, avec le relief, au jeu de fermeture / ouverture des paysages.
Les boisements jouent un rôle important dans la perception des paysages :ils ferment les vues quand ils sont en premier plan ou constituent le « fond du décor » dans les autres cas.

La gestion forestière a un impact important sur les paysages, au moins dans certains secteurs. C'est en particulier vrai pour les coupes à blanc qui sont suivies de reboisements monospécifiques (résineux).

Compte tenu des taux de boisements importants, ces reboisements ont relativement peu d'impact visuel

La mise en valeur agricole se fait sous forme de prairies, associées à quelques cultures.
Le parcellaire est assez dense, seules les parcelles situées sur le sommet des collines sont de plus grande taille (mais certains sommets sont restés boisés).

Le réseau bocager est dense, en particulier sur les zones de pente.

Un paysage « découpé » par le réseau bocager

Les haies associent différentes strates et se signalent dans les paysages par la présence d'arbres de haut jet.
Un phénomène d'épaississement des haies tend à accentuer l'enclavement des parcelles et le compartimentage de l'espace.

Le paysage apparaît comme une mosaïque de formes et de couleurs (multiples tons de verts) à laquelle vient s'ajouter une variété de textures, apportée par les boisements.

La patrimoine bâti se caractérise par sa grande homogénéité architecturale. Il est dans l'ensemble de grande qualité, voire remarquable : maisons de maîtres, fermes aux toitures impressionnantes (secteur de Crandelles).

Le bâti apporte des éléments de diversité dans les paysages (couleurs / formes / textures...) et constitue des points d'appel visuels (éléments verticaux : clochers...).

Il se réparti sous forme de groupement de petite taille, en fond de vallon, à mi - pente des versants ou sur le sommet des buttes et des lignes de crête.

Sensibilité des bourgs perçus dans leur ensemble (Crandelles)

Les façades sont orientées vers le Sud, à la recherche d'une bonne exposition. En position dominante ou dégagée il est visible de loin (Crandelles) ou se laisse découvrir au dernier moment, au détour d'un virage quand il est niché au creux d'un vallon.

Quelques constructions récentes, situées en ligne de crête afin de bénéficier du panorama, posent des problèmes d'intégration : forte visibilité surtout quand les teintes des crépis sont claires (abords de Nieudan notamment)

Un risque de mitage important des paysages par la diffusion d'un habitat pavillonnaire (aire d'influence d'Aurillac).
Une qualité architecturale à assurer.

La cohabitation entre habitat ancien et habitat récent est également susceptible de poser problème (lotissements en périphérie de bourgs).
La même problématique se retrouve avec certains aménagements liés aux loisirs (emploi de matériaux entraînant une banalisation des paysages).

ÉLÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Paysages vallonnés à dominante agricole : ambiance générale.
- Secteurs plus sensibles : zones ou le bocage est bien préservé et les boisements homogènes.
- Patrimoine bâti : fermes isolées, hameaux et certains bourgs intéressants (Ayrens, Teissiere de Cornet, Crandelles) qui contribuent fortement à la valeur paysagère de cette zone.

Légende

7 - Les collines de Teissière et d'Ayrens

Sommaire

La plaine de Saint-Paul des Landes

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : YTRAC, NIEUDAN, SAINT-PAUL-DES-LANDES, LACAPELLE-VIES-CAMP, SAINT-ETIENNE-CANTALÈS, MONTVERT.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Une sous unité située à l'interface entre milieu agricole et milieu urbain

Cette unité correspond à la plaine située à l'Ouest d'Aurillac et qui constitue la partie centrale du bassin sédimentaire, aux portes de la ville.

Elle est limitée de façon nette :

- au Nord par la zone des collines de Teissières et d'Ayrens, à la topographie beaucoup plus marquée ;
- au Sud par la vallée de la Cère, encaissée et ennoyée, à partir de Saint-Etienne-Cantalès, par le lac du barrage. La Cère assure la transition avec la Châtaigneraie située plus au Sud (limites administratives) ;
- à l'Est, la zone bocagère entraîne une fermeture des paysages et marque le passage à l'unité de la vallée de la Cère.

Vers l'Ouest, le secteur de Nieudan à Sansac, nettement plus forestier, assure une transition progressive avec les pays de la Xaintrie.

Ces paysages de plaine constituent, au moins à cette échelle, une exception dans le département.

Saint-Paul-des-Landes - Impact visuel des carrières de sable dans le paysage.

Saint-Paul-des-Landes - Végétation caractéristique des zones humides.

Ytrac - Urbanisation pavillonnaire dans la zone d'influence d'Aurillac.

Réseau bocager lâche constitué de haies associant un étage arboré a un niveau arbustif taillé.

Disparition du bocage sous l'effet de l'agrandissement du parcellaire.

Carrière de calcaire sur les flancs des collines limitant le bassin au nord.

Boisements et bosquets conservés sur les versants.

Abords de ruisseau dépourvu de végétation - Une présence de l'eau dans les paysages totalement modifiée.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le secteur s'individualise des autres unités par sa morphologie, déterminée en très grande partie par la nature du substrat, composé de roches sédimentaires : sables et argiles meubles.

La topographie est celle d'une plaine en pente douce vers l'Ouest.

Des formes de relief très douces, où les lignes horizontales dominent.
Des vues rasantes, rares à cette échelle dans le Cantal.

Les altitudes varient entre 600 m dans les fonds de vallées (Authre) et 650 m dans le secteur de Jussac, Naucelles, Reilhac (points culminants).
Elles déclinent progressivement pour atteindre 530 m aux alentours de Saint-Paul (points les plus bas).

Une zone de dépression centrée géographiquement sur Saint-Paul.

Les dénivelés y sont donc faibles, sans reliefs significatifs, sauf sur les bordures, où s'effectue, au Nord, la transition avec la zone des collines de Teissières et d'Ayrens et, au Sud, avec les roches du socle qui constituent la Châtaigneraie.

De trop faible amplitude, le vallon de l'Authre ne constitue pas une véritable rupture dans les paysages : dénivelés peu marqués, assez large et très ouvert (forme très évasée), fond plat.

Au Nord, la présence de buttes témoins calcaires boisées, très visibles depuis le fond du bassin, marquent visuellement les limites de la plaine.
Ces buttes sont d'autant plus visibles que les ressauts sur les versants laissent affleurer un calcaire de couleur très claire.

Des vues dominantes possibles depuis le pourtour du bassin (points hauts).
Des limites visuelles bien visibles (reliefs soulignés par les boisements), particulièrement sensibles sur le plan des paysages.

Vers le Sud, les roches du socle qui commencent à affleurer, plus résistantes à l'érosion, ont donné naissance à des reliefs vigoureux, des pentes plus fortes et à un encaissement des vallons plus marqué...

Du fait de la conjonction entre des pentes peu marquées, de faibles dénivelés et des sols imperméables (argiles), l'écoulement de l'eau se fait difficilement.

Les points bas, au sous sol imperméable car argileux (secteur de Saint-Paul), constituent des zones où viennent s'accumuler et stagner les eaux.

Les eaux viennent naturellement converger par gravité vers le centre de la plaine qui fonctionne comme une cuvette et qui constitue une zone d'accumulation des eaux.
Les zones humides y sont très développées et constituent une spécificité des paysages du secteur.

Le réseau hydrographique s'organise autour de la Cère et de son affluent, l'Authre, situées en périphérie de la plaine.

Un réseau hydrographique mal organisé et mal hiérarchisé. Les rivières sont peu encaissées, leur cours est lent et sinueux.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Les paysages sont à la fois marqués par l'empreinte de l'homme (au travers de l'activité agricole et de l'urbanisation) ainsi que par la présence de l'eau, sous ses aspects les moins dynamiques : bords des rivières souvent dépourvus de végétation, nombreux bas-fonds humides (fonds de vallon) où se développe une végétation spécifique et surtout tourbières, aux alentours de Saint-Paul des Landes.

Des paysages marqués par la présence de l'eau stagnante qui présentent des intérêts paysagers et naturels importants.
Mais ces espaces sont souvent perçus de façon négative, comme en témoigne la toponymie : Prente Garde, Passevite...

Ces tourbières s'individualisent sur le plan paysager par leur végétation spécifique qui tranche, par son aspect et sa couleur, avec celles des espaces environnants (touradons : mottes composées de graminées / molinie).

Elles deviennent très visibles en hiver (transparence des haies) du fait de leur couleur jaune pâle qui attire l'œil.

Des paysages très changeants au cours de l'année.

Les parties supérieures des touradons, plus sèches, sont progressivement colonisées par une végétation arbustive (bruyère).

Les boisements spontanés, à base de feuillus (chêne Pédonculé), sont dans le secteur de Saint-Paul, morcelés du fait de la pression de l'agriculture : ils se limitent à des bosquets de petite taille, isolés sur les secteurs de pentes (vallons et versants des buttes calcaires)

Une diversité apportée par la végétation.
Des essences qui introduisent, sous forme de taches ponctuelles, d'autres couleurs : blanc des troncs des bouleaux, tons de verts plus sombres des résineux.

Lorsque les sols sont trop acides et hydromorphes (Saint-Paul), ils sont colonisés par le bouleau et le pin sylvestre qui tranchent fortement, par leur aspect, avec les autres boisements spontanés.

La platitude du relief est en grande partie dissimulée par l'importance que prennent les boisements dans les paysages : les forêts créent des volumes et des écrans visuels

Aux pourtours Ouest et Sud, de Nieudan jusqu'à Sansac, les paysages se caractérisent au contraire par la place prise par la forêt (chêne pédonculé mélangé au hêtre, bouleau et pin sylvestre sur les sols pauvres), qui forme de grands boisements d'un seul tenant (camp de Viescamp...) et des bosquets de plus petite taille mais souvent reliés les uns aux autres.

Du fait de la présence des boisements, les paysages sont compartimentés, leur perception est fragmentée : les vues viennent toujours buter sur une masse boisée.

Les espaces voués à l'agriculture apparaissent alors comme autant de clairières entourées de forêts et s'organisent le plus souvent autour d'un village ou d'un bourg (le Cassar, Calvanhac, Mucaze, Nieudan).

Des espaces agricoles qui apparaissent souvent comme des micro paysages.

L'imbrication entre espace agricole et espace forestier est d'autant plus marquée que le réseau de haies relie les boisements les uns aux autres.

Des paysages où domine le vert mais qui connaît des variations de tons entre les prairies artificielles et naturelles, les zones d'épandage... aux verts plus ou moins intenses.

Les forêts de versant sur les flancs des vallée plus encaissées (Cère) donnent à ces espaces une ambiance forestière qui tranche avec celle du reste de la plaine.

Dans la partie centrale de la plaine, les faibles contraintes topographiques et la relative fertilité des sols ont permis une mise en valeur agricole des sols beaucoup plus développée. Tournée vers l'élevage, elle associe prairies et prés de fauche, naturelles ou artificielles qui introduisent une série de nuances de verts.

La pratique de l'élagage des arbres disparaît peu à peu., Les branches latérales qui se développent entraîne une modification de l'aspect des haies.

Les paysages restent très ouverts, même si les parcelles sont délimitées par un réseau de haies bocagères, qui régresse dans les secteurs où prédominent de grandes parcelles.

Les haies associent un étage arboré composé d'arbres tiges de grande taille (20 à 30 m) qui soulignent le parcellaire.
Ces arbres voyaient leurs branches basses régulièrement élaguées (feuillage utilisé comme fourrage pour le bétail), ce qui leur a donné une silhouette particulière.

L'exploitation des ressources naturelles (sables et argiles) ont également un impact visuel important.
En partie masquées pendant une partie de l'année par la végétation (réseau bocager), elles deviennent très visibles en hiver (plus d'écran visuel).

Les carrières de sable, quand elles sont situées à flanc de versant, apparaissent, du fait de leur couleur ocre / rouge, comme des saignées dans le paysage.

Les routes très droites permettent une vitesse de circulation rapide : appréhension des paysages régulière, « par anticipation » (perception des paysages lointains).

L'habitat se répartit sous forme de bourgs - centres situés le long des axes de circulation et de quelques hameaux et fermes isolées, à l'écart des axes principaux.
Leur traversée entraîne une fermeture ponctuelle des paysages, où la vision de détail est favorisée.

Dans les parties forestières, il reste très discret, car relativement peu perçu (les haies constituent un écran visuel), sauf en hiver (transparence).

Un habitat pavillonnaire récent se développement le long des axes routiers, sous forme isolée ou en lotissements situés en périphérie immédiate des bourgs.

Une cohabitation entre habitat traditionnel et habitat récent parfois difficile : silhouette des villages sensibles (Ytrac depuis D 18)

Traitement des « lisières » des lotissements : transition entre milieu rural et zones bâties

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Ensembles boisés : pinède de Prentegarde
- Zone humides et tourbières (Saint-Paul-des-Landes, Nieudan)
- Zones de bocage en particulier en périphérie de Saint-Paul
- Abords de la N 120 et de la D 922 : forte fréquentation, paysages à enjeux (car très perçus)
- Chapelle de Nieudan
- Carrières de sable (remise en état des sites à l'issue de l'exploitation)

8 - La plaine de Saint Paul des Landes

Le bassin de la Cère

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : AURILLAC, ARPAJON SUR CÈRE, SANSAC DE MARMIESSE, YTRAC, VEZAC, NAUCELLES, REILHAC, JUSSAC.

PRÉSENTATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Située au Sud - Est du bassin d'Aurillac, la vallée de la Cère se trouve au contact de la Châtaigneraie, plus au Sud.

La plaine alluviale, issue de la confluence de différentes rivières (Cère, Authre, ruisseaux des Quitiviers et d'Antuejoul...) offre des paysages qui contrastent avec ceux plus en amont. Très large, elle prend « ses aises » et perd l'aspect encaissé qui était le sien plus en amont.

L'unité subit d'autre part l'influence de l'agglomération aurillacoise et du développement de l'urbanisation.
Elle en constitue aujourd'hui la zone verte, en périphérie immédiate de la ville.

Des enjeux importants en termes d'urbanisation liés à la proximité de l'agglomération aurillacoise.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La plaine alluviale proprement dite occupe la partie centrale de l'unité. Très large, elle se caractérise par sa platitude qui est d'autant plus perçue qu'elle est limitée par des reliefs.

C'est notamment le cas au Nord de la ligne de crête qui se termine au dessus d'Arpajon par le Puy de Vaurs, constitué de formations sédimentaires : marnes recouvertes par des calcaires, d'autant mieux perçus qu'ils affleurent sous la forme de bancs de couleur blanche suite à leur exploitation sous forme de carrières.

Le Puy de Vaurs se signale dans le paysage par la présence de l'ancienne carrière : cicatrice sur le versant et point d'appel visuel.
La couleur blanche du calcaire tranche avec le vert des prairies.

Réseau de fossés de drainage (rases) et vannes permettant l'inondation des prairies en fond de vallée.

Prairies inondées au printemps - Des paysages marqués temporairement par la présence de l'eau.

La vallée de la Cère - Une voie de pénétration permettant, depuis le bassin sédimentaire, d'accéder au coeur du Massif.

Fond de vallée de la Cère - Parcellaire lâche, paysages ouverts, où l'arbre reste néanmoins très présent.

Entrée d'Arpajon - Entre milieu rural et milieu urbain - Des paysages de transition. Impact visuel de la carrière du Puy de Vaurs.

Paysages de prairies dans le fond du bassin - Parcelles de taille importante.

Vers le Sud, les contreforts de la Châtaigneraie marquent le passage des roches sédimentaires aux roches du socle et à leur morphologie plus complexe.

Des paysages très contrastés caractérisés par l'opposition entre les lignes horizontales et les lignes obliques

Dans ce secteur le réseau hydrographique, orienté Sud / Est - Nord / Ouest, a disséqué la pénéplaine en une succession de lignes de crêtes émoussées et de vallons parfois très encaissés.
Les dénivelés (de l'ordre d'une cinquantaine de mètres) et la raideur des versants, associé à l'enclavement qui en résulte donnent aux paysages un aspect « montagneux », comparé à la platitude du fond de vallée.
Dans ce secteur, les paysages, cloisonnés, tranchent avec ceux du fond de la vallée de la Cère.

Le tracé de la Cère, bordé de zones humides, semble hésiter et décrit dans la plaine alluviale aux pentes faibles de nombreux méandres.
Les paysages y sont naturellement marqués par la présence de l'eau : rivières et prairies inondables.
Mais il s'agit d'une eau « domestiquée » et utilisée comme en témoignent les aménagements sur le cours des rivières et dans la plaine alluviale (seuils, dérivations, fossés permettant l'inondation des prairies, gravières en eau).

La Cère est à l'origine d'ambiances paysagères typées et souvent de grande qualité.

A partir de Crespiat, la rivière vient frôler le pied des versants boisés et perd cet aspect nonchalant.

Les cours d'eau situés dans les coteaux de la partie Sud de l'unité sont beaucoup plus discrets et ne prennent pas une telle importance dans les paysages ; leurs vallons, au profil en V, sont encaissés, l'eau est souvent masquée par la végétation, la rivière se caractérise par son inaccessibilité (versants boisés).

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les boisements spontanés associent le chêne pédonculé au hêtre en exposition humide et se répartissent dans la partie Sud de l'unité (secteur des coteaux de la Châtaigneraie), sur les sols les plus contraignants (sols pauvres et lessivés, pentes raides...).
Le manque d'accessibilité (pente) fait que ces boisements de pente sont souvent impénétrables (taillis) et souffrent d'un manque d'entretien.

Les essences qui composent les boisements sont à l'origine de variations des paysages, en fonction des saisons.
Les boisements sont morcelés (pas de véritable massif, sauf « La Forêt » au Sud de Conros), mais à fort impact visuel : nombreuses vues frontales.
Les boisements de pente apparaissent comme des espaces sauvages.
S'ils n'ont pas de grande valeur biologique, ils ont par contre un intérêt paysager important.
C'est en particulier le cas de ceux situés sur les versants qui dominent la Cère qui, très visibles (arrière plan), marquent la limite visuelle de la vallée.

Des prairies dans lesquelles viennent s'insérer quelques cultures (céréales) s'intercalent au sein des boisements.
Elles occupent souvent les lignes de crête et, selon la largeur, peuvent se limiter à de tous petits espaces lanièrés et enclavés.

Des paysages cloisonnés, une succession de micro paysages.

Sur les versants, quand les contraintes deviennent moins fortes la tendance est à l'agrandissement du parcellaire. Bien qu'en partie altéré, le bocage reste néanmoins encore particulièrement dense et riche sur les coteaux.

Les haies sont constituées d'une strate arbustive (aubépine, prunellier), auxquels vient s'ajouter l'aulne en situation humide.
La strate arborescente associe le chêne au frêne.

Outre leur intérêt paysager, les haies constituent des espaces de refuge pour la faune sauvage.

Le fond de vallée de la Cère est le domaine des prairies inondables et des prés de fauche.
Le bocage, très altéré, présentent des mailles lâches, souvent non fermées.

Le fond de vallée privilégie les vues rasantes, le paysage est ouvert.

La présence du peuplier en bordure de rivière est à souligner. Il se signale dans les paysages par son port vertical et élevé.

Un système de fossés et de vannes permet de maîtriser les circulations d'eau et de favoriser la submersion temporaire des terrains, ce qui a pour effet d'accentuer le caractère humide du fond de vallée, au moins pendant une période de l'année.

L'homme, par les aménagements hydrauliques qu'il a réalisé, a accentué la présence de l'eau dans les paysages.

L'habitat est dans ce secteur dispersé. Les bourgs et les petits hameaux sont implantés généralement sur les crêtes ou sur les replats.
Bien que souvent masquée par la présence des haies, la cohérence et l'homogénéité de l'architecture donnent une valeur positive aux paysages.

Le secteur est d'autre part soumis à une pression urbaine forte (zone d'influence de l'agglomération aurillacoise) à l'origine du développement d'un habitat de type pavillonnaire, en périphérie des hameaux et des bourgs, et le long des axes de circulation.
C'est ainsi qu'Arpajon s'est prolongé vers l'Est, le long de la Cère, du pied du puy de Vaurs jusqu'à Carbonnat.
L'urbanisation est aujourd'hui continue alors qu'autre fois se succédaient des hameaux indépendants les uns des autres.

Le bâti conjugue des éléments traditionnels et des bâtiments beaucoup plus récents.

Les secteurs urbanisés ou potentiellement urbanisables prennent une place importante et constituent un facteur d'évolution des paysages à moyen terme.
En particulier, les POS risquent de provoquer un mitage des paysages (dispersion d'un habitat de type pavillonnaire qui côtoie l'habitat ancien)

Si l'impact visuel du réseau routier est relativement faible, il a par contre un effet sur les paysages puisqu'il détermine l'implantation du bâti (développement urbain linéaire) et celui des zones d'activités (entrée d'Arpajon).
Le futur contournement d'Aurillac constituera un facteur de développement de l'habitat dans des secteurs encore ruraux à l'heure actuelle.

Du fait de son implantation (situation de crête dans les zones des coteaux), le réseau routier constitue un moyen privilégié de découverte des paysages : vues panoramiques dominantes depuis les crêtes.

L'aéroport de Tronquière a par contre un impact plus important. Sa piste est perçue en vision frontale depuis la D920 lors de la descente depuis Sénilhès (vision dans l'axe de la piste).

L'aéroport : un élément étranger au paysage.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Boisements en fond de vallée (forêt de Branviel, bois du Laurent...)
- Conros : château et « coulée verte » en bordure de la Cère
- Réseau bocager secteur au Sud d'Arpajon sur Cère
- Vallée de la Cère : certains tronçons offrent des paysages de grande qualité (tronçons Le Sal / Cabrière et Carbonnat / Le Cambon, bois des Cros, du Cayla..)
- Puy de Vaurs (site non réaménagé, impact visuel important).

Légende

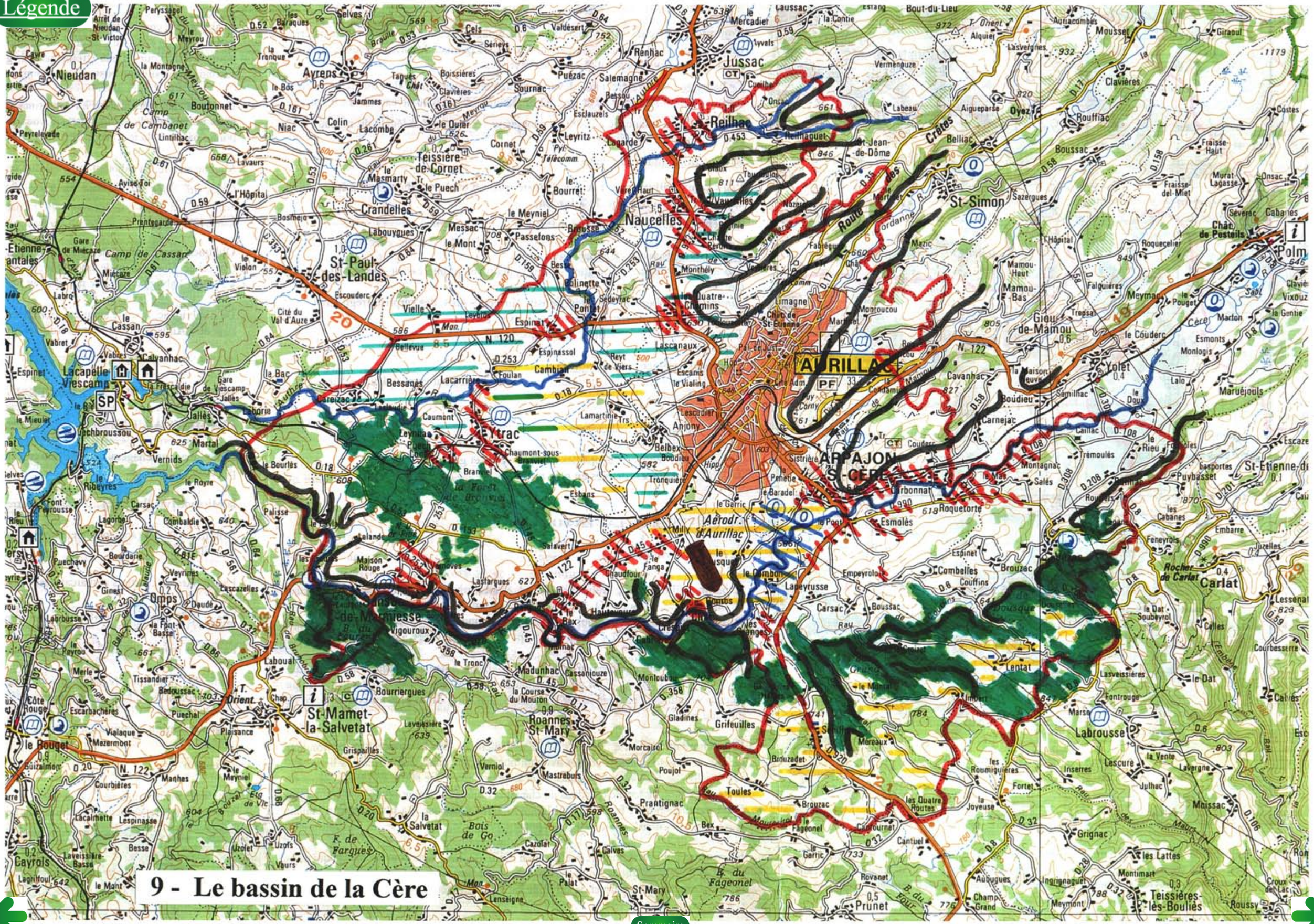

9 - Le bassin de la Cère

Sommaire

CARLADEZ

CARLADEZ

10 - La haute vallée du Goul
11 - Le pays coupé de Carlat
12 - Le plateau de Barrès
13 - La vallée de la Cère, le plateau du Coyan et la planèze de Badailhac

Sommaire

Légende

CARLADEZ

Carte de l'Occupation de l'Espace

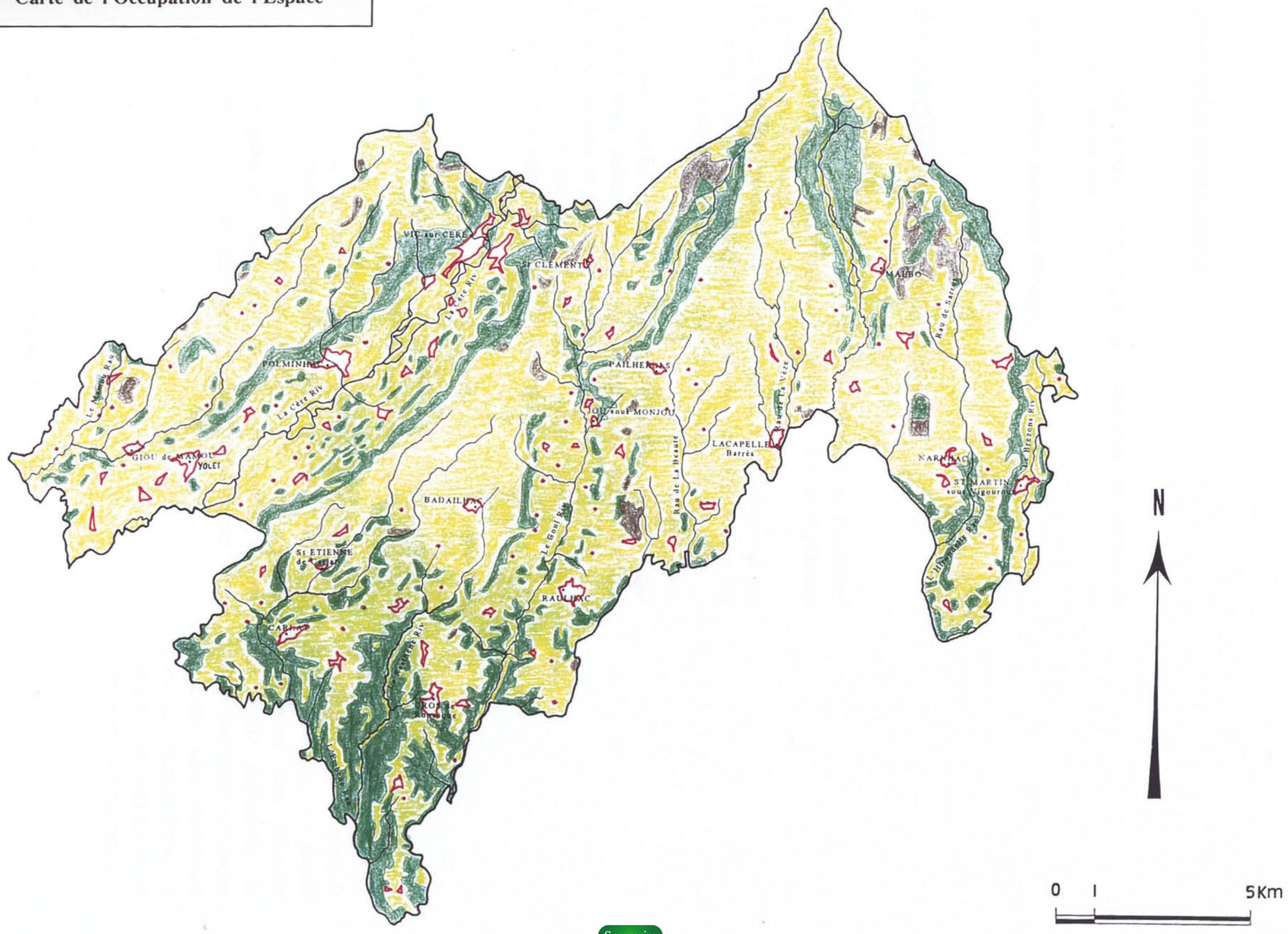

Sommaire

La haute vallée du Goul

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
SAINT-CLÉMENT, JOU-SOUS-MONJOU.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette petite unité, qui constitue la partie centrale du Carladez, vient s'intercaler entre le plateau de Barrès à l'Est et la planèze de Badailhac à l'Ouest.
Elle se distingue de ses deux voisines par sa morphologie et ses paysages plus complexes et le fait qu'elle s'articule autour du Goul, qui a creusé une vallée d'orientation Nord / Sud.

Ses limites correspondent à l'aire du bassin versant, qui coïncide avec celle des plateaux basaltiques d'altitude qui dominent de part et d'autre la vallée.
Vers le Sud, il trouve sa terminaison avec l'apparition des roches du socle (pays coupé de Carlat).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Contrairement au plateau de Barrès et à la planèze de Badailhac, constitués de coulées de basalte issues du Massif, la vallée du Goul s'impose dans les paysages par le fait qu'elle constitue un relief en creux, qui présente certaines variations dans sa morphologie et dans ses paysages de l'amont vers l'aval.

Si elle a, sur la totalité de son cours, gardé l'empreinte des glaciers qui l'ont façonnée, la vallée présente, d'amont en aval, des variations dans sa morphologie, à l'origine de paysages et d'ambiances contrastés.

Des paysages marqués par une très forte présence de l'arbre.

Un habitat dispersé qui tend à humaniser les paysages.

Une vallée encaissée aux versants mis en valeur par l'agriculture -
Des paysages cloisonnés.

Un habitat qui se regroupe parfois sous forme de village en situation de balcon.

Une route à flanc de versant, permettant des vues panoramiques sur le fond de vallée.

Des paysages qui s'ouvrent quand on accède sur le plateau.

Un parcellaire très lâche ne laissant subsister que quelques haies qui cloisonnent
les paysages.

Deux grands secteurs peuvent être ainsi distingués :

• la partie amont regroupe la vallée du Goul proprement dite, jusqu'à la hauteur de Jou sous Monjou, les affluents qui viennent s'y jeter (ruisseaux de Saint-Clément, de Goulaize...) ainsi que, en tête de vallée, les plateaux qui les dominent (secteur de Saint-Clément).

Le secteur amont, de la tête de vallée jusqu'à Jou sous Monjou, se caractérise par son relief de plateau d'altitude, situé à plus de 1000 mètres, disséqué par le réseau hydrographique.

L'essentiel du substratum est composé de roches massives et résistantes : brèches indurées où viennent s'intercaler ponctuellement des intrusions de roches volcaniques (trachyte et phonolithe).
Les interfluves sont très étroits et présentent une topographie tabulaire où affleure très ponctuellement, sur les points hauts, la roche nue.

Compte tenu de leur étroitesse, les plateaux sont peu perceptibles. Ce sont les vallons encaissés et la vallée du Goul qui structurent les paysages.
Les petits entablements rocheux ponctuels qui couronnent certains points hauts constituent, avec les blocs rocheux abandonnés par les glaciers, la seule présence visible du minéral dans les paysages.

Dans le détail, les versants des vallons présentent une topographie irrégulière, composée d'une alternance de replats et de ruptures de pente. Ce n'est qu'à la base des versants que les pentes deviennent moins fortes. Elles donnent alors une certaine douceur aux paysages.

Au fond de sa vallée, le Goul s'est encaissé dans des petites gorges qui dérobent souvent le cours d'eau à la vue.

• A l'aval de Jou sous Monjou et jusqu'à Raulhac, la vallée s'élargit et offre des paysages plus ouverts que dans sa partie amont.

Cette différence de morphologie s'explique en grande partie par la présence de roches moins massives et moins résistantes à l'érosion, constituées de brèches tendres, souvent riches en poches d'argiles, venues recouvrir des sables et des argiles d'origine sédimentaire.
Le profil en U de la vallée est caractéristique d'une vallée glaciaire.
Les versants, dans leur partie supérieure, offrent des pentes raides qui s'adoucissent progressivement.

Dans le fond de vallée, large et plat, remblayé par des dépôts fluvio glaciaires, le Goul décrit de petits méandres.

Quelques intrusions de roches volcaniques (trachyte et trachyandésite), mis en relief, dominent le fond de vallée.

Dans la partie située au Sud de Raulhac, la vallée se réencaisse dans les roches du socle (micaschistes et gneiss) et acquiert alors un profil en V. Son fond étroit est dominé par des versants raides et pentus. Les paysages sont très confinés.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La mise en valeur est en grande partie déterminée par le relief et les contraintes qu'il occasionne.

En tête de vallée, sur les plateaux situés autour de Saint-Clément, les paysages sont très ouverts.
La surface des plateaux et une grande partie des versants des vallons sont en effet voués aux prairies d'estives.
Les parcelles sont de grande taille, délimitées par un réseau bocager altéré. Seules les haies perpendiculaires aux courbes de niveau ont généralement été conservées mais de façon très lâche.

Les boisements naturels, composés de feuillus (hêtre et chêne), colonisent les fonds de vallée les plus encaissés.
Ils cèdent la place aux prairies dans la partie intermédiaire des versants, pour réapparaître dans leur partie supérieure, quand la déclivité des pentes rend difficile une mise en valeur agricole.

Du fait de la complexité du relief, les lisières inférieures des boisements sont sinueuses et les limites entre le milieu forestier et le milieu agricole sont floues.
Cette sensation est renforcée par le fait que ces zones intermédiaires sont soumises à un phénomène de déprise agricole, à l'origine d'une extension des accrus forestiers et d'une fermeture des paysages.
Les vallons non boisés car mis en valeur par l'agriculture subissent la même évolution et sont progressivement colonisés par la lande à fougère.

Dans sa partie amont, le fond de la vallée du Goul, étroit, n'accueille que très localement des prairies.
Les paysages y sont fermés et ce d'autant plus que les gorges sont colonisées par une ripisylve dense, qui se confond souvent avec les boisements des versants.

La partie moins encaissée et plus ouverte de la vallée du Goul, à l'aval de Jou sous Monjou, présente des contraintes moins fortes (pentes, qualités agronomiques des sols...) et la mise en valeur agricole y est plus développée.
Un réseau bocager dense, constitué de haies épaisses et fournies, structure les paysages.
Ces haies associent un étage arbustif dense à un étage arboré également bien représenté.
Parallèles aux courbes de niveau, elles décrivent dans les paysages des lignes sinueuses qui tendent à cloisonner l'espace (obstacles visuels).
L'imbrication entre espaces agricole et forestier est donc, là aussi, forte.

Même s'il n'y a plus de boisements continus aussi importants que dans la partie amont de la vallée, l'arbre est, dans ce secteur, omniprésent dans les paysages, du fait de la présence d'un réseau de haies dense et de bosquets sur les secteurs de pentes fortes.

De nombreux arbres isolés au milieu des parcelles renforcent cette présence de l'arbre dans les paysages.

S'il n'est pas directement visible, le Goul marque quant à lui le paysage par son accompagnement végétal dense.

Le bâti est également très présent dans les paysages, en particulier dans la partie aval de la vallée.
Il se répartit sous forme de bourgs et de villages entre lesquels s'intercalent des granges isolées sur les versants.

Certains éléments du patrimoine bâti constituent, en plus de leur caractère patrimoniale, des points d'appel forts dans les paysages : châteaux de Cropières et de Messilhac.

La vallée du Goul est, sur une grande partie de son cours, très perceptible du fait du réseau routier qui permet aisément de la parcourir.

Le réseau routier autorise deux types de perception qui se succèdent de l'amont vers l'aval, en fonction de l'implantation de la route :

- *dans la partie amont, depuis les hauteurs de Saint-Clément et jusqu'à La Roque les vues panoramiques dominantes sont très longues (D154). La vallée du Goul apparaît depuis les rebords des plateaux comme un couloir visuel ;*
- *plus en aval, du fait de l'implantation de la route en fond de vallée (D59), les vues sont rasantes. A partir de Jou sous Monjou elles cèdent la place à des vues plus ouvertes que permet l'implantation du réseau routier à mi-pente des versants, en position surplombante (D57 et D59).*

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Point de vue depuis le col de Curebourse (vallée de la Cère)
- Patrimoine bâti : châteaux de Cropières, église de Jou sous Monjou
- Séquences paysagères le long des axes routiers (vues sur la vallée) : D 54, D254, D59
- Abords des bourgs : Raulhac, Jou sous Monjou

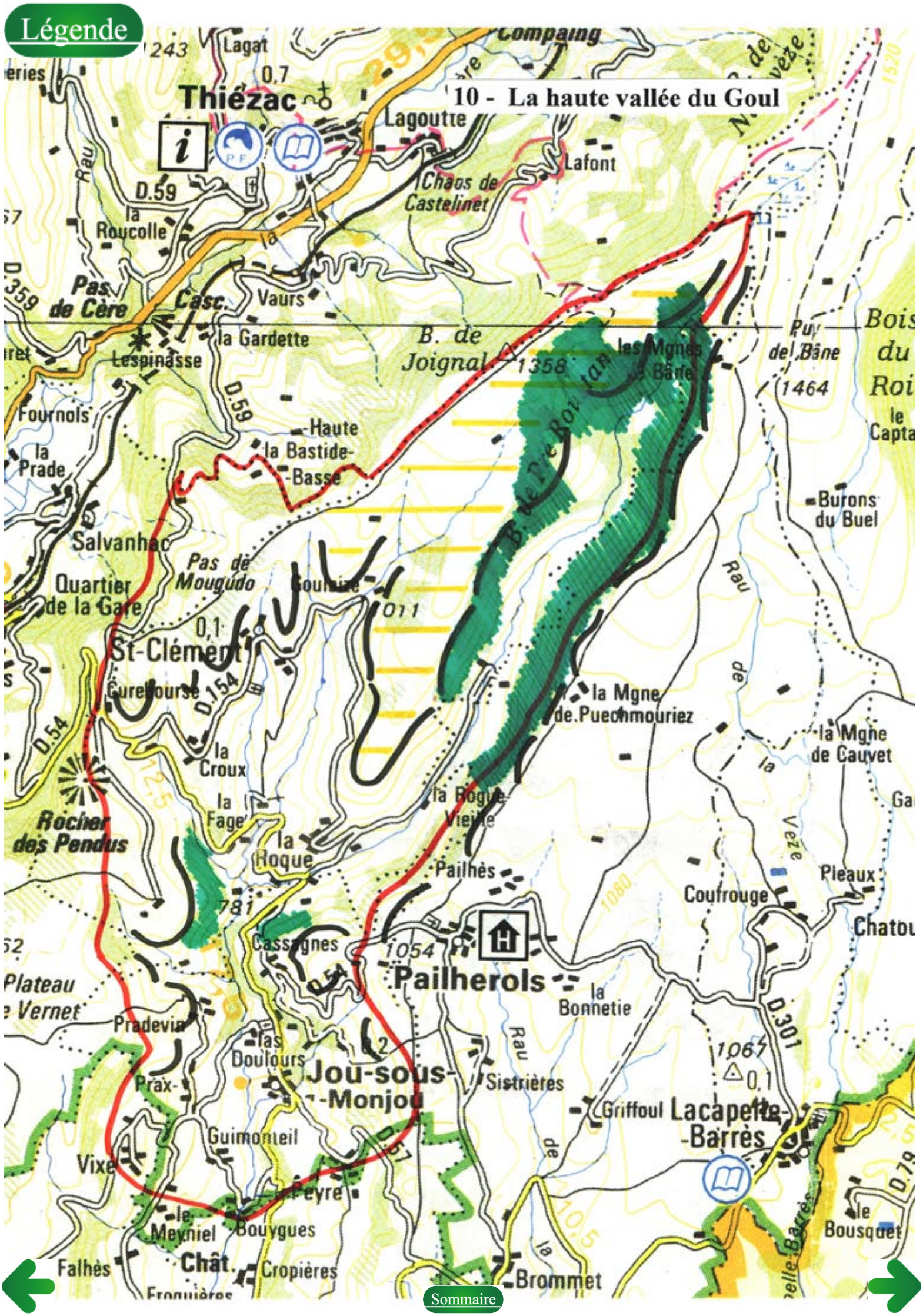
Légende
10 - La haute vallée du Goul
Thiézac
Lagat
Lagoutte
Lafont
Chaos de Castelinet
la Roucolle
D.59
Pas de Cère
Casc.
Vaurs
la Gardette
Lespinasse
B. de Joignal
1358
les Mgnes de Bâne
Pui del Bâne
1464
Bois du Roi
Fournols
la Prade
Haute la Bastide-Basse
Salvanhac
Quartier de la Gare
Pas de Mougudo
St-Clément
Burons du Buel
la Mgne de Puechmouriez
la Mgne de Cauvet
Rocher des Pendus
la Croux
la Fage
la Roque
la Rogue Vieille
Pailhès
Coufrouge
Pleaux
781
Cassagnes
1054
Pailherols
la Bonnetie
Plateau de Vernet
Pradevia
Las Doulours
Jou-sous-Monjou
Sistrières
1067
Griffoul
Lacapelle-Barrès
Guimonteil
Vixe
Peyre
le Meyniel
Bouygues
le Bousquet
Falhès
Châtaigneraies
Cropières
Brommet
Sommaire

Le pays coupé de Carlat

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
CARLAT, SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT, CROS-DE-RONESQUE, RAULHAC-ET-BADAILHAC.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Limitrophe de l'Aveyron, le pays coupé de Carlat se situe à la limite du Massif cantalien.
Pays de transition, il occupe une position de contact avec, au Sud et à l'Est, la Châtaigneraie et le plateau de Barrès, desquels il s'isole par de profondes vallées entaillées dans les terrains anciens du socle.

Ses limites correspondent, au Nord à la zone de transition avec la planèze de Badalhac et la haute vallée du Goul, au Sud au passage vers la Châtaigneraie.

A l'Ouest, c'est le rebord de la vallée de la Cère qui la délimite.

Seule la limite Est, qui s'appuie sur la frontière administrative avec l'Aveyron, apparaît plus artificielle.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le pays coupé de Carlat marque la limite d'extension des terrains volcaniques, constitués de brèches et de basalte.
Au Sud d'une ligne reliant Carlat à Cros de Ronesque, ils laissent en effet la place aux terrains du socle (roches métamorphiques).

Roche de Moissac - Entablement basaltique donnant des vallées encaissées.

Site de Carlat - village niché au pied de rochers.

Cros de Ronesque -village implanté en bordure de plateau, en situation de balcon.

Versant déboisé -Pente d'exploitation.

Vallée profondément encaissée, aux versants boisés.

Entre Vezac et Carlat - Un relief aux formes molles typique des formations argileuses.

Cros de Ronesque - Architecture typique du Carladés.

Des paysages compartimentés par des rideaux de frênes.

Les coulées basaltiques issues des monts du Cantal qui viennent y mourir les recouvrent et ont redonné de la vigueur au relief.
Dégagées par l'érosion, ces coulées couronnent aujourd'hui les sommets des versants.

Elles sont très visibles dans les paysages par leurs silhouettes caractéristiques et par leurs rebords, qui prennent l'aspect de falaises rocheuses (Carlat, Cros de Ronesque). Ces reliefs donnent sa spécificité à cette partie de l'unité.

Le regard ne peut ignorer les rebords de plateaux qui, situés en position dominante, attirent fortement le regard :

- *par leur couleur sombre, en opposition avec les tons de vert des boisements ;*
- *par la platitude de la ligne d'horizon qu'ils induisent et que le regard suit.*

Un réseau hydrographique dense, qui converge pour grossir le Goul, a abondamment disséqué le substratum métamorphique et a donné naissance à une morphologie complexe, constituée d'une juxtaposition de collines et de petits plateaux tabulaires, reliés par des lignes de crête et séparés par des vallées très encaissées.

Les vallées du Goul et de ses affluents (Embème, Rasthène), fortement encaissées, constituent les éléments structurants des paysages.

Ces collines et ces plateaux constituent autant de petites cellules bien individualisées, qui dominent les vallées et qui offrent de nombreux points de vue panoramiques, souvent remarquables.

Les vallées très encaissées se caractérisent par leur profil en V et leurs versants excessivement raides.
Cet encaissement des vallées est encore plus accentué vers le Sud, où les pentes des versants sont beaucoup plus abruptes.
Excepté dans la vallée du Goul, les fonds de vallée très étroits sont le plus souvent non perçus. Le réseau routier ne permet en effet d'y accéder que de façon très ponctuelle.
Ce sont donc des espaces très enclavés.

Difficilement franchissables, les vallées, outre le fait de compartimenter les paysages, ont pour effet de multiplier les tours et détours des routes.
La perception des paysages s'en trouve très fragmentée.

En limite des affleurements de roches métamorphiques, les argiles sous jacentes aux brèches volcaniques ont donné naissance à des versants aux formes molles et douces qui servent de transition.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les pentes des versants, qui ne peuvent faire l'objet d'une mise en valeur agricole, sont abandonnées aux forêts de feuillus (chênaie hêtraie), qui ferment entièrement l'espace.

Les masses boisées sont une des caractéristiques du secteur.
Essentiellement constituées de feuillus, elles offrent des couleurs variables et transforment le paysage au fil des saisons.

Ces forêts, en partie exploitées pour la production de bois, sont, du fait de leur position, très visibles et offrent une forte sensibilité aux déboisements (notamment par rapport à l'impact des chemins d'exploitation).

Les fonds de vallée, très étroits et rarement accessibles, ne sont, le plus souvent, pas perceptibles ; la forêt semble se poursuivre jusqu'au pied des pentes.

Les fonds de vallée donnent une ambiance encore plus fermée. Les obliques des versants en accentuent le sentiment d'inaccessibilité et le caractère sauvage.

Les seules parties ouvertes sont les parties supérieures des versants et les lignes de crêtes qui relient le sommet des collines et des plateaux.
Ces paysages contrastent, par leur ouverture avec la forêt avoisinante.

Les parcelles y sont de taille moyenne ; du bocage très altéré ne subsistent que des lambeaux de haies.
Ces dernières, sans véritable strate arbustive, comportent des arbres de taille importante, le plus souvent représentés par des frênes.

Les arbres des haies, auxquels viennent s'associer des arbres isolés au sein des parcelles, captent le regard et constituent des points d'appel.

Le bâti est essentiellement formé de bourgs et de hameaux groupés et disposés en haut des versants où sur les lignes de crête, dans les espaces les plus ouverts, ainsi qu'au pied des rebords des coulées (Carlat).

Un bâti qui se distingue nettement des autres éléments du paysage.

L'absence du bâti en fond de vallon en renforce le caractère sauvage.

La chapelle de Roc, le rocher de Carlat, la carrière après Feynerols constituent également des points d'appel fort dans le paysage ; ce sont des éléments surprenants qui se découvrent d'un seul coup de façon spectaculaire.

Les routes qui sillonnent la zone se situent le plus souvent en hauteur et permettent de nombreux points de vue sur les vallées et les pentes.
Les secteurs où elles recoupent les vallons constituent des secteurs sensibles, notamment par les types de vue qu'elles permettent alors.

Les vues frontales et les vues surplombantes se succèdent sur les routes (séquences paysagères).
Leur tracé sinueux et les passages successifs dans les vallées accentuent le côté tourmenté du paysage.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Site de Carlat : table basaltique qui se découpe dans le paysage et qui abrite le village, riche de nombreuses maisons de qualité architecturale.
- Point du vue sur le Goul, à partir du rebord de coulée basaltique de Cros de Ronesque.
- Patrimoine bâti : châteaux de Messilhac

Légende

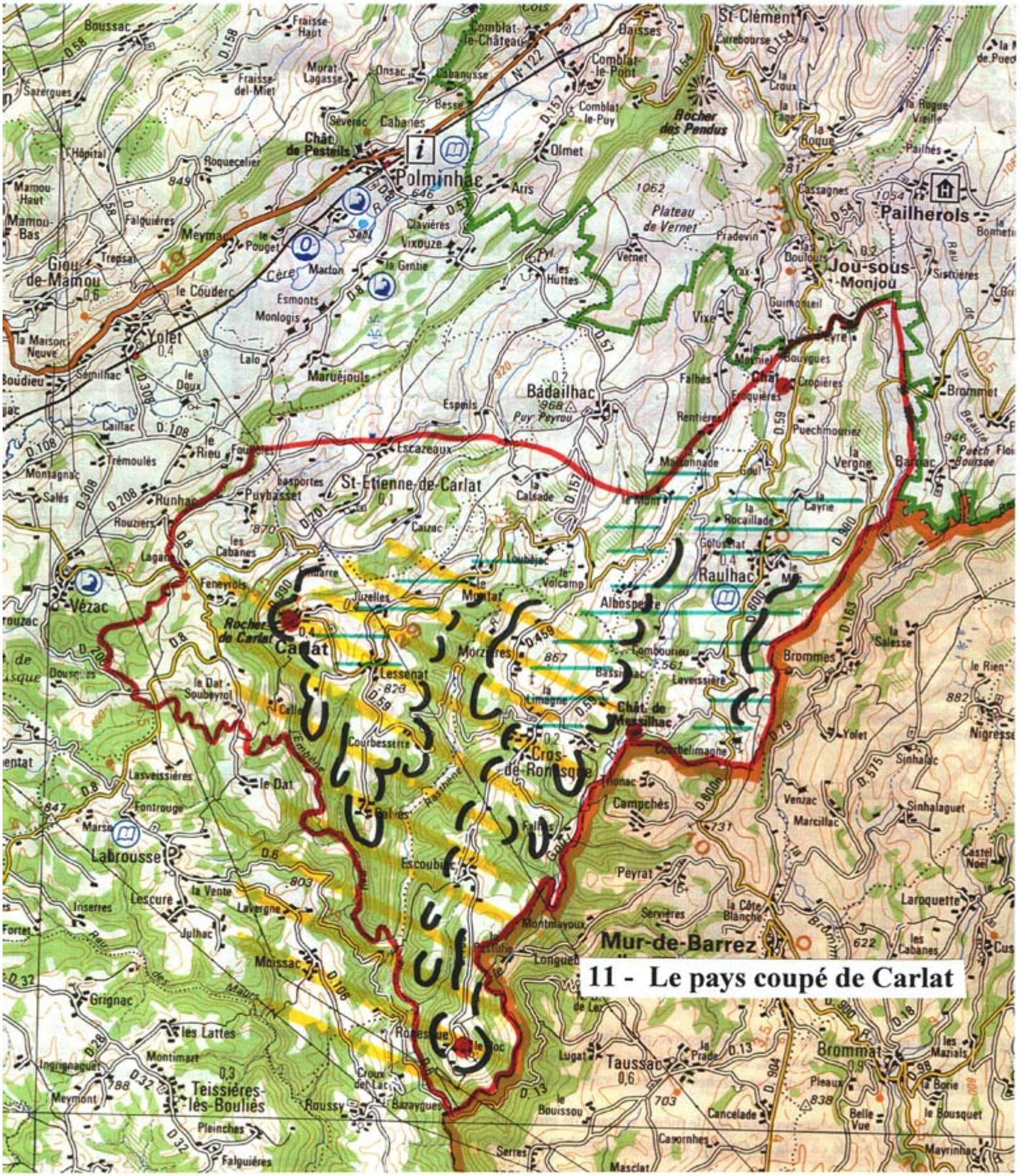

Sommaire

Le plateau de Barrès

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette petite unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
PAILHEROLS, LACAPELLE BARRÈS, MALBO, NARNHAC, SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROU, BREZONS

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Ce petit plateau d'altitude (altitudes comprises entre 1000 et 1500 m), en forme de triangle dont la pointe est orientée vers le Nord, vient s'intercaler entre le plateau de Pierrefort (duquel il est séparé par la vallée du Brezons) et la haute vallée du Goul (qui assure la transition avec le pays coupé de Carlat et la planèze de Badaillac).

Un plateau excentré, à l'écart des principales voies de communication et difficile d'accès.

Ses limites Est et Ouest sont bien marquées puisqu'elles correspondent aux deux vallées méridiennes qui se rejoignent au pied du Plomb du Cantal (Col de chèvre).
La limite Sud est par contre plus floue : elle s'appuie sur les limites départementales (Aveyron) qui coïncident avec une limite géologique (terminaisons méridionales des coulées de basalte).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

En pente forte du Nord vers le Sud (altitudes décroissantes de 1600 m à 950 m), le plateau de Barrès, dont on retrouve le prolongement vers l'Ouest, de façon relictuelle, dans le pays coupé de Carlat, est composé de roches volcaniques (basalte des plateaux).

Le plateau de Barrès constitue, sur le plan de la géologie, la continuation occidentale de la planèze de Pierrefort, dont il se différencie par son relief plus mouvementé et par son aspect moins monolithique.

Malbo village en situation de balcon dominant la vallée du Siniq.

Des paysages ou l'arbre reste très présent, un réseau de haies discontinu.

Accumulation d'eau dans les bas fonds, à l'origine de petites zones humides.

Vallée de Siniq - fond plat entrecoupé d'alignement d'arbres dominé par des versants raides et intégralement boisés.

Des paysages d'estives très ouverts où l'arbre est rare.

Paysages ouverts d'estives marqués par la présence de burons.

Arbre isolé en bordure de route - un élément de verticalité dans des paysages où dominent les horizontales

La surface du plateau présente en effet une topographie plane (type planèze), animée de reliefs qui trouvent en grande partie leur origine dans les dépôts abandonnés, sur de grandes surfaces, par les glaciers du Quaternaire.
Ces dépôts sont venus en partie remblayer la topographie préexistante et ont donné naissance à des reliefs caractéristiques (drumlins), qui viennent rompre la monotonie du plateau.

De forme douce et aplati, les reliefs qui animent la surface du plateau, bien qu'assez affirmés, ne viennent en rien en perturber l'organisation générale , où les lignes horizontales dominent.

Sur le plateau, l'eau s'écoule vers les bas fonds qui se caractérisent par une hydromorphie marquée, que met en évidence la végétation spécifique des milieux humides.

Dans les bas fonds, les prairies humides vouées au pacage du bétail tranchent par leur couleur plus sombre avec les prairies de fauche environnantes, sans que les limites de parcelles soient matérialisées autrement que par des clôtures en barbelé.
Dans ces secteurs plus contraignants, (du fait de l'hydromorphie qui les caractérise) se manifeste un peu de déprise agricole.

Dans la partie Sud, les vallées du Goul, du ruisseau de Lacapelle Barrès et du Siniq ont, en s'encaissant, mis en affleurement les roches sous - jacentes (brèches indurées) et ont découpé les rebords méridionaux du plateau en une suite de digitations sur lesquelles s'appuient les limites de l'unité.

La vallée glaciaire du Siniq, d'orientation Nord / Sud, a profondément entaillé, de part en part, la surface du plateau et constitue une rupture topographique et paysagère majeure.
Elle prend son origine au pied du Plomd du Cantal et présente un profil en auge caractéristique : fond large et plat remblayé par des dépôts fluvio glaciaires, occupé par des prairies humides et dominé par des versants raides colonisés par la forêt.

Du fait de ses proportions très équilibrées et malgré son encaissement important (jusqu'à 300 m), la vallée du Sinicq ne donne pas un sentiment de confinement.
L'opposition entre le fond plat, voué aux prairies (verts tendres) et les versants boisés (tons de vert plus sombres), accentue l'impression d'un couloir, le regard venant s'appuyer sur les limites latérales de la vallée.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La mise en valeur agricole du plateau laisse une place largement prépondérante aux herbages : prairies de fauche qui cèdent la place, aux altitudes les plus élevées, à des estives.

Dans la partie basse, le parcellaire, assez lâche, est délimité par un réseau bocager qui tend à disparaître progressivement sous l'effet du regroupement des parcelles.

Les haies qui ont été conservées sont généralement denses.
L'étage arbustif y est très développé ;viennent s'y intercaler des arbres de moyen jet.

Bien qu'interrompues, les haies marquent fortement les paysages car elles constituent des lignes horizontales plus sombres qui reprennent les lignes de force de la topographie.
Elles déterminent d'autre part une succession de plans qui donnent de la profondeur de champs aux paysages.

Les alignements de sorbiers en bordure de route (Pailherols), quand ils sont perçus transversalement, participent eux aussi à cette organisation des paysages.

Les arbres, isolés ou en bouquets disposés au sein des parcelles, s'opposent par contre à ces horizontales et attirent le regard.

Sur les pentes des vallons les parcelles sont de plus petite taille, le réseau de haies plus dense et les haies plus fournies. Il en résulte un cloisonnement des paysages plus marqué.

Les boisements naturels, composés d'essences feuillues (hêtre) sont morcelés et se localisent sur les zones de pentes (versants des vallées) et sur le sommet des éminences.

Quand ils occupent les creux topographiques (fonds de vallon) ils ne constituent pas une barrière visuelle : le regard « passe » au dessus et perçoit la surface des plateaux situés en vis à vis.

Les boisements apparaissent de ce fait comme des masses ou des lignes horizontales plus sombres dans le paysage et en renforcent eux aussi les lignes de force.
Les boisements qui occupent les versants de la vallée du Siniq apparaissent comme un cordon boisé de couleur sombre qui a pour effet de renforcer l'impression de couloir ressenti depuis le fond de vallée qui accueille des prairies humides.
Les parcelles y sont de grande taille et permettent des vues rasantes longues, interrompues en partie seulement par un réseau très lâche de haies perpendiculaires à l'axe de la vallée. Le faible développement de l'étage arbustif est à l'origine d'un effet de transparence.

L'habitat est, sur le plateau du Barrès, relativement groupé.
Les bourgs centres et les villages sont implantés en rebord du plateau et sont de ce fait rejetés à la périphérie de l'unité. Groupés, ils occupent souvent une situation de balcon : Lacapelle Barrès, Malbo, Chatours...

Vers le Nord l'habitat permanent disparaît progressivement au profit des fermes d'altitude puis des burons.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Vallée du Siniq
- Bourgs en situation de balcon au dessus des vallées (Malbo, Saint-Martin-sous-Vigouroux
- Plateau de Lebrejal

Légende

12 - Le plateau de Barrès

Sommaire

La vallée de la Cère, le plateau du Coyan et la planèze de Badailhac

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
GIOU-DE-MAMOU, YOLET, POLMINHAC, VIC-SUR-CÈRE, BADAILHAC, SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité se structure autour de la vallée de la Cère, d'orientation Nord Est / Sud Ouest.

Au niveau de la vallée, la limite amont de l'unité est particulièrement bien marquée, puisqu'elle correspond au verrou glaciaire du Pas de Cère, caractérisé par un resserrement des flancs de la vallée.

Le verrou glaciaire du pas de Cère constitue un seuil paysager particulièrement important.
La vallée s'ouvre brusquement après son franchissement et perd en partie son aspect « montagnard ».

Vers l'aval, les pentes des versants s'adoucissent progressivement pour venir mourir aux portes d'Aurillac (entrée dans le bassin sédimentaire).

La vallée de la Cère sépare deux plateaux parallèles, la planèze de Badailhac et le plateau du Coyan.
Ces derniers se caractérisent par une succession d'ambiances qui assure, de l'aval vers l'amont, une transition plus ou moins progressive avec les paysages du Massif, selon les modes de perception et de déplacement.
Situés aux portes même d'Aurillac, les paysages de ces plateaux contrastent totalement avec ceux du bassin d'Aurillac et de la vallée de la Cère.
Rien ne permet d'en soupçonner d'ailleurs la proximité.

Vallée de la Cère - Effet couloir des boisements sur les versants - Paysages de fond de vallée cloisonnés par un réseau de haies.

Plateau de Badailhac - Paysage d'estives.

Giou de Mamou - Vallon du Mamou - Douceur des lignes soulignée par des alignements d'arbres.

Plateau de Boussac - Parcellaire limité par un réseau de clôtures - Un parcellaire dessiné au sol.

Déprise agricole sur versant - Ligne de crête soulignée par la lisière d'un boisement de résineux.

Plateau de Boussac - Déprise agricole sur un versant dominant un bas fond humide.

La vallée de la Cère constitue une zone particulièrement fréquentée sur l'axe Aurillac / Clermont-Ferrand, tant en période hivernale (proximité de la station de ski du Lioran) qu'en période estivale (station touristique de Vic sur Cère).

Les paysages de la vallée sont marqués par la présence de l'axe de circulation le plus fréquenté du département.
Ils constituent en cela une vitrine du Massif cantalien, les enjeux paysagers y sont particulièrement forts

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La vallée de la Cère est une vallée glaciaire typique, en forme d'auge.

Un modèle glaciaire facile à lire, dans l'axe de la vallée où à partir des surplombs (vues panoramiques).

Dominée par le plateau du Coyan en rive droite, et le plateau de Badailhac en rive gauche, elle constitue une entaille profonde de 350 mètres de dénivelé, qui permet d'accéder très facilement à la partie centrale du Massif.
Les versants présentent des pentes fortes et sont établis dans des roches d'origine volcanique, constituées essentiellement des brèches.
Quelques replats dûs à la présence de roches plus dures (basalte et trachyte), qui ont mieux résisté à l'érosion des glaciers, en modifient localement le profil.

Le versant en rive droite (adret) est plus irrégulier, le plateau étant progressivement disloqué par les vallées latérales qui viennent s'y jeter (ruisseau de Coste) ; la rupture de pente y est également plus forte et la forêt descend plus bas.
Des affleurements rocheux à l'aspect ruiniforme donnent aux paysages sur ce versant une certaine originalité, les rochers déchiquetés perçant le couvert forestier.

Les affleurements rocheux sur les versants, en particulier en rive droite, donnent aux paysages un aspect spectaculaire.
Ils constituent des points d'appel visuels qui se distinguent très bien des forêts environnantes par leur teinte brune.

Petit affleurement rocheux sur la planèze de Badailhac.

Tour Fahlies - Eperon rocheux dominant la vallée.

Vic sur Cère - Affleurements de brèches sur les versants à l'origine de reliefs ruiniformes.

La vallée de la Cère avant son débouché dans le bassin sédimentaire - Une vallée au caractère montagnard encore marqué.

Polminhac - Urbanisation pavillonnaire dans le fond de vallée.

Le fond de vallée, particulièrement large se caractérise par sa platitude qui trouve son explication dans les dépôts morainiques abandonnés par les glaciers du quaternaire.

La platitude du fond de vallée, particulièrement marquée, s'oppose aux lignes obliques des versants.

La Cère constitue naturellement un des éléments forts de ces paysages.
C'est en particulier le cas au Printemps, où le fond de vallée est quelque fois envahi par les eaux de crue de la rivière, qui viennent y stagner.
Les paysages prennent alors, parfois pendant plusieurs semaines, une physionomie totalement différente de celle qui est la leur pendant le reste de l'année.

Le plateau du Coyan et la planèze de Badailhac, situés à des altitudes comprises entre 750 et 1300 mètres, constituent quant à eux de vastes espaces ouverts, en pente douce orientée Nord Est / Sud Ouest, entaillés par de nombreux petits vallons.

Bien que situés à l'écart de la partie centrale du volcan cantalien, ils trouvent leur origine dans le volcanisme.

La surface des plateaux proprement dite est en effet constitué de basalte résultant d'une coulée provenant du centre du massif cantalien.
Celles ci recouvrent les brèches, parfois riches en poches d'argiles, qui affleurent à la faveur des rebords des plateaux et sur les versants des vallées.

Des affleurements rocheux, de couleur sombre, couverts en partie seulement d'une végétation rase, témoignent du passé volcanique du secteur et rompent la relative douceur des lignes du paysage.

Les vallées qui entaillent les deux plateaux s'encaissent parfois plus profondément que ne le laisseraient envisager les premières perceptions.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les sols riches et les faibles contraintes ont permis une mise en valeur agricole intégrale du fond de la vallée de la Cère.
Les prairies de fauche y sont dominantes et la mécanisation est très développée.

Les parties les plus pentues des versants sont par contre couvertes de forêts qui forment des rubans continus.

Très perçues, les forêts de versant offrent une très grande sensibilité paysagère (déboisements).

Ces boisements canalisent le regard et renforcent l'effet couloir induit par le relief en faisant ressortir de façon très nette le profil en auge de la vallée.

Une organisation linéaire où la présence de forêts sur les versants joue un rôle capital dans la perception des paysages.

Par leurs couleurs, leur texture et leur volume, ils contrastent avec les paysages du fond de vallée, plus ouverts.
Ils offrent d'autre part une gamme de couleurs au fil des saisons.

Très perçus, les versants boisés qui font ressortir le profil en auge de la vallée et qui contrastent avec le fond ouvert, présentent une forte sensibilité paysagère.

En pied de versants, les paysages tendent à s'ouvrir : boisements et parcelles agricoles, délimitées par des haies plus ou moins épaisses, viennent s'y mélanger et s'y imbriquer.
Les replats sur les versants, occupés par des bandes boisées parallèles aux courbes de niveau, forment une seconde ligne horizontale sous la forêt.
L'espace est donc structuré en strates horizontales et sa lecture est essentiellement linéaire.

Les paysages du fond de vallée restent ouverts, malgré la présence d'arbres d'alignements en bordure de parcelle ou de plantations de peupliers qui constituent ponctuellement des barrières visuelles.

Dans le fond de vallée proprement dit, les parcelles sont de grande taille, délimitées par des rideaux d'arbres de haut jet.
Ces alignements ont un effet structurant important sur les paysages.
Ils rythment l'espace en le quadrillant et tendent à cloisonner les paysages, tout en offrant, notamment du fait de l'espacement entre les arbres, une certaine transparence.
Les paysages peuvent néanmoins se refermer, en particulier à l'occasion des peupleraie dans le fond de vallée.

Une découverte et une perception des paysages rythmés par l'alternance entre des ambiances confinées et des ambiances plus ouvertes.

Le plateau du Coyan et la planèze de Badailhac offrent quant à eux une alternance de paysages ouverts et de paysages plus fermés.

Les vastes étendues planes ont permis une mise en valeur des plateaux, divisés en de nombreuses parcelles agricoles, facilement mécanisables.
De taille importante, ces parcelles sont découpées par des barrières en bois et des murs de pierres sèches.

Même si des masses boisées sombres se démarquent parfois dans le paysage, peu d'obstacles visuels arrêtent le regard sur ces espaces très ouverts.
Seuls quelques arbres isolés ou poteaux électriques attirent le regard par leur verticalité.
Quelques plantations de résineux ferment également localement les paysages (plateau du Coyan).

Les rebords des vallons sont importants du point de vue des paysages, par la diversité qu'ils apportent
Ils offrent en effet des vues panoramiques dominantes sur les vallées tandis que les plateaux sont essentiellement perçus en vue rasante.

Les petites vallées qui entaillent la zone sont naturellement moins perçues que les vastes étendues planes.
Elles restent cependant assez ouvertes et présentent de nombreux points de vue.

Le bocage, plus ou moins bien conservé, structure le paysage qui semble alors constitué d'une succession de planèzes miniatures juxtaposées.

Vers Giou de Mamou, le paysage est plus fermé avec la présence de versants doux recouverts de forêt et d'un réseau bocager parfois dense, en limite de parcelle.

En s'approchant de la montagne, les vallées ont des versants plus adoucis et valorisés par des pâturages et des prés de fauche ; plus en aval, ces pentes sont occupées par des forêts naturelles de feuillus.

Les pentes des vallées sont généralement dégarnies ; ponctuellement, la lande à genêts attire le regard par ses couleurs et donne un sentiment d'abandon.

Les plateaux (surtout celui du Coyan) mal desservis et difficiles d'accès, sont en partie en voie d'abandon. Les terrains autrefois en pâture retournent alors à la friche.

Ceci est d'autant plus marqué que les pentes s'accentuent, faisant de ces zones de véritables pays coupés. Le paysage évolue et se ferme alors progressivement.

Des paysages en pleine mutation.

La zone la plus à l'Est du plateau du Coyan, mal desservie, est celle qui connaît les évolutions les plus fortes.
L'abandon des pâturages par les troupeaux favorise la colonisation par la lande qui s'installe rapidement, avec déjà parfois la présence de petits arbustes colonisateurs.

Dans les paysages, les bâtiments constituent des points d'appel visuels qui captent le regard.

Les zones humides marécageuses dispersées sur la surface du plateau, peu favorables à une mise en valeur agricole, mais dont la valeur paysagère n'est pas à négliger (vers Boussac notamment), vient renforcer, par leur végétation bien spécifique, le sentiment d'abandon.
L'habitat se répartit sous forme de villages et de hameaux.

Malgré l'effet tampon apporté par les haies et les alignements d'arbres, les paysages restent sensibles aux implantations de nouveaux bâtiments en fond de vallée.
Cette sensibilité est renforcée lorsqu'on se déplace sur la N122 qui surplombe en de nombreux points le fond de la vallée (lotissement de Polminhac par exemple).

Dans la vallées de la Cère, ils sont implantés indifféremment sur l'un ou l'autre des versants, adret et ubac.
Ils sont toutefois de taille plus importante sur l'adret et ont une structure plus groupée, en pied de versant.
Sur l'ubac ce sont des petits hameaux qui se distinguent en milieu de pentes. Entourés par de petites masses forestières ils se détachent de l'ensemble par leurs bâtiments de grande taille, le plus souvent des granges associées à des fermes.

Le fond de vallée abrite de nombreux hameaux et fermes isolées.
Les bâtiments traditionnels quelquefois de grande qualité architecturale, jouxtent des bâtiments agricoles plus récents, qui se détachent dans le paysage par leur taille, leur couleur et leur architecture.

Les châteaux et les demeures bourgeoises, implantés sur des terrasses en pied de versant ou à mi-pente, constituent également des points d'appel visuel importants.

Les paysages sont également marqués, depuis le bassin d'Aurillac jusqu'à Vic sur Cère, par l'habitat pavillonnaire, en pleine expansion qui occupe le fond de vallée et auquel vient s'associer des bâtiments artisanaux ou industriels.
Il en résulte une évolution des paysages qui se traduit par une hétérogénéité du bâti.

Sur les plateaux, les éléments bâtis, plus rares, restent assez groupés et forment de petites masses. Ils sont particulièrement visibles dans ces espaces ouverts.

La RN 122, située en pied de versant de la vallée de la Cère, offre des vues panoramiques particulièrement intéressante sur le fond de vallée.
Elle constitue donc un moyen de découverte privilégié des paysages. Très fréquentée, cette route présente des enjeux paysagers importants.
Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour la D8, située en rive gauche de la Cère.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Les nombreux châteaux et les demeures bourgeoises, perchés ou tapis au fond d'un repli de terrain : Comblat, Pesteils, Clavières, Vixouze, Caillac...
- Vic-sur-Cère, particulièrement perçue depuis le Rocher des Pendus et le Col de Curebourse.
- Cascades de la Roucolle et du trou de la Conche près de Vic
- Pas de Cère
- Quelques bâtiments architecturaux de qualité dans les bourgs de Badailhac et de Giou de Mamou : chapelle avec un clocher porche surmonté d'une flèche à Badailhac, église à peigne et maisons traditionnelles à toits en lauzes à Giou de Mamou.
- Points de vue et sites exceptionnels : Rocher des Pendus, à partir duquel se dégage un panorama de qualité sur la vallée de la Cère et les Monts du Cantal
- Abords de la RN 122

Légende

13 - La vallée de la Cère, le plateau du Coyan et la planèze de Badailhac

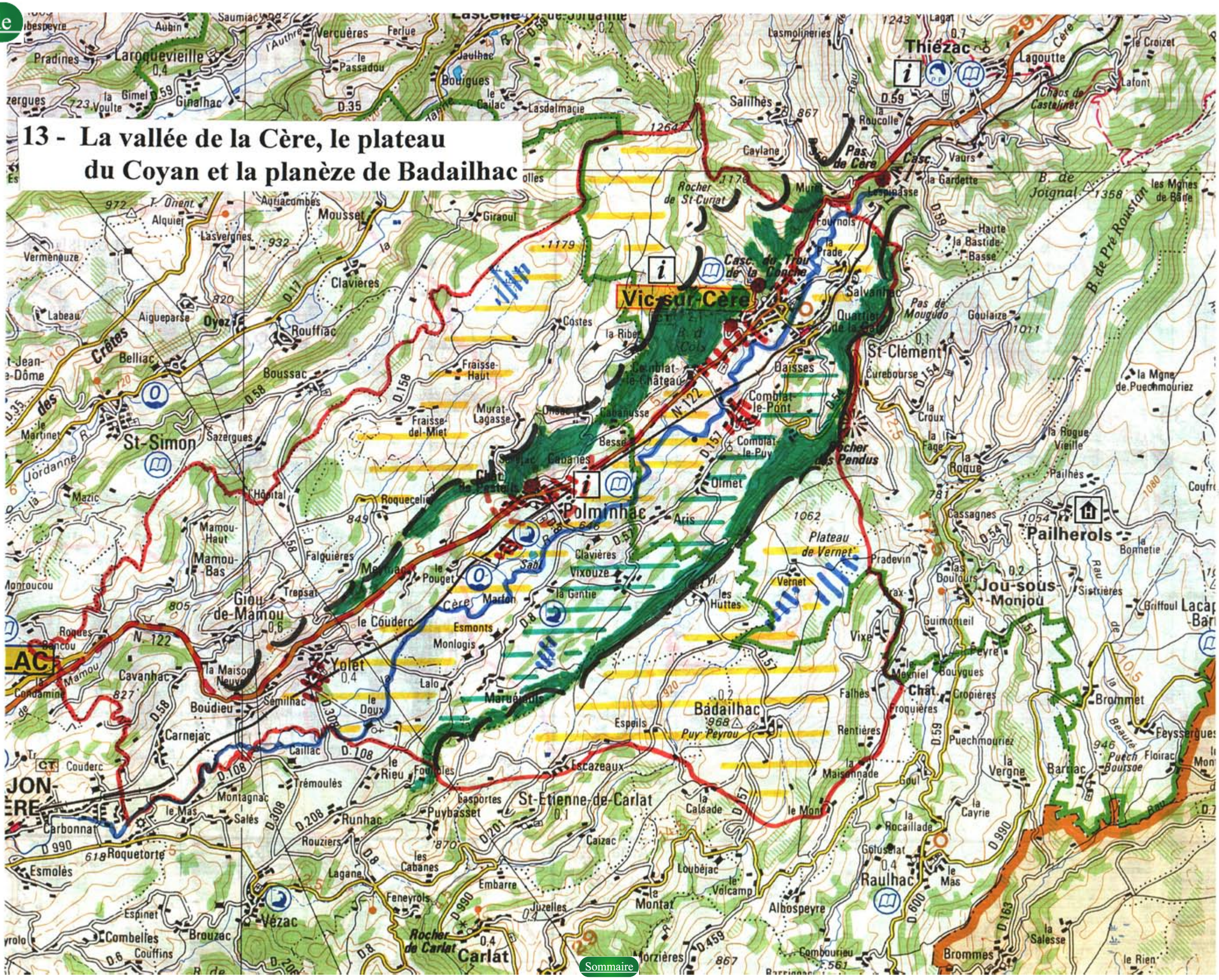

CÉZALIER

14 - Le bassin de Condat

14 - Le bassin de Condat
15 - Les hauts plateaux du Cézallier
16 - Le plateau de la Pinatelle

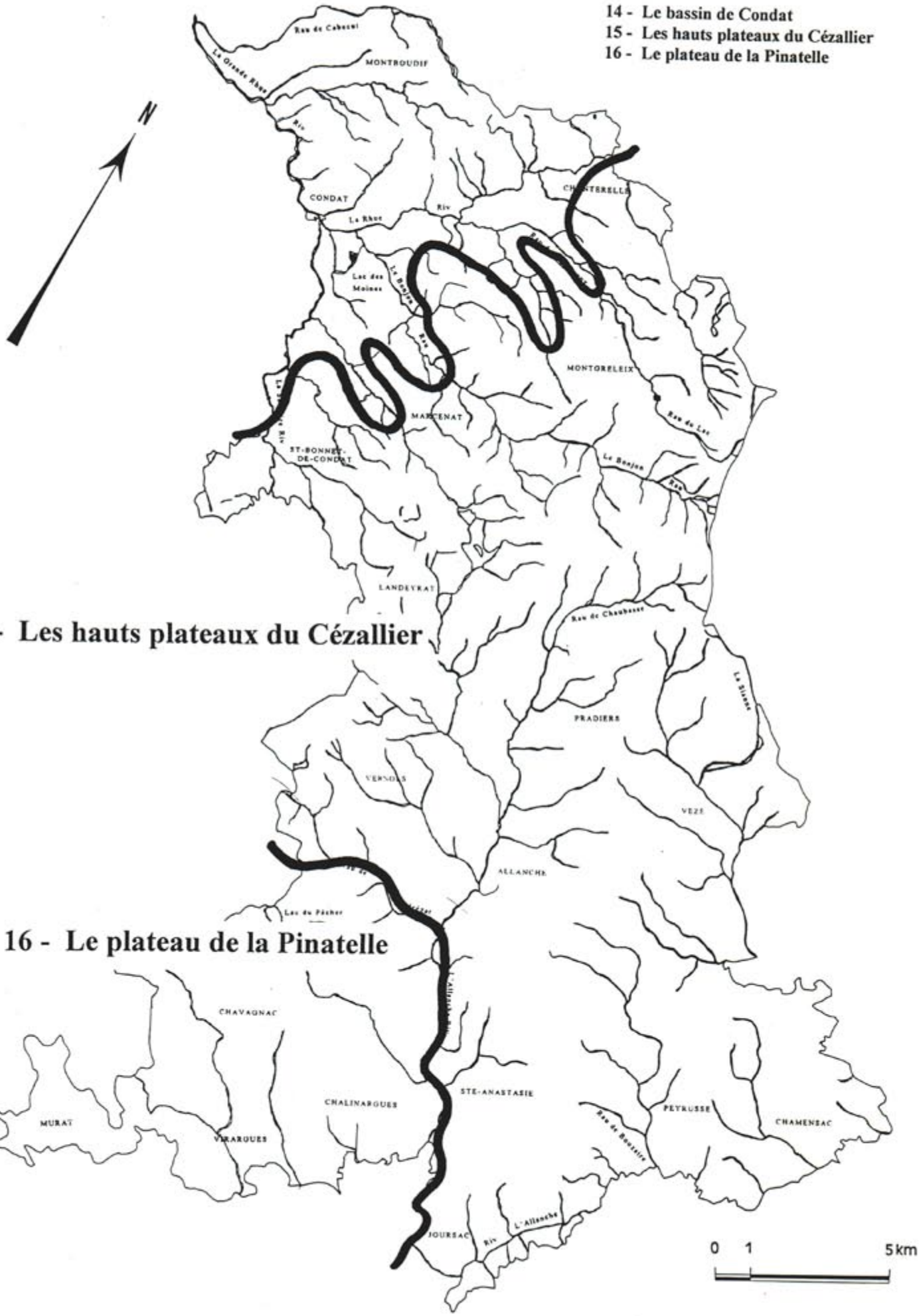

15 - Les hauts plateaux du Cézallier

16 - Le plateau de la Pinatelle

Légende

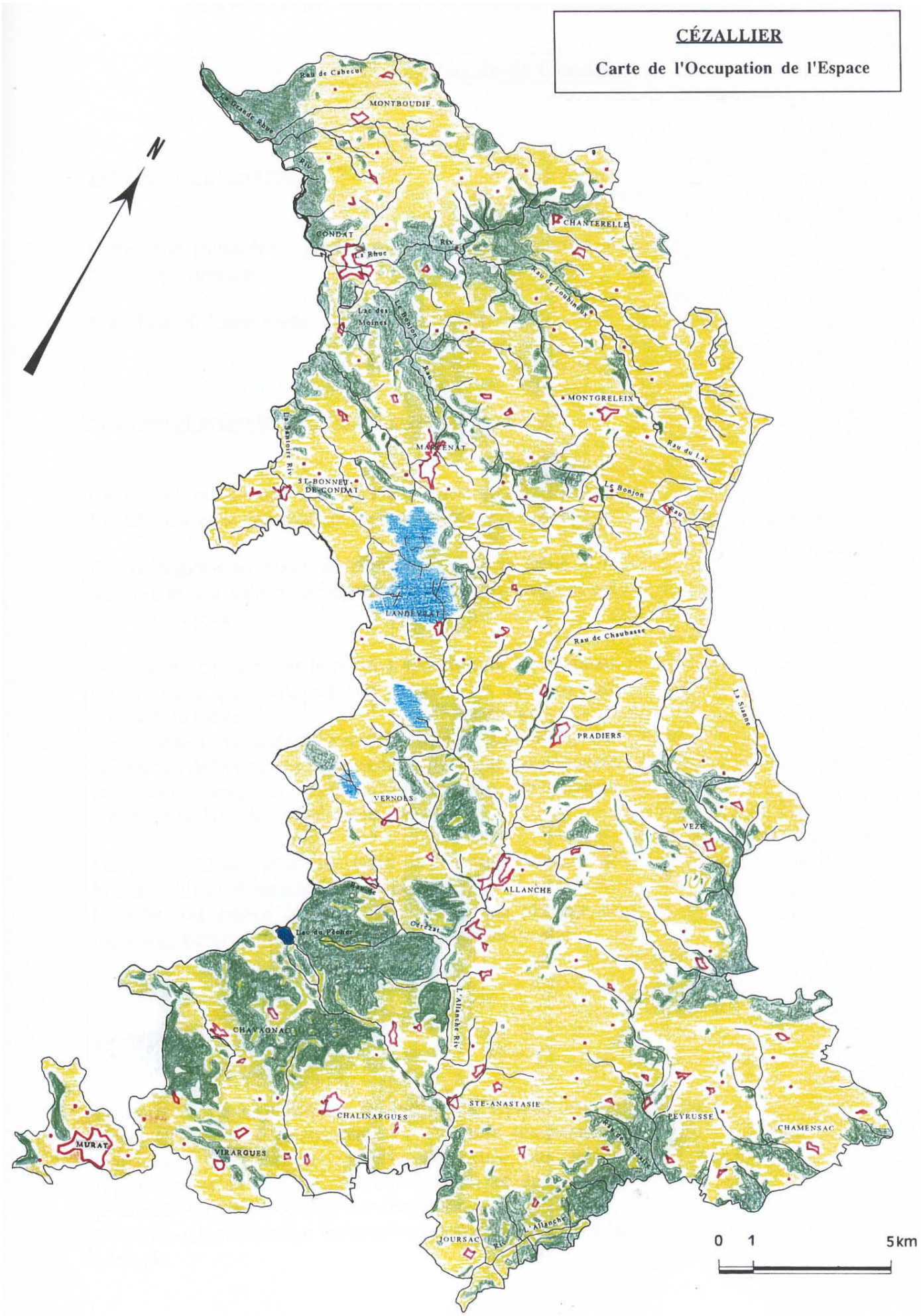

Sommaire

Le bassin de Condat

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
MONTBOUDIF, CHANTERELLE, CONDAT, MARCENAT.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité, qui marque la limite Nord Ouest du Cézallier, est frontalière avec le département du Puy de Dôme.

Elle correspond au bassin de confluence entre la Rhue et la Santoire et aux vallées secondaires disposées en éventail qui viennent s'y jeter.

Ses limites, imposées par le relief, s'appuient sur les sommets des versants qui marquent les rebords des plateaux qui dominent le bassin.
Ces derniers coïncident avec la lisière supérieure des boisements de hêtres, qui colonisent les pentes et qui marquent la transition avec les paysages très ouverts des plateaux d'altitude du Haut Cézallier voisin.

Le petit plateau situé au Nord du bassin (secteur de Montboudif) a été rattaché à cette unité.
En effet, cet espace se révèle être surtout un paysage de transition, sans rupture marquée avec le bassin de Condat.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La caractéristique principale du bassin de Condat est de constituer, par rapport aux plateaux d'altitude environnants, une zone de relief en creux, constituée du bassin topographique (4 km sur 2,5 km environ) et des vallées, profondément encaissées, qui viennent y converger.
Cette topographie trouve essentiellement son origine dans la géologie.

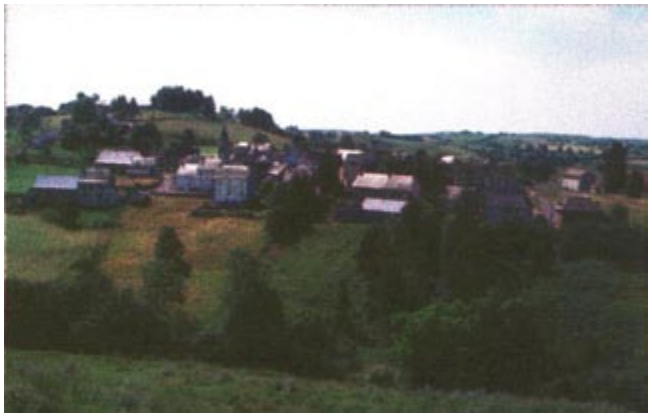

Lugarde -Bourg en situation de rebord de plateau dominant le fond de vallée boisé.

Déboisement sur le versant de la vallée de la Santoire (depuis la D 16).

Transition entre des paysages fermés dans le fond de vallée étroit et boisé, et des paysages d'estive sur les plateaux.

Habitat dispersé - Mosaïque de couleurs dessinée par les prairies.

Orgues basaltiques de Saint-Bonnet-de-Condat - Rebords de plateau soulignés par des falaises, signaux dons le paysage.

Vallée de la Santoire (depuis la D16) - Encaissement et étroitesse du fond de vallée, envahi par les boisements.

Une rivière qui ne se laisse percevoir qu'à l'occasion de fenêtres visuelles au travers des arbres.

L'essentiel du secteur est constitué de roches métamorphiques du socle.
Dans ce substratum, qui associe différents types de roches (gneiss, micaschistes...), les rivières se sont profondément encaissées, donnant parfois naissance à de véritables gorges dominées par des falaises verticales, dont certaines sont particulièrement originales et remarquables telles les tranchades de Laquairie.

Les roches volcaniques (basaltes) n'y subsistent que sous la forme de lambeaux et de buttes témoins isolées par l'érosion. Elles servent, lorsqu'elles sont présentes, de rebords aux plateaux qui dominent le bassin et les vallées (vallée de la Santoire, au Nord de Lugarde).

Quelques falaises, souvent dissimulées par la couverture forestière, matérialisent les limites supérieures des vallées en prenant parfois un aspect spectaculaire (orgues de Saint-Bonnet).

La topographie du fond du bassin proprement dit apparaît complexe dans le détail.
Y alternent des secteurs de relative platitude, qui résultent des dépôts abandonnés par les glaciers (sites de Condat et de Feniers) et des petites collines entaillées dans les roches de socle (culminant à 850 m d'altitude), aux formes douces, où le végétal joue un rôle important.

Le jeu des collines permet des vues dominantes panoramiques sur le bassin et sur le bourg de Condat.

Les rebords de bassin sont bien marqués visuellement à l'Est, au Sud et à l'Ouest.
Ils correspondent à des pentes fortes et boisées (dénivelés de l'ordre de 200 m), qui assurent la transition avec les plateaux d'altitude.
Vers le Nord, la transition avec le plateau de Montboudif est moins tranchée, même si les pentes mises en valeur par l'agriculture peuvent présenter une forte déclivité.

L'eau joue dans les paysages une certaine importance :

- eaux vives : rivières au caractère torrentiel (Santoire et Rhue) qui traversent de part en part le bassin ;
- eaux dormantes : Lac des Moines au Sud de Condat et zones hydromorphes en bordure de la Rhue.

En aval de Condat, la physionomie de la rivière a été modifiée par le barrage hydroélectrique des Essarts, le plan d'eau remontant quasiment aux portes du bourg.

Les vallées les plus encaissées se caractérisent par leur ambiance de gorges humides.

Le plateau de Montboudif, établi également dans les roches du socle (gneiss), présente une topographie constituée de larges ondulations.
Les bas fonds accueillent des petites zones humides, qui constituent un des seuls éléments visibles en permanence de la présence de l'eau ; les cours d'eau quant à eux sont intermittents.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Le fond de bassin de Condat et les pentes qui le dominent au Nord (en exposition Sud) ont fait l'objet d'une mise en valeur agricole qui s'exprime sous la forme de prairies de fauche et de pâtures.

Dans certains secteurs, l'abandon des parcelles entraîne une fermeture des paysages (extension des landes).

Le parcellaire y est assez lâche, limité par un réseau de haies bocagères où domine la strate arbustive, les arbres de haut jet étant assez rares.
Les essences qui constituent ces haies sont le chêne et le frêne.

Le réseau de haies, associé au relief, détermine des paysages semi ouverts, où le végétal est très présent.
Cet environnement végétal joue un rôle important dans l'insertion paysagère des constructions du fond du bassin (Condat).

Les vallées qui viennent converger vers le bassin, très encaissées, voient leurs versants colonisés par des boisements où dominent les feuillus : chêne associé au hêtre en exposition Nord.

Les paysages confinés des vallées contrastent avec ceux du bassin et, à fortiori, des plateaux d'altitude voisins.

Le sapin y est également présent, de façon dispersé, à l'état naturel et constitue de petites tâches vert sombre.
Quelques clairières viennent ponctuellement en interrompre la continuité : Vauzegarde, Rochegude, Peyrelaigue, les Essarts... Certaines d'entre-elles sont menacées par la déprise agricole.

Accueillant des petits hameaux de quelques feux, les clairières constituent des espaces de respiration en permettant une ouverture ponctuelle des paysages.

Dans les vallées boisées, l'alternance des saisons fait se succéder des paysages fermés et des paysages transparents.
Alternance aussi des couleurs, les verts du printemps et de l'été succédant aux tons ocres et bruns de l'automne et de l'hiver.

Sur les versants, au milieu des hêtraies, des plantations de résineux (épicéa) s'intercalent et forment des enclaves rectilignes et artificielles.

L'impact visuel des reboisements de résineux est important : contrastes de couleur, permanence du feuillage sombre...

En sommet des versants, les boisements laissent la place aux plateaux d'estives.
Un réseau bocager entrecoupé de bosquets assure la transition entre le milieu forestier et les estives.

Les lisières en haut de versant suivent les sinuosités du relief et apparaissent de ce fait très contournées.

Sur le plateau de Montboudif, les faibles contraintes topographiques ont permis la mécanisation de l'activité agricole.
Les prairies de fauche y sont dominantes. Les haies, auxquelles viennent s'associer, sur les secteurs les plus pentus, des petits bosquets morcelés, accentuent la présence de l'arbre dans les paysages.

Si les vallées pouvaient potentiellement représenter, compte tenu de leur encaissement, des obstacles physiques aux déplacements, elles ont ici au contraire servi de support aux routes qui accèdent aux plateaux.

Elles accueillent systématiquement une, voire deux voies de circulation (vallée de la Rhue).
Selon leur implantation et leur tracé, les vues panoramiques dominantes - mais interrompues par les boisements - depuis les routes situées à mi-pente, succèdent à celles, plus intimistes et plus confinées, depuis les fonds de vallée qui permettent une proximité avec le cours d'eau.

Contrairement à bien d'autres vallées encaissées du département, les vallées qui se jettent dans le bassin de Condat sont accessibles par le réseau routier.
Y sont privilégiées les vues de détail et de proximité.
Les premiers plans, et en particulier les abords des routes jouent un rôle important dans la perception des paysages : talus routiers souvent à vifs, bas côtés...

La quasi totalité de la population de cette unité se concentre au sein du bassin et du bourg de Condat, vers lequel converge le réseau de routes.
Hormis cette agglomération, l'habitat est dispersé et pratiquement totalement absent des vallées.
L'impact du bâti est fort au sein du bassin (extension récentes pavillonnaires), il est quasiment nul ou très limité ailleurs.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Tranchades de Laquairie et orgues de Saint-Bonnet.
- Fonds de vallée : gorges de la Santoire et vallée de la Rhue
- Boisements de pente.
- Belvédère de Veysset.

Légende

14 - Le bassin de Condat

Sommaire

Les hauts plateaux du Cézallier

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
CHANTERELLE, MONTGRELEIX, MARCENAT, PRADIERS, LANDEYRAT, ALLANCHE, SAINTE-ANASTASIE, SAINT-BONNET-DE-CONDAT, VERNOLS, VÈZES, JOURSAC, PEYRUSSE, CHARMENSAC.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

En forme de grand rectangle orienté Nord / Sud, cette unité constitue la partie centrale du Cézallier cantalien et couvre une surface importante (plus de 20 km du Nord au Sud).

Sur trois de ses côtés, des vallées en constituent le principal des limites : Santoire à l'Ouest, Alagnon au Sud, partie amont de la Sianne et ruisseau de Bouzaire à l'Est.

La limite Nord est par contre beaucoup plus artificielle dans la mesure où elle correspond à un découpage administratif (changement de département).

Tout comme l'Aubrac, l'Artense ou la Margeride, le Cézallier est une région naturelle partagée entre plusieurs départements (Cantal et Puy de Dôme).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Les hauts plateaux qui constituent cette unité appartiennent à un ensemble beaucoup plus vaste.
Du point de vue géologique, ils correspondent à un enchevêtrement de coulées de basalte issues du volcan cantalien et des Monts Dore, qui ont recouvert un socle plus ancien.

Dans ces paysages où dominent les lignes horizontales, la moindre verticale attire irrésistiblement le regard.

De ces rencontres a résulté un vaste entablement, retouché par l'érosion glaciaire du quaternaire.

Bâtiment agricole récent protégé par une haie brise vent (secteur des Prades).

Vue de puis la D36 (entrée de Marcenat) - Vallon encaissé boisé - Fermeture des paysages.

Environs de Landeyrat - Paysages ouverts marqués par la présence de boisements de résineux en timbre poste.

Environs du Fayet - Interpénétration entre prairies de fauche et estives - Rebords rocheux soumis à la déprise agricole.

Alignement de résineux (anticongère).

Tourbière de Montgreleix - Forte présence de l'eau dans les paysages - Effet miroir du plan d'eau.

Hameau du Lac (Montgreleix) - Accompagnement végétal du bâti (feuillus).

Montgreleix - Impact d'un reboisement de résineux en périphérie de bourg.

Le relief général est celui d'un plateau bosselé, animé d'ondulations lâches et constitué d'une succession de creux et de bosses doucement arrondies, de points hauts et de points bas, les dénivelés pouvant tout de même atteindre 200 mètres.

Les différences d'altitude sont peu perceptibles, atténuées par la très grande douceur des pentes et des reliefs et par l'omniprésence des prairies.

Le relief ondulé confère aux paysages une impression de vastitude et un aspect de « désert vert ».

Le minéral est en effet quasiment absent. Il n'affleure que très ponctuellement, à l'occasion des ruptures de pentes et de certains rebords de plateaux.

Loin d'être monotones, ces paysages offrent une grande diversité de nuances, apportées par la multiplication des expositions.

Soumis à des conditions climatiques rigoureuses, les paysages offrent, en fonction des saisons, des ambiances contrastées, mais toujours placées sous le signe de la solitude et de la vastitude, qu'amplifient les variations des jeux de lumière que projettent les ciels nuageux.
Le désert blanc, noyé sous la neige succède au désert vert, qu'animent au printemps et en été les touches colorées des différentes floraisons.

De nombreuses formes de surcreusement glaciaire ponctuent la surface des plateaux.
Comblées par des sédiments glaciaires imperméables, elles ont donné naissance à de très nombreuses zones humides, une grande richesse en tourbières, aux paysages caractéristiques.
Certains de ces paysages de tourbières ont été bouleversés par l'exploitation de la tourbe.

Des paysages marqués par la forte présence de l'eau.
Les très nombreuses cuvettes creusées par les glaciers qui sont venus raboter la surface des plateaux constituent autant de pièges où l'eau vient s'accumuler et stagner.

Les ruisseaux sont également nombreux et sont alimentés par des lignes de sources très nombreuses.

Les vallons, sont larges, très ouverts et peu profonds. Ils ne s'imposent donc pas comme des éléments structurants des paysages.

En fonction des pentes, alternent des secteurs d'eaux calmes et d'eaux vives, voire de petites cascades quand les ruptures de pente sont plus marquées.

Leur trait commun est d'être généralement dépourvus de ripisylve. Ils se repèrent alors dans les paysages par le cordon gris métallique dû aux reflets du soleil.

Compte tenu des faibles réserves en eau, beaucoup de ces petits cours d'eau tarissent en été.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La quasi totalité des plateaux est vouée aux prairies d'estives, utilisés de Mai à Octobre comme espace de transhumance.

La pression exercée par le pâturage reste forte, la déprise agricole est limitée mais se manifeste ponctuellement, en particulier sur les ruptures de pente, où la roche affleure.

Au sein des pâtures viennent ponctuellement s'intercaler des prairies de fauche (en particulier en périphérie des villages et des bourgs).

L'imbrication entre prairies de fauche et estives crée des variations de verts.

Les parcelles sont de grande taille, délimitées par des clôtures en barbelé et ponctuées par les barrières de contention.

Les paysages sont excessivement ouverts, rien ne venant arrêter le regard.

C'est seulement aux abords des villages ou en fond de vallons que subsiste quelque fois un réseau de haies ou des alignements d'arbres, qui s'effilochent et qui disparaissent très rapidement.

L'arbre est donc extrêmement rare dans les paysages.

Quelques petits boisements naturels de feuillus ont toutefois été conservés sur certains versants.

Des arbres signalent également dans le paysage la présence des fermes d'altitude et des burons.

Les bouquets d'arbres et les arbres isolés constituent les rares verticales dans les paysages.

Ils attirent naturellement le regard qui se focalise dessus.

Sur certains éminences, qui correspondent généralement à des points de sortie de lave ou à des lambeaux de coulées de basalte dégagés par l'érosion, des boisements, constitués de résineux (pin sylvestre) jouent un rôle particulièrement important dans les paysages.

Les boisements qui couvrent les points hauts sont excessivement perceptibles, la masse sombre des résineux en situation dominante tranchant sur le vert tendre des prairies. Forte sensibilité paysagère.

Dans un tel contexte, la présence de boisements artificiels résineux marque fortement les paysages, sans toutefois les modifier fondamentalement.

Ces boisements se présentent sous deux formes :

- des plantations en timbre poste qui ont un impact visuel important du fait de leur couleur sombre, de la forte densité de plantation interdisant tout effet de transparence, de leurs lisières franches et rectilignes...
- des alignements destinés à la protection des bâtiments agricoles ou des infrastructures (routes, voie ferrée...). Du fait de leur caractère rectiligne, ils constituent des coupures dans les paysages.

Au sein des tourbières en voie d'assèchement se développe, par reconquête naturelle, une végétation arbustive, à base de saules et de bouleaux, dont les feuillages offrent d'autres tons de verts, plus argentés.

Les densités de population sur ces plateaux d'altitude situés à plus de 1000 mètres sont excessivement faibles.
L'habitat se répartit sous forme de bourgs et de hameaux dispersés, le plus souvent en situation d'abri sous un repli de terrain ou sur le flanc des versants.

L'implantation des villages déterminent des modes de perception spécifiques : les villages se découvrent d'un seul coup et dans leur globalité, à l'occasion du franchissement d'une ligne de crête.

En altitude, l'habitat permanent cède la place à de nombreux burons disséminés sur l'ensemble des plateaux et qui tendent à humaniser les paysages, sans toutefois en altérer l'austérité.

L'impact visuel des pistes d'accès aux burons encore en activité est fort : lignes dans le paysage, talus à vif...

Ils peuvent même en souligner la vastitude.

Le bâti est « dépouillé », les volumes simples, souvent bas, mettent en œuvre des matériaux « tout venant ».
Les bâtiments traditionnels ont un rapport hauteur / longueur qui les fait paraître très bas.
Ils sont à l'échelle des paysages, leur volumétrie en reprenant les lignes de force (horizontales dominantes).

Les bâtiments agricoles récents posent souvent des problèmes d'intégration.

Ce n'est pas forcément le bâtiment lui même qui pose problème, mais l'accompagnement végétal destiné à le protéger du vent et à le masquer : rideaux d'arbres à base de résineux, extrêmement visibles et incongrus dans ces paysages ouverts.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Abords des villages
- Paysages des tourbières et des zones humides (réhabilitation des sites exploités)
- Paysages dans leur ensemble, compte tenu de leur caractère très ouvert.

Légende

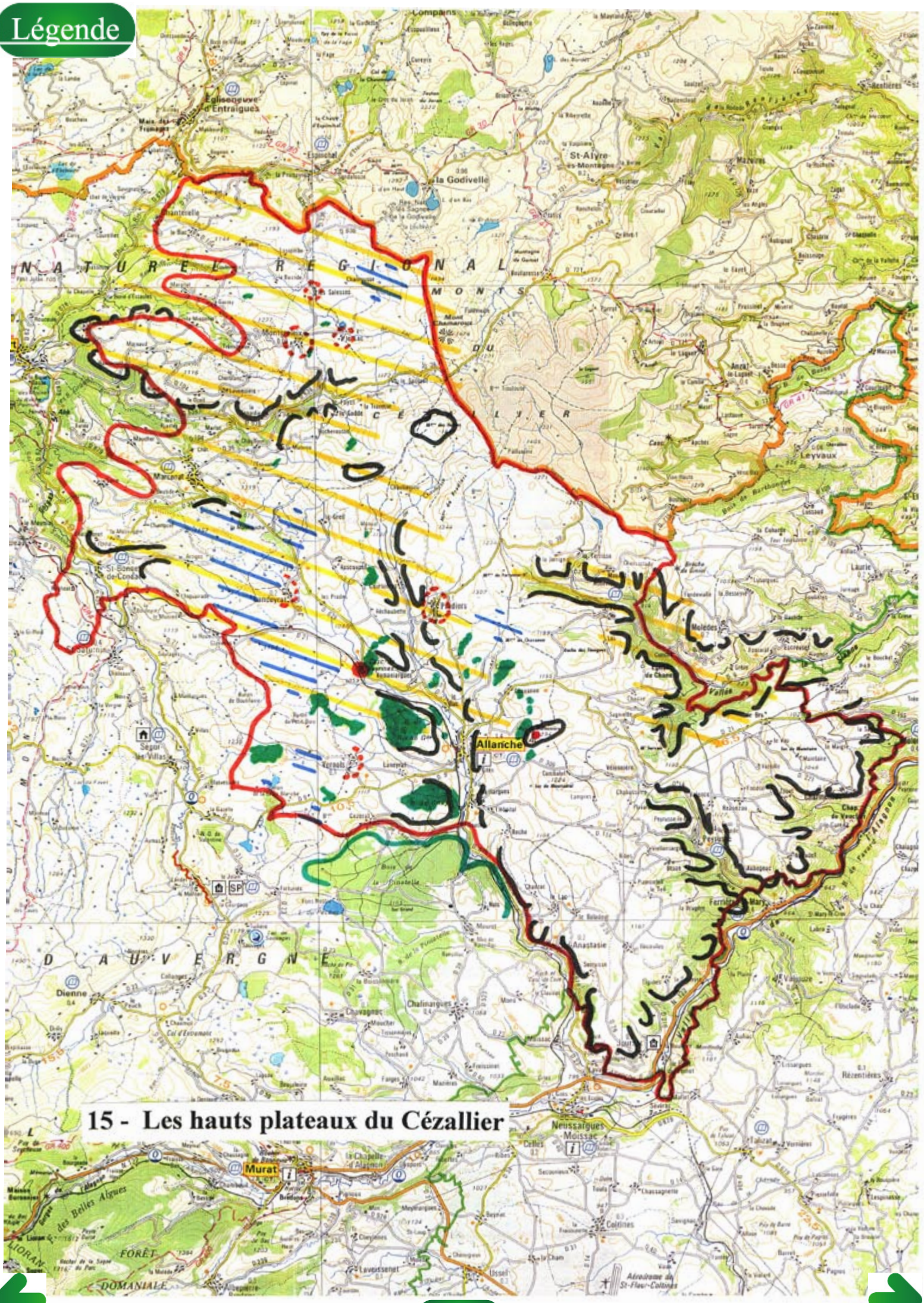

15 - Les hauts plateaux du Cézallier

Sommaire

Le plateau de la Pinatelle

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
CHAVAGNAC, VIRARGUES, MURAT, CHALINARGUES, Sainte-ANASTASIE, ALLANCHE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le plateau de la Pinatelle, situé à l'extrémité Sud du Cézallier, occupe l'espace compris entre les vallées de la Santoire à l'Est et de l'Alagnon au Sud.
Vers le Nord, c'est le petit ruisseau de Cézerat qui en marque la limite.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le plateau de la Pinatelle fait partie d'un ensemble de coulées de basalte issues du volcan cantalien, qui sont venues recouvrir un substratum composé de brèches et de roches du socle.

La topographie qui en a résulté est celle d'un plateau situé entre 1000 et 1200 mètres d'altitude, qui a été ensuite raboté par les glaciers du quaternaire.

Le relief est composé d'ondulations lâches mais qui sont moins marquées que dans le reste du Cézallier, les dénivelés dépassant rarement une cinquantaine de mètres.

Les pentes tendent toutefois à s'accentuer au niveau des versants des vallons au fond desquels coulent les ruisseaux qui draînent le plateau (Ruisseaux de Mouret, de Freissinet...).

Bien que quelques uns soient relativement encaissés, la majorité des vallons présente un profil évasé et marque finalement peu les paysages. Ces derniers apparaissent donc beaucoup plus plats, moins mouvementés que dans le reste du Cézallier.

Plateau de Chalinargues - Relief vallonné -
Réseau de haies relictuel.

Plateau de Brujaleine - Paysage de landes ouvertes -
Blocs rocheux abandonnés par les glaciers.

Réseau de murets de pierres sèches aux alentours de Chalinargues (délimitation du parcellaire).

Tourbière de Bru jaleine - Des paysages marqués par la présence
de l'eau stagnante.

Lac du Pêcher - Un jeu de relations visuelles entre l'eau et le ciel.

Bois de la Piniatelle - Clairière au sein de la forêt (zone humide).

Bois de la Piniatelle - Boisement lâche de pins sylvestres -
Une forêt "ouverte".

Carrière de Foufouilloux - Des paysages bouleversés
par l'extraction de la diatomite.

Quand il apparaît dans les paysages, le minéral y a un impact important : rebords des coulées en limite de plateaux, necks basaltiques.
Dominant la bassin et la ville de Murat, les necks constituent de véritables signaux dans les paysages et marquent de façon emblématique la porte d'entrée de la vallée de l'Alagnon et du Massif.

La forte perception du minéral est due à une situation de repère et de mise en scène : necks, falaises, murettes...

Les nombreux blocs rocheux abandonnés par les glaciers au milieu des parcelles apportent une identité et des ambiances toutes particulières à certains paysages, notamment dans les secteurs de Brujaleine et de Freissinet.
Cette spécificité est accrue par la pauvreté des sols squelettiques, à l'origine d'une végétation composée de landes à genévriers, rares ailleurs.

Cette forte présence de la pierre dans les paysages s'exprime également au travers des très nombreux murets de pierres sèches issues de l'épierrement des terres agricoles, qui délimitent les parcelles.

Ces paysages marqués par la pierre, le sont également par l'eau.
Les nombreuses cuvettes de surcreusemernt glaciaire parsemant la surface du plateau constituent des zones d'accumulation et de stagnation de l'eau et ont donné naissance à des tourbières ou à des zones humides...

Les tourbières des plateaux revêtent un très grand intérêt esthétique.

.
Selon leur degré d'évolution, ces tourbières accueillent une grande diversité botanique : touradons de molinie et radeau de sphaignes progressivement colonisés par une végétation arbustive composée d'espèces pionnières (Saules, bouleaux...).

Certaines tourbières ont été rajeunies et remises en eau à des fins cynégétiques, entraînant une modification de leur évolution et donc de leur paysage (surface en eau libre).

Quelques plans d'eau viennent également parsemer la surface des plateaux. Le plus important est le Lac du Pecher, à la lisière du bois de la Pinatelle.

Ces lieux ouvrent alors l'espace, valorisant le paysage par leur effet miroir, le ciel et toutes ses variations de teintes venant s'y refléter.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Le plateau de la Pinatelle se partage entre les paysages agricoles des parties Sud et Est (planèze de Chalinargues) et des paysages forestiers du bois de la Pinatelle.

Pâturages et prés de fauche constituent l'essentiel du paysage agricole dans le secteur de Chalinargues / Mouret.
Les parcelles sont généralement de petite taille et délimitées par un réseau de murets de pierres sèches associés à des alignements de frênes qui se découpent en silhouette et qui contribuent au cloisonnement des paysages.

Loin d'être régulière, la trame bocagère présente quelques variations.
Lâche dans les secteurs plats (Mons, abords de Chalinargues...), le bocage cède la place à des bosquets de frênes et à des arbres isolés lorsque les pentes deviennent plus marquées (bordure du ruisseau de Cézerat).
Cette ouverture des paysages permet de larges panoramas sur les Monts du Cantal et du Cezallier. Ailleurs, les paysages plus fermés offrent des vues plus courtes.

Le reste de l'unité est marqué par la présence des boisements, dont le plus important et le plus emblématique est le bois de la Pinatelle, qui couvre la partie Nord de l'unité.

Le bois de la Pinatelle et le lac du Pêcher constituent des sites touristiques attractifs. Le problème des aménagements destinés à l'accueil des touristes (sentiers, bâtiments...) se pose.

Constitué de pin sylvestre présent à l'état naturel, il est le massif forestier le plus important des plateaux.

En vision lointaine, il est perçu comme une masse homogène et compacte qui tranche, par sa couleur sombre et sa persistance tout au long de l'année avec le vert des prairies.

Venant jusqu'au rebord du plateau, le bois de la Pinatelle modifie la perception de la ligne de crête qui prend un aspect dentelé.

Par contre, lorsqu'on le traverse, il ne donne pas une impression de confinement. Il apparaît au contraire comme une forêt aérée du fait de la faible densité du peuplement et de son sous bois peu fourni ; la présence de clairières naturelles accentue cette impression d'ouverture.

Vers le Sud, les boisements ne persistent que de façon morcelée sur les pentes. Ils couvrent notamment le sommet des buttes et les versants des vallées qui délimitent l'unité. Ils prennent alors l'aspect de rubans forestiers continus.
Ces ensembles ont donc une physionomie différente de celle du Bois de la Pinatelle. Ce trait est renforcé par le fait que les feuillus (essentiellement le hêtre) supplantent progressivement le pin sylvestre.

L'habitat est, sur le plateau de la Pinatelle, systématiquement regroupé en bourgs ou en hameaux, sans qu'il n'y ait de mode d'organisation spécifique, hormis l'accolement des bâtiments en barriades, qui n'est pas systématique.

Du fait de l'absence d'habitat isolé, il y a un contraste marqué entre les paysages des bourgs et le reste du territoire, plus « naturel » (moins humanisé).

Les villages se caractérisent toutefois par leur compacité et se signalent dans les paysages de très loin par leurs éléments verticaux (clochers).

Au Nord de Murat sur le site de Foufouilloux, le paysage a été complètement bouleversé par l'implantation de la carrière de diatomite.

Exploitée à ciel ouvert, elle se présente comme une excavation très profonde, dont l'impact visuel est relativement limité puisque la carrière n'est pas perceptible en vision lointaine, sauf depuis le plateau de Brujaleine et à partir des chemins de randonnée.

Se posera à terme le problème de la réhabilitation de la carrière de diatomite de Foufouilloux.

L'impact est par contre beaucoup plus négatif en vision de proximité.

Sur quelques kilomètres aux alentours, les différentes aires de stockage des matériaux blanchâtres et poussiéreux confirment et soulignent cette impression de bouleversement des paysages.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Lac du Pecher et bois de la Pinatelle (enjeux touristiques)
- Patrimoine bâti : bourgs à cachet architectural marqué (Chalinargues, Mouret...) et petit patrimoine rural. Réseau de murets de pierres sèches
- Site de Murat (porte d'entrée dans la vallée de l'Alagnon et necks basaltiques

Légende

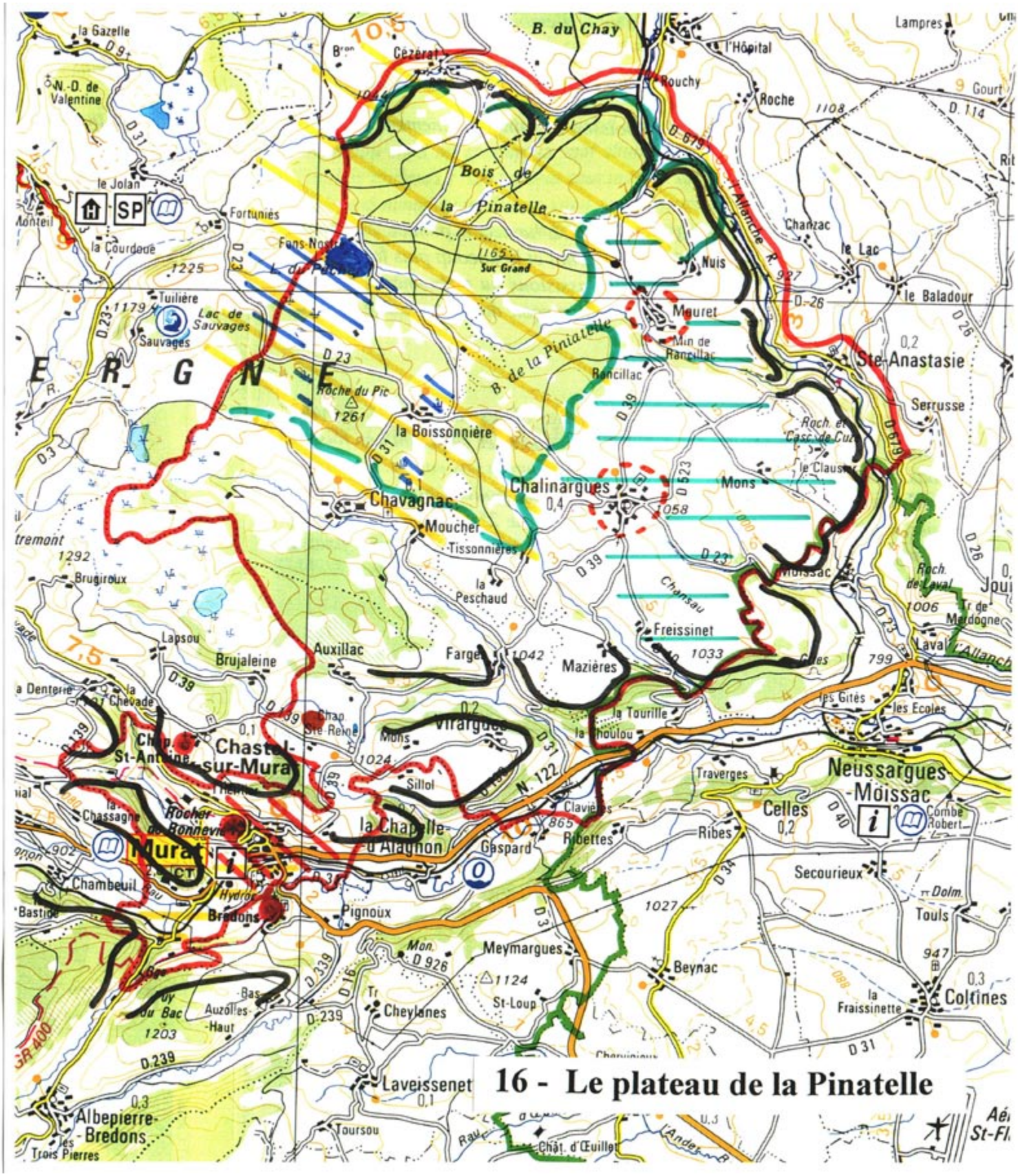

Sommaire

CHÂTAIGNERAIE

Sommaire

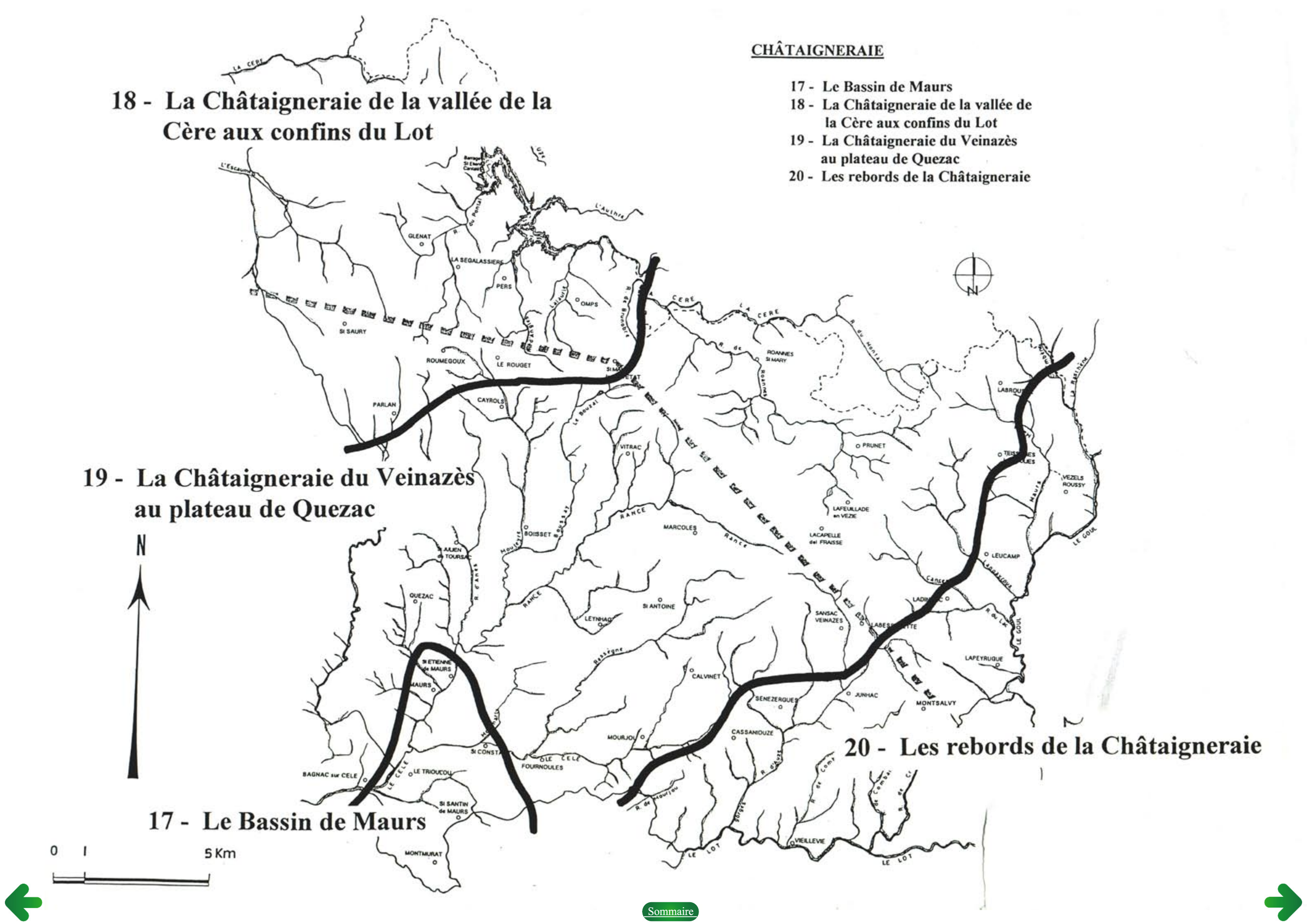
CHÂTAIGNERAIE
17 - Le Bassin de Maurs
18 - La Châtaigneraie de la vallée de la Cère aux confins du Lot
19 - La Châtaigneraie du Veinazès au plateau de Quezac
20 - Les rebords de la Châtaigneraie
18 - La Châtaigneraie de la vallée de la Cère aux confins du Lot
19 - La Châtaigneraie du Veinazès au plateau de Quezac
20 - Les rebords de la Châtaigneraie
17 - Le Bassin de Maurs
N
0 1 5 Km
LA CERE
L'Authre
GLENAT
LA SEGALASSIERE
PERS
OMPS
ST SAURY
ROUMEGOUX
LE ROUGET
PARLAN
CAYROLS
VITRAC
ROANNES ST MARY
PRUNET
LABROUE
VEZELS ROUSSY
LAFEUILLADE en VEZIE
LACAPELLE del FRAISSE
MARCOLES
BOISSET
LEUCAMP
QUEZAC
ST ANTOINE
LEYNHAC
SANSAC VEINAZES
LAPEYRUGUE
CALVINET
SENEZERGUES
JUNHAC
MONTSALVY
CASSANIOUZE
MOURJOU
FOURNOULES
BAGNAC sur CELE
LE TRIOULOU
ST SANTIN de MAURS
MONTMURAT
VIEILLEVIE
LE LOT
LE GOUL
LE CELE
RANCE
Rance
Maurs
Cère
Roannes
Bouzal
Lot

Légende

CHÂTAIGNERAIE

Carte de l'occupation de l'espace

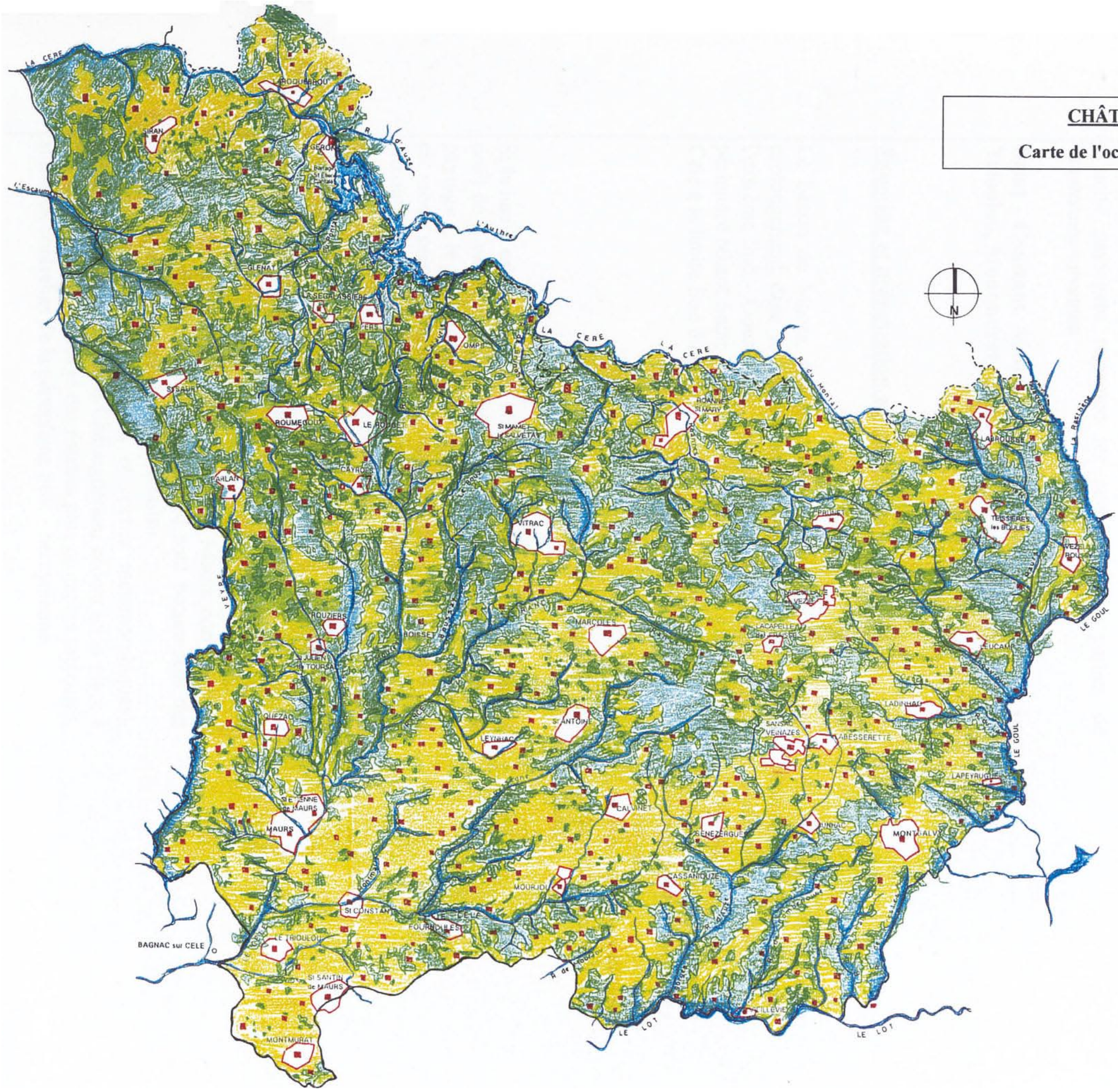

Sommaire

Le bassin de Maurs

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : SAINT-CONSTANT, MAURS, SAINT-ETIENNE-DE-MAURS, LE TRIOULOU, MONTMURAT , SAINT-SANTIN-DE-MAURS.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le bassin de Maurs, cuvette topographique qui trouve son prolongement dans le département voisin du Lot, se situe à l'extrême Sud - Ouest de la Châtaigneraie. Il s'inscrit dans un périmètre reliant Saint-Julien-de-Piganiol / Quézac / Bagnac sur Célé à la limite Sud du Cantal.

Le bassin de Maurs constitue une des entrées du département du Cantal (route de Toulouse). Il en résulte des enjeux paysagers forts (paysages très perçus).
Les paysages constituent une ouverture vers le Sud - Ouest

Si la limite est relativement bien marquée à l'Ouest - le versant droit de la vallée du Célé, raide et boisé, est bien visible dans le paysage -, le passage avec les autres unités de la Châtaigneraie est moins perceptible, car plus progressif (rupture de pente plus atténuée, boisements limités aux secteurs pentus).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Du point de vue géologique, le bassin de Maurs correspond à un bassin d'effondrement dans lequel se sont accumulées des formations sédimentaires d'origine lacustre.
Les roches du socle (granites et roches métamorphiques), présentes dans le reste de la Châtaigneraie, cèdent ici la place à des calcaires, des argiles et des marnes plus ou moins sableuses, situés en contrebas de la pénéplaine post - hercynienne.

Lande sèche calcaire méridionale.

Saint-Santin - Architecture marquée par les influences méridionales (couverture de tuiles canal, balcon sur façade).

Patrimoine bâti à Saint-Santin-de-Maurs

Boisements laniérés.

Parcellaire délimité par un réseau lâche de haies souvent discontinu.

Butte calcaire de la Garenne (Saint-Santin-de-Maurs) - Un relief couronné par la chênaie pubescente - Un élément fort du paysage.

Le relief est celui d'une plaine collineuse à la topographie très douce, dans laquelle l'érosion a dégagé un chapelet de buttes témoins, au sommet arrondi ou tabulaire.

Depuis le fond du bassin le champ visuel est large, les vues rasantes. Les éléments ponctuels ou linéaires y ont un impact visuel important : alignements d'arbres, bosquets, bâtiments...

Couronnées par des affleurements calcaires résistants, ces buttes, aux pentes fortes, constituent les seuls éléments de relief significatifs.

Depuis les reliefs situés en périphérie du bassin les vues sont plongeantes et permettent d'embrasser de larges espaces.

Elles dominent la plaine d'une centaine de mètres et, lorsqu'elles sont isolées, marquent fortement les paysages (Saint-Santin-de-Maurs).

En position dominante, ces buttes sont très perçues depuis le fond du bassin. Leur sensibilité en est d'autant plus importante.

Ceci est d'autant plus vrai que le calcaire est très clair. Le moindre affleurement est donc particulièrement visible dans le paysage.
Les couches calcaires se sont déposées sur des argiles. Soumises à l'érosion, ces dernières prennent une teinte rouge (due à l'oxydation), qui contraste fortement avec le blanc des calcaires.

Le bassin de Maurs communique avec le département du Lot par la vallée du Célé, qui, très encaissée et boisée, prend l'aspect de gorges étroites. Ces gorges, qu'empruntent la RN 122 et la voie ferrée, constituent un axe de circulation majeur et donnent à voir des paysages qui, du fait de leur confinement, contrastent fortement avec ceux du reste du bassin.

Le réseau hydrographique s'organise autour du Célé et de son principale affluent, la Rance.
Les faibles pentes, combinées à l'imperméabilité des sols, rendent difficile et hasardeux l'écoulement de l'eau.

Les rivières sont peu encaissées dans des vallons aux versants évasés. Leur cours, lent et sinueux, est ponctué de nombreuses zones humides, dont certaines ont été drainées et aménagées : réseaux de canaux rectilignes (quartier des Barthes au Sud de Maurs).

Dans les secteurs ou elle existe le maintient de la ripisylve en bordure des cours d'eau s'avère indispensable. Elle permet en effet une alternance entre des tronçons ouverts et des tronçons fermés.
La végétation signale les rivières dans les paysages.

OCCUPATION DU SOLS, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Le bassin de Maurs se caractérise par ses paysages en général très ouverts, qui se ferment ponctuellement à la faveur des boisements ou de la présence d'un réseau de haies bocagères.
Le relief peu contraignant, associé à un climat clément, en a permis en effet une colonisation précoce par l'homme.
L'activité agricole est tournée vers la polyculture et se caractérise encore aujourd'hui par son dynamisme, parmi les plus importants du Cantal.
Dans ces paysages agricoles très humanisés, abondamment mis en valeur par une agriculture parfois proche du jardinage, alternent prairies et parcelles cultivées (maïs, céréales).

Viennent s'y ajouter des vergers, à proximité des habitations.

Le maintien des vergers est également important : il constitue l'accompagnement végétal du bâti.

Les parcelles, de taille moyenne, sont limitées par un réseau de haies assez dense, dont la spécificité est d'être, pour une partie d'entre elles, composées d'arbres fruitiers (pommier, cerisier).
Sous l'effet du regroupement des parcelles ce réseau de haies disparaît progressivement au profit de clôtures en barbelé.

Les haies bocagères constituent des espaces de transition entre le bâti et les cultures.

La forêt, qui a subi la concurrence de l'agriculture, ne subsiste que de façon relictuelle sous forme de bosquets épars de petite taille, qui se localisent sur les pentes les plus fortes : parties encaissées des vallées (Célé, ruisseau d'Aujou) et surtout versants et sommets des buttes calcaires.

Les îlots boisés qui constituent une particularité des paysages doivent être maintenus.

Ces boisements associent trois variétés de chênes : pédonculé, sessile et pubescent, dont la présence à proximité de Saint-Santin-de-Maurs, même s'il est en position d'abri et sur des sols bien drainés, témoigne de l'ambiance méridionale du secteur. Le châtaignier, espèce calcifuge, se réfugie quant à lui dans les zones non calcaires et est donc plus rare que dans le reste de la Châtaigneraie.

Les implantations de résineux, incongrues dans des paysages ou dominent les feuillus, doivent être évitées.

Sur certaines pentes, les boisements laissent la place à des pelouses sèches. Dans les secteurs sous pâturés, une lande arbustive à base de genêt et de genévriers rappelle la végétation toute proche des causses de Figeac.

Le bâti confirme l'influence du Sud qui en a favorisé la dispersion : beaucoup de maisons isolées se répartissent dans l'ensemble du bassin, y compris sur les flancs et le sommet des buttes. Bourgs et hameaux recherchent pour leur implantation les expositions vers le Sud.
Les maisons associent le calcaire au bois et à la tuile canal pour les couvertures.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Boisements sur buttes calcaires : intérêt paysager, floristique et faunistique (ZNIEFF, Natura 2000, politique des Espaces Naturels Sensibles du Département).
- Paysages le long de la N122 : porte d'entrée du département.

Légende

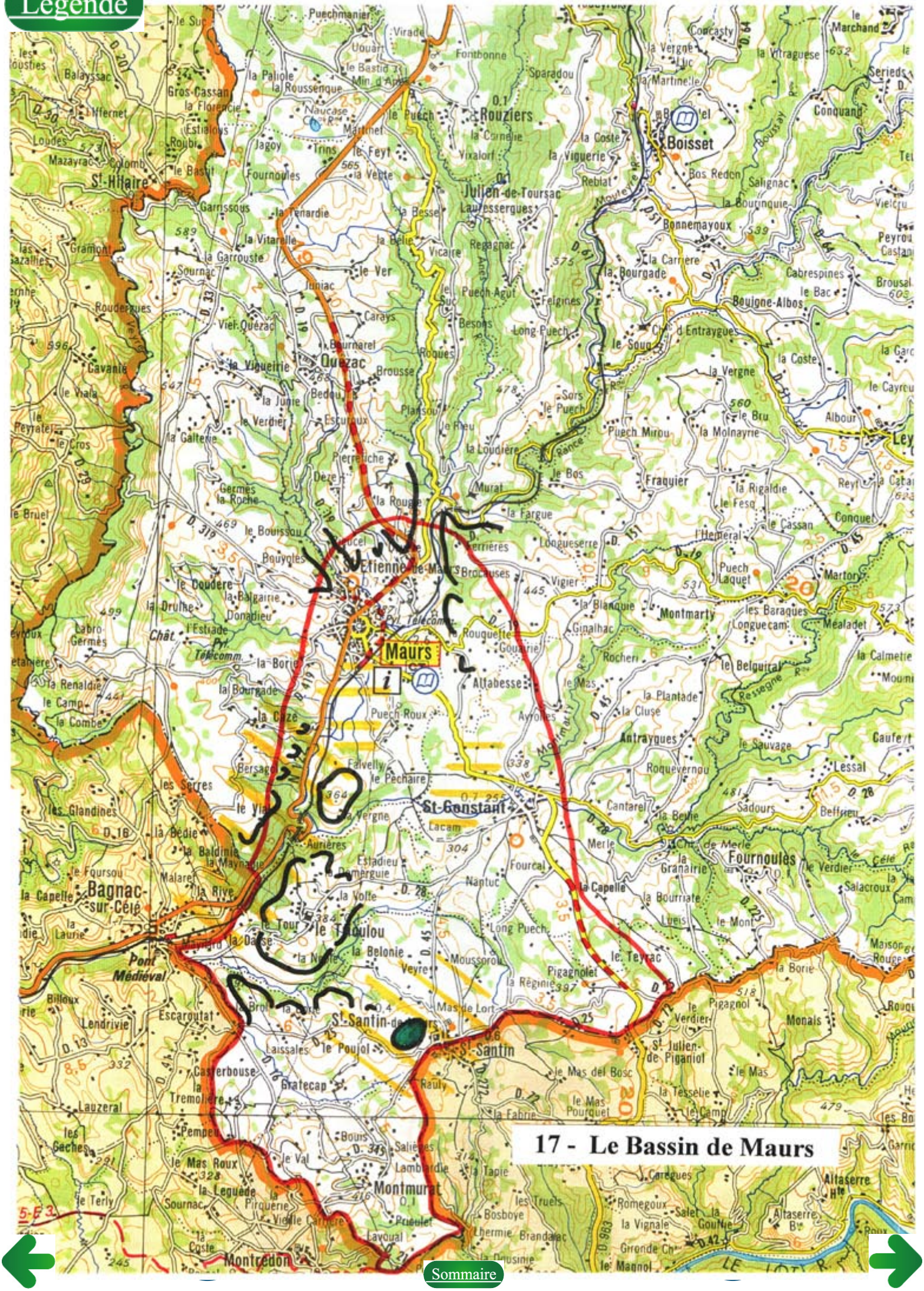

Sommaire

La Châtaigneraie, de la vallée de la Cère aux confins du Lot

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : GLÉNAT, LA SÉGALASSIÈRE, PERS, OMPS, SAINT-MAMET - LA SALVETAT, LE ROUGET, ROUMEGOUX, SIRAN, LAROQUEBROU, PARLAN, SAINT-GÉRONS, SAINT-SAURY.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité, qui couvre la partie Nord - Est de la Châtaigneraie, est limitée à l'Ouest par le département du Lot.
Elle correspond à une zone d'affleurement du socle, constitué essentiellement de granite, ayant subi de longues périodes d'érosion, à l'origine de formes de relief caractéristiques, qui s'individualisent par rapport au reste de la Châtaigneraie.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La topographie, issue de l'altération des granites, se caractérise par son absence de vigueur ; l'altération de la roche en place a conduit en effet à la formation d'une arène sableuse, qui couvre les versants et qui, du fait de sa nature, a donné naissance à des formes de reliefs aux pentes douces.

La stabilisation des sols est assurée par le couvert forestier (manteau d'altérites sensible à l'érosion). Les déboisement doivent donc restés limités.

Le relief est constitué d'une succession de vallonnements et de croupes aux sommets arrondis, présentant des dénivelés peu importants, de l'ordre d'une vingtaine à une quarantaine de mètres maximum.

Architecture traditionnelle de la Châtaigneraie.

St-Etienne Cantalès - Aménagements touristiques en bordure du lac.

Formes douces des reliefs soulignées par les boisements.

Impact des déboisements sur les versants.

Mourjou - Jeu de montré/caché (succession d'ouverture et de fermeture des paysages).

Les pentes sont peu marquées et ne constituent pas des obstacles aux déplacements. Les lignes courbes prédominent largement, ce qui a pour effet d'atténuer l'impression de dénivelé et d'introduire beaucoup de douceur dans les paysages.

Les vallons, multidirectionnels et assez larges, déterminent une topographie sans véritable organisation. Les paysages apparaissent comme une succession de points hauts et de points bas ; les vallées sont rapprochées et sont séparées par des échines plus ou moins larges et élevées, selon l'encaissement des thalwegs.

Quelques routes en situation de crête offrent des panoramas dégagés sur la Châtaigneraie et sur le Massif en arrière plan.

Les abords immédiats des routes présentent une forte sensibilité (premier plan).

Si ces paysages, du fait notamment de leur répétitivité, peuvent sembler a priori monotones, leur richesse et leur intérêt résident dans les multiples variations apportées par la succession de nombreux « micro paysages ».
Ces derniers sont à l'origine d'ambiances contrastées : à l'ambiance intimiste des points bas (fonds de vallon...), qui ont chacun leur spécificité et qui n'offrent que des échelles de vue très courtes où la vision de détail est privilégiée, succèdent de larges panoramas depuis le sommet des interfluves.

La multiplication des micro paysages et les multiples changements de direction rythment la progression et la rendent dynamique.
Chaque cellule paysagère possède sa propre identité.

Ces paysages se caractérisent également par la présence de boules, formes caractéristiques de l'érosion en pays granitique.
Dégagées de leur gangue sableuse et généralement disséminées au milieu des parcelles qu'elles ponctuent, ces boules, rochers de taille importante - souvent supérieure au mètre - ont été dégagées par l'érosion et participent à l'identité des paysages.
Ce sont souvent les seuls éléments minéraux dans des paysages où le végétal est par ailleurs omniprésent. Du fait de leur forme arrondie et de leur couleur claire, ces blocs participent pleinement à la grande douceur des paysages.

Les boules de granite qui constituent une des spécificité des paysages représentent des obstacles à la mécanisation de l'agriculture. Elles sont de ce fait menacées de disparition.

Sur certains versants, l'amoncellement des boules a conduit à la formation de véritables chaos, où les blocs sont en équilibre les uns sur les autres. Associés aux boisements de hêtres, de chênes ou de pins sylvestres, ces chaos sont à l'origine de paysages spectaculaires qui se caractérisent par une ambiance humide, rares ailleurs en Châtaigneraie.

Tors et chaos se situent dans un environnement forestier. Cette association entre le végétal et le minéral, rare dans le reste de la Châtaigneraie est particulièrement intéressante.

Cassaniouze - Ouverture des paysages consécutive à l'agrandissement du parcellaire.

Boisements sur les versants des collines - Contrastes de couleurs.

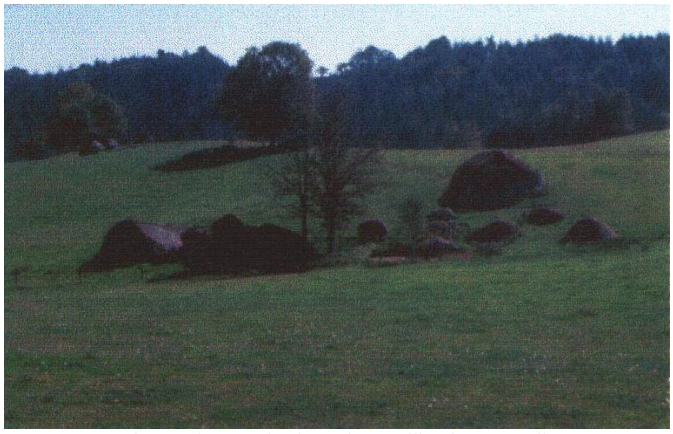

Saint-Antoine - Boules de granite au milieu d' une parcelle.

Lac du barrage de Saint-Etienne - Une perception de plan d'eau fragmentée du fait des sinuosités de Ici vallée ennoyée.

Le caractère spectaculaire de ces amoncellements est d'autant plus fort qu'on est quelquefois en présence de volumes de roches de taille beaucoup plus importants, qui émergent, à la façon de tours délabrées.

Le caractère massif et compact de la roche mère, peu sensible aux phénomènes d'érosion linéaire, a eu des effets directs sur l'écoulement des eaux. Le réseau hydrographique s'est très peu encaissé, les cours d'eau contournent les croupes en changeant sans cesse de direction, multipliant les orientations.
Beaucoup d'entre eux ne connaissent qu'un écoulement temporaire, au moins dans leur partie amont ; si la perméabilité des arènes favorise une infiltration rapide, elles ne possèdent que de faibles capacités de rétention des eaux, qui émergent en aval sous forme de sources nombreuses mais le plus souvent de faibles débits.
Malgré un climat humide, les réserves en eau sont donc limitées, ce qui explique la multiplication des retenues collinaires.

L'impact visuel de ces petits plans d'eau ne doit pas être négligé : le plan d'eau lui même introduit une présence de l'eau « morte » dans les paysages, rare à l'état naturel ; les abords sont le plus souvent non végétalisés. Leur impact visuel est souvent disproportionné par rapport à l'échelle du plan d'eau lui même.

Le lac de Saint-Etienne-Cantalès constitue, au sein de la Châtaigneraie granitique, un monde à part. Le plan d'eau issu du barrage s'étend sur une longueur atteignant presque 15 km ; il est à l'origine d'un paysage unique dans ce secteur, très pittoresque et spectaculaire, du fait de sa forme très découpée et de la présence de nombreuses îles et presqu'îles.

Les paysages de cette partie de la vallée de la Cère sont fortement marqués par la présence de l'eau, qui constitue l'élément de référence). Le caractère sinueux des rives fait que le lac est perçu de façon fragmentée, comme une succession de petits plans d'eau.

Espace de convoitise, il est soumis à des enjeux importants, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisation : mitage par un habitat pavillonnaire, caravaning, aménagement de plages et de bases nautiques, implantation d'habitations légères de loisirs, souvent hétérogènes (cabanons, bungalows...).

Les risques de mitage en bordure du lac sont importants et nécessitent de limiter l'éparpillement des aménagements afin d'assurer le maintien du caractère sauvage du lac.

Les fonds de vallons, où se sont accumulés des dépôts argileux fins, présentent des taux d'hydromorphie importants et se caractérisent par une végétation bien spécifique (joncs, carex...), qui introduit d'autres nuances de verts.

Des micropaysages qui apportent une diversité dans les paysages

OCCUPATION DU SOL, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Comme dans toute la Châtaigneraie, les paysages sont sous la dépendance d'une agriculture particulièrement dynamique, qui connaît des mutations et des évolutions importantes et rapides, allant dans le sens d'une modernisation et d'une mécanisation.

Bien que la production s'appuie de plus en plus sur l'élevage (élevage bovin et élevage hors sol de porcins), l'activité agricole reste marquée par la polyculture traditionnelle, ce dont témoignent encore, dans une certaine mesure, les paysages.

Les bâtiments d'élevage (stabulations et bâtiments d'élevage hors sol) ont quelquefois un impact visuel important, du fait de leur volumétrie, de leur couleurs ou des matériaux employés.

Ces derniers sont constitués d'une juxtaposition de champs cultivés (production de céréales et de maïs), de parcelles de cultures fourragères et surtout de prairies naturelles ou artificielles. Cette juxtaposition est à l'origine d'une mosaïque de couleurs changeantes au cours de l'année : l'ocre et le brun des parcelles fraîchement labourées alternent avec les différents tons de vert des prairies puis des cultures.

Selon leur mode de mise en valeur, les parcelles présentent une grande variabilité des couleurs au cours de l'année.

A l'origine relativement compartimentés (effets combinés du relief et de la présence du réseau bocager), les paysages tendent à s'ouvrir : le parcellaire est de plus en plus lâche, les faibles contraintes liées à la topographie permettant très facilement l'agrandissement des parcelles et la mécanisation.
L'intensification de l'agriculture conduit d'autre part à un regroupement des parcelles ; les clôtures en barbelé remplacent progressivement l'ancien réseau de haies bocagères.

Ces haies, qui associent traditionnellement un étage arbustif (à base notamment de houx taillé), à un étage arboré constitué d'arbres de moyen jet (chêne ou hêtre) régulièrement espacés ont, en plus de leur intérêt patrimonial - elles sont souvent anciennes -, une forte valeur paysagère.
Elles ont pour effet, en s'associant au relief et en jouant le rôle de barrières visuelles, de compartimenter et de fractionner l'espace et les paysages ; les arbres qui y sont intégrés apportent d'autre part dans les paysages des éléments verticaux ; en vision lointaine, ils sont perçus comme des alignements d'arbres au rythme régulier.

La disparition des haies entraîne une banalisation des paysages, alors que le pouvoir absorbant du bocage (cloisonnement des paysages par le rôle d'écran visue favorise une meilleure intégration des constructions (bâtiments agricoles).

De part leur caractère très maîtrisé - la taille « au cordeau » leur donne une forme très architecturée -, elles témoignent, ici plus qu'ailleurs, de la pression que l'homme exerce sur le territoire. Nécessitant un entretien régulier qui n'est plus toujours assuré, elles sont progressivement abandonnées, quand elles ne disparaissent pas lors des regroupements de parcelles.

L'entretien des haies n'est plus toujours assuré

Quelques murets peuvent également être signalés, le plus souvent en bordure des chemins.

L'impression générale est celle d'un paysage forestier, marqué par la présence de nombreux petits boisements, et par celle du réseau bocager. La répartition de ces boisements est conditionnée par le relief.

Les arbres sont omniprésents dans les paysages.

Sur les zones où les contraintes sont peu marquées, le couvert forestier subit la concurrence de l'agriculture et recule sous l'effet des défrichements.
Le rythme de ces défrichements est à l'origine d'une évolution très rapide et radicale des paysages. Les lisières rectilignes ont un fort impact paysager.

Les déboisements ont des conséquences paysagères importantes, accentuées par leur multiplication et leur éparpillement.

Les boisements se maintiennent dans les zones de fortes pentes et/ou dans les secteurs où les sols sont les plus pauvres, car à tendance acide et à faible réserves hydriques.

Ils se répartissent essentiellement sur les points hauts et en particulier au sommet des échines et des collines, sur sols squelettiques. Du fait du morcellement du relief, ces boisements sont omniprésents dans les paysages, mais apparaissent très fragmentés et prennent la forme de petits bosquets, très visibles de part leur position dominante (Puech de Savoie au Sud de Glénat).

Sur certains versants - en particulier ceux, plus humides, exposés au Nord -, les surfaces boisées sont plus importantes et peuvent être coalescentes et donner naissance à des massifs de plus grande taille mais de formes complexes et très contournées.

Les essences qui constituent ces boisements sont essentiellement des feuillus : chêne pédonculé, hêtre. Le châtaignier a quant à lui fortement régressé et n'existe plus qu'à l'état relictuel, le plus souvent sous la forme de taillis.
Quelques résineux (pin sylvestre), associés à des essences pionnières (bouleau) colonisent les secteurs les plus secs et les sols les plus acides, sous forme de boisements clairs. La couleur de leur feuillage rompt la monotonie des boisements homogènes de chênes et de hêtres.

Les reboisements en timbre poste, à vocation productive (résineux), ont un impact relativement limité, du fait des forts taux de boisement du secteur.

A noter la présence de « terriers » souvent à proximité des hameaux : micro carrières d'extraction de l'arène, utilisé pour les enduits extérieurs des maisons.

Les relations entre la roche et l'architecture sont particulièrement évidentes, les bâtiments traditionnels utilisant les matériaux locaux : blocs de granite pour les murs et les encadrements, lauze pour les couvertures. Les maisons se signalent dans les paysages par leur formes massives et leurs proportions équilibrées.

L'habitat est groupé sous forme de bourgs et de hameaux secondaires, constitués de 3 ou 4 bâtiments. La dispersion à l'échelle de l'habitation est rare et se limite à la seule présence de moulins le long des cours d'eau les plus importants.

Les bourgs en situation dominante sont visibles de loin. Forte sensibilité de ceux situés en bordure de rupture de pente.

Aux habitations et aux bâtiments agricoles s'associent les sécadous, destinés autrefois au séchage des châtaignes. Souvent abandonnés, beaucoup de ces petits édifices, qui participent à l'identité de la Châtaigneraie dans son ensemble, disparaissent.

Les secadous constituent les témoins de la culture du châtaignier. Leur sauvegarde nécessite de trouver, comme pour les burons, de nouvelles fonctions qui justifieraient la réhabilitation des plus caractéristiques.

Un petit patrimoine rural très riche (croix de chemins, fontaines, auges...) utilisant le granite humanise les paysages et constituent un patrimoine très riche.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Boules de granite dispersées dans les parcelles (constituent une gêne à la mécanisation de l'agriculture, sont détruites par dynamitage)
- Secteurs où le bocage est encore dense : maintien d'un maillage adapté et respectant l'échelle des paysages. Protection des haies les plus caractéristiques, en particulier les haies de houx taillé (prise en compte dans les opérations d'aménagement foncier)
- Boisements dans les secteurs à faibles contraintes topographiques (défrichements) ou dans ceux les plus soumis à une intensification de l'agriculture (même si pentes fortes)
- Sécadous (quelques exemples de sauvegarde : transformations en microgîtes)
- Lac du barrage de Saint-Etienne-Cantalès

18 - La Châtaigneraie de la vallée de la Cère aux confins du Lot

La Châtaigneraie, du Veinazès au plateau de Quezac

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : SAINT-MAMET - LA SALVETAT, ROANNES-SAINT-MARY, PRUNET, LA-FEUILLADE-EN-VÉZIE, LA-CAPELLE-DEL-FRAISSE, CASSANIOUZE, CALVINET, MOURJOU, SAINT-JULIEN-DE-TOURSAC, FOURNOULÈS, SANSAC-VEINAZÈS, LABROUSSE, TEISSIÈRES-LES-BOULIÈS, SAINT-ANTOINE, LADINHAC, MARCOLÈS, VITRAC, CAYROLS, ROUZIERS, BOISSET, QUEZAC, SAINT-ETIENNE-DE-MAURS, LEYNHAC, LABESSERETTE, JUNHAC, SAINT-CONSTANT.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité constitue la partie centrale de la Châtaigneraie. Elle est limitée au nord par la vallée de la Cère et correspond à un vaste plateau établi dans les roches anciennes du socle : roches métamorphiques pour l'essentiel (micaschistes) et, localement, roches granitiques (région de Marcolés, alvéole du Veinazès).

Les paysages y présentent des variations par rapport au reste de la Châtaigneraie, la plus évidente étant l'encaissement nettement plus marqué des vallées.

Au Sud, la limite est nettement marquée, les vallées du Lot et de ses affluents, très encaissées, constituant une rupture topographique majeure.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le relief est celui d'un plateau ondulé qui s'articule de part et d'autre d'une ligne de crêtes principale reliant Saint-Mamet - La Salvetat à la Capelle del Fraisse, et qui se prolonge vers Montsalvy.

Un espace partagé entre deux bassins versants. Le Lot et la Cère en sont les axes structurants.

Ruisseau des Mours (lieu dit Le Bois) -
Micropaysage formé par le fond de vallée.

La Bécarie - Mise en valeur agricole des sommets des collines -
Versants boisés - Habitat en position de balcon.

Calvinet - Bas fond humide (sagne).

Environs de Monals - Collines aux formes douces mises en valeur
par l'agriculture (champs et prairies).

Environs de Roannes Saint-Mary -
Répartition entre boisements et espace agricole.

Alignements d'arbres en bordure de ruisseau -
Transparence apportée par les feuillus en hiver.

Cassaniouze - Sécadou (séchage des châtaignes).

Prunet - Village de Fageonel - Habitat traditionnel groupé.

Cette double inclinaison a conduit les rivières à s'écouler soit vers la Cère au Nord, soit vers le Lot au Sud.
La spécificité de ce plateau par rapport au reste de la Châtaigneraie est d'être entaillé par un réseau hydrographique dense.

Les micaschistes, sensibles à l'érosion linéaire, ont favorisé l'encaissement des rivières ; les dénivelés peuvent atteindre localement des valeurs de 100 à 150 m.

Les paysages sont extrêmement cloisonnés et vallonnés par la végétation et par le relief

Les vallées, sans orientation préférentielle, présentent un profil en V accusé et sont parfois très étroites.
Leur fond étroit, qui ne ménage que très peu, voire pas du tout d'espace disponible, sont à l'origine de paysages fermés, ponctués localement, à la faveur de petites élargissements, de petites zones de respiration qui accueillent des prairies.

Les petits espaces agricoles dans les fonds de vallée étroits constituent des clairières dans des paysages forestiers fermés

A noter dans les fonds de vallée l'abondance des moulins, auxquels on accède par des chemins ou des routes à fortes pentes.

Les moulins sont des éléments du patrimoine et un facteur d'identité des paysages. L'abandon des ouvrages hydrauliques (dérivation d'eau, seuils) perturbe l'équilibre des rivières.

Les versants ont un profil rectiligne et présentent des valeurs de pentes élevées, ce qui a pour conséquence d'accentuer encore l'impression de dénivelé et de cloisonnement.

Difficilement accessibles - peu d'entre elles sont desservies par le réseau routier - les vallées représentent des obstacles physiques aux déplacements et rendent les relations transversales difficiles.

Les lignes obliques dominent.
Les paysages sont compartimentés et déterminent un jeu de montré / caché, selon l'orientation.

On est donc en présence de paysages très heurtés, marqués par l'érosion fluviatile qui a abondamment disséqué la pénéplaine en une succession de petits plateaux qui constituent les interfluves des rivières.

La diversité et le fractionnement des paysages sont renforcés par la présence du couvert végétal.

Les paysages s'articulent donc par rapport aux éléments en creux.

Les plateaux, qui connaissent des développements plus ou moins importants, présentent une topographie complexe. L'érosion y a dégagé une succession de croupes et d'échines. Selon la situation de l'observateur, alternent des visions à différentes échelles : grandes, moyennes ou petites, en fonction de la présence ou non de barrières visuelles sur lesquelles vient buter le regard.
Les perceptions présentent donc de multiples variations, les paysages sont très animés.

Les rebords des plateaux situés à la confluence des vallons sont particulièrement sensibles car très perçus.

Au sein de cette zone le secteur de Marcolès et du Veinazès s'individualise.
Il apparaît comme une large dépression topographique limitée par des versants boisés.
L'érosion y a façonné un modelé beaucoup plus doux que dans le reste de la sous unité, constitué d'un moutonnement de petites colline aux formes arrondies.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

La mise en valeur et l'évolution de ces espaces sont directement dépendantes de l'activité agricole qui connaît, comme dans le reste de la Châtaigneraie, d'importantes évolutions, allant dans le sens d'une modernisation et d'une intensification.

Une agriculture en mutation, à l'origine d'évolutions rapides des paysages.

Sur les plateaux et les crêtes, les herbages - prairie naturelles ou artificielles - prédominent largement, tout en laissant la place à quelques cultures (céréales maïs).

A ces paysages plus ou moins ouverts selon la densité du bocage et la présence des boisements sur les pentes les plus fortes, s'opposent ceux des vallées.

Les plus encaissées d'entre elles voient en effet leurs versants raides intégralement occupés par un couvert forestier souvent dense et impénétrable. L'essence dominante de ces boisements est le chêne pédonculé, associé au hêtre, en station plus fraîche. Le châtaignier, en forte régression, subsiste quant à lui sous forme de taillis dégradés.

Les vallées sont souvent encaissées, très boisées et inaccessibles. Elles constituent des mondes à part, perceptibles depuis leurs rebords.
Ce sont donc des paysages perçus de l'extérieur.

Les stations sèches, en exposition Sud ou sur terrains drainants sont colonisées par des formations végétales moins denses : pin sylvestre, bouleau et landes à bruyères, qui témoignent du caractère acide des sols.

Le secteur situé entre Calvinet et le Sud de Marcolés accueille un espace forestier très étendu (« La Forêt »).

La diversité des pentes, des sols, de l'exposition, de l'hydromorphie... est à l'origine de la juxtaposition de milieux ouverts - prairies et champs - et d'espaces fermés - boisements plus ou moins denses dans le fond des vallées. Quelques clairières viennent trouer le couvert forestier.

La restructuration du système agricole a des conséquences importantes sur les paysages. D'un morcellement issu de la tradition bocagère basée sur la polyculture, le parcellaire voit son maillage s'élargir sous l'effet de la volonté des agriculteurs d'agrandir leurs parcelles.

Si le bocage se maintient dans les secteurs accidentés, il est plus menacé sur les plateaux

Sur les zones les moins de contraignantes, le bocage, obstacle à la mécanisation, disparaît quelques fois très rapidement, entraînant une modification radicale des paysages. Le rôle qu'il avait en terme de fractionnement et de structuration de l'espace et des paysages est de moins en moins assuré.
A des paysages cloisonnés, privilégiant les vues rapprochées, succèdent des espaces ouverts, où rien n'arrête la vue.

La disparition des haies « ouvre » les paysages (vues plus longues et moins compartimentées), alors que le bocage a un effet absorbant important (intégration des bâtiment agricoles).

La recherche de nouvelles terres est d'autre part à l'origine de déboisements qui affectent dans certains cas des terrains très pentus. L'impact visuel de ces déboisements est lui aussi très important, puisque de grandes trouées aux lisières rectilignes affectent des peuplements qui se caractérisent par leur homogénéité, laissant le sol à nu, sans protection.
L'habitat est dispersé. A la trame des bourg viennent s'ajouter de nombreux hameaux et fermes isolées. Les maisons en schiste sont moins massives que celles construite en granite et font appel à des matériaux moins « nobles » tel que le bois.

La multiplication des zones de déboisement doit être évitée..
Leurs lisières à vif ont un impact paysager important.

Quelques hameaux situés en pied de versant sont à l'origine de paysages plus intimistes, à forte valeur esthétique : l'approche de ces hameaux se faisant depuis le haut des versants, en position dominante, la perception se fait selon des vues plongeantes sur les toitures de lauzes.

Les hameaux de petite taille constituent des points de repère dans des paysages dont la lecture est complexe.

Les routes principales qui relient les différents villages ou hameaux sont le plus souvent implantées sur les lignes de crêtes et permettent de larges vues panoramiques.

Les alignements de hêtres au bord de ces routes se détachent de la ligne de crête et constituent des signaux dans le paysage. Les villages se répartissent sur les points hauts : parties supérieure des versants ou ligne de crête. Dans ce cas, leur silhouette qui se détache est très perceptible.

La gestion des plantations d'alignement le long des routes pose parfois problème (élagage), les silhouettes des arbres n'étant pas toujours équilibrées et harmonieuses.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Zones d'élargissement des fonds de vallée : petits espaces ponctuels (prairies) qui constituent des micro paysages venant rompre la fermeture des paysages.
- Réseau bocager : rôle paysager et intérêt patrimonial (composition et mise en œuvre : strate arbustive à base de houx taillé)
- Boisements sur versants (vues frontales)
- Points de vue depuis points hauts : panoramas sur la Châtaigneraie et Massif en arrière plan.

Légende

19 - La Châtaigneraie du Veinazès au plateau de Quezac

Sommaire

Les rebords de la Châtaigneraie

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : CASSANIOUZE, SÉNEZERGUES, JUNHAC, MONTSALVY, LABESSERETTE, VIELLEVIE, LAPEYRUGUE, LADINHAC, LEUCAMP, VEZELS - ROUSSY, TEISSIÈRES - LÈS - BOULIÈS.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité couvre la partie Sud - Est de la Châtaigneraie, dont elle constitue la bordure.
Elle s'articule autour des vallées du Lot, du Célé, du Goul et de leurs affluents : Auze (gorges du Don), Combenousse, ruisseau de Combals, Crestès.

Des enjeux paysagers importants : le Lot marque la frontière du Cantal

A la complexité du relief du reste de la Châtaigneraie s'oppose ici une organisation beaucoup plus simple. C'est en effet autour du réseau hydrographique que s'organise l'espace.
Les vallées ont une orientation commune Est / Ouest pour les principales d'entre elles (Lot) et Nord / Sud pour leurs affluents.

Elles constituent une rupture topographique majeure, sur laquelle vient s'appuyer la limite entre les départements du Cantal et de l 'Aveyron.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La principale caractéristique est la très grande vigueur du relief : les vallées, même les plus modestes, se sont profondément encaissées, les dénivelés pouvant atteindre jusqu'à 400 / 450 m pour la vallée du Lot.
A cet encaissement viennent s'ajouter des valeurs de pentes très fortes, de l'ordre de 40 à 50%, qui accentuent encore l'impression de dénivelé.

Les paysages sont structurés par le relief et l'encaissement des vallées.

Mourjou - Rebords du plateau - Vallées encaissées et boisées.

La Peyrugue - Affleurements de schistes sur les versants - Association du minéral et du végétal.

Cassaniouze - Mise en valeur agricole des replats - Paysages ouverts (absence de haies) - Boisements en fond de vallon.

Vallée du Lot - Le Port de Vieillevie -Activités de loisirs.

Cassaniouze - Village de Murgot - Habitat en rebord de plateau - Vallées encaissées et boisées - Paysages cloisonnés.

Vallée de l'Auze (affluent du Lot) - Boisements et landes sur versants.

Vallée du Lot - Habitat et mise en valeur agricole de fond de vallée (maraîchages).

Vallée du Lot vue depuis Maubert - Opposition entre le fond de vallée humanisé et les versants boisés.

Le rapport profondeur / largeur et les taux de boisements importants aboutissent à des gorges très sauvages.

Exception faite de la vallée du Lot (présence de terrasses), les versants des vallées sont très réguliers et dépourvus de discontinuités telles que replat ou falaise, qui viendraient en casser le profil en V très pur.

Hormis celle du Lot, les fonds de vallée sont étroits, quelques dizaines de mètres à peine. Seules quelques zones d'élargissement ponctuelles ont permis une mise en valeur et une installation de l'homme.

Le domaine forestier ne doit empiéter sur les petites zones d'ouverture des paysages, qui participent aussi à leur identité.

Enclavées, ces petites clairières jouent un rôle important sur le plan du paysage : elles constituent des points de ponctuation, des mondes à part.

Les vallées sont d'autre part très méandreuses et présentent de nombreux changements de direction, que suit très fidèlement la rivière ; du fait de l'étroitesse du fond de vallée, il y a donc concordance parfaite entre la vallée et le cours d'eau .

Les interfluves entre les vallées secondaires sont étroits et découpés en plateaux digités se terminant en véritables bouts du monde (culs de sac) qui, du fait de leurs position de balcon, dominent les vallées et permettent sur elles des vues panoramiques spectaculaires.

Les versants et des rebords de plateaux, du fait de leur forte visibilité présentent une sensibilité importante.

Du fait de l'encaissement des vallées, les liaisons transversales entre les plateaux sont difficiles. L'espace apparaît très compartimenté.

OCCUPATION DU SOL, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Les vallées apparaissent comme très sauvages. Inaccessibles - le réseau routier n'y accèdent que rarement -, leurs versants et leurs fonds sont colonisés par des boisements constitués essentiellement de feuillus (chêne et châtaignier).
Sur les secteurs où les sols sont plus pauvres (faible épaisseur, réserves en eau limitées, acidité...) se développent des boisements plus chétifs laissant la place à des formations arbustives : landes à callune et à bruyère, qui prennent des teintes roses en juillet / août.

Les vallées constituent des zones naturelles dont l'intérêt a été souligné dans l'inventaire des ZNIEF.
Les trouées dans le couvert forestier jouent un rôle important : elles captent le regard et constituent des points d'appel dans les paysages.

Les paysages prennent alors un aspect méridional, renforcé par la présence, en exposition Sud (affleurements rocheux), d'une flore spécifique des milieux secs (cyste, capillaire...), dont la floraison précoce (dès les premiers jours du Printemps) par rapport au reste du département apporte dans les paysages des taches multicolores.

Dans cet ensemble, la vallée du Lot doit être mise à part. Elle offre en effet des paysages quelque peu différents.

L'accès à la vallée se fait par une descente très rapide, qui offre des vues plongeantes sur la rivière et ses abords, ainsi que sur les Causses de l'Aveyron en arrière plan.

Les versants exposés au Sud portent encore la marque des aménagements réalisés pour en permettre la mise en valeur agricole : terrasses soutenues par un réseau de murets de pierres sèches destinées à la culture de la vigne et des arbres fruitiers (vergers).

Les enjeux paysagers liés à l'entretien de ces terrasses, qui constituent des éléments de paysages rares dans le Cantal, sont importants.

Ces murets, en cassant les lignes dominantes obliques, apportent une diversité dans les paysages.

Les terrasses confèrent aux paysages une ambiance presque méridionale.

Excepté dans le vignoble du Fel, ces espaces sont aujourd'hui abandonnés et retournent à la friche et à la forêt qui regagne progressivement du terrain : perte d'identité, fermeture progressive des paysages...

Le fond de vallée plus large a d'autre part permis une mise en valeur agricole plus importante : de petites parcelles, destinées au maraîchage, aux cultures sous serres, à la fruiticulture se succèdent.
Même si les vues courtes dominent, les paysages y apparaissent de ce fait beaucoup plus ouverts.

La présence de l'eau dans les paysages constitue également un élément de différenciation entre la vallée du Lot et les autres vallées, où elle est le plus souvent masquée par la végétation.

C'est autour de la rivière, autrefois utilisée comme axe de circulation (circulation des gabares), que s'organise l'espace, ce dont témoigne la toponymie (Le Port, Port d'Agrès...).
Cette activité a été aujourd'hui remplacée par le tourisme nautique (base de canoë - kayak et de rafting).
La route en fond de vallée permet des vues sur la rivière, absentes dans les autres secteurs.

L'activité nautique est susceptible de poser un risque de dégradation des rives du Lot, par la mise en place d'équipements qui banaliseraient le paysage.

Les ambiances entre les différentes vallées sont donc très contrastées : la vallée du Lot, très jardinée, s'oppose aux autres vallées beaucoup plus sauvages, car inaccessibles, où l'homme est exclu.

C'est sur les plateaux qui dominent les vallées que la mise en valeur agricole est la plus développée.
Tournés vers l'élevage, on y retrouve des paysages proches de ceux du reste de la Châtaigneraie (prairies dominantes), avec des parcelles de taille relativement grande.
La spécificité et l'intérêt de ces plateaux est de permettre des vues dominantes panoramiques sur les vallées.

Tirer parti de l'« effet balcon » des bords de plateau dans les secteurs les plus intéressants (D601, D119, D106, D20...).
Maintenir l'ouverture des premiers plans.

Le patrimoine bâti est dans ce secteur d'une grande qualité. Il met en œuvre le matériau local, à savoir le schiste, qui se teinte en rouge / ocre en se patinant.
Le bâti prend un caractère méridional, accentué par la présence de la tuile canal et de balcons de bois sur les façades.
L'habitat est groupé au pied des versants. Beaucoup de hameaux et de maisons isolées et difficilement accessibles se dispersent sur les flancs de vallée ou en rebord de plateau.
Se découpant en silhouette (forte sensibilité aux transformations), ils offrent alors des vues sur les vallées.

L'architecture participe à l'identité des paysages. Se pose souvent le problème du respect des échelles lors de l'implantation de nouvelles constructions.

ELÉMENTS DE VALEUR

- Micro paysages des fonds de vallée
- Chemins d'accès joignant les plateaux aux fonds de vallée (Goul)
- Point de vue depuis rebord des plateaux
- Ouvrages liés à l'eau : ponts, ports (vallée du Lot)

Légende

20 - Les rebords de la Châtaigneraie

Sommaire

Entrées de villes

Aurillac

Préfecture du Cantal, Aurillac est implantée au débouché de la vallée de la Jordanne dans la plaine de la Cère, à l'interface entre la montagne et le bassin sédimentaire.

Le noyau initial (vieille ville), situé dans le fond de la vallée, en rive droite de la Jordanne, s'est développé autour de l'église Saint-Géraud.

Les paysages urbains témoignent de l'histoire de la ville.
Les vues panoramiques depuis les points hauts (Château Saint-Etienne, Puy Courny...) permettent de lire les différentes phases du développement.

Les contraintes topographiques du site ont eu - et continuent d'avoir - une influence déterminante dans le développement de l'agglomération.
Elles orientent en effet les possibilités d'extension actuelles.

L'encaissement de la vallée atteint dans ce secteur une centaine de mètres.

Des points de repère qui dominent la ville : Puy Courny et ligne de crête ponctuée de petits boisements qui viennent l'interrompre.

Les fortes pentes et l'instabilité des terrains (argiles et formations volcaniques) rendent difficile leur urbanisation.
Cette dernière s'est limitée, jusqu'à aujourd'hui, à la base des versants, sous forme d'un habitat pavillonnaire.
Le versant droit, à la topographie moins contraignante est plus urbanisé
Les limites de la ville y sont beaucoup plus floues.

Forte sensibilité des versants qui dominent la ville en rive gauche de la Jordanne.

Les pentes qui dominent la ville en rive gauche de la Jordanne ont donc gardé un caractère rural et agricole.
La ville se situe dans une sorte d'écrin vert, les pâturages viennent jusqu'à ses portes.
La coexistence entre milieu urbain et milieu rural, omniprésente est une des caractéristiques de la ville.
La présence de fermes sur les replats, de bosquets et de haies parallèles aux courbes de niveau sur les versants accentue cette impression de ville à la campagne.

Les versants enherbés (prairies) et les lignes de crêtes qui dominent la ville jouent un rôle particulièrement important dans la perception des paysages.
Les paysages agricoles extérieurs à la ville sont toujours visibles.
Ils sont perçus de façon panoramique, ou par des fenêtres visuelles, au débouché des rues, même depuis le centre ville.

Entrée par la D117 (vielle route de Clermont) - Vue panoramique sur la zone industrielle.

Entrée par la N122 (entrée Sud- Ouest) - Urbanisation (lotissement de Belbex) en contre bas de la ligne de crête.

Entrée par la N122 (entrée Est) - Traversée de la zone industrielle et commerciale - opposition entre les premiers plans (bâti) et l'arrière plan (paysages agricoles).

Entrée par la N122 (entrée Sud Ouest) - Arrivée sur le rond point - zone commerciale - affichage publicitaire.

Vue depuis le château Saint-Etienne - Des paysages desquels émergent des éléments repères (Puy Courny) - Une urbanisation récente limitée aux pieds de versants.

Du fait de son développement récent, la ville ne forme plus aujourd'hui avec la commune voisine, Arpajon sur Cère, qu'une seule et même entité, l'urbanisation ayant progressivement comblé l'espace qui séparait initialement les deux villes (zone d'activité artisanale et commerciale, habitat).

L'influence de l'agglomération se fait d'autre part sentir bien au delà des limites communales.
Les indices de la proximité de la ville se lisent dans les paysages avant même d'arriver aux portes de la ville : périurbanisation dans les communes voisines (habitat pavillonnaire et lotissements).

Des enjeux paysagers particulièrement forts en périphérie d'Aurillac et d'Arpajon. Ces espaces en mutation se caractérisent par une imbrication entre les secteurs voués à l'agriculture et à la forêt et les zones bâties.
Le traitement des « lisières » des lotissements (transitions) est particulièrement sensible, de même que le devenir des enclaves agricoles qui peuvent subsister dans le tissu urbain (fond de la vallée de la Cère à Arpajon, inconstructible : zones inondables et périmètres de protection des captages d'eau potable)

Dans ce contexte diversifié, les entrées de ville offrent naturellement des visages très différents selon l'axe par lequel on aborde la ville.

Vue depuis le château Saint-Etienne - la ville ancienne dans le fond de la Jordanne.

Arrivée par la D17 (vallée la Jordanne) - Jardins ouvriers en entrée de ville - Une entrée “agricole”.

Entrée par la N120 (entrée Nord) - Une entrée très “routière” sans transition (passage rapide entre le monde rural et le milieu urbain).

Entrée par la N120 (entrée Nord) - Habitat pavillonnaire sur le versant - Une urbanisation périphérique qui annonce la ville.

Entrée par la D920 (entrée Sud par Arpajon sur Cère) - Une entrée en ville qui se fait brusquement, sans transition.

ENTRÉE PAR LA RN122, CÔTÉ EST (VALLON DU MAMOU)

Il s'agit d'une des entrées principales d'Aurillac (route de Clermont).
La Nationale 122 emprunte le petit vallon du Mamou et longe le ruisseau, en le surplombant de quelques mètres.
La route est rectiligne et permet une progression rapide et des vues lointaines, dans l'axe de la route.

Les paysages y prennent un aspect « naturel » et agricole.
Les vues latérales sur la rivière et le cordon d'arbres qui l'accompagne se succèdent, les versants évasés sont occupés par des prairies et des boisements sur les zones de pente (bosquets).
La présence des troupeaux de Salers aux portes même de la ville accentue encore cette ambiance.
Le vallon, assez ouvert, ne donne pas une impression de confinement.

L'entrée en milieu urbain se fait de façon brutale, sans véritable transition.

La rupture est brutale entre l'ambiance champêtre et l'ambiance industrielle

La route accède à la zone d'activité de Sistrière (artisanat, commerce, industrie...) qui s'est implantée dans le fond du vallon.

La limite d'extension de la ZA n'est pas - où plutôt n'est plus - clairement marquée, dans la mesure où de nouveaux bâtiments se sont implantés au delà du rond point qui marquait, au moins de façon symbolique, l'entrée de ville.

Un problème de délimitation entre la campagne et la ville.

Les bâtiments, alignés sur une seule rangée, ne constituent qu'une façade linéaire.
La progression est en fait une succession de fenêtres visuelles entre les bâtiments.
Ces fenêtres autorisent des vues sur les prairies en arrière plan.

Les bâtiments sont situés en retrait de la route et ménagent devant eux des aires de stationnement. Si cette surlargeur donne de la respiration, se posent par contre des problèmes de traitement de ces espaces.
Les zones de stockage situés derrière les bâtiments (visibles depuis la D117) posent le même type de problèmes.

Des premiers plans non qualitatifs : aires de stationnement, surabondance des panneaux publicitaires, entraînant une « banlieusardisation » de cette entrée.

Les panneaux publicitaires sont envahissants durant toute la traversée de la ZA.

ENTRÉE PAR LA RD177, COTÉ EST (VIEILLE ROUTE DE CLERMONT)

Cet axe constituait, avant l'ouverture de la N122, la route d'accès à Aurillac depuis Clermont.
Elle quitte le fond du vallon du Mamou et est implantée à mi - pente du versant situé sous le Puy Courny, en surplomb par rapport au vallon du Mamou et sa zone d'activité.

Une forte sensibilité paysagère des espaces perçus depuis la route qui surplombe la zone d'activité.

Du fait de cette implantation, elle permet des vues panoramiques dominantes sur le vallon du Mamou dans un premier temps, puis sur les toitures et l'arrière des bâtiments (zones de stockage) de la zone d'activité et sur le bassin d'Aurillac et la ville.

Une succession de vues panoramiques à maintenir, qui constitue une sorte de « remontée » dans le temps : ZA du Mamou, ville récente puis noyau ancien, avec le clocher de l'église Saint-Géraud comme point d'appel visuel.

Au cours de la progression, les vues sont unilatérales et le regard est naturellement attiré par ces larges perspectives.
Les alignements d'arbres au bord de la route ne constituent pas une barrière visuelle, mais donnent du rythme à la progression.

Des paysages marqués par le contraste entre les premiers plans agricoles et champêtres qui constituent l'environnement immédiat de la route et les vues panoramiques sur la ville.
La ville s'appréhende ainsi « de l'extérieur ».

Les premiers plans (abords immédiats de la route) sont agricoles : parcelles de prairies pâturées, fermes et bâtiments agricoles.

L'entrée en ville proprement dite se fait de façon progressive. L'approche est ponctuée par une succession de hameaux situés en bordure de route (La Condamine, Veyraguet, Cuissy) qui enchaîne une série de courbes et de virages qui multiplient les orientations.

ENTRÉE PAR LA RN120 (ENTRÉE NORD)

L'arrivée en ville se fait après la traversée d'une partie du bassin d'Aurillac qui se caractérise par des vues rasantes depuis une route droite.

L'approche ne permettant à aucun moment d'avoir des vues lointaines sur Aurillac, cette entrée est certainement celle qui reflète le moins la véritable identité de la ville.

Un premier noyau d'urbanisation aux Quatre Chemins annonce la proximité d'Aurillac (activités commerciales et habitat).
Il fait suite à la traversée de Naucelles, qui connaît un important développement périurbain (lotissements situés à l'écart de la route, mais visibles depuis cette dernière), avec des impacts forts sur les paysages.
Bien que plus à l'écart, Reilhac connaît le même type d'évolution.

L'approche de la ville se fait par une route à mi - pente de versant, qui offre des vues panoramiques latérales sur la plaine d'Ytrac, le vallon situé en contrebas et les bâtiments agricoles qui s'y trouvent.

L'axe de la route, perpendiculaire à la ligne de crête (versant droit de la vallée de la Jordanne), offre des vues frontales sur la ligne de crête elle même et sur le versant en contrebas.

Or l'urbanisation (lotissements de Belbex, du Vialing...) a aujourd'hui atteint la ligne de crête.

Un front bâti qui se découpe en silhouette sur la ligne d'horizon.

Si elle est encore bloquée par la route située sur la ligne de crête du côté de Belbex, de l'autre côté de la Nationale, l'habitat pavillonnaire a par contre déjà commencé à coloniser le versant (progression du haut vers le bas).

Des versants en vue frontale, perçus de loin au cours de l'approche.
Ils présentent une très forte sensibilité paysagère liée à l'urbanisation : homogénéité de l'architecture des maisons (couleurs, volumes, orientations des faîtages, toitures...) et traitement des limites (clôtures, haies)

Ce phénomène d'urbanisation a fondamentalement transformé, dans un temps très court, les paysages.
L'identité rurale de l'entrée de ville a été en partie perdue.

Si l'urbanisation continue à se développer, c'est toute la perception de cette entrée de ville qui s'en trouvera modifiée.

Les abords immédiats de la voirie (premiers plans) sont d'autre part traités de façon très routière : largeur de l'emprise de la chaussée, talus à vif, glissières de sécurité...
L'entrée en ville proprement dite se fait au niveau du rond point qui marque le croisement avec la rocade.
Le regard vient buter sur une grange très massive située dans l'axe de vision.
Une station service et quelques panneaux d'affichage dénaturent quelque peu cette entrée.

ENTRÉE PAR LA RN122, CÔTÉ OUEST (ROUTE DE MAURS)

Avant d'arriver en ville, la route traverse des paysages agricoles et forestiers.
Alignements d'arbres en bord de route (mais en mauvais état phytosanitaire).

Quelques vues lointaines sur Aurillac et ses toits rouges sont possibles, de façon très ponctuelle, entre Sansac et Aurillac.

Les paysages y sont cloisonnés (vues courtes, bloquées par le relief et la voie ferrée) malgré quelques vues panoramiques sur les paysages en arrière plan (vallon en bordure de la route) ainsi que sur les monts du Cantal.
C'est notamment, à la faveur de ces fenêtres visuelles, qu'est perceptible l'urbanisation lointaine du quartier de Belbex.

Des vues lointaines permettent de ressentir l'effet de « niche » qui caractérise la ville et ses abords.

L'approche de la ville se caractérise par sa mixité : urbanisation linéaire et relativement diffuse directement en bordure de route.

L'entrée de ville est marquée par l'imbrication entre les espaces agricoles et forestiers et le mélange entre habitations, bâtiments agricoles, commerciaux et artisanaux, situés en bordure de route.

L'entrée de ville se fait de façon assez brutale : passage rapide du milieu rural au milieu urbain matérialisé par le rond point.
Elle est marquée par son caractère commercial : supermarché, enseignes, surabondance des panneaux publicitaires, de grande taille dès l'entrée dans l'agglomération.

Cette entrée de ville, banalisée et sans cachet, rassemble, sur un espace réduit, une architecture commerciale hétérogène et une surabondance de panneaux et d'enseignes publicitaires.

ENTRÉES PAR LA D920, CÔTÉ SUD (ROUTE DE MONTSALVY)

Aurillac et Arpajon formant aujourd'hui une seule et même agglomération, l'entrée en ville se fait ici par Arpajon.

Une transition paysagère de premier ordre : une impression d'« entrer » physiquement dans le bassin.

En quittant la zone des coteaux, qui constitue le rebord Nord de la Châtaigneraie, la route aborde la plaine de la Cère.
Les paysages y sont ouverts, marqués par la présence de l'eau (rivière et prairies inondables, gravières).

Une vue panoramique plongeante depuis les rebords de la Châtaigneraie sur le bassin d'Aurillac et l'agglomération, à partir de Senilhes.

Quelques activités industrielles et artisanales (scierie), associées à des lotissements, se sont installées à la périphérie de la ville, en bordure de route (impact visuel plutôt négatif).

Une extension de l'habitat pavillonnaire et des activités artisanales le long de la route qui doit être maîtrisée.

L'entrée dans Arpajon se fait après que la route ait traversé la Cère.
La zone inondable, inconstructible, a gardé un caractère naturel, tout en étant aménagée par l'homme.
Elle accueille des activités de loisirs (stades, équipements sportifs, camping...) qui, donnent son identité au paysage.

La Cère et sa vallée constituent les premiers plans lors de l'arrivée dans Arpajon.
Elle constitue une sorte de coulée verte d'une grande richesse paysagère (eau, espace, végétation).

La ville est perçue par sa silhouette, de l'autre côté de la rivière.
L'ambiance devient rapidement très urbaine.

Le front urbain, bloqué par la rivière, détermine des limites de la ville très nettes.
Les reliefs servent de point d'appel dans le paysage : Puy de Vaurs et carrière (couleur blanche de la roche).

ENTRÉE PAR LA D35, CÔTÉ NORD (ROUTE DES CRÊTES)

Le principal intérêt de cette entrée est lié à la topographie et à l'implantation de la route, sur la ligne de crête.

La D35 occupe une position dominante qui permet, dans un premier temps, des vues sur le plateau et la vallée de la Jordanne, puis, dans un second temps, sur Aurillac et son bassin.

La ville se laisse découvrir de façon très brutale, par une vue panoramique très profonde, en position dominante.

La perception se fait par un effet de surprise : la ville se découvre d'un seul coup, après un virage, alors que rien ne laissait supposer sa présence auparavant.

Le contraste est particulièrement marqué entre la ville, qui s'appréhende « de loin » et l'environnement immédiat de la route, très champêtre.

L'entrée en ville a gardé un caractère rural : prairies et pâtures, et lycée et bâtiments agricoles (bâtiments d'élevage).

Quelques points de repères forts ponctuent l'approche, en particulier le château Saint-Etienne (tour et bâtiment).

Le manque de cohésion et d'homogénéité en matière d'urbanisme et d'architecture qui caractérise le biopôle trahit les insuffisances en matière de réflexion d'ensemble quant à l'aménagement progressif de ce secteur.

ENTRÉE PAR LA D17, CÔTÉ EST (VALLÉE DE LA JORDANNE)

L'approche et l'entrée dans Aurillac se fait par le fond de la vallée de la Jordanne.
Relativement encaissée, la vallée offre des paysages semi - ouverts, marqués par l'agriculture.

Un réseau bocager et quelques peupleraies dans le fond de vallée cloisonnent les paysages.
La peupleraie située juste en entrée d'Aurillac constitue écran visuel sur lequel le regard vient buter (vision frontale).
Elle masque en partie les bâtiments qui se trouvent derrière.
La présence de jardins familiaux, situés en retrait de la route dans un méandre de la Jordanne participe pleinement à l'identité de l'entrée de ville.
Visibles depuis la route ces jardins et la spontanéité des aménagements (abris, traitement des parcelles) qui les caractérisent composent des paysages particulièrement originaux.
Il n'y a d'ailleurs pas d'autres jardins de ce type aux autres entrées (au moins à cette échelle)

Le cloisonnement de l'espace varie avec l'alternance des saisons : effets de transparence en hiver, végétalisation en été.

La présence de la Jordanne leur apporte un caractère naturel. Si elle ne se voit pas en permanence, elle se signale dans le paysage par sa ripisylve bien fournie et sinueuse.

L'entrée en ville est matérialisée par le bâti (lycée professionnel et habitat résidentiel) et par le traitement de la chaussée et des abords de la route (trottoirs, haies et clôtures des jardins).
L'extension de la ville étant bloquée par les jardins, les nouvelles constructions en cours occupent les dents creuses.

Une entrée de ville en évolution, que traduit la densification de l'habitat.

Légende

21 - Aurillac

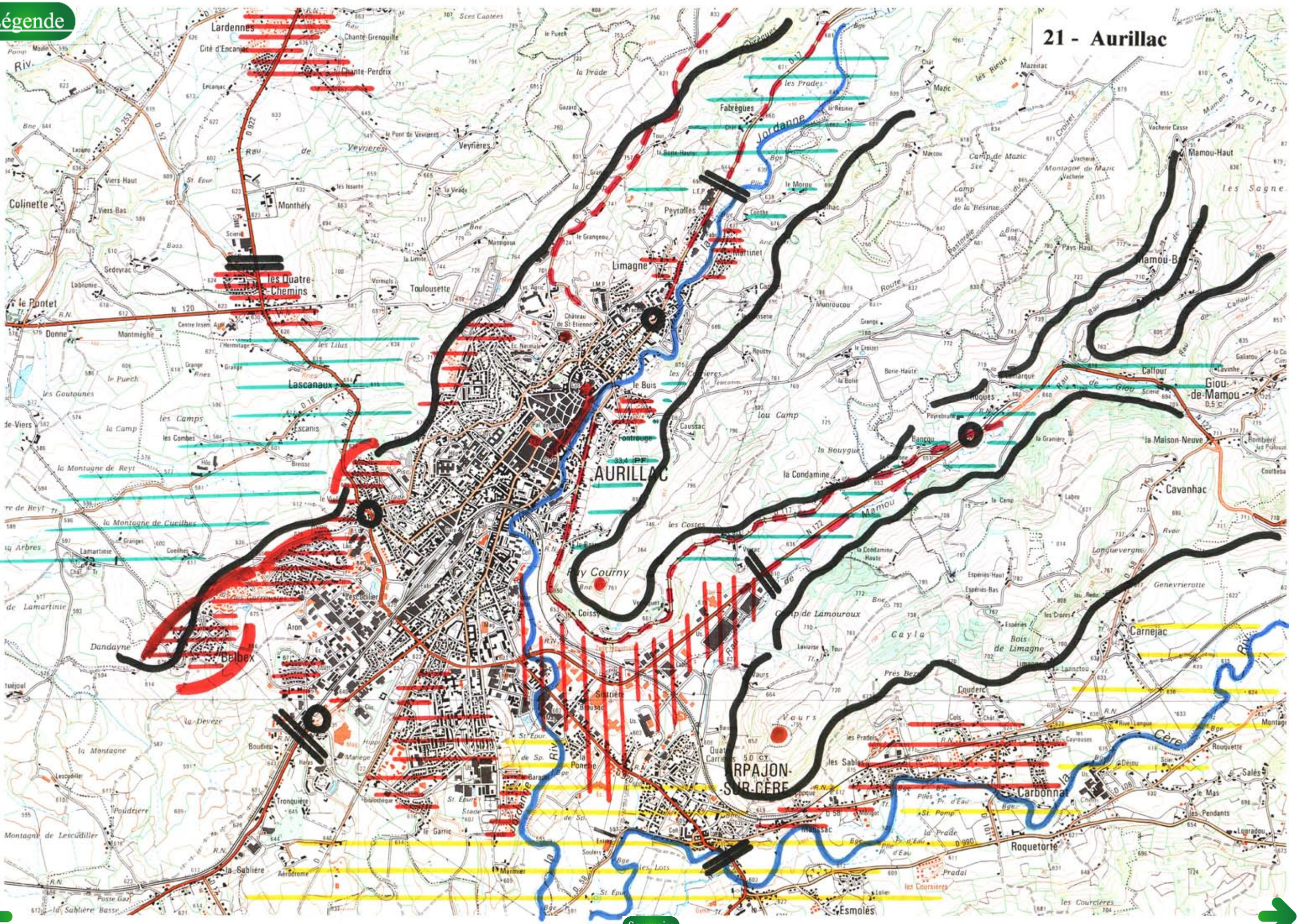

Saint-Flour

Sous préfecture du Cantal et ville la plus importante de la partie orientale du département, Saint-Flour et sa commune limitrophe Saint-Georges, bénéficient d'une situation originale, à l'interface de deux grands ensembles géologiques et géographiques.

La ville s'est en effet implantée et développée à la limite de l'extension des terrains volcaniques vers l'Est.

Une situation de transition géologique, en rebord de plateau, à l'origine de paysages et d'ambiances d'entrée de ville très contrastés

Les roches volcaniques qui constituent la planèze de Saint-Flour, aux paysages de plateaux très ouverts, s'interrompent pour céder la place à des terrains d'origine sédimentaire (sables et argiles du fossé de Margeride) et à des roches du socle (plateaux de Montchamp et de Saint-Georges), dans lesquels l'érosion a creusé une plaine située une centaine de mètres en contrebas du rebord du plateau.
Plus vers l'Est, les roches volcaniques subsistent de façon relictuelle sous forme de petits plateaux étroits mis en relief par l'érosion et qui constituent le plus souvent les points hauts.

La limite d'extension des roches d'origine volcanique apparaît dans les paysages sous forme d'éléments marquants : orgues de Saint-Flour

Cette situation de contact a conditionné le développement de la ville, constituée de deux noyaux urbains bien distincts : la ville haute et la ville basse.

La partie la plus ancienne, la «ville haute», s'est développée à l'extrémité d'un petit plateau basaltique, en position de promontoire dominant la plaine environnante.
Son extension vers l'Est s'interrompt au niveau du rebord du plateau. Cette partie de la ville occupe une situation de promontoire au caractère très spectaculaire.

Ce premier noyau domine la «ville basse» (faubourg Sainte-Christine), qui s'est développée quant à elle en contrebas du plateau, le long de la N9, de part et d'autre de l'Ander, vers le Nord (route de Clermont Ferrand) et l'Est.

Il résulte de cette situation des modes de perception différents, selon que l'on aborde la ville du côté Ouest, par la planèze, ou depuis l'Est, côté Margeride.
Les sensibilités paysagères s'en trouvent naturellement également très différenciées.

Une entrée en ville qui se fait, du point de vue topographique, par deux types de relief :
- *par la planèze : relief plat, paysages très ouverts, vues rasantes dominantes ;*
- *par la plaine : relief très pentu, rebords du plateau abrupt, implantation de la ville haute en position dominante.*

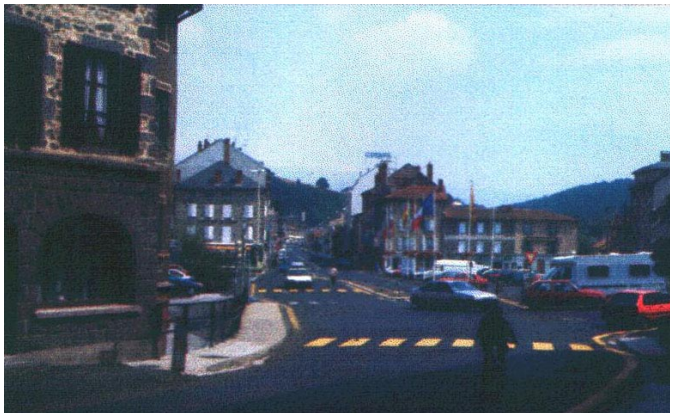

Entrée par la ville basse (le faubourg).

Entrée par la D91 (entrée Sud-Ouest par la route de Chaudes-Aigues) - Une urbanisation en crête qui se perçoit de loin et qui annonce la ville.

Entrée par la D322 (entrée Est - St-Georges - Des premiers plans dévalorisés par l'affichage publicitaire.

Entrée par la D40 (entrée Sud) - Urbanisation en ligne de crête (vision lointaine) - Dépôts en bordure de route.

Vue panoramique sur la ville basse depuis le plateau de la Chomette.

ENTRÉE PAR LA D 926 (ROUTE DE MURAT)

L'entrée en ville se faisant par la planèze, les paysages sont très ouverts et les vues rasantes dominent.

L'approche de Saint-Flour est toutefois marquée par une fermeture ponctuelle des paysages, lorsque, en amont de Roffiac, la route quitte la surface du plateau proprement dite pour s'engager dans la vallée boisée et encaissée de l'Ander.

Ce n'est qu'à l'approche immédiate de Saint-Flour, lorsque la route gagne la surface du plateau à l'extrémité duquel s'est établie la ville, que les paysages s'ouvrent à nouveau.
L'étroitesse de ce petit plateau (situation de crête) permet alors des vues panoramiques sur les paysages environnants, en particulier vers le Nord (secteur d'Andelat).
Une des caractéristiques de cette entrée, avant l'arrivée en ville proprement dite, est donc les points de vues qu'elle offre sur les alentours.

Du fait de cette arrivée par le plateau, les vues sont rasantes et la perception de la ville se fait de façon très tardive, rien n'annonçant au préalable dans les paysages la proximité de la ville.
Les paysages ne perdent d'ailleurs en rien leur caractère agricole avant le rond point qui marque l'entrée de la zone commerciale et artisanale de Montplain.
Seule la tour du Centre Serum est, du fait de sa hauteur, perceptible bien avant d'aborder l'entrée en ville, mais rien ne permet d'en identifier la fonction, ni la situation.

Cette tour, située directement dans l'axe de vision (vue frontale) lors de l'arrivée en ville constitue un point d'appel visuel très fort, mais dévalorisant, du fait de son aspect et de sa pauvreté architecturale.
Les paysages lors de la traversée de la zone artisanale sont marqués par les fonctions commerciales et artisanales.

Une entrée de ville "récente" dépourvue d'éléments anciens (bâti), qui manque d'identité.

Vue panoramique sur la ville haute depuis le plateau de la Chomette - Une silhouette caractéristique marquée par la présence d'éléments emblématiques (tours de la cathédrale.

Entrée par la D926 (entrée Ouest) - Traversée de la zone commerciale de Montplan - Hétérogénéité du bâti.

Entrée par la D926 (entrée Ouest) - Une entrée matérialisée par le rond-point de la zone de Montplan - Une fonction commerciale évidente.

Entrée par la D40 (entrée Sud) - Jardins ouvriers en bordure de route.

Entrée par la D926 (entrée Ouest) - Un élément repère dans le paysage - La tour « Centre Sérum ».

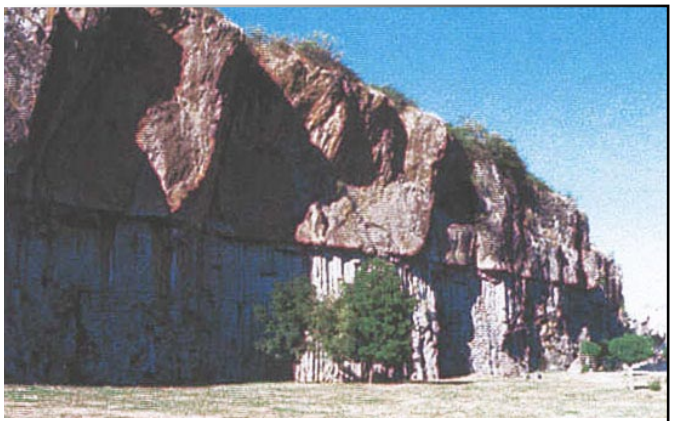

Orgues basaltiques de St-Flour.

Ils se révèlent peu homogènes, du fait d'une grande diversité dans l'architecture (volumes, formes, matériaux employés, couleurs...) et de l'implantation des bâtiments (retrait par rapport à la voie plus ou moins important).

Cette hétérogénéité est accentuée par le traitement des abords (stationnement, aires de stockage de matériels...), qui se caractérisent par leur aspect minéral, que les plantations d'alignement en bordure de voie et sur le terre plein central (2x2 voies) ne viennent rompre que très partiellement.

Cette hétérogénéité des paysages est d'autre part accentuée par l'abondance des panneaux publicitaires en bordure de route et surtout par celle des enseignes.

Dans la zone d'activité, les vues sont bloquées par les façades des bâtiments. Leur faible hauteur et leur disposition aérée, conjuguée à la largeur de la voie (2x2 voies), donne toutefois de la respiration aux paysages et permettent des échappées visuelles sur les arrières plans.

La traversée de cette zone commerciale constitue la première séquence d'entrée de ville, le relais étant ensuite pris par un bâti à vocation résidentiel (pavillons individuels).

Les paysages changent alors radicalement, les jardins situés devant les maisons (essences ornementales) venant rompre le caractère par trop minéral des constructions.

ENTRÉE PAR LA D 679 (SAINT-FLOUR-ROUÈYRE)

La caractéristique principale de cette entrée de ville est l'importance prise par l'urbanisation pavillonnaire, qui couvre les versants situés en contrebas du plateau de la zone d'activité de Montplain.

Une entrée de ville où la fonction agricole (cultures, prairies, jardins potagers) cède la place à la fonction urbaine de façon brutale

Ces versants sont perçus en vue frontale lors de l'approche. La vision lointaine ne permet pas de saisir les détails, la perception reste globale (effet de masse).

Du fait des nombreux changements de direction de la route, la perception des paysages se révèle toutefois relativement diversifiée : aux vues panoramiques sur les lotissements succèdent des vues de détail sur les jardins potagers, puis sur les parcelles agricoles.

La progression est marquée par la présence de deux points d'appel visuels qui captent fortement le regard.

Il s'agit d'une part de la tour Centre Serum, dont la silhouette se détache sur la ligne de crête, et d'autre part du calvaire qui domine la route.

Successivement situés dans l'axe de vision, ces deux éléments forts du paysage contrastent par leur effet plutôt négatif pour le premier (tour Centre Serum) ou valorisant pour le second (calvaire).

Un accès qui présente de multiples intérêts : vue panoramique sur la ville haute, sur les remparts et la cathédrale, dont les tours constituent des éléments emblématiques des paysages.

ENTRÉE PAR LA N 9 (ROUTE DE CLERMONT FERRAND)

Du fait de son implantation, à mi pente du vallon du ruisseau du Vendèze, en position de balcon, la N 9 est un des axes qui permet les vues les plus spectaculaires sur la ville haute, dont la silhouette, marquée par les deux tours de la cathédrale, se détache en vue frontale, dans l'axe de vision.

Une hétérogénéité du fond de vallon qui constitue un facteur de dévalorisation des paysages.

Contrairement aux autres entrées, la ville haute est visible ici pratiquement en continu, tout au long de la séquence de progression, selon des angles de vue qui varient, ce qui permet une diversité dans l'approche.

Mais cette entrée de ville, qui bénéficie d'une mise en scène naturelle des paysages très forte, est aussi celle qui présente le plus de sensibilité.

Les paysages du fond de vallon situé en contrebas de la route, perçus dans leur globalité en vue panoramique plongeante, sont en effet fortement dévalorisés par la présence de la zone artisanale de Camiols.

Leur hétérogénéité est d'autant plus accentuée que viennent s'intercaler de façon dispersée, au sein des bâtiments industriels, des habitations.
Les carrières de Vendèze et les zones de friches agricoles (landes) participent également à cette dévalorisation des paysages.

Les abords immédiats de la route sont d'autre part marqués par la présence de nombreuses préenseignes publicitaires.

Une perception des paysages dégradée par des éléments dévalorisants situés à proximité de la route : zone de stockage de matériaux, carrières de Vendèze, affichage publicitaire "sauvage"...

ENTRÉE PAR LA N 9 (SAINT-GEORGES, CÔTÉ EST)

Cette entrée dans Saint-Flour se caractérise par son aspect spectaculaire, puisqu'elle bénéficie, comme l'entrée par la route de Clermont, de vues sur la ville haute, qui se découpe en silhouette.
Les deux tours de la cathédrale et le clocher de l'église constituent alors des points d'appel visuel très forts.
Ils se détachent du front continu constitué par les maisons. Ces dernières, implantées directement en rebord du plateau, prennent l'aspect de fortifications et accentuent le sentiment d'inaccessibilité de la ville haute.
Le caractère spectaculaire est amplifié par l'angle de vue en contre plongée et par le fait que la vue se dégage d'un seul coup, au détour d'un virage, sans que rien ne le laisse présager.

Mais, contrairement à l'entrée par la route de Clermont, les vues sur la ville ne sont pas continues.

Cette dernière se laisse découvrir en effet par intermittence, à la faveur de fenêtres visuelles qui s'interrompent notamment lorsque la route aborde la vallée de l'Ander (fermeture des paysages).

Ce n'est qu'à partir de l'entrée en ville proprement dite que la vue sur la ville haute est continue.
Elle est alors d'autant plus valorisante qu'elle est située directement dans l'axe de vision (vue frontale).

L'appréhension de la ville se fait alors selon deux échelles de perception :

- une échelle éloignée (ville haute perchée sur le plateau), qui privilégie la perception de la ville dans sa globalité (effet de masse) ;
- une échelle de vision rapprochée. C'est alors la vision de détail qui prend le pas.

Ces paysages immédiats souffrent d'un manque d'homogénéité, de nombreux détails venant perturber la perception : délaissés routiers à l'entrée de Saint-Georges, panneaux publicitaires et préenseignes en bordure de route, façades des maisons, réseau aérien, enseignes des commerces...

Le caractère minéral de ces espaces est en partie atténué par la présence des jardins devant les maisons, qui forment des petits îlots de verdure.
Quelques arbres ayant atteint un grand développement (résineux à vocation ornementale) ponctuent la progression et lui donne du rythme.
Juste avant la traversée de l'Ander, la place nouvellement réaménagée marque de façon forte l'entrée en ville.

ENTRÉE PAR LA D 921 (ROUTE DE CHAUDES-AIGUES)

La route d'accès occupant, à l'approche de Saint-Flour, une situation dominante (crête), l'arrivée par cet axe permet des vues sur la ville en vision lointaine (paysages ouverts).

Compte tenu de l'angle d'approche (par le Sud Ouest), les vues portent sur la partie récente de la ville (zone de Montplain). La partie ancienne (vieille ville) n'est visible que fugitivement du fait de sa position excentrée par rapport à l'axe de vision.
Du fait de l'éloignement, toute vision de détail est donc occultée, la ville est perçue dans sa globalité, l'arrière plan est constitué par les zones agricoles.

A ce niveau il n'y a pas, hormis la tour Centre Serum qui se détache sur la ligne de crête et, de façon beaucoup plus fugitive, les tours de la cathédrale, d'éléments forts du paysage qui serviraient de point d'appel visuel sur lequel le regard se fixerait.
La vision apparaît donc beaucoup plus "plate", voire plus banale (vues sur la vieille ville limitées).

Les seules perceptions de détail sont celles qui portent sur le premier plan, occupé par les bâtiments de l'Institut Hospitalier.

Au fur et à mesure de l'approche, et en particulier quand la route s'engage dans le vallon du ruisseau de Fraissinet, les paysages se ferment progressivement, les vues se resserrent.
Les bâtiments prennent alors de plus en plus d'importance, et ce d'autant plus qu'ils se situent directement dans l'axe de vision.

A une vision très large succède donc progressivement des vues de plus en plus limitées.

Ce n'est qu'après avoir passé le rond point que les paysages se réouvrent à nouveau.
L'environnement paysager est alors constitué par la zone d'habitat pavillonnaire qui a progressivement occupé le versant en exposition Sud.

La route offre toutefois quelques vues panoramiques sur le vallon boisé.

La route passe directement au pied des maisons et les paysages manquent d'unité (styles architecturaux, implantions, volumétrie, couleurs des crépis et des toitures... hétérogènes).
Le regard vient souvent buter sur les "murs végétaux" que constituent les haies en limite de parcelles.

L'entrée en ville se fait progressivement, la densité du bâti devenant de plus en plus importante.
L'entrée reste néanmoins très routière, du fait de la largeur de l'emprise.

22 - Saint - Flour

MARGERIDE

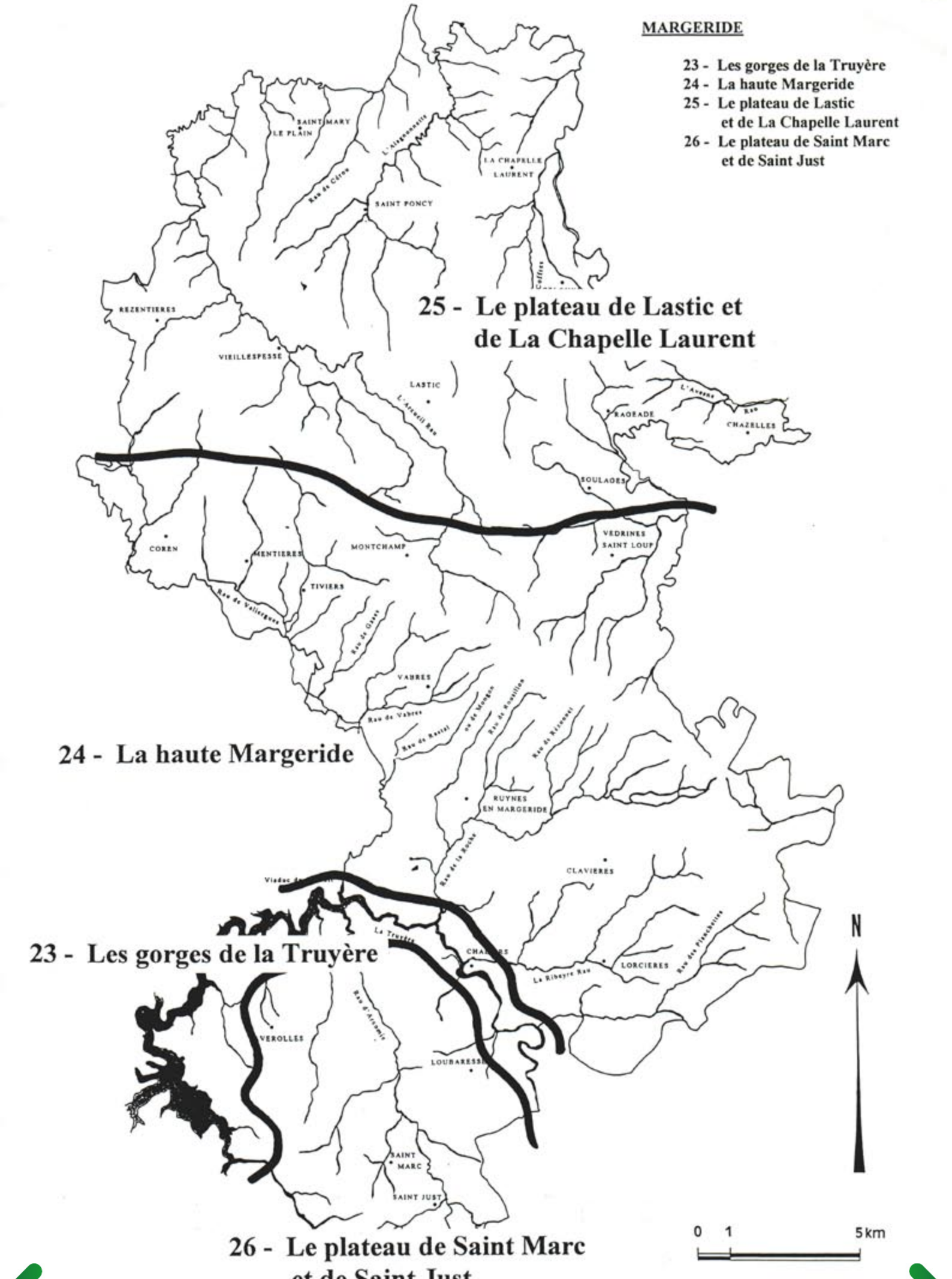
MARGERIDE
23 - Les gorges de la Truyère
24 - La haute Margeride
25 - Le plateau de Lastic
et de La Chapelle Laurent
26 - Le plateau de Saint Marc
et de Saint Just
25 - Le plateau de Lastic et
de La Chapelle Laurent
24 - La haute Margeride
23 - Les gorges de la Truyère
26 - Le plateau de Saint Marc
et de Saint Just
SAINT MARY LE PLAIN
LA CHAPELLE LAURENT
SAINT PONCY
REZENTIERES
VIEILLESPESSE
LASTIC
RAGEADE
CHAZELLES
SOULAGES
VEDRINES SAINT LOUP
CORON
MENTIERES
MONTCHAMP
TIVIERS
VABRES
RUYNES EN MARGERIDE
CLAVIERES
LORCIERES
VEROLLES
LOUBARESSE
SAINT MARC
SAINT JUST
N
0 1 5km

Sommaire

Légende

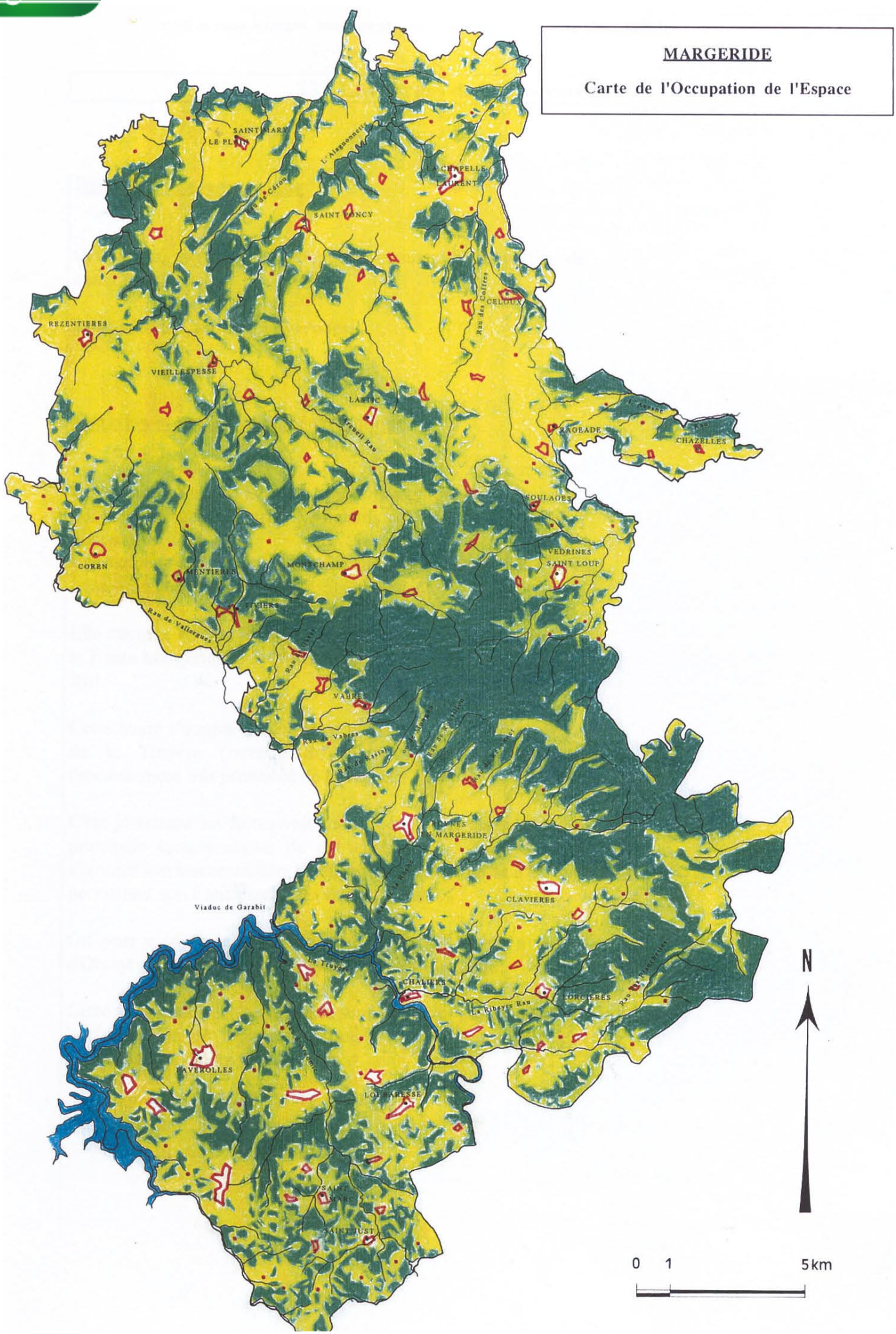

Sommaire

Les gorges de la Truyère

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : LOUBARESSE, CHALIERS, FAVEROLLES.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité constitue la partie amont des gorges de la Truyère, qui se prolongent, à partir d'Anglards de Saint-Flour, dans les plateaux de l'Est.
Elle ne peut naturellement pas en être dissociée, du fait d'une continuité géographique et paysagère évidente.

Elle marque, en Margeride, la séparation entre la partie Sud de la Haute Margeride et le Nord du plateau de Saint-Marc - Saint-Just.

Cette limite s'impose d'elle même par la présence du plan d'eau de la Truyère (retenue de Grandval) mais aussi par l'encaissement très prononcé de la vallée.

C'est justement les fortes valeurs de pentes qui constituent la principale caractéristique de cet ensemble, à laquelle vient s'ajouter son inaccessibilité, soulignée par les ouvrages d'art qui permettent son franchissement (viaduc, ponts...).

On peut y adjoindre au Nord les gorges de l'Ander, à partir d'Orceyrolles, dont l'ambiance paysagère est identique.

Cette sous unité s'arrête en limite supérieure des pentes bordant la Truyère, là où les plateaux qui la jouxtent retrouvent les pentes douces qui les caractérisent.

Les gorges de la Truyère - Une mise en valeur agricole qui cède progressivement la place à la forêt, sur les pentes fortes.

La Truyère - Une eau domestiquée - Un plan d'eau compartimenté par les sinuosités de la vallée.

Affleurements rocheux sur les versants (D13, au Sud d'Auriac).

Viaduc de Garabit (depuis la D13) - Un ouvrage d'art qui met en valeur le caractère spectaculaire des paysages des gorges.

Fond de vallée étroit (paysages fermés) - Des villages en situation de balcon.

Chaliers - Une situation en rebord de plateau qui domine les gorges - Sensibilité du bourg et de ses abords.

Haute vallée de la Truyère - Un fond de vallée réduit au minimum qui réduit les possibilités de mise en valeur agricole (D48 au Nord de Terran).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La vallée de la Truyère présente un relief de gorges qui décrivent des méandres plus ou moins prononcés et dont l'encaissement dépasse souvent 200 mètres.

Les paysages très vigoureux contrastent avec ceux du reste de la Margeride ; leur caractère très spectaculaire est renforcé par les découpes sinueuses des affluents qui débouchent eux aussi par des vallées fortement entaillées.

La présence, dans le lit même de la rivière, de presqu'îles inhabitées et des chicots rocheux rehaussent l'impression de grandeur et de sauvagerie des lieux.

Bien qu'elles recoupent des formations géologiques différentes (terrains granitiques au Sud, au niveau du plateau de Saint-Just - Saint-Marc, terrains métamorphiques dans le reste de l'unité), les paysages des gorges ne présentent pas de variations notables liées au substrat géologique.

L'entrée réelle dans les gorges se situe au niveau du hameau de Longevialle.
Plus en amont, la Truyère serpente dans une vallée au fond large et occupé par des prés de fauche et des pâtures, qui contrastent fortement avec les versants très pentus et couverts de forêts.

En aval, le sentiment d'encaissement est plus prononcé.
Il est en partie dû à l'envahissement complet de la vallée par la retenue d'eau, qui occulte complètement les formes initiales du fond de vallée.

Les berges abruptes dominent le plan d'eau.
Si leur profil est doux au départ, dans la zone de transition avec le plateau, il s'accélère très violemment pour atteindre la verticalité dans certains secteurs.

Le tracé des versants se caractérise aussi par une succession d'avancées et de reculs qui correspondent aux vallons creusés par les affluents de la Truyère : ruisseaux de Mongon, de la Roche, de Ribeyre...

L'orientation des vallons affluents à la Truyère dépend directement de celle de cette dernière.
Ils s'y jettent en effet perpendiculairement et c'est la direction de la vallée principale qui détermine celle des affluents, entraînant une grande diversité des expositions et des ambiances paysagères de ces petits vallons.

Ces sinuosités isolent sur les plateaux des bords de replats isolés les uns des autres en situation de promontoire par rapport aux gorges.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les paysages présentent un grand intérêt par les nombreux points de vues en balcon sur les gorges de la Truyère et sur le plan d'eau qui en occupe le fond.

Peu de chemins ou de routes permettent d'accéder, depuis les plateaux, directement au bord de l'eau, qui reste donc inaccessible et n'est perceptible qu'en vision lointaine panoramique..

Les flancs des vallées sont le plus souvent couverts de végétation. Les landes sèches qui associent le genêt à la fougère et à la «bruyère» (callune), alternent, en fonction de l'orientation et de l'épaisseur des sols, avec des bosquets ou des pans entiers de forêt mixte (chêne pédonculé, chêne sessile et hêtre).

Ces formations végétales, difficilement pénétrables ou quasiment inaccessibles, donnent une impression de grands espaces vierges et soulignent, en les canalisant, les perspectives offertes à la vue.

A l'automne et au printemps, les versants se parent d'un mélange de couleurs qui associe tout une gamme de verts plus ou moins soutenus aux teintes des bruyères et des genêts en fleurs.
Le pin sylvestre vient souvent colorier d'une touche de vert plus foncé ces massifs continus ou éclatés.

Ces paysages sont le siège de phénomènes atmosphériques ou visuels qui les magnifient : contre-jour, lumières rasantes, brouillards ou mer de nuages.
L'habitat est quasi absent, mais les quelques hameaux ou villages (Chaliers, Les Molèdes....) situés en rebord de plateau soulignent le caractère sauvage des gorges.
La présence du château de Longevialle, dont l'implantation sur l'ubac est assez étonnante, participe au caractère spectaculaire de ces paysages.
Le franchissement difficile de ces gorges se fait en de rares endroits, par des ouvrages d'art remarquables dans le paysage et visibles à grande distance, en vision lointaine (Viaduc de Garabit, franchissement de l'A75), ou plus discrets (pont de Chaliers et de Longevialle).

Des paysages radicalement transformés par l'homme (gorges ennoyées), mais qu'on perçoit comme très sauvages.

Les routes en lacets qui permettent le franchissement ou l'accès au bord du plan d'eau ont nécessité des aménagements importants dans la pente. Les plus anciennes, bien que visibles, s'intègrent aux paysages, la végétation ayant progressivement habillé les talus.

Les aménagements - ou réaménagements (élargissement, recalibrage des virages...) - routiers les plus récents ont un impact visuel plus important : talus élevé taillé dans la roche, dont la coupure franche et récente heurte l'ambiance "naturelle" des sites.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Ensemble des gorges, en particulier pour l'association entre le plan d'eau, les versants sauvages et les plateaux humanisés mitoyens : pentes fortes "abandonnées" à la nature et inhospitalières
- Nombreux points de vue en situation de balcon et de promontoire, avancées sur les gorges
- Viaduc de Garabit
- Château de Longevialle

Légende

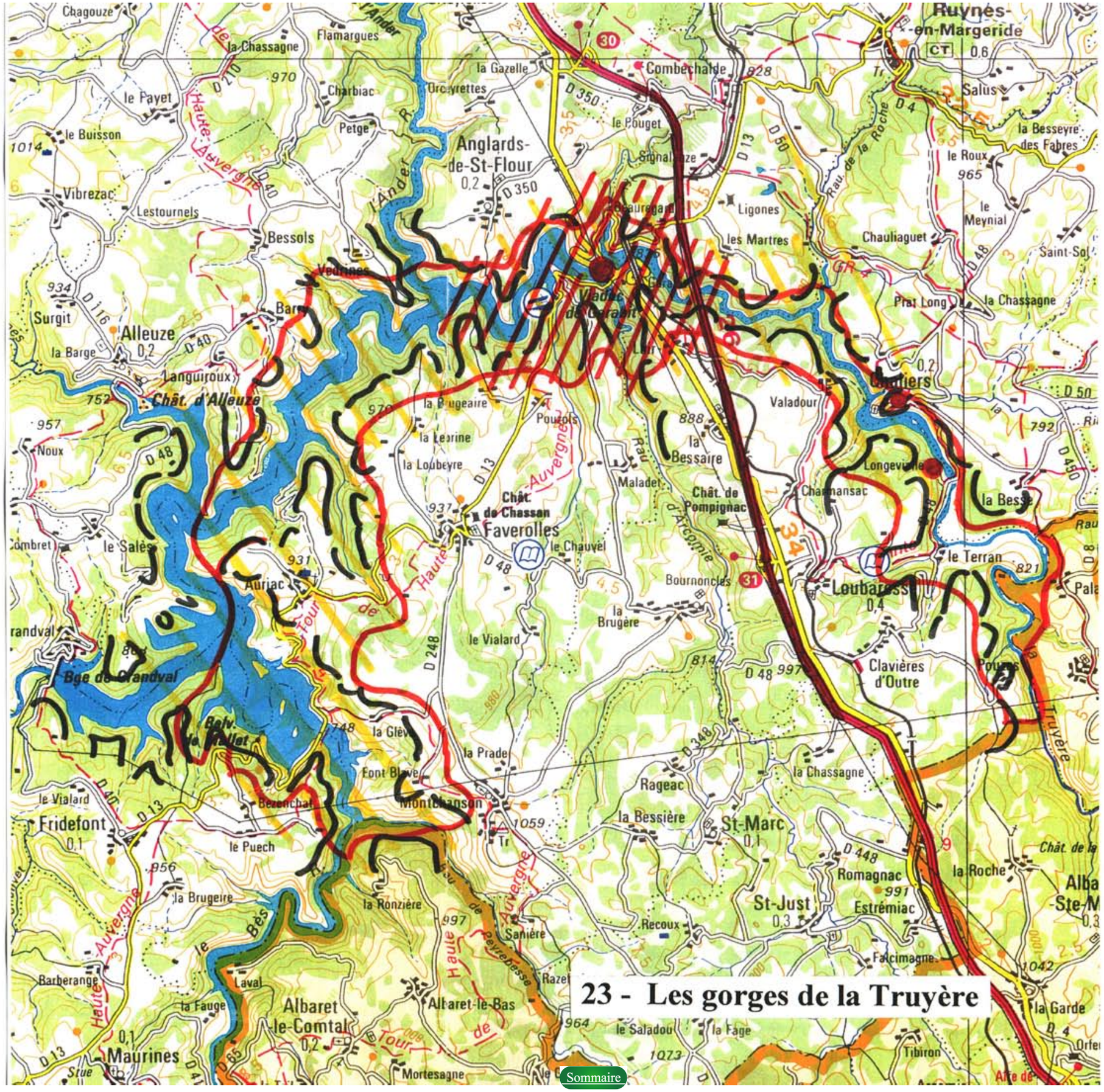
Chagouze
la Chassagne
Flamargues
Ander R.
970
le Payet
D 210
Haute-Auvergne
Charbiac
la Gazelle
Orcyrettes
Petge
le Buisson
1014
Anglards-de-St-Flour
0,2
D 350
Vibrezac
Lestournels
Bessols
Vedrines
934
D 116
Surgit
Alleuze
0,2
la Barge
Languiroux
Chât. d'Alleuze
752
957
Noux
D 48
la Bugeaire
la Leprine
la Loubeyre
Pourols
D 13
Auvergne
Chât. de Chassan
937
Faverolles
le Chauvel
le Salès
Auriac
931
Tour de Haute
Bge de Grandval
Belv. du Rollet
748
la Glèv
Font Blave
la Prade
Montchanson
1059
Tr
le Vialard
Fridefont
0,1
le Puech
956
Bezenchat
la Brugeire
la Ronzière
997
Sanière
Razet
Albaret-le-Bas
Albaret-le-Comtal
0,2
Barberange
Laval
la Fauge
Maurines
0,1
Mortesagne
964
le Saladou
la Fage
1073
Tibiron
la Garde
Orfeu
Alba-Ste-M
0,3
1042
Chât. de la
la Roche
Romagnac
991
St-Marc
0,1
St-Just
0,3
Estrémiac
Falcimagne
Recoux
la Bessière
Rageac
la Chassagne
D 248
D 448
Truyère
Rau de la Roche
Combechalde
828
le Pouget
Signal de Uze
D 13
D 50
Ligones
les Martres
Beauregard
Viaduc de Garabit
Ruynes-en-Margeride
CT
0,6
Salus
la Besseyre des Fabres
le Roux
965
le Meynial
Chauliaguet
Saint-Sol
Prat Long
la Chassagne
Courriers
0,2
Valadour
888
la Bessaire
Maladet
Chât. de Pompignac
Longeville
Chamansac
la Besse
le Terran
821
Loubaresse
0,4
Bournoncles
31
la Brugère
le Vialard
Clavières d'Outre
814
997
960
Rau d'Arcomie
Haute Auvergne
Tr
GR 4
D 48
D 450
D 50
792
1000
Ri
Pala
Pouzac
Truyère
Sommaire
23 - Les gorges de la Truyère

La haute Margeride

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou partie de communes suivantes : VABRES, RUYNES-EN-MARGERIDE, CLAVIÈRES, LORCIÈRES, COREN, TIVIERS, MONTCHAMP, MENTIÈRES, VEDRINES-SAINT-LOUP.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Située sur la frange Est du département, la Haute Margeride occupe la partie centrale de la Margeride cantalienne et en constitue la zone emblématique.

Du point de vue des paysages, ses limites coïncident en partie avec des limites naturelles :

- au Sud et à l'Ouest, les gorges de l'Ander et de la Truyère interrompent de façon nette les plateaux étagés qui terminent la partie méridionale de l'unité ;
- à l'Est, la limite correspond à la frontière administrative avec le département de la Haute Loire ;
- au Nord, la transition avec le plateau de Lastic se fait de façon beaucoup plus douce et progressive, par de grands replats boisés (Védrines Saint-Loup, Montchamp) qui s'éclaircissent progressivement vers le Nord.

GÉOLOGIE RELIEF MORPHOLOGIE

La Haute Margeride s'articule autour d'une ligne de crête principale d'orientation Nord Ouest / Sud Est, qui atteint 1400 mètres d'altitude et qui se prolonge, en perdant progressivement de son altitude, au delà de Montchamp.

Les sommets, aux paysages ouverts, offrent des points de vue remarquables sur le val d'Allier, les monts d'Aubrac et du Cantal.
Des paysages rythmés, qui s'ouvrent et qui se ferment en fonction du relief.

Opposition entre les versants boisés des collines (résineux)
et les prairies en fond de vallon.

Bâti traditionnel groupé - Intégration des bâtiments agricoles récents.

Une répartition entre les boisements et les terres agricoles commandée en partie par le relief (pentes) - Une opposition des couleurs.

Landes de reconquête sur les versants (déprise agricole) -
Vers une fermeture progressive des paysages.

Un parcellaire dessiné au sol - Des paysages ouverts qui ménagent
des fenêtres visuelles.

Boisements naturels de résineux - Une forêt claire entrecoupée
de clairières (zones humides).

Enrésinements sur les crêtes de la Haute Margeride -
Une transformation radicale des paysages.

Les effets de la déprise agricole sur les crêtes - Le témoignage d'une extensification du pâturage.

Le reste de l'unité est composé d'une succession de collines tabulaires et allongées, le plus souvent de même orientation que la ligne de crête centrale.

Les collines marquent le paysage du fait de leur dénivelé et des couleurs sombres des forêts de résineux qui couvrent leurs flancs.

Le relief présente de petites variations entre le Nord et le Sud.

Dans la partie Nord, il parait moins accidenté, avec des lignes douces très fuyantes.
A l'opposé, dans la partie Sud, la morphologie est plus complexe, constituée d'un moutonnement désorganisé de collines arrondies et de petits plateaux qui s'effondrent doucement en marches d'escaliers vers les gorges de la Truyère.

Les pentes restent toutefois dans l'ensemble très douces, même à l'approche des crêtes les plus élevées. Les formations géologiques représentées (essentiellement roches métamorphiques du socle : gneiss et migmatites) ne provoquent pas de différences notoires dans l'organisation de l'espace.
Les transitions entre les différents types de roches se font de façon progressive.

Une contradiction entre la rudesse des paysages et les lignes souples et amples qui le composent.

Les petits bassins sédimentaires (Vabre, Lorcière, Julianges, le Malzieu) qui s'enclavent dans ces formations, même s'ils créent des replats, restent presque indiscernables dans le moutonnement du paysage.
Tout aussi discrète est la coulée de basalte de Julianges.

Le réseau hydrographique s'articule autour de la ligne de crête centrale, qui sert de ligne de partage des eaux.
Il se compose de ruisseaux d'orientation commune Nord / Sud.

Certains de ces ruisseaux sont collectés dans des zones de replats par des rivières plus importantes et prennent alors une autre orientation.

Beaucoup d'entre eux, et en particulier ceux de la partie Sud de la zone, gardent la même orientation et se jettent dans la Truyère, au travers de gorges encaissées.

Vers le Sud, aux abords de la Truyère, le réseau hydrographique engendre des vallées relativement profondes. Les paysages sont cloisonnés et ne se laissent percevoir que de façon fragmentaire.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Compte tenu de sa situation et de son altitude, la Haute Margeride est soumise à un climat froid et assez arrosé, qui la place dans l'étage montagnard.

Les boisements sont omniprésents dans les paysages.
Barres sombres dans les paysages, été comme hiver, ils accentuent, par leur couleur, le sentiment d'âpreté et de rudesse.

La végétation spontanée, adaptée aux conditions du milieu, est, pour les boisements, composée de hêtre, mélangé en forte proportion, au pin sylvestre.
Les massifs forestiers, essentiellement composés de résineux, occupent des surfaces importantes sur les pentes les plus fortes et sur les hauteurs des collines : Bois de Beaulieu, Forêt de Clavière, Bois de Vedrines Saint-Loup - Leyrinous ou Forêt de Montchamp, la Fageolle.

Malgré la présence importante des boisements et le cloisonnement qu'elle induit, les paysages de la Haute Margeride ne donnent pas une impression d'enclavement marquée, du fait de la présence d'espaces découverts entre les massifs boisés.

Les reboisements sont quant à eux à base d'essences résineuses introduites : sapins, épicéas, douglas.

Les reboisements de résineux, de forme géométrique en timbre poste et à forte densité de peuplement s'opposent aux boisements naturels et peuvent être perçus de façon négative.

Sur les pentes moins marquées, les boisements sont plus morcelés et apparaissent sous forme de bosquets qui viennent morceler le paysage agricole.
Dans les gorges encaissées le chêne et le hêtre dominent et sont à l'origine de paysages aux ambiances très différentes.

La mise en valeur agricole se fait sous forme de pâturages, de labours et d'espaces de parcours pour le bétail, utilisés de façon extensive.

Situées sur les points hauts, les landes constituent des éléments à part entière des paysages.
Espaces ouverts, ils sont menacés de fermeture par enfrichement ou reboisement.

Le parcellaire est lâche et peu compartimenté, le réseau de haies est ouvert et peu dense.
Les haies se limitent souvent à la seule strate arborescente, le frêne y est alors l'essence dominante.

Souvent émondés, les frênes présentent une silhouette caractéristique et sont visibles de fort loin.

Ce parcellaire, en mosaïque de formes et de couleurs, très peu cloisonné, augmente l'impression d'ouverture de l'espace.

La zone sommitale des crêtes, jusqu'alors vouée aux pacages et aux parcours des moutons, subit un enrésinement très important (plantations de pin et d'épicéa).
Les boisements sombres de résineux prennent progressivement la place des anciennes landes à parcours, qui associent le genêt aux bruyères et aux fougères.

L'enrésinement important sur les plus hautes crêtes est à l'origine d'une mutation radicale des paysages des anciens parcours, autrefois en landes.
Les points de vue depuis le sommet des crêtes, d'où se dégageaient de nombreux points de vue, se ferment du fait de ces reboisements récents.

En dehors des bourgs, le bâti se répartit essentiellement par petits hameaux de quelques maisons regroupées, réparties sur l'ensemble du territoire, à la faveur de replats bien exposés.
A partir de 1150 m, le bâti disparaît et les voies de communication deviennent presque inexistantes. Seuls subsistent les chemins d'exploitation forestière.

Des paysages qui associent deux types d'espaces qui s'entremêlent étroitement : les espaces « humanisés » car entretenus par l'homme (prairies, cultures, abords des villages) et les espaces où la pression humaine est beaucoup moins marquée (forêts, parcours, landes).

Il en résulte des paysages qui se « déshumanisent » très vite quand on s'éloigne des villages.

Le patrimoine bâti se caractérise par sa grande qualité architecturale et une certaine homogénéité, malgré la diversité des matériaux employés (granite, gneiss, laves).

Les maisons, massives et plutôt carrées, se signalent dans le paysage par leur toit de couleur rouge liée à l'utilisation de la tuile canal et leur pente moyenne à faible.

Il y a très peu de fermes isolées, ce qui accentue le caractère sauvage des paysages.

Certains villages (Masset), détruits totalement en 1944 et reconstruits par la suite ne présentent plus d'architecture traditionnelle.
Les bâtiments agricoles peuvent être très impressionnants, tout en longueur.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Risques de fermeture des paysages liés à l'enrésinement, en particulier sur les zones sommitales des collines (points de vue)
- Landes pâturées en voie d'abandon ou reboisées
- Patrimoine bâti et historique à forte valeur patrimoniale (Montmouchet)
- Bâti traditionnel menacé par la désertification (abandon du bâti) ou des restaurations maladroites

Légende

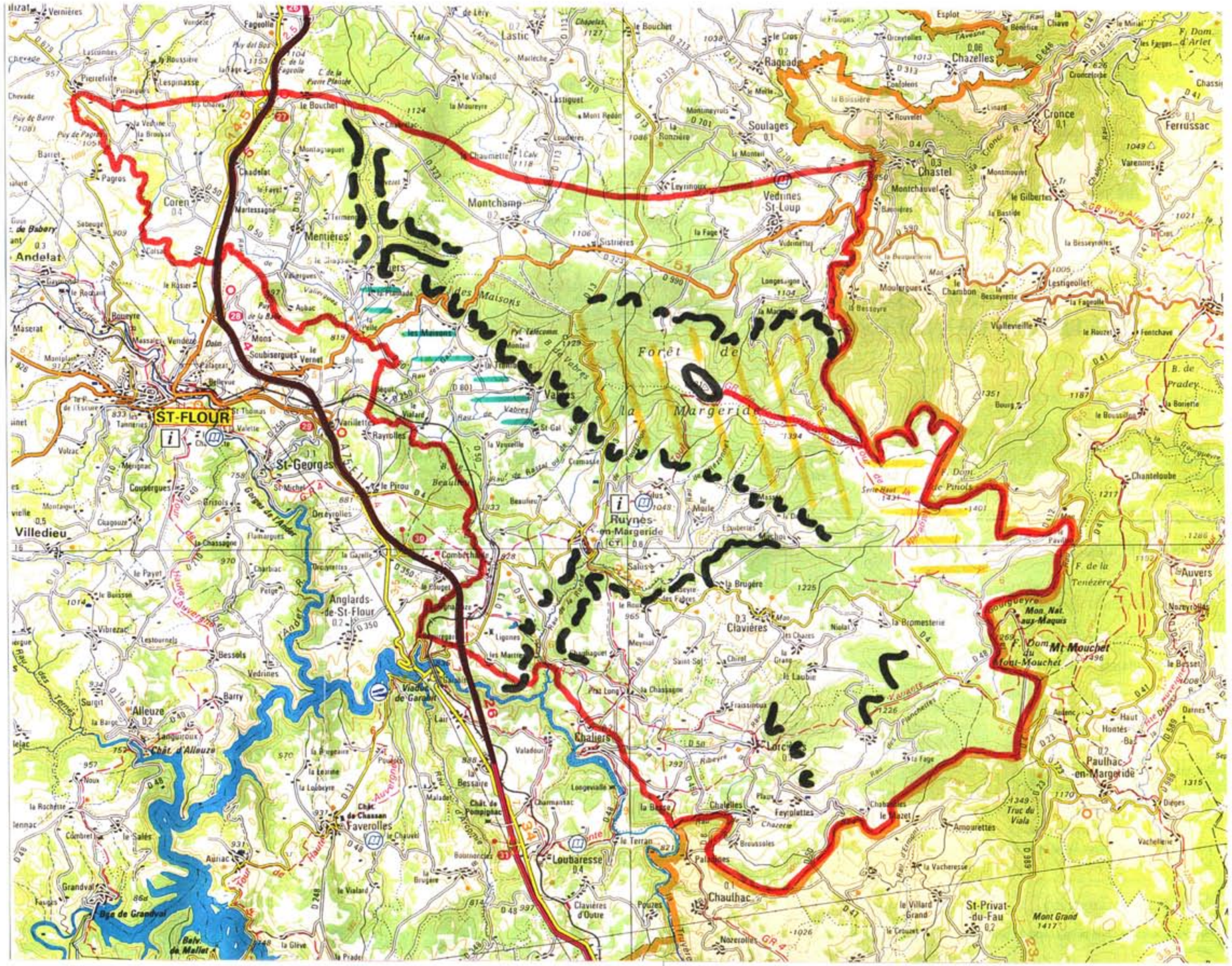

24 - La haute Margeride

Sommaire

Le plateau de Lastic - La Chapelle-Laurent

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou partie de communes suivantes : SOULAGES, RAGEADE, LASTIC, CELOUX, VIELLESPESSE, SAINT-PONCY, LA CHAPELLE-LAURENT, SAINT-MARY-LE-PLAIN, CHAZELLES, RÉZENTIÈRES.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le plateau de Lastic - La Chapelle-Laurent, dont l'altitude oscille entre 900 et 1000 mètres, constitue le prolongement Nord de la Haute Margeride.

Ce vaste plateau apparaît plutôt comme une unité de transition entre la planèze de Saint-Flour à l'Ouest, le pays de Massiac au Nord et les crêtes de la Haute Margeride au Sud.
De fait, ses limites s'appuient essentiellement sur des frontières administratives (communales et départementales), excepté au Sud où la transition avec la Haute Margeride se fait de façon douce et progressive.

Une unité paysagère à l'identité peu affirmée, comparativement aux unités voisines, qui rassemblent certains des paysages « identitaires » du département.

Si le rattachement de cette unité à la Margeride semble s'imposer au niveau des conditions naturelles (géologie, végétation...), au regard de l'occupation des sols et des pratiques culturales (agriculture, organisation du bâti), les similitudes avec la Planèze de Saint-Flour sont évidentes.
Ce n'est que très progressivement, du Sud vers le Nord, que les paysages se transforment : passage de paysages boisés et semi fermés vers des paysages beaucoup plus ouverts, de type planézard.

Implantation typique d'un bourg en bordure de coulée.

Un habitat groupé adossé à un relief.

Tendance au pâturages secs.

Maillage lâche permettant les vues lointaines.

Lorsqu'ils sont perceptibles les boisements soulignent les encaissements de vallées.

Grand parcellaire, mode de culture et implantation des boisements créant un patchwork de couleurs.

Déprise agricole sur les secteurs de pente -
Landification par le genêt sur les pentes les plus sèches.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le relief s'appuie essentiellement sur un vaste affleurement de roches métamorphiques, que recouvrent ponctuellement quelques lambeaux de basaltes (Lastic, Celoux, Rageade).

Si les variations dans la nature du substrat géologique sont globalement faiblement perceptibles, les points de sortie des épanchements basaltiques, dans la partie Nord de l'unité, marquent de façon importante les paysages puisqu'ils ont donné naissance à des reliefs (puy de Loubarcet, suc de Lapèze, puy de Lastic...).

Il se caractérise par des pentes faibles, qui permettent de larges découverts et des vues panoramiques sur le Massif proche.

De nombreux petits ruisseaux ont disséqué le plateau et se sont encaissés pour donner naissance à une succession de vallons multidirectionnels et de collines au sommet aplati.

Les vallons et les vallées, boisés, donnent une certaine vigueur au relief : vallées de l'Alagnonnette et du Cérou dans sa partie Nord, vallée de l'Arcueil, vallée de la Bessade à l'Est.

Situées au fond de combes, les rivières sont souvent masquées par la végétation.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Les paysages, façonnés par l'agriculture, sont composés de grandes parcelles délimitées par un réseau de haies lâche et discontinu, qui autorise de larges ouvertures visuelles.

La mise en valeur agricole permet de larges découverts et des vues de grande amplitude, constituées d'un camaïeu de couleurs (pâtures, labours, boisements, landes d'abandon...) sur des secteurs très étendus.

Cette mise en valeur par l'agriculture n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble du territoire.

Des paysages « à deux vitesses » : les secteurs de rencontre et de « confrontation » entre les espaces jardinés et les espaces abandonnés présentent une sensibilité paysagère plus marquée.

Les secteurs mis en valeur, où dominent une impression de jardinage, côtoient ceux, plus isolés et plus secs, où la déprise agricole et la faible densité humaine favorisent le développement des landes de reconquête.
Les hameaux désertés ou fermés, les bâtiments en ruine... accentuent cette impression d'abandon.

Beaucoup de parcelles situées en sommet de croupe ou sur les flancs supérieurs des versants restent bordées d'un talus qui témoigne de la présence d'une haie aujourd'hui disparue.

Cette ouverture des paysages, associée à la présence de nombreux petits boisements de pin sylvestre, mélangé à des feuillus sur les versants (hêtre), rapproche ce secteur de la Planèze de Saint-Flour.

Mais la forte proportion d'espaces labourés et céréaliers, la sécheresse relative de ces plateaux exposés aux vents dominants, associée à une moins bonne qualité des sols, différencient l'unité par rapport aux autres plateaux environnants.

Le bâti est groupé, principalement orienté Est Ouest, comme sur la Planèze de Saint-Flour. Il n'y a pas de gros bourgs : tous comptent moins de 500 habitants.

L'habitat s'apparente à celui de la Haute Margeride avec ses maisons sombres souvent carrées et massives, à toit de pentes modérées.
Certaines sont plus proches par leurs silhouette de celles de la Planèze mais la pente peu marquée des toits, ainsi que l'abondance des toitures en tuiles marquent la proximité des bassins de Massiac et de Saint-Flour.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Paysages agricoles dans leur ensemble
- Patrimoine bâti intermédiaire : hameaux isolés et abandonnés
- Puys et sucs volcaniques permettant des points de vue.

Légende

25 - Le plateau de Lastic et de La Chapelle Laurent

Sommaire

Le plateau de Saint-Just - Saint-Marc

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : FAVEROLLES, SAINT-MARC, SAINT-JUST, LOUBARESSE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Située au Sud-Est de Saint-Flour, l'unité est constituée d'un plateau allongé, d'orientation presque Nord-Sud.

Elle est limitée au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la vallée de la Truyère et par la basse vallée du Bès, qui en constituent les limites naturelles et qui isolent très nettement le plateau des unités voisines, Aubrac et planèze de Saint-Flour.

Difficilement franchissables, ces vallées ont pour effet d'isoler l'unité du reste du département.

Au Sud, la limite est plus artificielle puisqu'elle correspond à la frontière administrative avec le département de la Lozère, qui s'appuie en partie sur les gorges du ruisseau de Peyrebesse.

L'autoroute A75 traverse l'unité de part en part dans sa partie Est.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Etabli dans des roches métamorphiques (gneiss et migmatites), le plateau de Saint-Just - Saint-Marc, d'altitude moyenne comprise entre 900 et 1000 mètres, se caractérise par une topographie relativement accidentée, qui tend à cloisonner les paysages.

Il est traversé par le ruisseau d'Arcomie, d'orientation Nord / Sud.

Profondément encaissé en gorges difficilement franchissables, le ruisseau d'Arcomie vient littéralement couper en deux l'unité.

Creux de vallon humide en lisière de forêt de résineux.

Un paysage fortement cloisonné qui s'ouvre et se referme
en fonction des espaces boisés.

Vallée élargie offrant un paysage fluviatile.

L'occupation de l'espace fait s'alterner les terres céréalières,
les prairies naturelles ou artificielles et les bosquets boisés,

L'habitat présente de petits hameaux aux maisons carrées
dans un écrin d'arbres.

Les terres labourées s'intègrent au sein des pâtures
et des épaulements plus secs et boisés.

Le pâturage en sous bois de pin sylvestre peut se reprocher
de celui pratiqué en Margeride.

Saint-Must - paysage fortement marqué par le relief granitique -
blocs erratiques, chaos de boules, tors.

Vient se greffer sur cet axe principal un réseau hydrographique secondaire dense et complexe, constitué de nombreux vallons.
Selon sa densité, son orientation, une distinction peut être effectuée entre le Nord et le Sud de l'unité.

Quelques replats situés en fond de vallée surprennent par rapport à l'aspect général du reste de la vallée.

Dans la partie Sud, le relief est particulièrement confus, car constitué d'un entrelac dense de petites vallées séparant une multitude de buttes désorganisées.

La forte densité des vallons et leurs multiples orientations rendent dans ce secteur Sud les paysages moins monotones.

Dans la partie septentrionale, le réseau hydrographique est moins dense et moins encaissé.

Bien qu'encore accidenté, le relief et les paysages s'ouvrent quelque peu dans la partie Nord, qui semble faire transition avec la Haute-Margeride et le Sud de la planèze de Saint-Flour.

Les ruisseaux s'écoulent vers le Nord, presque parallèlement les uns aux autres et vont rejoindre la Truyère en s'enfonçant progressivement en ravines sauvages qui isolent entre leurs gorges des avancées.

Malgré les dégagements, le découpage en petits plateaux laniérés, isolés les uns des autres engendre une certaine sensation d'isolement.

Les paysages sont également marqués par la présence du granite, en particulier dans la partie Sud (secteur de Saint-Marc - Saint-Just).
La roche brute y affleure sous forme de boules de granite, isolées ou empilées en chaos ou en tors.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les paysages du plateau de Saint-Just - Saint-Marc oscillent entre fermeture et ouverture.

L'arbre et très présent dans les paysages, du fait des nombreux boisements composés de pin sylvestre, qui, même s'ils sont très morcelés et de petite taille, occupent l'espace.

Les boisements clairs de pin, qui soulignent les formes du relief, cachent ou mettent en valeur les multiples affleurements rocheux : chaos de boules de granite, à mi-pente ou en sommet de butte.

Ce morcellement des bois matérialise celui du parcellaire agricole.

Il en résulte des paysages très équilibrés, souvent de grande qualité esthétique, où s'interpénètrent étroitement espace forestier et espace agricole.
Ce dernier est composé de prés de fauche, de pâtures (parfois sous couvert de pin sylvestre), de labours et de champs de céréales, où le sol mince laisse découvrir sa nature sablonneuse au moment des labours.

Les parcelles sont encore parfois bordées de rangées de barbelés tendus sur des piquets de granite taillé au carré.

La partie Nord de la zone, au parcellaire plus lâche, présente des paysages plus ouverts.

Vers le Nord, les haies sont plus rares, voire absentes, et l'ambiance est très proche de celle de la Planèze ou du plateau de La Chapelle Laurent, comme le confirment d'autre part les ressemblances architecturales.

Ménageant dans son lit quelques zones de replats, le vallon du ruisseau d'Arcomie est bordé de versants abrupts, couverts de forêts de feuillus (chêne et hêtre) et crée un espace encaissé, peu perceptible de l'extérieur.
Les paysages y sont de ce fait très compartimentés.

Le bâti, en granite, est très typé : maisons carrées, murs clairs aux toits d'ardoises mécaniques ou de micaschiste. Parfois, les pierres non taillées colorent les murs de nuances ou de contrastes : gneiss, voire basalte (Auriac et Faverolles).
Peu de constructions contemporaines posent de véritables problèmes d'intégration dans l'environnement paysager.
Au contraire, il y a grande homogénéité du bâti, forme et couleur, comme l'illustre très bien Saint-Just.

Les routes tortueuses font le tour des horsts granitiques dans un paysage marqué par l'omniprésence des bosquets de pin sylvestre.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Qualité du bâti granitique et du patrimoine rural : croix de chemin, poteau de clôture en granite.
- Chaos et tors, représentatifs des pays granitiques.
- Passage de la R.N. 9 et de l'A 75 qui bordent et isolent la partie Est.

Légende

26 - Le plateau de Saint Marc et de Saint Just

Sommaire

MASSIF CANTALIEN

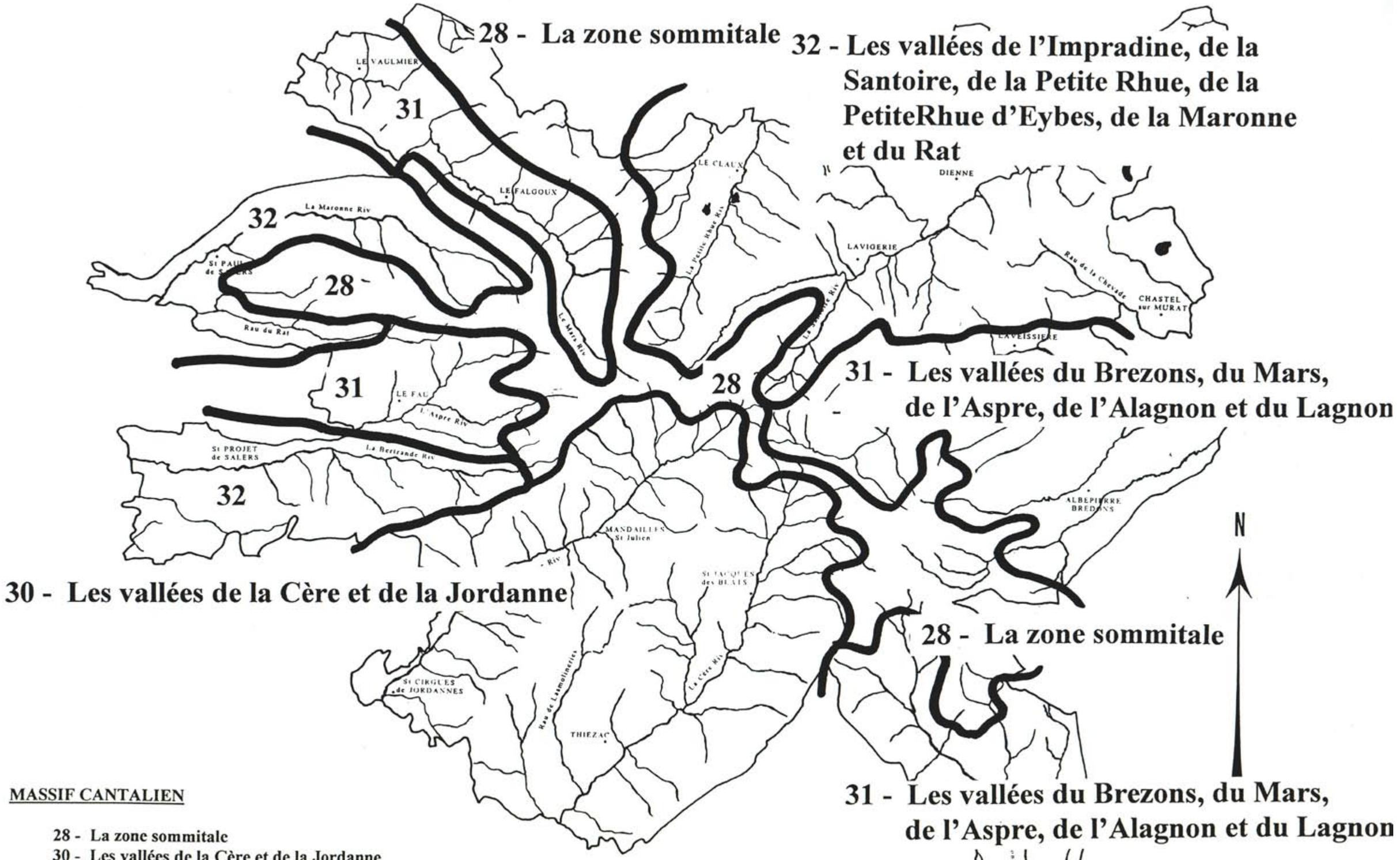

MASSIF CANTALIEN

- 28 - La zone sommitale
- 30 - Les vallées de la Cère et de la Jordanne
- 31 - Les vallées du Brezons, du Mars, de l'Aspre, de l'Alagnon et du Lagnon
- 32 - Les vallées de l'Impradine, de la Santoire, de la Petite Rhue, de la Petite Rhue d'Eybes, de la Maronne et du Rat

Sommaire

Légende

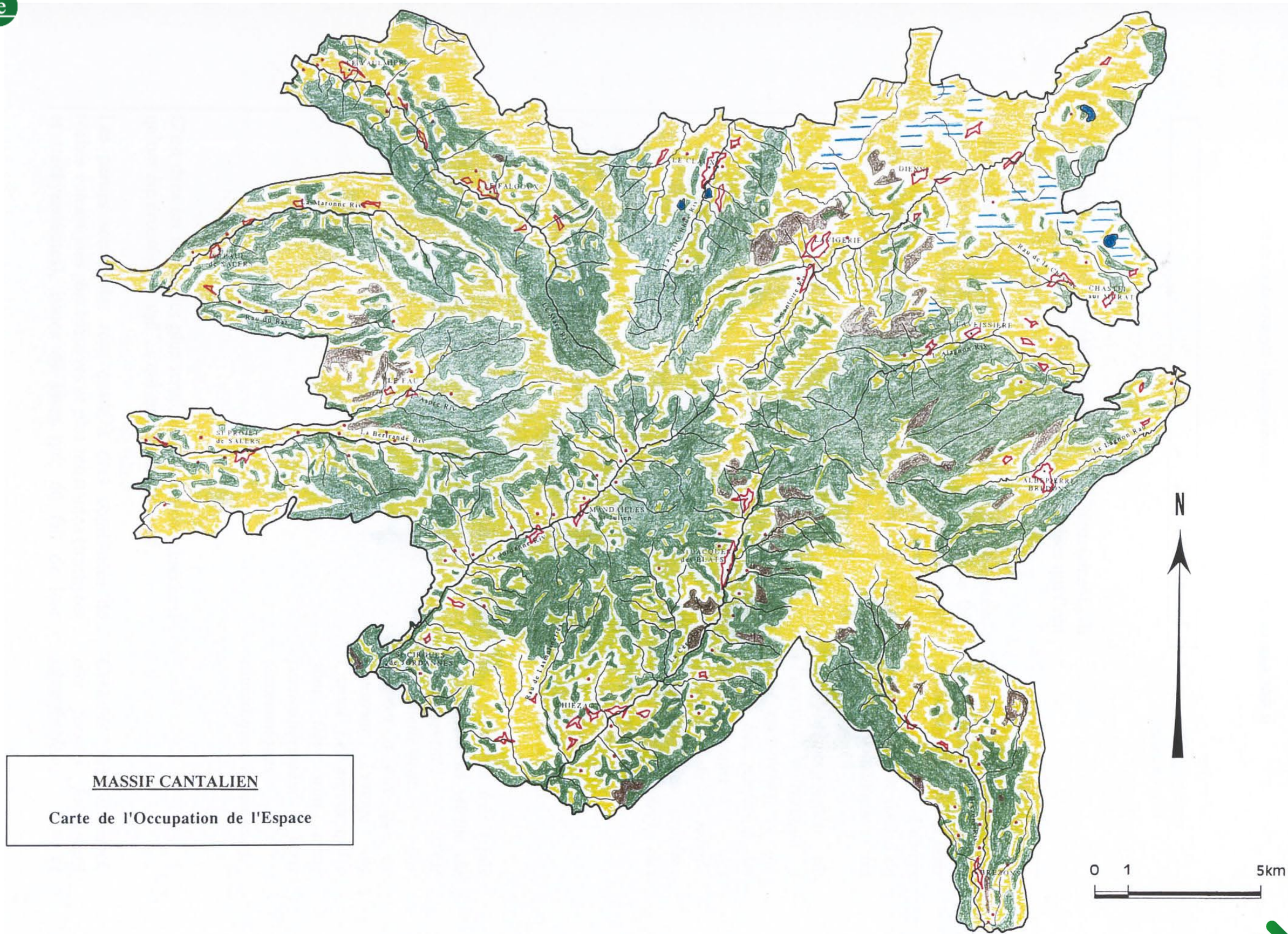

MASSIF CANTALIEN

Carte de l'Occupation de l'Espace

Sommaire

Le Massif

Le Massif occupe la partie centrale du département. Il correspond à la zone centrale du volcan et aux vallées qui l'ont disséquée et en partie démantelée.

Même s'ils ne sont pas directement « lisibles » sur le terrain, rien n'imposant dans les paysages l'image que l'on se fait habituellement d'un volcan, les phénomènes volcaniques sont à l'origine des formes de relief et des paysages : brèches volcaniques (80 % du volume total des matériaux), roches issues des montées ou des épanchements de lave.

La lecture des paysages du Massif est souvent influencée, au moins pour partie, par l'image mentale que se font d'un pays volcanique les visiteurs.
Des témoignages de l'activité volcanique y sont recherchés, ce qui donne lieu parfois à des interprétations des formes du relief : recherche des cratères (voire du cratère), des cônes, des coulées...

A ce titre, et peut être plus qu'ailleurs dans le département, la genèse du pays prend une grande importance dans la lecture des paysages.

Le Massif rassemble les paysages qui, a priori, semblent être les plus « naturels » du département, sans doute du fait de leur caractère extrêmement spectaculaire.

Ces paysages très typés constituent la vitrine du département ; c'est essentiellement par rapport à eux que se construit l'image du Cantal. Les enjeux qui y sont liés sont donc particulièrement forts (économiques, touristiques, humains...).

C'est dans les roches les plus sensibles à l'érosion (brèches) qu'ont été creusées les vallées qui entaillent le Massif .

Les parties sommitales sont quant à elles constituées de roches volcaniques plus massives et plus résistantes (trachytes et trachyandésites), issues de laves qui, du fait de leur viscosité, ne se sont écoulées que sur de faibles distances pour donner naissance aux crêtes, ou sont restées au point d'émission, pour donner naissance aux principaux sommets (Puy Mary, Puy Griou, Roc d'Hozières...).
Depuis la fin de l'activité volcanique (environ 3 millions d'années), le Massif, déjà faiblement disséqué, a eu à subir l'action continue des agents d'érosion, et en particulier celle des glaciers qui, au cours des différentes périodes glaciaires du Quaternaire, en retouchant des formes de relief préexistantes, ont structuré le relief.

Certains des sommets, aux formes facilement identifiables et caractéristiques (pyramide du Puy Mary, cône du Puy Griou...), constituent des points de repère importants dans les paysages.

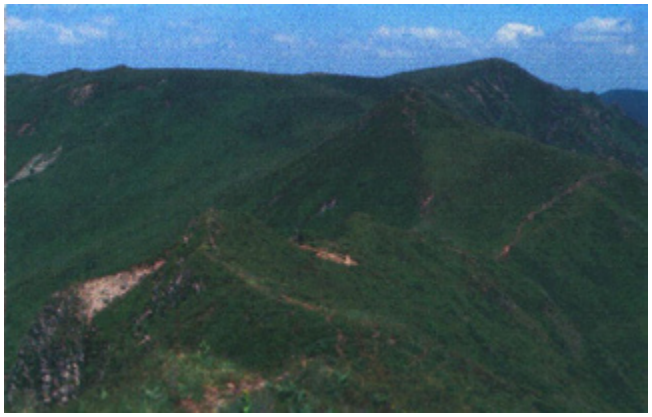

Crêtes cantaliennes (secteur du téton de Vénus) - Des paysages spectaculaires et très typés.

Plateau de Prat de Bouc (buron de Muguette) - Zone d'estives : des paysages extrêmement ouverts.

Vallée de l'Aspre (environs de Fou) - Une imbrication entre différents types de mise en valeur agricole - Des paysages diversifiés.

Vallée du Mars - Le roc d'Hoziére - Un témoignage de l'activité volcanique.

L'implantation du bâti - Village sur flanc de vallée.

Les vallées s'organisent de façon radiale, à l'image des rayons d'une roue de bicyclette, autour des sommets du Puy Mary, du Puy de Peyre Arse et du Plomb du Cantal, centre géographique et point culminant de l'entité.
Elles présentent, à des degrés plus ou moins marqués selon les vallées, parfois même dès leur partie amont, un profil en auge caractéristique : fond plat dominé par des versants raides, cirque glaciaire en forme d'amphithéâtre, succession de verrous et d'ombilics...
Certains versants ont également connu des éboulements et des glissements en masse ayant donné naissance à des « curiosités naturelles » parfois spectaculaires (chaos de Casteltinet...).

Le Massif ne se présente pas comme un édifice compact, homogène, impénétrable, une barrière s'opposant à la progression mais plutôt comme un ensemble de sous unités marquées par de nombreux axes de pénétration : les vallées.

Même si toutes ne permettent pas de le franchir, l'accès au cœur du Massif par ces voies de circulation naturelles engendre une grande facilité de découverte des paysages.

Le passage d'une vallée à l'autre étant par contre souvent difficile (excepté pour la liaison Cère / Alagnon par le Lioran), les vallées constituent des mondes bien distincts.

La relative accessibilité du Massif ne doit pas faire oublier qu'on se situe dans le secteur ou les conditions naturelles, en particulier climatiques (températures, précipitations...) sont les plus rigoureuses du département (à 1000 mètres d'altitude, 120 à 130 jours par an connaissent des températures minimales inférieures à 0°).
Les milieux naturels et les paysages témoignent de ces conditions : on se situe aux étages de végétation montagnard et subalpin ; l'habitat permanent ne dépasse pas 1200 m...

Des paysages qui témoignent des conditions naturelles contraignantes.
L'impression fondamentale donnée par les paysages n'est pas celle d'un volcan ou d'un ensemble volcanique mais celle d'un milieu montagnard.

Hétraie mélangée selon les secteurs de pins ou de sapins, landes et pelouses d'altitude, prés de fauche... se partagent l'espace et composent des paysages contrastés, parfois complexes dans leurs enchevêtrements, dans tous les cas très spectaculaires.

L'eau est un des éléments dominant de ces paysages : eaux courantes, issues de la fonte des neiges, qui divergent sous forme torrentielle vers la périphérie du massif, mais également eaux stagnantes à l'origine de zones humides et de tourbières de pente ou de fond de vallée.

En dépit des conditions difficiles et quoique de façon inégale selon les secteurs, l'action de l'homme, à l'exception de quelques rares zones inaccessibles, concerne les paysages montagnards.
Depuis longtemps la montagne a été façonnée, aménagée par l'homme. Même s'ils connaissent des évolutions liées, dans certains secteurs, à la déprise agricole et à une reconquête par la végétation spontanée, les paysages portent la marque des systèmes économiques qui les ont engendrés et entretenus jusqu'à aujourd'hui.

L'espace étant voué à l'élevage, la dominante herbagère marque très profondément les paysages, avec toutefois des variations, liées principalement à la topographie.

Le massif peut être divisé en deux grands types d'unité :

- les parties sommitales
- les vallées.

La zone sommitale

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : LE CLAUX, LAVIGERIE, LAVEISSIÈRE, ALBEPIERRE-BREDONS, BREZONS, SAINT-JACQUES-DES-BLATS, MANDAILLES-SAINT-JULIEN, LE FAU, SAINT-PROJET-DE-SALERS, SAINT-PAUL-DE-SALERS, LE FALGOUX, LE VAULMIER.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

La zone sommitale, en situation supra-forestière, se compose des hautes estives coiffées des crêtes qui constituent l'ossature et le centre géographique du massif.
Situées en faîtière, elles se découpent en silhouette dentelée, dont les principaux sommets sont facilement identifiables

Les crêtes sont omniprésentes dans les paysages et constituent des barrières en matière de communication et d'échange, rendant les relations entre les vallées difficiles.

La transition avec l'espace des vallées proprement dit s'effectue au moyen de prairies ou de landes montagnardes, les hautes estives.

Ces espaces présentent une grande diversité selon le couvert végétal, la déclivité... et, bien qu'ayant fait l'objet d'une mise en valeur et d'une utilisation très ancienne, ils sont aujourd'hui fortement désaffectés pour la plupart.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Les crêtes correspondent aux interfluves des vallées et ont des largeurs variables.

Des paysages qui, par leur ambiance, relèvent de la haute montagne.

Puy Violent - Des paysages aux courbes douces où le minéral est peu présent.

Col de Cabre - Landes et pelouses d'altitude présentent une richesse floristique et paysagère importante.

Table rocheuse issue de l'écoulement de la lave sur de faibles distances.

Puy Griou - Un élément emblématique des paysages du Massif.

Elles se caractérisent par leur relative platitude que viennent rompre les sommets.

Ces derniers associent des formes de relief différenciées, selon les dynamiques éruptives : dômes et protusions par accumulation sur place des laves les plus visqueuses (Puy Mary, Roc d'Hozière, Puy Griou...), tables rocheuses issues de l'écoulement sur de faibles distances des laves plus fluides (Cabrespine)...

Bien que relevant, par leur ambiance, de la haute montagne, ces paysages ne font jamais éprouver de sensation d'écrasement ou d'hostilité.

L'érosion, en particulier durant les périodes glaciaires, a par la suite largement façonné les paysages, engendrant par exemple la forme caractéristique de horn du Puy Mary.

La rupture de pente entre la zone sommitale et les versants des vallées est souvent très franche et sans transition.
Les rebords des plateaux offrent alors des points de vue particulièrement spectaculaires sur les vallées.

Les paysages sommitaux présentent un certain nombre de caractéristiques :

- il existe un fort contraste entre les courbes molles « sans relief » des hautes estives (lignes horizontales dominantes) et les pointements rocheux escarpés des lignes de crête (Puy Griou par exemple) ;
- les vues dominantes et panoramiques, pour beaucoup à 360°, engendrent une impression de vastitude et d'ouverture de l'espace. Ce ressenti est souligné et amplifié par la présence perceptible, en arrière plan, d'autres lignes de crêtes qui entraînent le regard ;
- la rareté extrême des lignes verticales et le fait que la roche nue n'affleure que ponctuellement (Roc d'Hozières, Puy Griou...) donnent à cette montagne une grande douceur des modelés et des formes. Le couvert végétal omniprésent et les traces du bâti d'altitude confirment cette particularité.

Les verticales et les obliques des sommets prennent une très grande importance, en focalisant le regard.

Les crêtes, par les lignes emboîtées qui s'y succèdent, les sommets pentus qui en jaillissent et les vues panoramiques qu'elles permettent, donnent au Massif cantalien une dimension très particulière : celle d'une montagne imposante mais jamais écrasante.

Puy Mary - Un relief en pyramide (horn) directement issu de l'érosion glaciaire.

Col de Serre - Détérioration des sentiers de randonnée suite à la surfréquentation touristique.

Station du Lioran - Les pistes de ski : des ouvertures linéaires dans les massifs forestiers

Station du Lioran - Une architecture de type urbain dans un contexte naturel.

Col de Néronne - Impact des aménagements touristiques (aires de stationnement, boutiques...).

Le cheminement en ligne de crête dégage des vues de grande amplitude sur 360°. Les perspectives, occultant une partie de l'espace, gomment pour l'essentiel la trace de l'occupation humaine (bâti, villages...).

Au dessus de ces pentes enherbées, la zone de crête se perçoit le plus souvent comme une arête découpée, sorte de faîtage du Massif cantalien.
D'interfluves en interfluves, les crêtes se succèdent et, par le jeu des lignes fuyantes, conduisent le regard, d'arrières plans en arrières plans, vers les massifs proches : Sancy, Cézallier, Aubrac, Margeride...

Seul le village ou le hameau traditionnel en tête de vallée ou les burons des hautes estives sont alors perçus.
Leur impact visuel n'en est que plus important, tandis que les notions de plénitude et d'espace s'en trouvent confirmées.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les paysages, marqués par des conditions naturelles, notamment climatiques, très difficiles, se caractérisent par la quasi absence de toute végétation arborée. Cette dernière ne subsiste qu'en position d'abri, en retrait ou remonte parfois à l'assaut des flancs des vallées, le long des sillons creusés par les ruisseaux.

Atteints de nanisme et sculptés par le vent, les arbres prennent des formes très tourmentées

Landes et pelouses d'altitude sont à la base des paysages des hautes estives.
Ce couvert doit son existence, sa relative stabilité et ses limites en grande partie à la pression qu'y exerce l'homme.

Loin d'être homogènes, pelouses et landes présentent, selon les conditions du milieu (exposition, ensoleillement ou degré d'hydromorphie des sols...), une composition floristique variée (landes à myrtille et à callune en exposition Nord et Nord Ouest, à genêt purgatif en exposition Sud et Ouest).

C'est dans ces zones situées en pied de crêtes que se situent les cols traditionnels de passage pédestre de vallée à vallée.

Ces espaces sont utilisés de façon extensive pour le pâturage des troupeaux.

Les burons, petites fermes temporaires d'altitude occupées pendant la période d'estive, marquent chaque replat. Ils contribuent grandement à la notion de montagne habitée, accessible, aménagée.

Ces constructions apportent à la montagne cantalienne une très forte identité, associant à ces hautes estives la trilogie buron / fromage / vaches rouges.
L'abandon et l'écroulement des burons, au vu de leur situation particulièrement perceptibles, les transforment en autant de points noirs paysagers.

Loin d'être figés, ces paysages sont aujourd'hui soumis à des évolutions plus ou moins rapides qui matérialisent les changements de vocation ou d'enjeux et qui remettent parfois en cause la notion même d'estive.

La disparition progressive de la transhumance entraîne le sous - pâturage, responsable d'un phénomène de reconquête par le genêt. Certains enrésinements, comme dans le secteur du col de Legal, pourraient s'étendre, en relation avec la déprise agricole.

La surfréquentation touristique de certains lieux ou de certains cheminements dégrade le tapis végétal, créant des blessures et des cicatrices paysagères dans ces zones, mais aussi, et de façon encore plus accrue, sur les lignes de crêtes.

Ces risques de dégradation liés à la surfréquentation sont d'autant plus importants que l'accès aux crêtes est facile (réseau routier accédant au pied du Puy Mary, téléphérique, télésiège...) et qu'elles ont, du fait du caractère spectaculaire des paysages, un pouvoir d'attraction très important.

La pression touristique, relativement ponctuelle dans le temps, a des impacts importants sur les milieux et les paysages :
- *intégration des équipements d'accueil, permanents ou temporaires (aires de stationnement, bâtiments et abords, caravanes marchandes en période estivale...) ;*
- *détérioration des sentiers de randonnées le long des crêtes (décapage de la terre végétale, érosion et élargissement des sentiers, mise à nu de la roche) ;*
- *impact visuel important des pistes équestres, de ski ou VTT.*

La présence de la station de ski du Lioran a provoqué une mutation complète des paysages, qui se démarquent de ceux du reste des crêtes et des sommets :

- les ouvertures linéaires dans les massifs forestiers, dont le caractère rectiligne tranche avec les lisières naturelles, aux contours beaucoup plus souples, attirent le regard ;
- les remontées mécaniques (gares, pylônes, câbles...) constituent - en particulier pour ceux implantés en crête - des points d'appel visuels ;
- l'urbanisation induite sur le site et dans ses environs n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes : choix architecturaux de certains bâtiments, hétérogénéité du bâti, traitement très urbain des espaces extérieurs...

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Compte tenu de leur identité et des enjeux qui y sont liés, l'ensemble des paysages des crêtes est remarquable
- Quelques sites sont toutefois soumis à des enjeux plus importants : Puy Mary (grand site national), Plomb du Cantal, Prat de Bouc...
- Zones de déprise : abandon des burons et sous pâturage (développement de la lande ou enrésinements susceptibles d'entraîner une banalisation des paysages et une perte de « l'identité - estive »).

Secteurs de surfréquentation touristique : impact des aménagements permanents ou temporaires, dégradation des pistes (randonnée pédestre, équestre, VTT...), cueillette (dégradation des stations botaniques), nuisances diverses.

Légende

28 - La zone sommitale

Sommaire

Les Vallées

Les vallées constituent des unités paysagères à part entière, très bien individualisées, dont les limites visuelles sont facilement identifiables puisqu'elles correspondent à des éléments de relief (lignes de crête, cirques glaciaires...).

Bien que ne pouvant être rassemblées dans une famille unique, du fait de variations quelque fois importantes entre elles, elles présentent néanmoins un ensemble de caractères communs.

LES GLACIERS, À L'ORIGINE DES RELIEFS ACTUELS

Toutes les vallées du massif témoignent, au travers de leurs paysages et à des degrés divers, de l'action des glaciers du Quaternaire ; cette dernière a été d'autant plus efficace que le substratum dans lequel elles ont été creusées est composé de roches sensibles vis à vis de l'érosion.

A l'amont, les vallées débutent par des cirques glaciaires, particulièrement typiques pour les vallées du Mars, de la Petite Rhue et de la Petite Rhue d'Eybes, de l'Impradine, de la Santoire et de l'Alagnon, de la Jordanne.
De par leur forme en amphithéâtre, ces cirques sont à l'origine de paysages particulièrement spectaculaires (parois abruptes, lignes très pures, dénivelés importants...).

Eléments de relief majeurs dans le massif, les cirques glaciaires constituent une caractéristique paysagère et sont un des fondements de l'identité valléenne.

Les vallées présentent un profil en berceau caractéristique de l'érosion glaciaire, plus ou moins marqué et « lisible » selon les cas.

Ce profil est particulièrement régulier et pur pour les vallées de l'Impradine, de la Santoire, du Mars et de la Maronne. Les vallées de l'Aspre et de la Bertrande ont été quant à elles par la suite entaillées par les rivières.

Haute vallée du Mars - Grange d'altitude "humanisant' les paysages.

Village du Falgoux (depuis la Franconèche) - Un exemple de bourg implanté sur une terrasse en pied de versant.

Vallée du Mars (environs de Vaulmier) - Fond bocager et hêtraie sapinière sur les versants.

Vallée d'Aspre - Déprise agricole sur versant entraînant un développement de la lande.

Vallée du Claux - Opposition dans la mise en valeur des versants - Pâtures et prés de fauche sur l'adret - Boisements continus sur l'ubac.

Larges et ouvertes dès l'amont et dans la totalité de leur traversée du massif, et ceci malgré des dénivelés parfois importants, ces vallées ne donnent que rarement une impression de confinement.

DES VALLÉES AUX PAYSAGES HUMANISÉS

L'occupation et la mise en valeur par l'homme, très ancienne, se sont faites selon un schéma similaire d'une vallée à l'autre : stratification altitudinale déterminée principalement par le relief et le climat :

La plupart des caractéristiques liés à l'humanisation ont tendance à s'amplifier de l'amont vers l'aval, le critère « naturel » s'amenuisant progressivement.

- les fonds de vallée sont occupés par des pairies de fauche délimitées par un réseau de haies bocagères plus ou moins lâche où subsistent localement quelques bosquets.

Selon la densité et le degré de conservation et d'entretien du réseau de haies, les paysages des fonds des vallées sont plus ou moins ouverts ou cloisonnés, les vues plus ou moins longues ; la perception de la vallée se fait alors de façon fragmentaire.

La principale essence constitutive de ces haies est le frêne, dont le feuillage est utilisé comme fourrage d'appoint pour le bétail.

L'entretien des haies, l'émondage des frênes permettaient le maintien d'un niveau bas de la végétation.
Leur abandon a pour conséquence une augmentation de la hauteur des haies qui accentue le cloisonnement et la fermeture des paysages.

• les parties basses des versants, à faible pente, sont occupées par des prairies. Cette mise en valeur a été plus ou moins systématique selon la topographie. Des boisements subsistent sur les pentes les plus marquées...

La présence ou non d'un réseau bocager « met en scène » et donne un certain rythme aux paysages, en soulignant les ruptures de pente et les irrégularités du relief, contribuant ainsi à donner à chaque vallée son identité propre.

Les parcelles exploitées de façon plus extensive ou abandonnées sont touchées par un développement parfois important des landes (fougères, genêts...).

En plus d'une fermeture progressive des paysages, les landes sont à l'origine de contrastes de couleur et de texture, dont l'impact visuel peut être important. Quand elles sont épaisses, ces landes tendent également à gommer le relief.

• le maintien des espaces forestiers se fait par bandeaux plus ou moins continus et d'« épaisseur » variable sur les versants (secteurs à forte déclivité). Ils peuvent être, selon les cas, percés de clairières (prairies). Quand ces boisements sont d'un seul tenant ils connaissent des développements linéaires très importants.

Les boisements de versant jouent dans tous les cas un rôle dans la composition des paysages. Servant d'arrière plan, ils sont perçus de façon globale (pas ou peu de vision de détail), comme une masse. Leur homogénéité est un facteur important : les variations de couleurs, de textures, de densité..., attirent l'œil et sont source de déséquilibre (gestion sylvicole) Reboisements et déboisements ont un impact très fort dans le paysage.

La hêtraie pure ou mixte selon les expositions, (elle est alors mélangée de résineux : sapins ou pins) constitue le type de boisement le plus caractéristique des vallées.

Les forêts font place, en altitude (à partir de 1400 m. environ) , aux zones de crêtes, qui sont le domaine des pelouses subalpines et des landes d'altitude.
La transition avec les espaces boisés peut se faire de façon très tranchée (lisière forestière nette) ou progressive : formations ouvertes (landes) constituées d'essences arbustives (sorbiers, alisiers...).
Du fait des conditions climatiques (exposition aux vents, sécheresse...) les derniers arbres prennent généralement des formes très torturées : nanisme, houppier sculpté par le vent, formes contournés...

La présence des forêts de versant est à l'origine d'une succession de paysages fermés et sombres (milieu forestier) et de paysages très ouverts et très lumineux lorsqu'on accède aux zones sommitales.

UNE ORGANISATION ET UNE RÉPARTITION DU BÂTI COMMANDÉES PAR LES CONDITIONS NATURELLES

Comme la végétation, le bâti se répartit selon l'altitude, en fonction de critères d'ordre climatique (recherche de l'ensoleillement maximum, à l'abri des vents dominants et des intempéries) et topographique (implantation sur les replats).

Dans les vallées ou l'opposition entre l'adret et l'ubac est la plus marquée (orientation Est / Ouest), l'habitat permanent se localise uniquement sur l'adret. L'ubac, occupé par des boisements, apparaît alors beaucoup plus sauvage

Les fonds de vallée humides et inondables sont dépourvus d'habitat.
Les plus fertiles et les moins contraignants du point de vue de la topographie sont voués à l'agriculture (prairies bocagères). La structure bocagère est plus ou moins parfaite, le parcellaire irrégulier, les haies se rattachant à la forêt.

Sauf exception (vallées très étroites...) les bourgs centres sont implantés sur des terrasses en pied de versant. Leur organisation étant essentiellement liée au contexte local (place disponible, relief...), il n'y a pas de forme de groupement du bâti préférentiel ou typique dans le massif ; toutes les variations entre le groupement linéaire et le groupement « en étoile » sont représentées.

Quand ils sont situés sur un axe de circulation, les bourgs jouent un rôle particulièrement important dans la perception des paysages : ponctuation de la progression (opposition végétal/minéral, ouverture/confinement...). Leurs abords immédiats (première perception plus ou moins lointaine) doit donc faire l'objet d'une attention d'autant plus importante que l'entrée dans le village se fait par un élément architectural de qualité (église, four....).

Plus en altitude sur les versants, les hameaux (« villages ») s'organisent le plus souvent en barriades (habitations et granges - étables mitoyennes) simples ou dédoublées, parallèles aux courbes de niveau.

Généralement situés sur des replats topographiques, les hameaux bénéficient d'un effet présentoir en position dominante (vision en contre plongée) et dans un environnement paysager de qualité.

Les granges étables, de dimensions variables et dispersées sur l'ensemble des terres sont quasiment omniprésentes dans les paysages et contribuent à leur forte humanisation.

Ces bâtiments à vocation agricole voient souvent leur couverture initiale (lauze, ardoise) remplacée par des matériaux moins « nobles » et plus économiques (tôle ondulée, eternit...).

Les maisons de maîtres ou de notables sont situées au sein des bourgs ou à leur périphérie.

Ce bâti se démarque du fait de la mise en œuvre d'un vocabulaire architectural destiné à marquer une différence sociale (formes, volumétrie et matériaux auparavant non représentés localement) et de l'utilisation d'une végétation introduite destinée à servir de signal dans le paysage.

DES MODES DE PERCEPTION ET DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES VARIÉS

Le réseau routier, qui constitue le principal moyen de découverte du massif permet une lecture des paysages selon deux types de modalités :

DEPUIS LE FOND DE VALLÉE

La vision est le plus souvent dissymétrique, voire unilatérale quand la route est située directement en pied de versant. Le regard vient buter sur le talus, il est naturellement attiré vers le fond de vallée (espace ouvert) qui offre, selon que la route est ou non en surplomb et que l'espace est cloisonné, des possibilités de vues dominantes et plongeantes de type panoramique.
Les vues sont dans de nombreux cas dominées par les éléments de relief (contre - plongée sur les crêtes et les sommets).
La séquence paysagère est plus ou moins régulière et homogène ; les vues peuvent être longues, l'effet de couloir plus ou moins marqué (vues en enfilade).

DEPUIS LES CRÊTES

Les vues, dominantes par la position de l'observateur, sont panoramiques et très longues mais ne constituent pas le cas de figure le plus fréquent dans la mesure où le réseau routier n'est pas toujours en bordure de plateau.
Lorsque c'est le cas, les paysages perçus offrent une sensibilité particulière.
La vision de détail qui prévalait dans la situation précédente est abandonnée au profit d'une perception de la vallée dans sa globalité et son ensemble : fond de vallée et versants constituent un ensemble, l'œil est attiré par des éléments repères sur lesquels il se focalise (villages, constructions isolées,...).

Loin d'être uniformes, les vallées présentent entre elles des variations importantes qui justifient un découpage en 3 sous unités :

- vallées de la Cère et de la Jordanne ;
- vallées du Brezons, du Mars, de l'Aspre, de l'Alagnon et du Lagnon, avec une forte perception des masses forestières dans les paysages ;
- vallées de l'Impradine, de la Santoire, de la Petite Rhue, de la Petite Rhue d'Eybes, de la Maronne, de la Bertrande et du Rat, beaucoup plus ouvertes.

Les vallées de la Cère et de la Jordanne

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : THIÉZAC, SAINT-JACQUES-DES-BLATS, MANDAILLES SAINT-JULIEN, SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Les vallées de la Cère et de la Jordanne se situent au Sud Ouest du massif cantalien et débouchent toutes deux dans le bassin d'Aurillac.
D'orientation commune Nord Est / Sud Ouest, elles présentent des morphologies très proches, ce qui explique leur regroupement au sein d'une même sous unité.

La vallée de la Cère constituant un des axes de communication majeur du département (route Clermont / Aurillac), les aménagements liés aux infrastructures marquent très fortement les paysages.

Les paysages de l'axe Clermont / Aurillac sont très perçus et font office d'archétype paysager pour l'automobiliste.

La vallée de la Jordanne, qui n'accueille pas de voies de communication majeure, apparaît plus enclavée et présente des paysages plus ruraux et plus « naturels ».
Les limites des deux vallées sont déterminées par la morphologie :

- des cirques glaciaires à l'amont.
  Le relief est bien marqué pour la vallée de la Jordanne : double cirque situé au pied du Puy Mary et du Puy de Peyre Arse.
  Il est par contre beaucoup moins perceptible pour la vallée de la Cère, où c'est finalement le tunnel et l'espace occupé par la station de ski du Lioran qui marquent le passage à la vallée de l'Alagnon ;
- des lignes de crête sur les côtés ;
- des verrous glaciaires (Pas de Cère et Pas de Lascelle) à l'aval. Dans ces secteurs les vallées s'encaissent et se ressèrent, engendrant des effets de seuil visuel.

Au delà des verrous, les vallées présentent des paysages différents de ceux de la partie amont, ce qui justifie leur appartenance à une autre entité paysagère.

Vallée de la Cère - Village implanté sur un versant - Perception globale, forte sensibilité paysagère.

Rudez (vallée de la Jordanne) - Granges étables et alignements d'arbres sur versant.

Vallée de la Cère - Une voie de communication majeure, des paysages marqués par la présence de la route (emprise) et par les aménagements de ses abords.

Verrou glaciaire du pas de Cère - Rétrécissement de la vallée entraînant une fermeture des paysages.

Discrétion de la voie ferrée dans les paysages - Forêt mixte sur les versants.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Bien que façonnées par les glaciers, les deux vallées ne présentent pas un profil en auge marqué.
Par contre leur profil en long se caractérise par une succession de verrous glaciaires et d'ombilics (bassins topographiques très ouvert) qui témoigne de leur origine.

Une succession de séquences paysagères rythment le déplacement. Les paysages cloisonnés des gorges (Pas de Compaing et Pas de Cère) alternent avec des secteurs se caractérisant au contraire par des vues longues et des paysages ouverts, perçus de façon panoramique, grâce à une profondeur de champs importante.
Ces vues constituent des zones de « respiration » visuelle (Thiezac, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Julien-de-Jordanne).

Les versants présentent une topographie accidentée et complexe, constituée de nombreux ressauts, talus et ruptures de pente, que vient souvent souligner la végétation (boisements linéaires et bosquets). Les versants sont d'ailleurs entaillés par de multiples thalwegs et des petits cirques.
Cette complexité du relief qui introduit de nombreux contrastes d'exposition et d'ambiances a été à l'origine d'une mise en valeur de l'espace elle même très complexe : multiplication des micro paysages.
Le fractionnement et le compartimentage des paysages sont renforcés par la présence de vallons latéraux, venant se greffer, tant en rive droite qu'en rive gauche, à la vallée principale.

Une topographie et une organisation complexes tendant à multiplier les types de perception et à compartimenter les paysages.
Ces vallons ont quelque fois reculé leurs têtes assez profondément (vallons de Garde, des Molinères...) pour constituer des cellules bien individualisées, des mondes « à part » (souvent des bouts du monde se terminant en cul de sac).
La jonction avec la vallée principale présente une rupture de pente matérialisée parfois par un élément fort, signal dans le paysage (affleurement rocheux, cascade...).

Vallon de Lasmolineries (vallée de la Cère) - Un exemple de vallée adjacente à la vallée principale.

Panorama vu depuis Rudez - Complexité du relief - Imbrication entre prairies, boisements et zones de déprise.

Niervèze (vallée de la Cère) - Répartition de l'habitat sous forme de village d'altitude.

Abords de Nirvèze - Limite altitudinale de la hêtraie - Boisements naturels de formes irrégulières.

Cascade de Faillitoux (vallée de la Cère) - Un élément fort, signal dans le paysage - Association entre le minéral, le végétal et l'eau.

L'histoire géologique introduit également dans le paysage des éléments qui s'individualisent fortement et sur lesquels se focalise le regard : anciennes coulées de lave ayant donné naissance à des barres rocheuses et des falaises sur les lignes de crêtes (Cabrespine), sommets emblématiques (Puy Griou...), amoncellement de blocs (chaos de Casteltinet...).

Du fait de la fermeture des paysages induite par le relief, les sommets et les crêtes sont moins visibles que dans les autres vallées, sauf quand on s'approche des monts (en amont de Mandailles et de Saint-Jacques).

Cette « découverte » des crêtes et des sommets se fait de façon brutale : effet découverte.
Quelques sommets, facilement identifiables (Puy Griou) perçus sous des angles différents au cours de la progression constituent des éléments de permanence et des points de repère.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les parties amont des vallées de la Cère et de la Jordanne, encore soumises aux influences atlantiques et montagnardes (volume de précipitations important), sont le domaine de la hêtraie.
A peu près exclusif dans la vallée de la Jordanne, le hêtre se mélange, en tête de vallée de la Cère, au sapin, en exposition Nord (ubacs).
Les boisements occupent les deux versants, adret et ubac.
Leur répartition est en grande partie déterminée par la topographie et coïncide avec les secteurs les plus pentus, dont la mise en valeur par l'agriculture n'a pas été, ou n'est plus, possible.
C'est sur les versants les moins propices à l'activité agricole ou les plus excentrés (en exposition Nord, versants situés en tête de vallée ou dans les vallons latéraux...), que les forêts connaissent leur plus grand développement.

Les boisements d'altitude, peu intéressants économiquement (faible rentabilité, bois de moindre qualité, accès difficile...), sont peu exploités et gardent par leur forme irrégulière et leur type de peuplement un caractère naturel et « sauvage ».
Les pistes d'accès pratiquées pour l'exploitation forestière provoquent des cicatrices importantes dans les massifs boisés.

Sur les versants Sud, ou dès que les pentes sont moins marquées, les boisements cèdent la place à des prairies.
Les lisières en pied de versant suivent les lignes du relief et ont un tracé très sinueux. Se produisent des phénomènes d'interpénétration entre les domaines agricole (prairies) et forestier.
La déprise agricole entraîne localement une fermeture de ces espaces intersticiels avec, dans un premier temps, la présence de fougères et de genêts.

Les forêts connaissent naturellement, selon leur composition et les saisons, des variations importantes, à l'origine d'ambiances contrastées : feuillage vert tendre au printemps, plus foncé quand on progresse vers l'été, teintes ocres en automne, transparence en hiver.
Dans ces paysages changeants, les résineux font figure de permanence.
L'impact paysager des boisements de résineux est variable selon leur taille, la forme du parcellaire et le degré de continuité avec les boisements environnants.
C'est en hiver que leur présence s'affirme.

La vallée de la Cère constitue dans le prolongement de la vallée de l'Alagnon un des axes de circulation majeurs du département (liaison Aurillac / Clermont).

Cette fonction a été à l'origine de la mise en place d'infrastructures routières et ferroviaires, ayant nécessité des aménagements lourds (ouvrages d'art, passage en déblais...) qui marquent fortement les paysages, à toutes les échelles de perception (visions lointaine et rapprochée).

Le nouveau tracé de la RN 122 a profondément modifié les modes de perception des paysages en permettant notamment des vues inexistantes auparavant, sur les villages qu'elle contourne (Thiézac) et sur le fond de vallée et la rivière.

La route s'impose dans les paysages de la vallée de la Cère par son emprise et par les aménagements de ses abords : talus et fronts rocheux à nu, glissières de sécurité, traversée des bourgs...

Implantées en pied de versant, la RN122 (vallée de la Cère) et la D17 offrent une grande variété de vues sur les fonds de vallée.

Depuis les fonds de vallée, les vues sont souvent courtes, limitées de manière frontale par des éléments de relief ou par la végétation (barrières visuelles).
La vision de détail est privilégiée, le regard se focalise sur les premiers plans et les plans intermédiaires ou, lorsqu'ils existent, sur des éléments repère du paysage : sommets (dont certains apparaissent et disparaissent au cours de la progression), éléments du patrimoine bâti ou de la géologie...

Si elles constituent un moyen de découverte privilégié, les routes ont des impacts sur les paysages et sur la façon dont il sont perçus : coupure linéaire parfois en rupture avec les lignes de force du paysage, talus à nu et murs de soutènement revêtant un caractère très artificiel, introduction d'éléments à caractère urbain (traversée de Saint-Jacques de Blats) ou routier dans un contexte rural..

La voie ferrée, plus discrète, se signale dans la vallée de la Cère essentiellement par la présence des ouvrages d'arts (viaducs, tunnels...).
Situés le long des routes, les bourgs ponctuent la progression (opposition végétal/minéral, ouverture/confinement...) et jouent un rôle important dans la perception des paysages.

Leurs abords immédiats sont particulièrement sensibles d'autant plus que l'entrée dans le village se fait par un élément architectural fort (église, four communal...).

La route constitue par ailleurs un facteur important de diffusion et d'implantation du bâti.
La vallée de la Cère est soumise à des phénomènes d'urbanisation qui tendent à s'affranchir des « règles » traditionnelles d'occupation de l'espace.

L'urbanisation concerne plus particulièrement les secteurs en périphérie de Thiezac.
L'impact paysager du lotissement des Ponty est important car la vue est dégagée du fait de sa position en contrebas de la route, dans le fond de vallée, et aux abords immédiats du bourg ancien. L'ensemble bourg / lotissement est perçu dans sa globalité.
Le lotissement des Chazes, situé en sommet de versant offre une visibilité importante au débouché du tunnel du Lioran.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Abords et traversée des bourgs et des villages : Saint-Jacques-des-Blats (vallée de la Cère), Mandailles, Saint-Julien-de-Jordanne, Saint-Cirgues (église à l'entrée du village).
- Patrimoine bâti : hameaux (Rudez, Niervèze...), vue sur la silhouette du bourg de Thiézac (grande homogénéité) et son environnement, depuis la route de contournement
- Sites naturels : cascades de Faillitoux et de Liadouze, chaos de Casteltinet (Thiezac), verrous glaciaires du Pas de Cère et du pas de Compaing, cirque de Mandailles
- Sommets « repères » : Puy Griou
- Lignes de crête

Légende

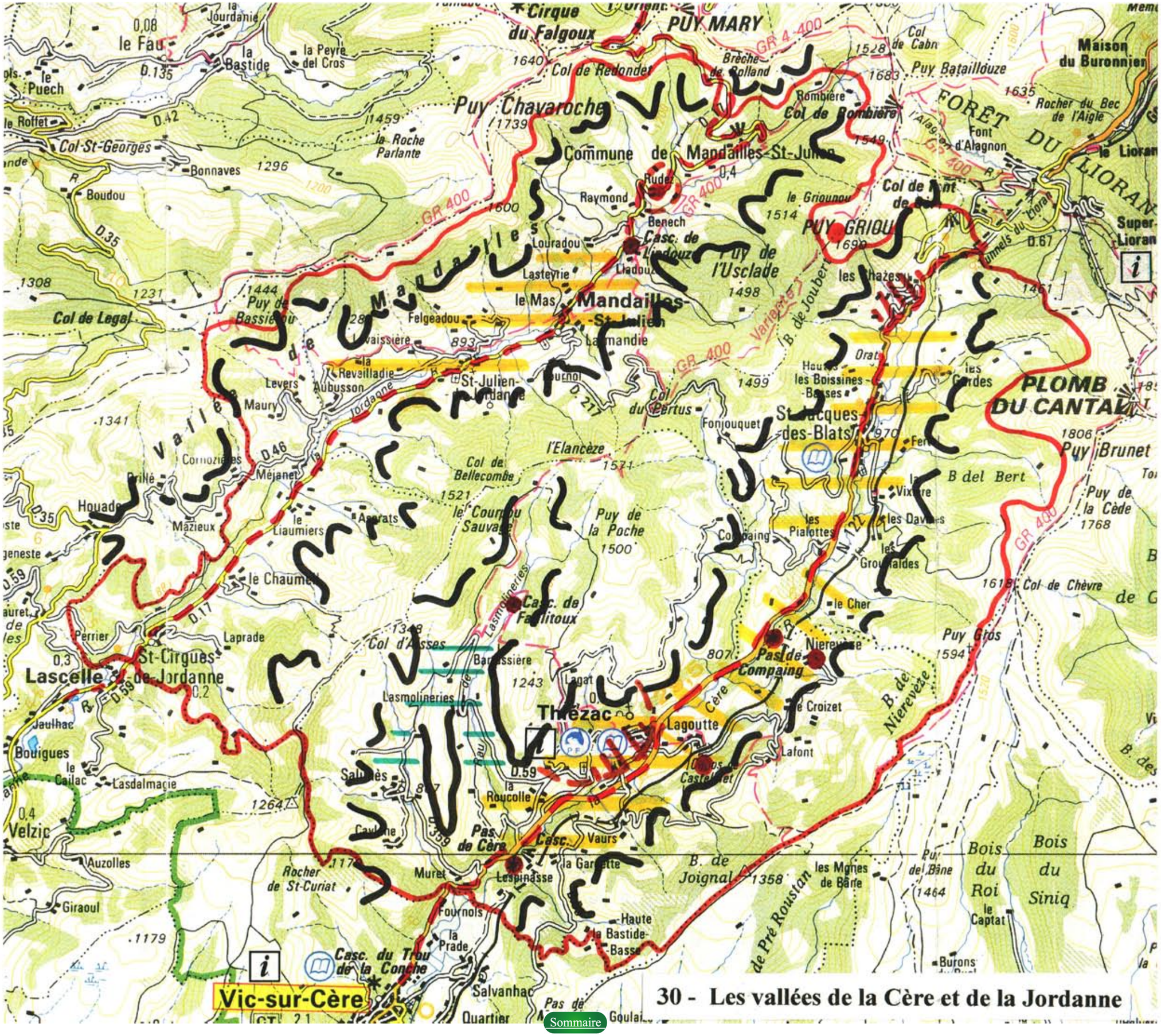
Cirque du Falgoux
PUY MARY
Col de Redondet
Puy Chavaroche
Commune de Mandailles-St-Julien
Puy de l'Usclade
PUY GRIOU
FORÊT DU LIORAN
Maison du Buronnier
Puy Bataillouze
Col de Rombière
Col de Cabri
Col St-Georges
Bonnaves
Boudou
Col de Legal
Mandailles-St-Julien
Le Mas
Lasteyrie
Louradou
Raymond
Benech
Casc. de Lindouze
Felgeadou
la Bastide
la Peyre del Cros
la Roche Parlante
le Puech
le Roffet
le Fau
la Jourdanie
Rudez
le Griounou
les Chazes
Super-Lioran
Font d'Alagnon
Rocher du Bec de l'Aigle
Puy de Bassiéjou
la Réveilladie
St-Julien-Jordanne
Levers
Aubusson
Maury
Col du Pertus
Fonjouquet
St-Jacques-des-Blats
les Boissines-Basses
les Cordes
PLOMB DU CANTAL
Puy Brunet
Puy de la Cède
Col de Chèvre
Col de Bellecombe
l'Elancèze
le Courbu Sauvage
Puy de la Poche
Cornozières
Mézanet
Prillé
Houades
Mazieux
le Chaumet
le Liaumiers
Asprats
Casc. de Falitoux
Col d'Asses
Lasmolineries
Perrier
Laprade
St-Cirgues-de-Jordanne
Lascelle
Jaulhac
Bouigues
le Cailac
Lasdalmacie
Velzic
Auzolles
Giraoul
Rocher de St-Curiat
Muret
Pas de Cère
Casc. de la Garrette
Vaurs
Lespinasse
Fournols
la Prade
Haute la Bastide-Basse
Salvanhac
Quartier
Casc. du Trou de la Conche
Vic-sur-Cère
Thézac
Lagoutte
Lafont
Cère
la Roucolle
Salhiès
Pas de Compaing
Nierevèze
le Croizet
Puy Gros
B. de Joignal
B. de Nierevèze
B. de Pré Roustan
les Mones de Barre
Puy del Bane
Bois du Roi
Bois du Siniq
le Captat
B del Bert
Vixitre
les Piafottes
les Davières
les Grouzaldes
Col de Chèvre
le Cher
Burons
Puy de la Poche
1500
1594
1768
1806
1464
1358
1571
1521
1499
1498
1514
1549
1683
1635
1528
1459
1739
1640
1600
1444
1308
1231
1296
1341
1179
1264
1461
1768
1618
970
807
893
GR 400
D.35
D.42
D.135
D.59
D.17
D.46
D.67
D.359
D.217
N.122
Variante
B. de Joubert
Tunnels du Lioran
0,08
0,3
0,4
0,2
0,59
1,2

Les vallées du Brezons, du Mars, de l'Aspre, de l'Alagnon et du Lagnon

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : BREZONS, LE FALGOUX, LE VAULMIER, LE FAU, LAVEISSIÈRE, ALBEPIERRE BREDONS.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Les cinq vallées sont réparties tout autour du massif. Elles présentent pour point commun une forte présence des espaces forestiers, qui donne aux paysages leur identité, et des dénivelés importants entre les lignes de crête et le fond de vallée (500 mètres parfois).

Leurs limites latérales coïncident avec les lignes de crête et, en amont, avec un cirque glaciaire :

- Brezons : tête de vallée au pied du Plomb du Cantal, orientation NW / SE puis N / S
- Mars : Puy Mary, orientation SE / NW
- Aspre : Roche Taillade, orientation E / W
- Alagnon : Puy Bataillouze, orientation E / W
- Lagnon : Puy de Roche, orientation SW / NE.

Les limites aval sont par contre déterminées par deux types de critères :

LE RELIEF ET LA GÉOMORPHOLOGIE :

- Mars : passage de la vallée glaciaire (profil en auge) à la vallée fluviale (gorges) ;
- Aspre : limite en amont de la confluence avec la Maronne, juste avant le débouché de la rivière dans le bassin de confluence ;
- Alagnon et Lagnon : contact entre le Massif proprement dit (brèches volcaniques) et la Planèze (plateaux basaltiques) ;

Vallée du Lagnon - Forêt d'Albepierre -Forêt de sapins.

Vallée du Mars - Roc de Merle - Forêt mixte sur versant.

Vallée du Mars (depuis la route du Col de Néronne) - Des paysages marqués par la présence de l'arbre.

Vallée de Brezons - Impact visuel des déboisements sur les versants.

Moyenne vallée de Brezons - Mise en voleur agricole du fond de vallée - Opposition entre prairies et boisements.

Haute vallée du Mars (Pont des Eaux) - Forte présence du bâti dans les paysages.

LA BIOGÉOGRAPHIE :

- Brezons : transition entre le hêtre (étage montagnard) et le chêne (étage collinéen).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

L'origine glaciaire des cinq vallées est particulièrement affirmée et lisible.

Les cirques et les reliefs qui les accompagnent constituent des paysages de très grand intérêt car très spectaculaires.

Les profils en auge sont bien marqués, les amplitudes altitudinales importantes (de l'ordre de 500 à 600 mètres) sont mises en valeur par des fonds plats et larges dominés par des versants raides ou des cirques glaciaires à l'amont (particulièrement typiques pour les vallées du Mars et de l'Alagnon, la vallée de l'Aspre associant deux cirques juxtaposés, séparés par une ligne de crête).

L'organisation et la perception des paysages apparaissent évidentes, d'autant plus que la forêt occulte en grande partie le modelé des terrains sur les flancs.

La topographie est donc relativement simple - en tout cas beaucoup plus que dans les vallées de la Cère et de la Jordanne.

Emergeant des boisements et très visibles dans le paysage, les falaises attirent et captent le regard.

Les pentes des versants apparaissent très régulières, bien que des bandes rocheuses, dégagées par endroit par l'érosion, forment de véritables falaises (vallées de l'Aspre et du Mars).

Quelques verrous glaciaires, au niveau desquels la rivière a surcreusé son lit, ponctuent le cours des vallées (vallée du Mars au Falgoux).
En dehors de ces zones, les rivières présentent généralement un cours sinueux dans le fond de vallée rectiligne.
L'origine volcanique du secteur se rappelle localement au visiteur : necks de Murat, « sentinelles » et portes d'entrée de la vallée de l'Alagnon.
Le minéral se signale d'autre part dans les paysages par les affleurements rocheux qui couronnent les versants et par les pitons qui émergent des boisements (Roc d'Hozières, Roche Taillade...).

Vallée d'Aspre - Fontanges.

Haute vallée de Brezons - Hêtraie d'altitude.

Moyenne vallée du Mars - Fond de vallée bocager - Interpénétration entre boisements et prairies.

Murat - Extensions pavillonnaires en périphérie de la ville ancienne.

Site de Murat - Porte d'entrée dans le massif.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les boisements d'un seul tenant couvrent la quasi totalité des versants et connaissent un développement important.
C'est en particulier le cas dans les parties amont des vallées (cirques glaciaires et versants) qui sont systématiquement boisées et qui prennent un aspect de forêts profondes.

Dans ces vallées fortement boisées, les forêts et l'arbre d'une façon générale, sont tout naturellement des éléments majeurs des paysages.
Les forêts offrent, selon leur composition et la saison, des ambiances et des couleurs très variées.

Les vallées constituent des couloirs délimités par des versants boisés très pentus, d'où émergent localement des escarpements rocheux.

Les boisements des vallées de l'Aspre, du Brezons et du Mars sont essentiellement constituées de feuillus.
Selon l'orientation (Nord/Sud ou Est/Ouest), elles présentent une opposition entre l'ubac (forêts de hêtre souvent mélangées à des bouleaux) et l'adret (chêne au moins dans les parties basses), ou entre leur parties amont et aval avec l'apparition des résineux (sapin) en tête de vallée (« Bois Noirs » en vallée d'Aspre).

Du fait de leur répartition géographique et de leur orientation différentes, les vallées accueillent des peuplements végétaux différents et doivent être distinguées les unes des autres.

Le cirque glaciaire du Falgoux (haute vallée du Mars) est recouvert par une hêtraie - sapinière dont la gestion en futaie jardinée en fait une forêt exemplaire, maintenant le mélange 1/3 hêtre, 2/3 sapin, ménageant les limites supérieures en hêtraie primaire.

Les vallées de l'Alagnon et du Lagnon tranchent radicalement des autres vallées du fait de la présence de forêts de sapin quasiment pures dans leur parties amont, qui leur donne un aspect presque alpestre.

Compte tenu des faibles contraintes de relief dans le fond de vallée, l'activité agricole, facilement mécanisable, est développée et ne présente pas de signes d'abandon visibles, excepté dans quelques têtes de vallée colonisés par la lande.
Dans les fonds de vallée subsiste une trame bocagère assez lâche, entrecoupée de quelques boisements relictuels.

Des fonds de vallées se caractérisent par un paysage très humanisé : bocage (prés de fauche et pâturages) au parcellaire lâche et régulier.
Les paysages restent encore relativement fractionnés et compartimentés. Les vues peuvent parfois être assez longues.

Les phénomènes d'interpénétration entre les boisements et les prairies sont rares : le bocage se limite aux fonds de vallée, la forêt est délimitée par des lisières franches.

Parmi les axes routiers permettant la découverte de ces vallées, la D680 (liaison Salers / Pas de Peyrol) est celle qui offre certainement les points de vue les plus spectaculaires : points de vue sur la vallée du Mars, traversée de la forêt du Falgoux, accès au Puy Mary et descente vers la vallée de l'Impradine.
C'est un des seuls axes du massif présentant une telle diversité.

Comme l'habitat suit les grandes règles d'implantation déjà décrites, on ne trouve pas dans ces vallées d'habitat dispersé à l'échelle de l'habitation.

La vallée de l'Alagnon doit être dans ce groupe placée à part puisqu'elle constitue le prolongement de la vallée de la Cère. L'importance prise par les infrastructures routières et ferroviaires (axe Clermond / Aurillac) en fait une vallée très aménagée par secteur.
Au débouché de la vallée, Murat connaît une urbanisation pavillonnaire qui couvre les versants dominant la vieille ville et qui, de ce fait, est particulièrement visible dans les paysages .

ELÉMENTS DE VALEURS ET ENJEUX

- Entrées et silhouettes des bourgs, dont certains se laissent aborder en vue plongeante avec une vue sur les toitures (Le Falgoux, Fontanges, Brezons, Albepierre Bredons, Le Vaulmier...).
- Forêts du Falgoux (hétraie sapinière) et de la vallée du Brezons (une des plus importantes hétraie pure du département, qui se mélange progressivement, vers le Sud, au chêne)
- Haute vallée de l'Alagnon (forêt de Murat)
- Barrières rocheuses couronnant les versants
- Réseau bocager dans les fonds de vallée.
- Necks basaltiques de Chastel sur Murat

31 - Les vallées du Brezons, du Mars, de l'Aspre, de l'Alagnon et du Lagnon

Les vallées de l'Impradine, de la Santoire, de la Petite Rhue, de la Petite Rhue d'Eybes, de la Maronne, de la Bertrande et du Rat

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : LE CLAUX, LAVIGERIE, DIENNE, SAINT-PAUL-DE-SALERS, CHASTEL-SUR-MURAT, LAVEISSIÈRE, SAINT-PROJET-DE-SALERS, LE FAU

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Ces vallées ont pour point commun une impression d'ouverture des paysages, en grande partie due à la morphologie aplatie ou élargie et à la relative discrétion des espaces forestiers dans les paysages.

Comme pour les autres vallées, les limites correspondent à des éléments de la topographie :

- cirque glaciaire à l'amont.
  Il est peu marqué pour la Bertrande, beaucoup plus typiques pour la Petite Rhue, l'Impradine et la Santoire ;
- lignes de crête sur les cotés ;
- bassins de confluence à l'aval : entre Rat et Maronne, Petite Rhue d'Eybes et Petite Rhue, Impradine et Santoire...

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Ces vallées se distinguent des autres vallées du Massif par leur morphologie glaciaire particulièrement affirmée (forme en auge, fond plat dominé par des versants raides...), liée à leur exposition Nord et Ouest (activité des glaciers plus importante : exposition aux flux d'Ouest, meilleur approvisionnement en neige...).

Haute vallée de la Maronne - Profil en berceau très pur de la vallée, limitée par un cirque glaciaire.

Vallée de la Santoire (confluence Impradine Santoire) - Opposition entre le fond plat de la vallée et les obliques des versants.

Haute vallée de l'Impradine - Cirque glaciaire.

Vallée de la Petite Rhue d'Eybes - Boisements et haies en fond de vallée.

Haute vallée de l'Impradine - Des paysages de fond de vallée ouverts -Un cours d'eau particulièrement visible.

Cette morphologie est rendue d'autant plus lisible que les versants sont dépourvus de couverture forestière qui viendrait masquer la topographie, excepté parfois dans les parties les plus en amont des vallées.

Le profil en long reste très ouvert et régulier, sans verrous ni rétrécissements. Cette continuité du relief procure à ces vallées une très grande cohérence, rare ailleurs.

Peu de barrières visuelles venant s'opposer au regard, les paysages sont particulièrement ouverts.
Les vues sont donc longues et dégagées, depuis la partie amont des vallées le regard porte loin et permet d'embrasser l'ensemble de la vallée.
Ces paysages ouverts sont particulièrement sensibles aux transformations : tout élément ajouté est perceptible.

Quelques accidents de relief (glissement de Gandilhon, rocher de Laqueuille...) viennent toutefois perturber le modelé très simple de ces vallées.

Des reliefs viennent casser la régularité des versants, sans en modifier pour autant les grandes lignes.
Ces ressauts constituent des points d'appel qui attirent l'œil et qui captent le regard en apportant des éléments de diversité dans ces paysages très homogènes.

Quelques variations peuvent toutefois être notées au sein de ce groupe.

Dans la vallée de la Bertrande, le cirque glaciaire est peu visible, la vallée est étroite, entaillée par des gorges post glaciaires, les versants dominés par des barres rocheuses latérales.
Dans les vallées de la Petite Rhue, de la Santoire et de l'Impradine, les cirques sont particulièrement bien marqués et typiques, les profils en long très réguliers dégagent une grande pureté de lignes.

Dans la Maronne les deux cirques juxtaposés (confluence de deux vallées séparées par une ligne de crête) présentent un profil en berceau très pur.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Dans ces vallées l'empreinte de l'homme est forte, les forêts n'occupent qu'une place très modeste et ne subsistent que sur les terrains les moins accessibles.

Vers l'aval, les rares boisements présents, de petite taille et morcelés, se localisent dans certains fonds de vallée (développement des accrus forestiers lié au déclin de la pratique de l'estivage) et sur les versants en exposition Nord ; les versants Sud sont quant à eux occupés quasi exclusivement par des prairies.
Même les cours d'eau ne sont souvent qu'à peine accompagnés par une frange boisée.
Ils deviennent donc particulièrement visibles dans les paysages sous la forme de rubans sinueux qui reflètent la lumière (Impradine par exemple).

Il en résulte des paysages très ouverts, où la vue porte très loin.

Une perception des paysages qui se fait sur la durée (elle n'est pas fragmentée), avec des phénomènes d'« anticipation » : le regard porte loin en avant, l'observateur lit en quelque sorte son trajet.

Dans ces paysages jardinés, la marque de l'homme n'apparaît toutefois pas de façon agressive.

Même si les dénivelés sont importants, les courbes restent très douces, les modelés sont atténués par les pelouses d'altitude, la roche nue n'affleure que très ponctuellement.

Des paysages où un équilibre entre la présence de l'homme (que trahit en particulier le bâti) et les éléments d'apparence naturelle a pu s'instaurer.

Quelques reboisements à base de résineux ont dans ces paysages très ouverts, un impact visuel très important (forme géométrique et artificielle du parcellaire tiré « au cordeau », limites nettes qui s'affranchissent de la topographie...). Le peuplement de résineux dans le haute vallée de l'Impradine est à ce titre particulièrement exemplaire.

Vers l'aval, la mise en valeur de l'espace se fait au contraire jusqu'en haut des versants, ce que le relief, moins contraignant que dans les autres vallées, permet.

Un bocage au maillage très lâche occupe alors les fonds de vallée.

Les fonds de vallées plats sont mis en valeur par l'agriculture (prairies de fauche).
Les faibles contraintes topographiques ont favorisé la constitution de grandes parcelles délimitées par des haies où ont pu se développer quelques arbres de haut jet.
A la faveur des agrandissements ou de l'échange des parcelles, ce réseau bocager tend à disparaître ou à être interrompu.
Les haies sont progressivement remplacées par des clôtures en fil de fer barbelé, signes de l'évolution et de la transformation des paysages.

L'habitat est fortement dispersé et disséminé le long de la vallée.
Les bourgs se localisent en pied de versant ou sur les replats, sites moins humides et moins froids que les prairies des fonds de vallées. Ils forment des entités paysagères fortes, d'autant plus visibles que les paysages sont ouverts.
Des villages et hameaux parsèment les flancs des vallées. Beaucoup d'unités d'exploitation isolées, souvent de taille importante, se répartissent régulièrement sur l'ensemble des versants.

Le bâti traditionnel s'accompagne de bâtiments agricoles récents qui ont un impact visuel important : le regard cherchant spontanément des points d'appel dans le paysage, il est souvent attiré par ces constructions, de volumétrie « hors d'échelle », de couleurs vives et mettant en œuvre des matériaux modernes, qui constituent aussi des points de repère dans le paysage.

ELÉMENTS DE VALEURS ET ENJEUX :

- Réseau bocager dans les secteurs où il subsiste encore.
- Abandon de certains bâtiments agricoles
- Sites de Salers, de Dienne et de Drills
- Tourbières et falaises de Brujaleine / Lapsou (Chastel sur Murat)
- Site du lac sauvage

32 - Les vallées de l'Impradine, de la Santoire, de la Petite Rhue, de la Petite Rhue d'Eybes, de la Maronne et du Rat

Pays coupés de l'Alagnon

PAYS COUPES DE L'ALAGNON

33 - Le bassin de Massiac et la basse vallée de l'Alagnon
34 - Les plateaux et les vallées

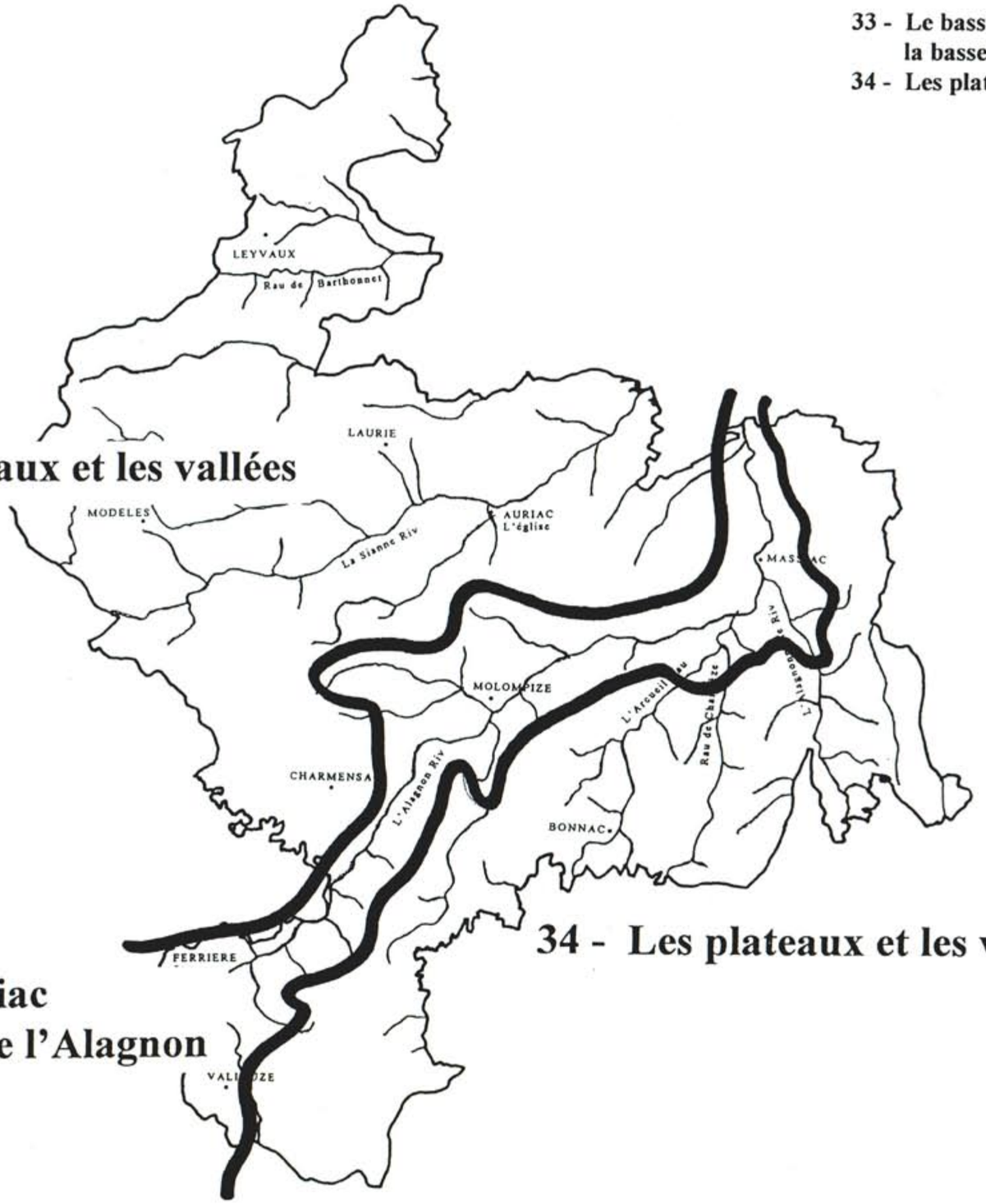

34 - Les plateaux et les vallées

33 - Le bassin de Massiac et la basse vallée de l'Alagnon

N

0 1 5Km

Sommaire

Légende

PAYS COUPES DE L'ALAGNON

Carte de l'Occupation de l'Espace

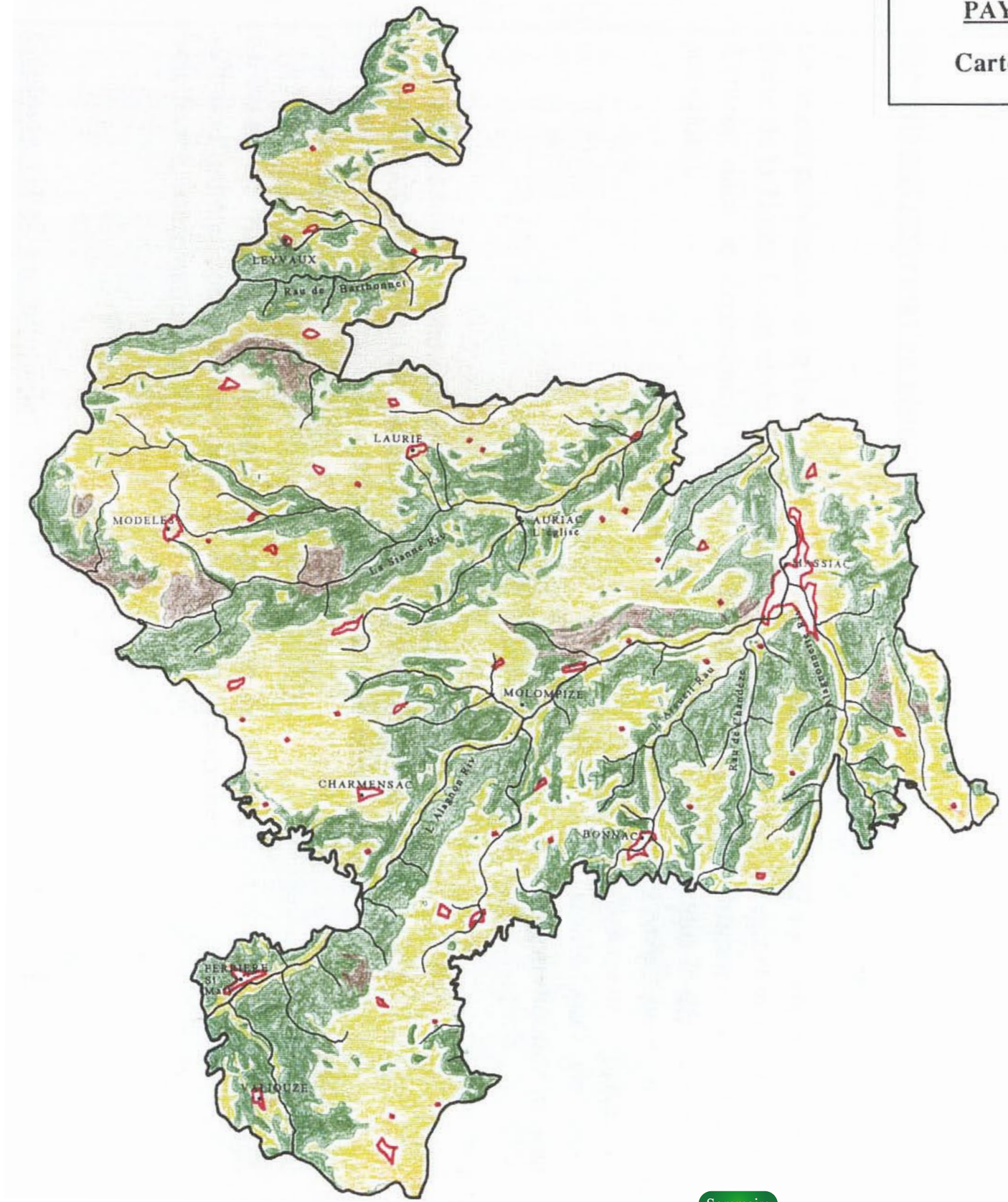

Sommaire

Le bassin de Massiac et la basse vallée de l'Alagnon

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : MOLOMPIZE, MASSIAC, FERRIÈRES SAINTE-MARY, VALJOUZE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le bassin de Massiac et la basse vallée de l'Alagnon, situés à la limite de la Haute Loire et du Cantal, constitue une des portes d'entrée dans le département (route de Clermont et sortie autoroute).

Des enjeux paysagers importants, liés à la situation de porte d'entrée dans le département.
Les paysages sont fortement perçus car situés sur un axe de communication majeur.

Très encaissée entre Neussargues et Massiac, la basse vallée de l'Alagnon est un axe de communication qu'empruntent la route nationale et la voie ferrée et qui permet d'atteindre le cœur du massif cantalien.

Le bassin de Massiac, bassin topographique, accueille la seule ville de l'unité et constitue un noeud de circulation (autoroute, voie ferrée, route nationale).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le bassin de Massiac se démarque du reste des Pays Coupés de l'Alagnon par sa morphologie et par la nature de ses sols (dépôts sédimentaires et alluviaux).

Vallée de l'Alagnon - Cultures maraîchères en fond de vallée.

Molompize -Village de la Poche - Habitat groupé en pied de versant, dominé par d'anciennes cultures en terrasses (murettes).

Ferrières St-Mary - Serres, cultures maraîchères et vergers en fond de vallée de l'Alagnon.

Autoroute "La Méridienne" - Un moyen de découverte des paysages.

Ruine du château d'Aurouze.

Massiac - Fond de vallée de l'Alagnon dominé par des versants boisés.

Massiac - Limite de coulée en rebord de plateau - Opposition entre le minéral et le végétal.

Vue sur le bassin de Massiac depuis la chapelle Ste-Madeleine - Implantation de la ville (site de confluence) - Impact des infrastructures de circulation (autoroute, route, voie ferrée).

Pour qui arrive dans le département après avoir quitté l'autoroute de Clermont Ferrand, il apparaît comme une dépression correspondant à la confluence entre l'Alagnon et l'Alagnonette.

Juxtaposition entre les paysages fermés et confinés de la vallée et ceux du bassin, beaucoup plus ouverts, qui laissent plus de respiration.

Assez large (1 km dans sa plus grande largeur), le fond du bassin se caractérise par la faiblesse des contraintes topographiques (fond plat), à l'origine d'une ouverture des paysages.

Les limites visuelles sont bien marquées et correspondent aux versants qui le dominent.

Un bassin qui apparaît comme une unité paysagère bien individualisée, circonscrite par le relief et par la lisière sombre des boisements qui couvrent les versants.

Le versant exposé à l'Est présente des pentes fortes. Son contact avec le fond du bassin est particulièrement net, la rupture de pente est marquée.
Il est d'autre part souligné par la lisière franche et rectiligne de la forêt, qui atteint la base du versant.

Le versant exposé à l'Ouest est beaucoup moins abrupt, la transition entre le versant et le fond du bassin est plus douce.
La forêt ne colonise que le haut des pentes et a laissé la place, dans les zones de moindre inclinaison, aux prairies et aux prés de fauche.
Les barres rocheuses (coulées de lave) qui nappent, de part et d'autre de la vallée, le sommet des versants vers le Nord constituent des points d'appel visuels très forts.
Leur impact est d'autant plus important qu'elles sont couronnées d'éléments du bâti qui ont eux même une valeur symbolique forte (chapelle Sainte-Madeleine, Saint-Victor).
Elles constituent d'autre part des points de vue particulièrement remarquables sur le bassin.

Transperçant littéralement le couvert forestier, les deux rochers basaltiques marquent de façon symbolique l'entrée dans bassin.

La vallée de l'Alagnon, qui fait suite au bassin de Massiac dans la direction de Murat, tranche radicalement avec ce dernier par son encaissement et son étroitesse (le dénivelé entre le fond de vallée et le sommet des versants atteint 300 m).
Le tracé de la rivière suit fidèlement celui de la vallée dont le profil en V est caractéristique des roches du socle dans lesquelles la rivière s'est encaissée.

Les paysages du fond de la vallée de l'Alagnon sont confinés : les horizons sont toujours fermés par le versant, la ligne de crête et les sinuosités que décrit la vallée.

La vallée s'encaissant profondément dans les roches du socle, elle acquiert un profil en V marqué pour se transformer, là où l'encaissement est le plus marqué, en véritables gorges. Les boisements occupent alors la totalité des versants.

Les gorges en amont du bassin de Massiac constituent un des seuls endroits dans le département où ce type de paysages spectaculaires peut être perçu par un très grand nombre de personnes, du fait de la présence de la route à grande circulation.

La perception des paysages se fait depuis le fond de la vallée, qui apparaît comme un couloir, ce qui a pour effet d'accentuer l'impression d'encaissement (ciel peu visible) qui est toutefois atténuée par la présence de petites zones d'élargissement (Molompize).

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

S'ils ont fait autrefois l'objet d'une mise en valeur par l'agriculture, les versants de la vallée de l'Alagnon sont aujourd'hui progressivement abandonnés à la forêt et à la lande.

Des indices dans les paysages témoignent d'une mise en valeur ancienne des versants.

Les paysages portent encore aujourd'hui la trace de cette mise en valeur par la présence, sur les versants exposés au Sud, de terrasses où était notamment pratiquée la culture de la vigne et celle des fruitiers (vergers).
Ces terrasses accentuent l'ambiance presque méridionale que prend dans ce secteur la vallée, au moins sur ses versants Sud.

La présence des terrasses sur les versants Sud de la vallée de l'Alagnon constitue une rareté dans le Cantal (on ne le retrouve que dans la vallée du Lot).
Ces paysages, à forte identité et à forte valeur paysagère, sont particulièrement menacés.

Aujourd'hui en voie d'abandon, ces terrasses sont progressivement colonisés par une forêt claire où le chêne pédonculé cède la place, à l'aval de Molompize vers le bassin de Massiac, au chêne pubescent, associé à l'érable champêtre, à la callune et au genêt.

Les flancs exposés au Nord, plus humides et plus froids, ont toujours accueilli une forêt mixte de hêtre associé au pin sylvestre.

Les massifs boisés présentent une variabilité des ambiances au cours de l'année.
La transparence du couvert forestier en hiver quand les arbres sont dépourvus de leur feuillage, est en partie atténuée par la présence d'espèces au feuillage marcescent (hêtre et chêne). Cette persistance du feuillage en hiver donne une coloration brun jaune aux paysages de la vallée.

Le fond de la vallée (Molompize, Ferrières Sainte-Mary) et le bassin de Massiac font par contre toujours l'objet d'une mise en valeur agricole intensive : maraîchages, vergers (pommiers), cultures sous serre (fleurs).
Comparativement au reste de la vallée, presque sauvage, les secteurs où ces cultures sont pratiquées donnent l'impression d'être jardinés.
Les paysages y sont très humanisés.

Les paysages de fond de vallée apparaissent très originaux. C'est une des seules régions dans le Cantal où est pratiqué le maraîchage.

Les bourgs et les hameaux se localisent, à l'exception de quelques fermes isolées, en rive gauche de l'Alagnon et ont leurs façades exposées au Sud.
Les maisons s'étagent alors sur le versant depuis le fond de vallée (Ferrières Sainte-Mary, Molompize, Aurouze, La Roche...).
L'emploi de la tuile canal pour les couvertures accentue l'ambiance méridionale de cette partie de la vallée.

Les villages qui s'écartent, dans leur implantation, du fond de vallée offrent des perceptions en vue frontale, dans l'axe de vision. Aurouze et la Roche ne sont pas traversés par la route et occupent le second plan.
Le château d'Aurouze est un point fort : il se détache du reste du village et domine la vallée depuis le rocher sur lequel il est implanté.

Massiac, dont l'origine est celle d'un village rue le long de la RN122, occupe une situation privilégiée, à la confluence de l'Alagnon et de l'Alagnonette.
Son bâti, de type urbain, s'oppose à celui des bourgs ruraux.

Son extension, perceptible surtout vers le Nord, conjugue habitat pavillonnaire, zones d'activité (artisanat et industrie) et agriculture, dans une imbrication assez hétéroclite.

Une urbanisation récente de type résidentiel, dont l'architecture et l'implantation sont en rupture avec le bâti traditionnel, occupe et banalise les premiers plans.

Si la voie de chemin de fer et la route s'intègrent relativement bien dans le paysage, l'autoroute, en particulier du fait de son emprise, marque fortement le paysage
Elle constitue toutefois un axe majeur de découverte des paysages.

L'autoroute qui traverse le bassin constitue un élément linéaire. Son impact visuel est très important.

ELÉMENTS DE VALEURS ET ENJEUX

- Cultures en terrasses sur versants Sud de la vallée de l'Alagnon
- Villages et abords : Molompize, Aurouze, La Roche
- Château d'Aurouze
- Site de la chapelle Sainte-Madeleine et son vis à vis, le rocher Saint-Victor
- Gorges de la vallée de l'Alagnon en amont du bassin de Massiac

Légende

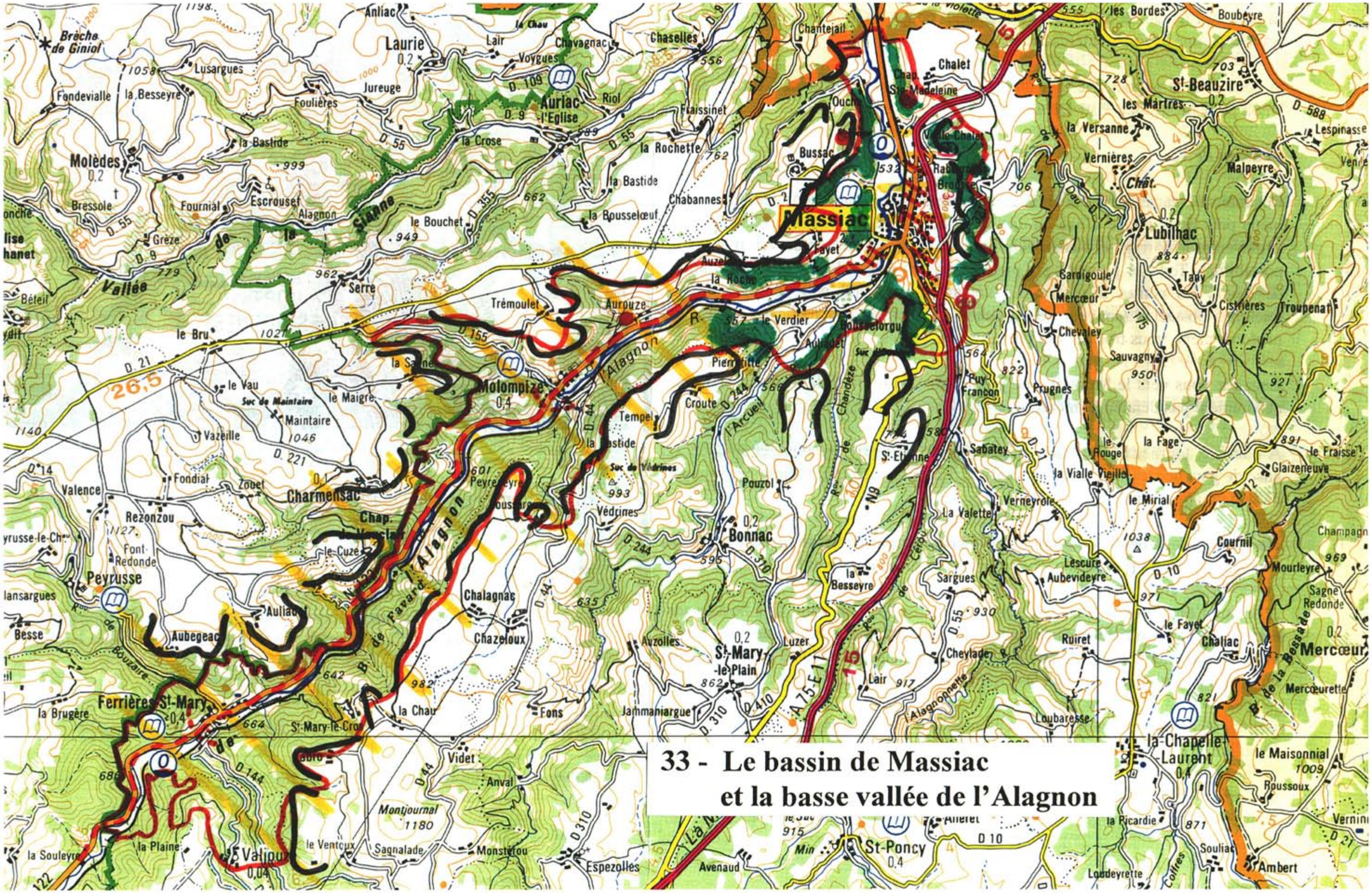

33 - Le bassin de Massiac et la basse vallée de l'Alagnon

Les plateaux et les vallées

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : LEYVAUX, LAURIE, AURIAC-L'EGLISE, BONNAC, MASSIAC, MOLÈDES, FERRIÈRES-SAINTE-MARY, VALJOUZE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité regroupe un ensemble de vallées (vallées de la Bave, de Leyvaux (ruisseau de Barthonet), vallées de la Sianne, de l'Arcueil, du Chandèze, du Céron et de l'Alagnonette), séparées les unes des autres par des plateaux qui en constituent les interfluves.

Sans être véritablement difficiles d'accès, les vallées et les plateaux souffrent de leur situation d'isolement, aux confins du Cantal et de la Haute Loire

Ce sont des pays excentrés et enclavés, délaissés par les voies de circulation qui empruntent le bassin de Massiac et la vallée de l'Alagnon (la vallée de Leyvaux n'est accessible que depuis la Haute Loire).

Ces secteurs isolés et enclavés sont des bouts du monde à l'écart des voies de circulation, dont ils ne sont pourtant distants que de quelques kilomètres.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Les rivières se sont profondément encaissées pour donner naissance à des vallées au profil en V très pur et au fond très étroit.
Les pentes des versants sont très vigoureuses, les dénivelés relativement importants (de 100 à 150 m).
Entre les vallées ont été isolés des plateaux d'altitude (entre 800 et 900 m) au relief très doux, ponctués de buttes correspondant à des anciens petits édifices volcaniques ou à des lambeaux de basaltes non démantelés par l'érosion.

Le relief, répétitif, est fait d'une succession de vallées encaissées séparées par des plateaux, qui découpent les paysages en séquences.

Molèdes - Tour Colombine.

Mise en valeur agricole du plateau - Alternance de cultures (céréales) et de prairies - Mosaïque de couleurs.

Puy Chavaliou - Boisements de résineux.

Giniol - Boisements sur pentes raides - Déprise agricole sur versants.

Molèdes (vue depuis la D55) - Forte sensibilité du bourg et de ses abords.

Vallée de Leyvaux (Leyvaux bas) - Versants envahis par la lande à genêt purgatif.
Vue depuis la butte de Mont journal (vers le Nord Est) -

Vallée de Leyvaux - Fond de vallée étroit - Versants boisés - Cordon boisé de la ripisylve.

Camaïeu de vert des prairies - Paysages très ouverts.

Ces éminences, qui dominent, pour les plus importants (Mont Fouat) la surface des plateaux d'une bonne centaine de mètres, constituent des points d'appel forts dans les paysages.

Sur les plateaux et les pentes des versants où affleurent les roches du socle, les sols sont pauvres, acides (roches riches en silice) et squelettiques, parfois même totalement absents. Dans ce cas, c'est la roche mère qui affleure directement.

La pluviométrie, nettement inférieure à celle des régions environnantes, associée aux faibles capacités de rétention des sols en eau, ont donné naissance à des milieux secs.

Les milieux et les paysages marqués par le manque d'eau.

Sur les plateaux, ce n'est que localement, à la faveur d'affleurements de roches plus compactes et imperméables (basaltes), que les sols présentent un degré d'hydromorphie un peu plus important, sans toutefois être marqués, comme en planèze, par des zones d'engorgement.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les paysages des vallées contrastent très fortement avec ceux des plateaux.

Les versants des vallées sont intégralement boisés. Seules quelques rares clairières sur les replats viennent rompre la monotonie de la couverture forestière.

Les vallées orientées Est / Ouest présentent une opposition de versants.
Sur les adrets se développent des forêts claires à base de chêne Pubescent (influences sub méditerranéennes) ou des landes ouvertes, qui laissent apparaître la roche nue (milieux secs, sols squelettiques).
Les boisements sur les ubacs sont plus denses, le chêne est mélangé au hêtre qui devient l'essence dominante dans les têtes de vallée.

Les coupes à blanc effectuées sur des surfaces parfois très importantes (bois de Combaliou) entraînent des modifications radicales des paysages.
Leur impact visuel, et celui des chemins d'exploitation sont particulièrement importants et visibles de très loin.

Les déboisements sur les pentes, outre leur impact visuel sont susceptibles de provoquer une érosion irréversible des sols.

Les sommets des versants constituent des espaces de transition. Sous pâturés, ce sont des zones de déprise, colonisées, souvent sur de grandes surfaces, par le genêt purgatif.
Indicateur des stations sèches d'altitude, il se développe en buissons bas formant une lande ouverte, fleurie jaune orangée au printemps, et à laquelle succède, en période estivale, le parme et la violine des bruyères et de la callune.

La couleur vert glauque du genêt purgatif est à l'origine de paysages très typés, qui servent de premier plan aux vues panoramiques depuis le rebord des plateaux.

Les fonds de vallée, quand il y a suffisamment d'espace disponible (vallée de la Sianne en aval d'Auriac par exemple), sont occupés par des prairies de fauche et des pâturages, parfois complétés de vergers et d'alignements de noyers, où viennent s'intercaler quelques champs cultivés (blé...).

Les paysages de fond de vallée, très confinés, n'offrent que des vues courtes, qui s'opposent aux vastes espaces de plateaux.

La mise en valeur agricole est le plus souvent strictement limitée au fond de vallée.
Le passage entre les forêts de versants et les prairies des fonds de vallée sont très franches (lisières rectilignes).

La ripisylve qui accompagne les cours d'eau est souvent bien fournie. Elle souligne le tracé sinueux des rivières et accentue le caractère compartimenté des fonds de vallée, par nature confinés.

La vallée de la Sianne, dans le tronçon situé entre Escrouset et Molèdes présente une physionomie un peu différente.
La vallée y est plus évasée, les versants moins raides ont été défrichés pour l'agriculture (prairies).
Mais les parcelles, délimitées par un réseau bocager resté assez dense, tendent, sous l'effet de la déprise et du sous pâturage, à être colonisée par des landes.

Les paysages sont appelés à connaître, sous l'effet de la déprise agricole, des évolutions importantes à moyen terme.

Les plateaux font, au contraire des vallées, l'objet d'une mise en valeur quasi totale par l'agriculture, sous forme de prairies de fauche au sein desquelles se démarquent quelques champs cultivés, de forme géométrique (céréales).

Le parcellaire, dessiné au sol, apparaît au travers des différents tons de verts et de jaunes, en fonction de l'avancement de la fauche et du dessèchement des sols.
Les champs cultivés attirent fortement l'œil par leur couleur et leur forme géométrique.

Les parcelles sont de grande taille, les haies ou les murets sont rares, sauf sur les versants des buttes, aux pentes plus marquées.

Quelques boisements lâches, composés de pin sylvestre occupent également les versants des buttes.

L'habitat est groupé, sous forme de hameaux et de bourgs (peu de fermes isolées) répartis le long des routes dans les fonds de vallée, ou au rebord des plateaux.

Dans les vallées les maisons sont, comme dans le bassin de Massiac, couvertes de tuiles canal.
Sur les plateaux, la lauze ou la tuile leur donnent un aspect plus austère.

Les maisons s'organisent en barriades le long des courbes de niveaux et orientent leurs façades vers le Sud.
Seuls Molèdes, Le Bru, Charmensac constituent des bourgs significatifs sur les plateaux.

Les fonds de vallée sont généralement desservis par des routes sinueuses qui n'autorisent que des vues latérales sur le fond de vallées et cours d'eau.
Sur les plateaux elles se signalent dans les paysages par les alignements de frênes qui se détachent en silhouette.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Vallées de la Sianne et de Leyvaux (chapelle)
- Boisements de versant (défrichements)
- Clairières de fond de vallée
- Bourgs sur les plateaux (Molèdes) et sur leurs rebords
- Site de la tour Colombine

Légende

34 - Les plateaux et les vallées

Sommaire

Plateaux de l'Est

PLATEAUX DE L'EST

35 - Les gorges de la Truyère
36 - La haute planèze
37 - La planèze de Saint Flour
38 - Le plateau de Pierrefort
39 - La vallée de l'Alagnon

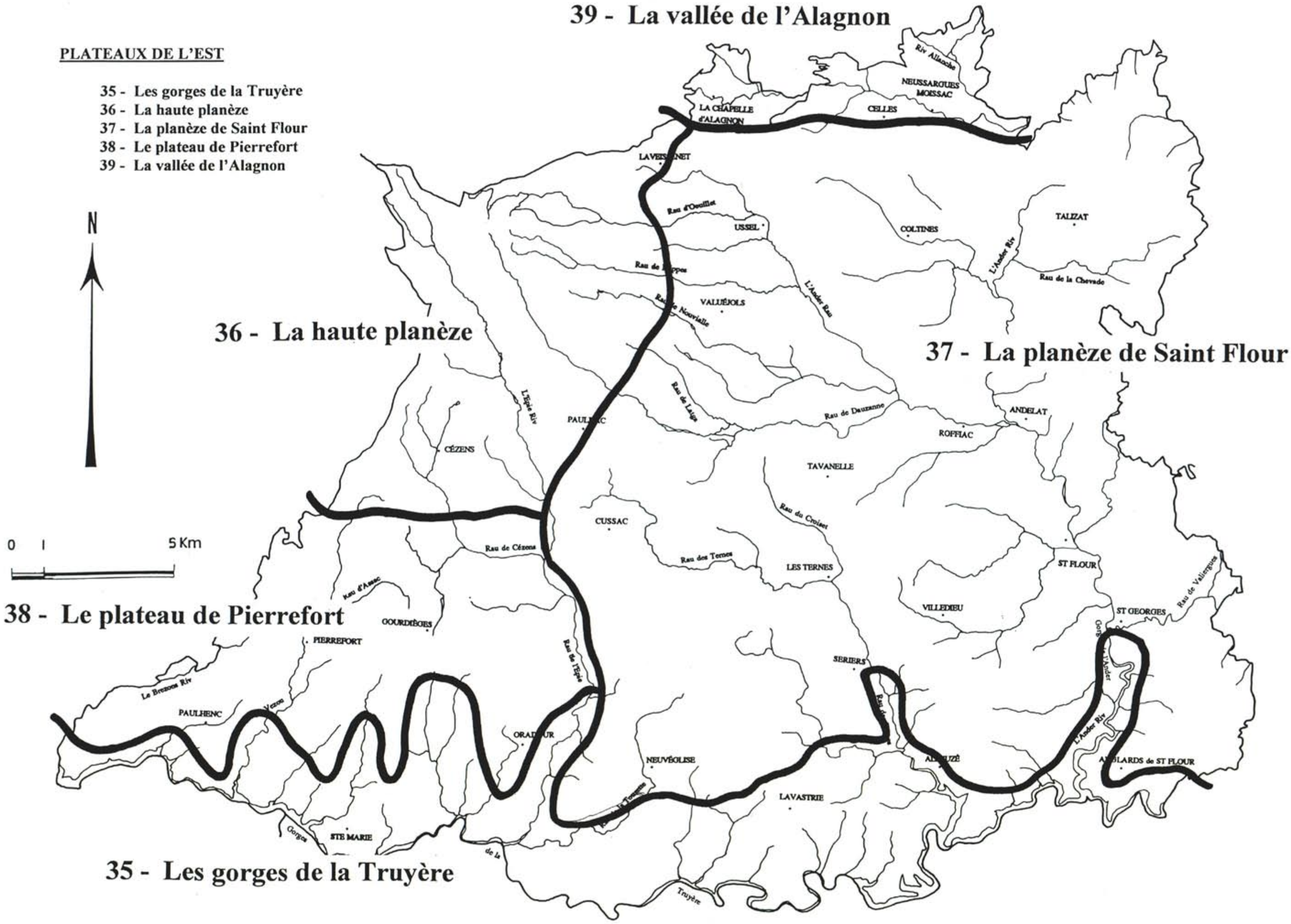

Sommaire

Légende

PLATEAUX DE L'EST

Carte de l'occupation de l'espace

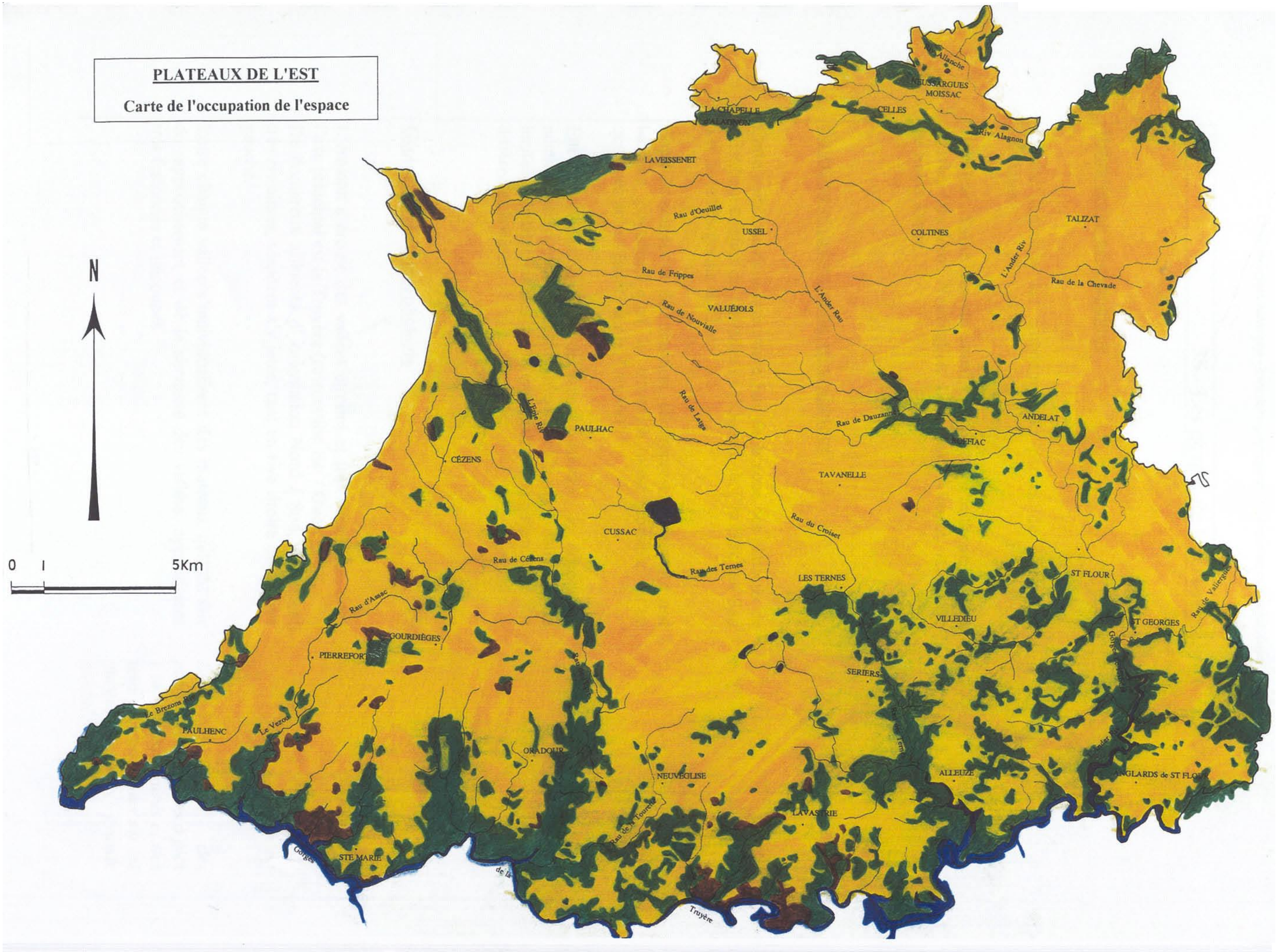

Sommaire

Les gorges de la Truyère

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité regroupe les communes ou parties de communes suivantes :
NARNHAC, SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX, PAULHENC, SAINTE-MARIE, ORADOUR, NEUVÉGLISE, LAVASTRIE, ALLEUZE, ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité constitue la bordure Sud de la zone des plateaux de l'Est, aux confins du Carladez (à l'Ouest), de l'Aubrac (au Sud) et de la Margeride (à l'Est).

Zone de contact et de transition, elle représente surtout une barrière physique, dont la traversée n'est possible qu'en quelques points (ponts sur la Truyère).

Elle s'individualise donc de façon évidente ; le découpage administratif coïncide d'ailleurs avec cette barrière naturelle, les limites départementales et communales s'appuyant sur les différentes rivières.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

L'érosion a creusé des vallées étroites et très encaissées, dont l'axe principal est la Truyère (orientation Est / Ouest).
De nombreux affluents d' orientation Nord / Sud, également très encaissés, viennent s'y jeter, tant en rive droite qu'en rive gauche.

Entre chaque vallée s'individualisent des plateaux qui, du fait du rapprochement et de la sinuosité des vallées, apparaissent très festonnés et découpés.

Les rebords des plateaux offrent des à pics très spectaculaires et des vues panoramiques sur les gorges de très grande qualité.

(vallée de la Truyère) - Reboisement monospécifique de résineux - Alignement des arbres.

D56 (pont de Treboul) - Encaissement très important de la Truyère - Sinuosités de la vallée - Plan d'eau (lac du barrage de Sarran).

Vidange du lac du barrage de Grandval.

Château d'Alleuze - Un élément du patrimoine bâti qui magnifie les paysages.

Village en rebord de plateau. Une situation de balcon - Forte sensibilité paysagère.

D56 (Est de Ste-Marie) - Déprise agricole sur le versant.

Plan d'eau du barrage de Grandval - Une eau domestiquée.

Plan d'eau du barrage de Grandval - Un plan d'eau qui se laisse découvrir de façon fragmentée.

Les paysages sont composés d'une succession de redents et de rentrants, séparés par des vallées encaissées.

Si la covisibilité d'un plateau à l'autre est possible, les relations directes de plateaux à plateaux sont le plus souvent difficiles, voire impossibles.
Les différents plateaux apparaissent donc comme autant de bouts du monde.

Du fait de la très grande vigueur du relief, la transition entre la surface des plateaux et les vallées est très brutale : la rupture de pente est particulièrement marquée, le passage de l'horizontale (plateau) aux pentes très fortes et aux lignes obliques des versants se fait sans transition.
On retrouve la même opposition dans le fond de vallée.

Une forte opposition entre l'horizontalité parfaite de l'eau et les obliques et les verticales des versants.

Une succession de barrages hydroélectriques sur le cours de la Truyère (barrages de Grandval, de Lanau, de Sarrans) a entrainé l'ennoyage des vallées.

Des paysages créés par l'homme, au travers des équipements hydroélectriques, qui s'articulent autour de la présence de l'eau, élément de référence.

Ces barrages ont transformé une rivière de moyenne montagne au cours rapide en une succession de plans d'eau étagés, dont les rives épousent fidèlement le tracé très sinueux des vallées : Truyère, Ander, ruisseau d'Alleuze, Bès, Brezons.

De nombreux méandres, de multiples changements de direction se succèdent, les vues sur la rivière sont fragmentées et ne permettent pas de perception d'ensemble.
La rivière est perçue comme une succession de plans d'eau qui se font suite et non pas comme un seul et même ensemble.

L'eau domestiquée constitue donc l'élément fort de ces paysages : par un jeu de relations visuelles, elle magnifie et met en valeur les reliefs environnants.

La présence de zones d'élargissement du plan d'eau (notamment au niveau des confluences : Bes et Truyère, Brezons et Truyère), où l'eau est particulièrement calme permet un effet miroir (reflets des versants) lui aussi très qualitatif.

En vision lointaine, du fait de la réverbération du soleil, ces plans d'eau apparaissent parfois depuis les rebords des plateaux comme de véritables miroirs. Ils se signalent alors de façon très forte dans les paysages.
Les versants qui surplombent ces plans d'eau sont particulièrement sauvages.
De nombreux affleurements rocheux viennent en casser la régularité.
Ce sont des éléments du paysage particulièrement importants, car spectaculaires : reliefs ruiniformes, pitons rocheux...

Le minéral est très présent dans les paysages. En particulier sa couleur ocre / jaune tranche avec les verts, les rouges ou les jaunes de la végétation.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION SENSIBILITÉS

Les pentes rendant très difficile toute mise en valeur des versants par l'agriculture, ces derniers sont colonisés par des forêts et des landes.

Seuls quelques replats sur les versants sont occupés par de petites parcelles de prairie, dont l'intérêt paysager n'est pas à négliger : variations de couleurs (vert plus soutenu), espace plus ouvert...

Les peuplements forestiers, qui associent hêtre, chêne, pin sylvestre et sapin, sont denses et offrent une grande variété de textures et de couleurs.

Le changement d'aspect des boisements au cours de l'année, l'opposition entre les espèces caduques et les espèces persistantes... rendent l'ambiance des paysages des gorges très variables au cours de l'année.

Quelques reboisements de résineux sur les versants forment, au sein des boisements naturels, des enclaves.

L'alignement des plantations, la forme régulière des parcelles, les couleurs sombres et uniformes rendent les reboisements de résineux particulièrement visibles, en particulier en hiver.

Sur les versants exposés au Sud, la forêt cède la place à des formations végétales plus sèches, notamment des landes composées d'espèces qui témoignent de la pauvreté et de l'acidité des sols.
Ces formations semi ouvertes laissent en partie les sols à nu : roche affleurante, association entre les verts et couleurs ocres de la roche, floraison jaune / mauve.

Composées de fougères, de bruyères, de genêts... ces landes prennent un aspect sauvage et ont une forte valeur paysagère.
Elles introduisent en effet des couleurs vives qui contrastent fortement avec celles des boisements.

Les versants ne pouvant pas faire l'objet d'une mise en valeur, l'agriculture se localise sur les plateaux qui dominent les vallées.
Les limites entre la forêt et les prairies sont très franches et coïncident avec la ligne de rupture de pente.

Une opposition qui s'affirme de façon très nette entre les deux types de paysages : paysages ouverts et humanisés des plateaux, paysages sauvages, fermés ou semi fermés des vallées.

Le relief très vigoureux a conditionné l'implantation des routes qui ont délaissé les gorges trop encaissées.
L'accès au fond de vallée est donc très limité (quelques tronçons de routes seulement), les vues au ras de l'eau sont rares et très ponctuelles.

La surface en eau est le plus souvent inaccessible et n'est perceptible qu'en vision lointaine.
Les rares points d'accès à l'eau revêtent une importance particulière.

La présence de l'homme s'affirme toutefois, mais de façon très ponctuelle, au travers des aménagements en bordure de rivière : installations hydroélectriques (barrages, réseaux aériens, transformateurs...) mais également équipements touristiques (bases nautiques, campings, villages de vacances...).

Les enjeux touristiques forts sur la rivière et à proximité (Lanau, Garabit, Granval...) sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les paysages : risques de surfréquentation, impact des aménagements...
Les vidanges techniques des retenues d'eau sur la Truyère modifient par ailleurs de façon radicale les paysage des gorges, pendant de brèves périodes.

L'absence de routes permettant d'accéder aux fonds de vallée et l'ennoyage par les barrages a rejeté le bâti hors des vallées.
Seuls quelques éléments ponctuels humanisent les paysages : château d'Alleuze sur sa presqu'île, viaduc de Garabit.
Compte tenu de leur situation, ces derniers tendent à renforcer le caractère monumental et spectaculaire des sites.

Bourgs et hameaux se sont logiquement implantés en rebord de plateau, en situation de promontoire (contact espaces agricoles / espaces forestiers).

S'ils permettent, compte tenu de leur implantation, des vues panoramiques spectaculaires sur les gorges, les bourgs implantés en rebord de plateau (Sainte-Marie, Alleuze, Siejac, Oradour...) sont par contre fortement perçus (perception de la silhouette des villages).
Tout élément susceptible d'en modifier l'aspect a des conséquences particulièrement importantes.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Boisements sur versants : défrichement et enrésinement
- Rebord des plateaux et partie supérieure des versants : zone de transition
- Villages sur rebord des plateaux (effet silhouette), points de vue
- Château d'Alleuze et son environnement (chapelle)
- Tronçons de route en fond de vallée (traitement des abords, stationnements...)
- Viaduc de Garabit

Légende

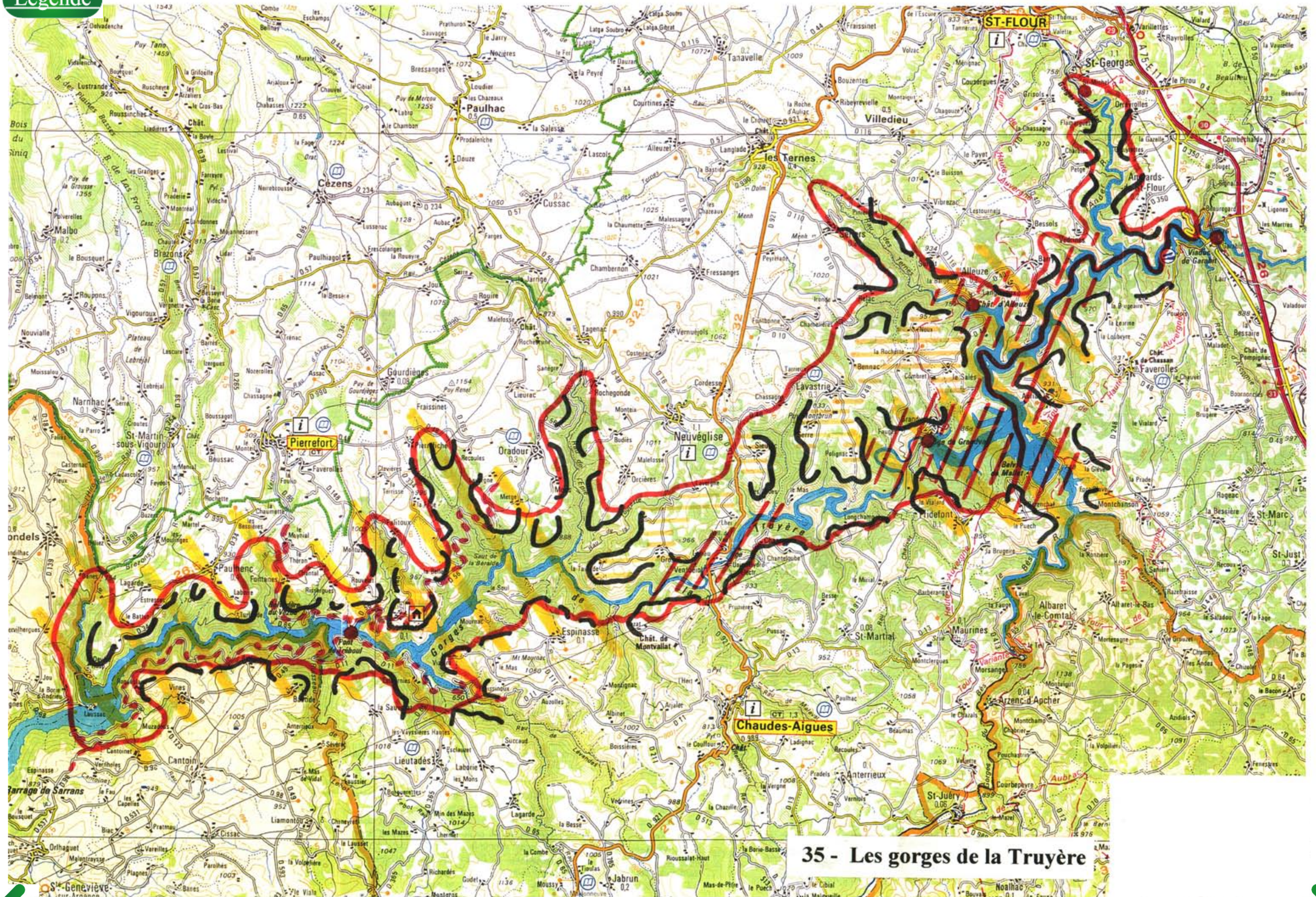

35 - Les gorges de la Truyère

Sommaire

La haute Planèze

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : CEZENS, PAULHAC, VALUEJOLS, LAVEISSENET.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité constitue la partie la plus occidentale des plateaux et des vallées de l'Est.

Le relief est celui d'un plateau en pente douce vers le Sud / Est (altitudes décroissantes : 1500 m à Prat de Bouc, 1100 m à Cezens, 1000 m au contact de la Planèze).

Zone de transition située en périphérie immédiate du Massif dont elle constitue les contreforts, ses limites ne sont pas nettement marquées.

Des transitions douces et progressives, des paysages qui évoluent lentement au fur et à mesure que l'altitude augmente et que les contraintes sont plus marquées.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La topographie est peu vigoureuse, les vallons sont faiblement encaissés, leur profil est très évasé, les versants présentent des pentes faibles.

Y prennent leur source, à partir de nombreuses petites zones humides, les rivières qui iront drainer plus en aval la planèze de Saint-Flour (Epi, Brezons, Ander).

Les prairies humides se signalent dans les paysages par leur végétation spécifique, de couleur vert sombre.

Seul le ruisseau de Prat de Bouc (Epi) présente un encaissement plus important, qui atteint 200 m.
Son profil en auge est caractéristique du système d'érosion glaciaire.

Une vallée encaissée mais dont la largeur atténue l'impression de confinement, en particulier dans sa partie amont.

Buron du Puy de Mercou - Vue des derniers burons à couverture de chaume.

Vallée de l'Epie - Recolonisation du versant par le genêt et les bouleaux.

Plateau de Prat de Bouc - Impact des pistes de ski de fond en été.

Plateau de Prat de Bouc - Parcellaire dessiné par le réseau de murettes - Une présence de l'arbre très faible.

Vallon de Belinay (Epi) - Boisement sur l'ubac, déprise agricole sur l'adret - Vers une fermeture des paysages.

Château de Belinay.

Puy de Mercou - Prairies d'altitude cernées de murets de pierres sèches.

Un ruisseau au cours torrentiel et au lit non stabilisé serpente, en décrivant de nombreux petits méandres, dans le fond plat, dominé par des versants raides,.

La vallée présente une opposition de versants : l'ubac est occupé par des boisements qui soulignent dans les paysages la séparation entre le fond de la vallée et le plateau.

La présence des boisements sur les flancs de la vallée de Prat de Bouc en renforce la perception : ligne sombre dans le paysage, visible de loin, coloris éclatants à l'automne.

L'adret fait quant à lui l'objet d'une mise en valeur par l'agriculture ; il est soumis à un phénomène de déprise susceptible d'entrainer à long terme une fermeture du paysage, tout au moins dans certains secteurs.

Une évolution vers l'instauration d'un couloir forestier venant entailler les plateaux d'estive.
L'envahissement par la lande à genêt assombrit le paysage.

Quelques buttes (points d'épanchement de lave), couronnées de petits boisements de résineux dominent le plateau d'une centaine de mètres (Puys Grandel, de Belle Viste, de Niermont, de Mercou...) et offrent depuis leur sommets des vues panoramiques à 360° sur la planèze, le Massif et la Margeride en arrière plan.

Des reliefs qui ponctuent la surface du plateau et qui sont autant de points d'appel visuels.

OCCUPATION DU SOL, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Le plateau fait l'objet dans sa quasi totalité d'une mise en valeur agricole, différenciée en fonction de l'altitude : les prairies de fauche cèdent progressivement la place, en altitude, à des zones d'estives et de transhumance.

Les parcelles sont délimitées par un réseau de haies et de murets qui « s'éfilochent » et disparaissent progressivement quand les altitudes augmentent.

La présence de l'arbre est de moins en moins forte au fur et à mesure que les altitudes augmentent.

Sur les secteurs mécanisables la tendance est à l'extension des prairies de fauche, au détriment des zones d'estives.
Ce mouvement s'accompagne de la disparition des haies et des murets, remplacés par des fils de fer barbelé.

Certains secteurs (plateau de Cezens) connaissent par contre une déprise agricole (sous pâturage) à l'origine d'une reconquête progressive par la lande à genêt, où apparaissent déjà ponctuellement épineux et bouleaux, sur les affleurements rocheux (rebord de l'Epie).

Les boisements naturels associent le hêtre au pin sylvestre. Compacts et de formes plus ou moins régulières, ils sont très morcelés et apparaissent comme comme autant d'ilôts « posés » sur les plateaux.

Leurs lisières tendent à être moins franches : zone de déprise en périphérie des boisements.

Les reboisements à base de résineux s'individualisent par rapport aux boisements naturels : formes géométriques, lisières tirées au cordeau.

Taches sombres dans des paysages très ouverts , ces boisements ont un impact visuel important : le regard est naturellement attiré et se focalise sur eux.
Leur impact paysager est d'autant plus important qu'ils sont situés sur les crêtes. Ils constituent alors la ligne d'horizon. Leur aspect dentelé est en opposition avec lignes pures des prairies.

On atteint sur ces plateaux, vers 1200 m, la limite supérieure de l'habitat permanent (hameaux de La Sagnette, de Serverette, de la Douaderche...), relayé par des fermes d'altitude (vacheries) qui coexistent, dans les zones d'estive, avec des burons.
Ces derniers, forme d'habitat temporaire, couvrent l'ensemble du territoire d'un semi régulier.
Leur localisation est souvent liée à la présence de sources.

L'implantation du bâti est généralement déterminée par la recherche de l'ensoleillement (versants exposés au Sud comme dans la vallée de Prat de Bouc) et la protection contre les vents (replis de terrain).
Discrets dans le paysage par leur « mimetisme » avec le milieu (demi enterrés, matériaux prélevés sur place...), la présence des burons est souvent trahie par un arbre isolé ou un rideau d'arbres, destinés à en ombrager les abords.
Ces éléments arborés sont très visibles dans les paysages où l'arbre est par ailleurs rare.

Les équipements et aménagements touristiques (pratique du ski nordique) situés en tête de vallée du ruisseau de Prat de Bouc, même s'ils restent encore limités (transformation du bâti préexistant et un peu d'urbanisation), ont néanmoins un impact visuel non négligeable dans ces paysages ouverts où les vues très longues.

La tête de vallée humanisée par la présence des équipements touristique, dans une ambiance naturelle de montagne, donne une impression de dégradation très forte du paysage : pistes en terre dénudée, érosion du sol, infrastructures en piètre état.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Zones humides
- Burons
- Buttes couronnées de bosquets de pins sylvestres

Légende

36 - La haute planèze

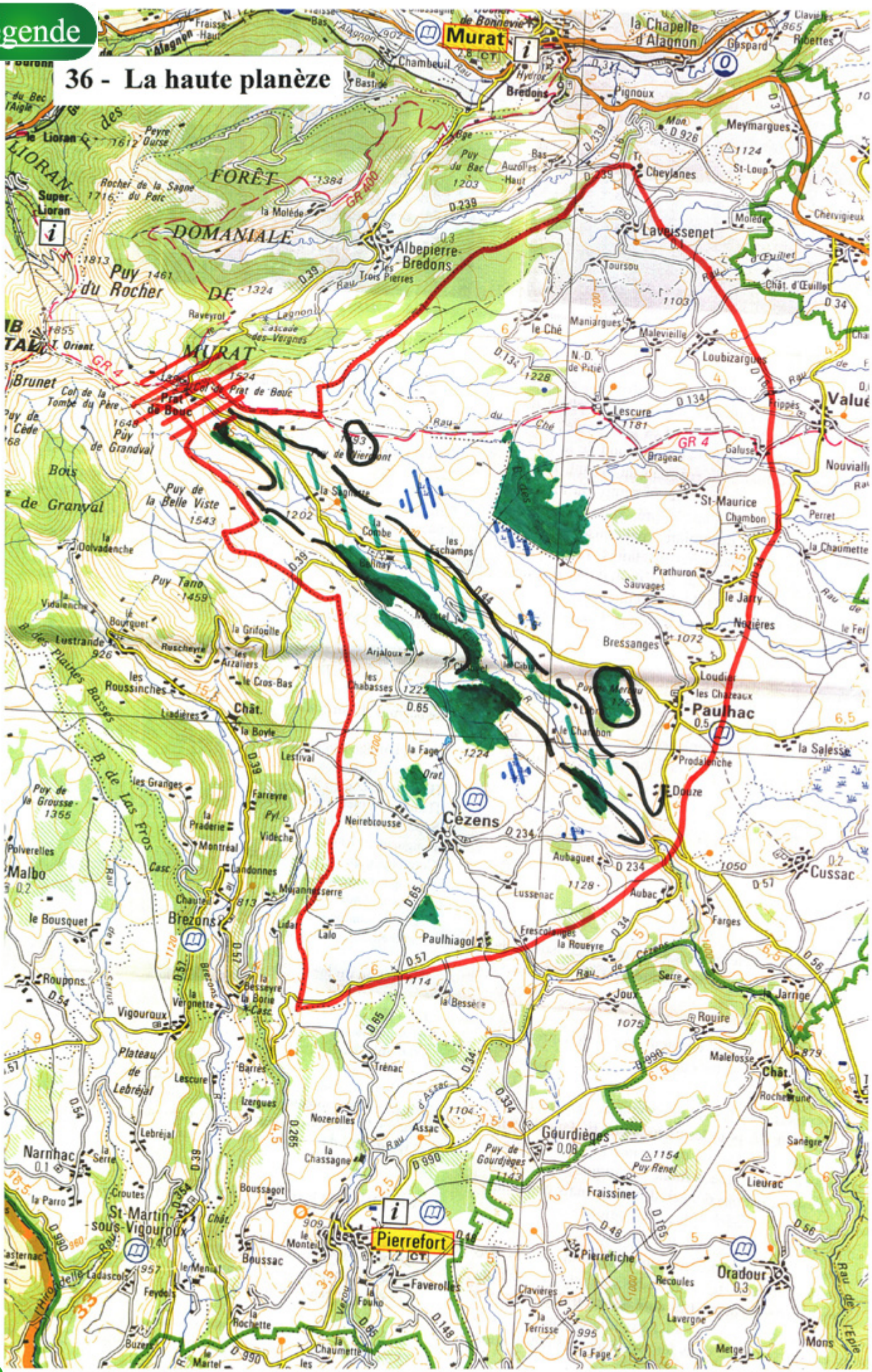

Sommaire

La planèze de Saint-Flour

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : NEUVÉGLISE, LAVASTRIE, SERIERS, LES TERNES, VILLEDIEU, ANGLARDS DE SAINT-FLOUR, SAINT-GEORGES, SAINT-FLOUR, CUSSAC, VALUEJOLS, LAVEISSENET, USSEL, COLTINES, TALIZAT, ANDELAT, ROFFIAC, ALLEUZE, PAULHAC, TANAVELLE, NEUSSARGUES - MOISSAC, ROFFIAC

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Les paysages de cette unité sont parmi ceux du Cantal qui bénéficient d'une image forte.
Ce sont des paysages identitaires, qui s'appuient sur un relief de plateaux - les planèzes -, situés en périphérie Est du Massif.

Le contraste avec les paysages vigoureux de la montagne (pentes fortes, dénivelés importants, prédominance des lignes obliques...) est particulièrement marqué, le passage des uns aux autres se faisant quasiment sans transitions.

Les vallées de l'Alagnon au Nord et de la Truyère au Sud, accidents topographiques et/ou géologiques, marquent de façon nette les limites de l'unité.

A l'Est, une fois passé les rebords des plateaux, la transition avec la Margeride est plus subtile, car plus progressive.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Les formes de relief et les paysages trouvent essentiellement leur origine dans la géologie.
On se situe en effet dans une zone d'épanchement de laves fluides issues du Massif (basaltes) qui, en recouvrant la topographie préexistante, ont abouti à la formation de grands plateaux d'altitude (1000 à 1200 mètres d'altitude).

Les plateaux d'altitude sont soumis à des conditions météorologiques très contraignantes, dont les effets, au cours des saisons, ne sont pas sans conséquences sur les paysages (vents, enneigement...).
La platitude donne de l'austerité et de la rudesse aux paysages.

Buron du Puy de Mercou - Vue des derniers burons à couverture de chaume.

Vallée de l'Epie - Recolonisation du versant par le genêt et les bouleaux.

Plateau de Prat de Bouc - Impact des pistes de ski de fond en été.

Plateau de Prat de Bouc - Parcellaire dessiné par le réseau de murettes - Une présence de l'arbre très faible.

Vallon de Belinay (Epi) - Boisement sur l'ubac, déprise agricole sur l'adret - Vers une fermeture des paysages.

Entaillés par de grandes vallées glaciaires et/ou fluviatiles issues du massif (Alagnon, Brezons, Ander), leur rebord est parfois souligné par la présence d'affleurements rocheux dont les plus connus sont sans doute les orgues basaltiques de Saint-Flour.

Dans les vallées qui entaillent les plateaux, les paysages se ferment de façon assez brutale et inatendue.
Le contraste est important avec les paysages ouverts qui caractérisent la planèze.

Sur la planèze, en dehors des vallées, les pentes restent peu marquées et se caractérisent par leur grande douceur, les lignes horizontales dominent.

Les vues rasantes dominantes rendent les éléments verticaux très visibles.

Mais si le relief peut paraître, a priori, homogène, il présente dans le détail certaines variations.
La monotonie des plateaux est en effet rompue par des ondulations très lâches et des microdépressions correspondant à des zones de surcreusement glaciaire.

Même si les dénivelés restent peu importants (de l'ordre du mètre), ils permettent néanmoins quelques vues légèrement dominantes, qui contrastent avec les vues rasantes, plus fréquentes.
Ils hébergent souvent des petites enclaves paysagères inaperçues au premier regard.

Quelques points d'émission de laves sur les plateaux, restés en relief, ont d'autre part donné naissance à de petites éminences, les puys (Puy de Talizat...).

Seuls éléments de relief dominant d'une centaine de mètres les plateaux, les puys sont très perçus et jouent un rôle particulièrement important dans les paysages, puisqu'ils attirent naturellement le regard.
Leur impact est d'autant plus important que leur sommet est occupé par des boisements ou des éléments bâtis (village de Tanavelle).

Les pentes étant faibles et les dénivelés peu importants, les eaux ont du mal à s'écouler et ont donné naissance à une hydrologie incertaine.

Neuvéglise - Draille.

D48 entre Lavastrie et Neuvéglise - Des paysages ouverts - Un parcellaire dessiné au sol (murets, alignements d'arbres, variation des tons de vert).

Vallon boisé (pin, bouleau et chêne).

Marais de Lascols - Un écoulement de l'eau qui se fait très difficilement.

Les ruisseaux ne se sont pas encaissés, leur cours, très lent et sinueux, semble hésiter dans la direction à suivre.

Ces ruisseaux rompent souvent la monotonie des paysages, grâce aux quelques arbres isolés ou aux petits bosquets qui les bordent (Tanavelle, Roffiac...).

Les microdépressions, souvent colmatées par les argiles issues de l'altération des basaltes, constituent des secteurs imperméables où viennent s'accumuler les eaux de ruissellement. Elles accueillent des zones humides (sagnes, narses...), dont la grande valeur biologique et paysagère a été reconnue au travers des inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Zones Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Selon la période de l'année et la pluviomètrie, le niveau de la nappe fluctue. Des périodes d'engorgement (en automne et au printemps) alternent avec des périodes de relatif assèchement.
Il en résulte une grande variabilité de l'aspect de ces zones humides au cours de l'année.

Les paysages du secteur situé au Sud de Saint-Flour (Saint-George, Villedieu, Anglards de Saint-Flour) présentent plus de diversité dans la topographie.

Son caractère plus complexe s'explique en partie par un changement dans la nature des roches : viennent y affleurer des roches du socle, dans lesquelles les cours d'eau se sont plus encaissés.

Les grands plateaux monotones du reste de la planèze laissent la place à un réseau de petites vallées multidirectionnelles aux versants en pentes plus fortes.

OCCUPATION DU SOL, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Du fait de la topographie très plane et de la mise en valeur, les paysages sont ouverts et les vues très longues avec, en arrière plan et selon l'orientation de l'observateur, le Massif du Cantal, la masse sombre du plateau boisé de la Margeride ou l'Aubrac.
C'est en particulier le cas dans la partie Ouest de la planèze, au Nord d'une ligen Cussac / Les Ternes, où les paysages offrent de grandes perspectives.

Dans ces paysages, le ciel et toutes ses variations de couleurs, d'intensité... tiennent une place particulièrement importante (ambiances).

La Planèze de Saint-Flour a fait l'objet dans sa quasi totalité d'une mise en valeur ancienne par l'agriculture.

Cette dernière a connu des bouleversements très importants depuis le siècle dernier, marqué par le passage de cultures vivrières (céréales, poix, lentilles) à une agriculture tournée vers l'élevage (bovins et, de plus en plus, chevaux).
Les prairies sont omniprésentes, ponctuées de quelques parcelles cultivées (relictuelles).

L'impact visuel des champs cultivés est important : ils introduisent une diversité des couleurs (verts et ocre/brun) et soulignent le découpage du parcellaire.
La nature des cultures ou le degré d'avancement de la fauche permettent, en introduisant un patchwork de verts et d'ocres, une lecture du parcellaire, « à plat ».

Mais si les cultures ont pratiquement complétement disparu, l'ancien système agricole continue à marquer les paysages, le parcellaire ayant peu évolué.

Loin d'être homogènes, les parcelles sont de tailles différentes selon les secteurs.

Elles sont le plus souvent de taille assez importante et de forme rectangulaire, limitées par des clôtures en barbelé.

Les parcelles sont plus petites dans le secteur situé entre Paulhac et Cussac.

Les murets de pierres sèches (issues de l'épierrement des sols) et les alignements de frênes qui les accompagnent en soulignent les limites et tendent à cloisonner les paysages.

Les murets de pierres sèches présentent un intérêt patrimonial et historique : y sont souvent intégrés des éléments du petit patrimoine rural : abris de berger, croix, calvaires...

Leur plus forte densité au Sud d'une ligne Cussac / Les Ternes et à proximité des villages, associée à des alignements d'arbres le long des routes, y crèent des ambiances plus fraîches et plus intimistes.

L'association, particulièrement qualitative, entre le végétal et le minéral donne une certaine sensibilité à ces paysages d'apparence austère.

Les frênes, dont le feuillage était autrefois utilisé comme fourrage d'appoint pour le bétail se signalent dans les paysages par leur port différent de celui des arbres à l'état naturel (arbres têtards).

Ce patrimoine arboré est susceptible d'évoluer.
L'émondage des arbres, tombé aujourd'hui en désuetude, occasionne des problème d'entretien et de pérénité.
Se pose également le problème du renouvellemet de ces alignements, souvent constitués d'arbres âgés.

Dans les zones humides, les limites de parcelles sont souvent concentriques, matérialisées par un réseau de pierres sèches qui, outre leur rôle sur le plan de la circulation des eaux, structurent fortement les paysages (tracé rectiligne et géométrique).
Ces zones humides tranchent également dans les paysages par leur végétation spécifique, aux verts plus soutenus.

Ces sites à forte valeur paysagère et patrimoniale (milieux naturels remarquables) sont aussi le siège d'une mise en valeur ancienne, sous forme d'un élevage extensif en milieu humide (narse de Nouvialle).

La surface des plateaux est ponctuée de bosquets clairs de résineux (pin sylvestre), le plus souvent situés sur les éminences (Puys).

Les bosquets de pin sylvestre ont un impact visuel particulièrement important : taches sombres dans le paysage, ils sont très visibles, de loin.
Le problème de la pérennité de ces boisements de pin se pose également : sujets âgés (80 ans), appartenant à une même génération.

Quelques forêts denses (feuillus mélangés aux résineux) se localisent d'autre part en périphérie de la planèze, dans les vallées encaissées qui entaillent les plateaux : Ander, ruisseau des Ternes...

Le bâti est très regroupé, sous forme de bourgs et de « villages » (hameaux) régulièrement répartis et qui constituent autant « d'archipels ».
Il prend la forme de grandes fermes / étables mitoyennes à la maison d'habitation.

Une grande cohérence dans l'architecture.

De couleur foncée (utilisation du basalte pour les murs), le bâti est très visible et attire particulièrement l'œil.
Les éléments verticaux (clochers) constituent des repères (points focaux).

Les villes et villages situés en bordure de plateau (Oradour, Seriers, Tagenac, Saint-Flour...) offrent d'autres modes de perception et sont d'autant plus sensibles que leurs silhouettes se détachent.
Dans le secteur situé au Sud de Saint-Flour (Saint-George, Villedieu, Anglards de Saint-Flour), les contraintes plus fortes sont à l'origine d'une occupation et d'une mise en valeur par l'homme moins homogènes que sur le reste de la Planèze.

La place des bourgs dans les paysages est accentuée quand ils sont situés en position dominante (Tanavelle).

Si les boisements (feuillus et résineux) occupent les espaces non agricoles et sont beaucoup plus présents dans les paysages, ils restent toutefois très morcelés.

Il en résulte des paysages fragmentés : alternance de zones dégagées, isolées les unes des autres par des cordons forestiers, souvent reliés les un aux autres par un réseau de haies bocagères.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Réseau de murets de pierres sèches : intérêt d'autant plus marqué qu'il est associé à des éléments végétaux (haies sur murets)
- Bosquets de pins : problèmes de leur pérennité et de leur gestion
- Alignements de frênes : état phytosanitaire des arbres les plus âgés
- Zones humides (narses et sagnes) : modification par le drainage pour une mise en valeur agricole. Projet d'exploitation minière (diatomite)
- Site de Tanavelle (bourg) : relations visuelles fortes entre village et son environnement paysager (réseau de haies et de murets sur versants, convergents vers bourg)
- Orgues de St-Flour
- Site du château et de la cascade du Saillant

Légende

37 - La planèze de Saint Flour

Sommaire

Le plateau de Pierrefort

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : PIERREFORT, SAINTE-MARIE, ORADOUR, GOURDIÈGES, PAULHENC.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le plateau de Pierrefort est séparé du reste de la Planèze par des limites, en particulier à l'Est, au Sud et à l'Ouest, qui sont particulièrement bien marquées et qui correspondent à des vallées encaissées : gorges de l'Epi et de la Truyère, vallée glaciaire du Brezons.

Vers le Nord, la transition est plus douce, le passage aux zones d'estives de la Haute Planèze se faisant de façon progressive.

Le plateau présente une pente descendante vers le Sud. Les altitudes atteignent 1100 m en amont de Pierrefort et 900 m à l'extrême Sud, sur le plateau qui domine la Truyère.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le plateau de Pierrefort présente des points communs avec le reste de la Planèze : même type de roches (basaltes), présence de petits reliefs (puy d'Assac...) correspondant à des points d'épanchement de laves...
Il s'en distingue toutefois par sa topographie plus chahutée et sa mise en valeur.

Des paysages qui se démarquent de ceux du reste de la planèze par leur caractère plus fermé et plus diversifié.

L'impression de vastitude qui caractérise la planèze voisine est en particulier ici beaucoup moins forte, puisqu'il n'y a plus de grands espaces dégagés s'étendant à perte de vue.
Le réseau hydrographique est également moins indigent : le plateau est drainé par un réseau de rivières assez dense d'orientation Nord / Sud (ruisseaux de Mont Jalou, du Vezou...).

Vallée de Vezou (vue depuis la D65) - Des paysages humanisés = habitat dispersé, mise en valeur agricole des versants.

Vallée du Vezou - Des paysages qui laissent une large place à l'arbre.

Vallée du Vezou (aval de Pierrefort) - Une vallée qui s'encaisse progressivement de l'amont vers l'aval - Des paysages qui se ferment.

Interpénétration entre boisements et prairies.

Ouverture des paysages sur la surface du plateau.

Plateau de Lebréjal - Opposition entre les boisements de résineux sur les éminences et les boisements de feuillus dans les vallons.

Vallée du Vezou (vue depuis la D65) - Village sur versant - Homogénéité du bâti.

Pierrefort - Une situation de balcon dans la vallée du Vezou.

Dans leur partie amont, ces ruisseaux serpentent dans des vallées évasées et ouvertes.
Vers l'aval, ils s'enfoncent de plus en plus et prennent un aspect sauvage.
Les dénivelés sont alors importants (50 m et plus quand on s'approche de la Truyère), les versants sont pentus et très boisés.

Au fond de véritables gorges, les cours d'eau disparaissent sous la végétation et échappent aux regards.

Seule fait figure d'exception la vallée de l'Epi, qui reste encaissée sur la totalité de son cours.

A l'extrême Sud, la dissection par le réseau hydrographique a conduit à la formation de petits replats digités, séparés les uns des autres par des gorges boisées.

La vigueur des reliefs s'accentue vers le Sud, les paysages deviennent de plus en plus découpés.

Le sommet des versants présente une rupture de pente très nette. Chaque plateau s'individualise par rapport aux autres, permettant la covisibilité mais pas de relations directes.

Les rebords de plateaux offrent des vues panoramiques sur les vallées et en particulier sur la Truyère.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les contraintes topographiques ayant tout naturellement conditionné l'aménagement et la mise en valeur par l'homme, il y a une forte opposition entre les paysages des plateaux et ceux des vallées.

Des paysages « champêtres », moins typés que ceux du reste de la planèze, où l'arbre est plus présent.

Les plateaux sont le domaine des prairies de fauche.

Une mutation des paysages consécutive à l'agrandissement du parcellaire (disparition du réseau bocager).
Des vallées boisées, aux paysages fermés.

Les parcelles sont délimitées par un réseau de haies au maillage assez lâche, voire très lâche : souvent grandes (en particulier aux alentours de Pierrefort), elles tendent encore à s'agrandir, sous l'effet des regroupements.

Les versants et les fonds de vallées les plus encaissées sont colonisés par des boisements denses et impénétrables, qui en accentuent le caractère sauvage.

En périphérie des boisements, le réseau bocager plus dense assure la transition avec l'espace agricole.
Contrairement au reste de la planèze, les haies sont constituées d'une strate arbustive bien développée, qui tend à cloisonner les paysages. C'est particulièrement le cas dans la partie Est de l'unité.

Les versants les moins pentus font l'objet d'une mise en valeur partielle qui favorise une imbrication étroite entre les forêts et les espaces voués à l'agriculture.

Selon que la rupture de pente (hauts des versants) est marquée ou non, le contact entre la surface des plateaux et les versants des vallées est plus ou moins franc.
La transition est brutale (lisière forestière nette) quand la rupture de pente est bien marquée, beaucoup plus douce dans les autres cas.

Quelques plantations de résineux sur les plateaux, souvent très compacts (forte densité de peuplement) ont un impact visuel important : masse sombre, parcelles souvent de taille importante.

Un habitat dont la répartition est conditionnée par le relief.

L'habitat est plus dispersé que sur le reste de la Planèze : bourgs-centre et hameaux secondaires (« villages »), fermes isolées plus nombreuses vers le Sud (espace plus compartimenté).

Un site particulièrement sensible : Pierrefort.

Pierrefort occupe, en tête de vallée du Vezou, au moment où la vallée s'encaisse, une situation de balcon permettant deux types de perception.

Depuis le Nord, la vue panoramique est plongeante, le bourg est perçu dans sa globalité (noyau initial et urbanisation périphérique sous forme de lotissements).
Depuis l'aval, la vue en contre plongée rend particulièrement bien perceptible cette situation de balcon.
Des séquences visuelles du même mode se reproduisent pour d'autres villages en situation similaire.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Site de Pierrefort
- Réseau bocager sur plateau
- Forêts de pente

Légende

38 - Le plateau de Pierrefort

Sommaire

La vallée de l'Alagnon

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de commues suivantes : LA CHAPELLE D'ALAGNON, CELLES, NEUSSARGUES - MOISSAC, VIRARGUES.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité se structure autour d'une artère principale orientée Est - Ouest, la vallée de l'Alagnon, qui vient profondément entailler les zones de plateaux basaltiques.

Un axe de circulation majeur (liaison Aurillac / Clermont Ferrand) qu'empruntent la route nationale et le chemin de fer et qui permet d'accèder au cœur du Massif cantalien.

Les paysages y sont particulièrement perçus et les enjeux paysagers, forts.

Elle constitue une zone de séparation entre la planèze de Saint-Flour au Sud et la partie méridionale du Cézallier au Nord (plateau de la Pinatelle).

GÉOLOGIE, RELIEF ET MORPHOLOGIE

Du fait des dénivelés importants (une centaine de mètres), la vallée de l'Alagnon apparaît comme une coupure topographique majeure dans les paysages.

Evasée et riche de zones d'élargissement, la vallée ne donne pas un sentiment de confinement sur la totalité de son déroulement.
C'est en particulier le cas au niveau de la confluence entre l'Alagnon et l'Allanche, qui a donné naissance à un petit bassin topographique occupé par Neussargues - Moissac.

Une vallée qui se ferme brusquement au sortir du Massif.

Rocher de Laval - Pointement basaltique témoignant de l'activité volcanique.

La vallée de l'Alagnon - Un axe de communication majeur dans le Cantal.

Une présence de l'arbre très affirmée - Boisements continus sur les versants, bosquets et réseau bocager en fond de vallée.

Des versants secs - Pierriers progressivement colonisés par la végétation.

Site de Neussargues-Moissac (vu depuis la N122) - Un bourg dans un écrin végétal.

Adret de la vallée de l'Alagnon - Des milieux secs et pauvres favorisant l'installation du pin sylvestre.

Pratiquement rectiligne en amont de Neussargues, elle présente un profil en auge caractéristique : fond large où la rivière sinue, dominé par des versants raides et dissymétriques.

En aval de Neussargues, les paysages changent très rapidement et de façon radicale : la vallée s'encaisse brusquement dans les roches du socle et acquiert un profil en V marqué. Les boisements occupent la totalité des versants.

Une coupure paysagère particulièrement marquée en aval de Neussargues.

Là où l'encaissement est le plus marqué, la vallée se transforme en véritables gorges

Les gorges en aval de Neussargues constituent un des seuls endroits dans le département où ce type de paysages très spectaculaire peut être perçu par un très grand nombre de personnes, du fait de la présence de la route à grande circulation.

Les versants exposés au Sud se caractérisent par une topographie complexe, faite de multiples petits replats et de ruptures de pente, où pointent de nombreux affleurements rocheux.
Les versants exposés au Nord, plus pentus, présentent un profil beaucoup plus régulier.
La rupture de pente en sommet de versant est généralement bien marquée.

Aux lignes horizontales dominantes des plateaux s'opposent la forte déclivité et la complexité du profil des versants.

Les rebords des plateaux présentent dans leur tracé de nombreux festons en à-pics qui surplombent la vallée de part et d'autre.
Ils sont souvent soulignés par des entablements rocheux (anciennes coulées de lave) qui dominent des éboulis de basalte (environs de Celles et de Neussargues).
Cette présence du minéral est affirmée, de Murat jusqu'à Neussargues, par les necks basaltiques (anciennes cheminées volcaniques) qui se dressent et qui dominent les versants.

Des reliefs caractéristiques du volcanisme.
Spectaculaires, ils se détachent dans les paysages et sont visibles de très loin.

OCCUPATION DU SOL, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Les paysages associent différents terroirs complémentaires : fonds de vallée, versants et plateaux.
Chacun d'entre eux fait l'objet d'une mise en valeur spécifique et offre de ce fait des physionomies contrastées.

Les fonds de vallée, utilisés par l'agriculture, associent prairies de fauche et pâturages.

Des paysages de fond de vallée fragmentés et compartimentés (haies, ripisylve, quelques boisements ponctuels).

Le parcellaire y est irrégulier, délimité par un réseau de haies qui se densifie dès que les pentes deviennent plus affirmées (en particulier en pied de versant).

Une interprénétation entre les domaines agricole et forestier en pied de versant..

Les haies qui délimitent les parcelles associent un étage arbustif (noisetier, aubépine...) et un étage arboré (frêne).

La vallée de l'Alagnon est celle du Massif où le pin est le plus présent.

Une végétation et des paysages qui annoncent déjà la Planèze de Chalinargues toute proche.
Le pin donne par endroit aux paysages un aspect presque méridional, qui se confirme plus en aval (en particulier dans le bassin de Massiac).

L'adret, à la topographie complexe (nombreux replats et ruptures de pente, affleurements rocheux,...) et aux sols squelettiques plus secs, accueille des forêts claires composées de chêne Pédonculé associé au pin sylvestre.

Cette couverture irrégulière laisse apparaître de nombreuses zones dénudées où viennent s'intercaler ponctuellement, sur certains replats, des petites parcelles agricoles (prairies et pâtures) en partie en voie d'abandon.

Boisements, landes et prairies sont étroitement mélés, les paysages sont semi ouverts. Ils tendent localement à se fermer progressivement sous l'effet du sous-pâturage.

L'ubac est quant à lui occupé par une forêt où le hêtre domine, mélangé au pin.
Quelques reboisements de résineux sur les versants contrastent par leur couleur et leur texture avec les boisements naturels.
En pied de versants, les lisières forestières sont sinueuses, en fonction de la microtopographie.

Les bords de rivière accueillent une ripisylve souvent fournie, bien visible dans les paysages, qui soustrait partiellement l'eau aux regards.

La route (située en rive gauche de l'Alagnon) et la voie ferrée (en rive droite) empruntent toutes deux la vallée.

La voie de chemin de fer s'adapte au relief et se fait discrète dans le paysage, bien que quelques ouvrages d'art en signalent toutefois la présence.

La route située en pied de versant est légèrement en surplomb par rapport au fond de vallée.
Son tracé sinueux la fait successivement s'écarter et se rapprocher de la rivière et offre ainsi des vues intéressantes sur le cours d'eau.

Les routes transversales secondaires permettent d'accéder sur le plateau, en profitant souvent des vallons latéraux assez encaissés.

Des séquences paysagères qui offrent une succession de paysages : paysages semi - ouverts dans le fond de vallée, paysages fermés lors de la traversée des forêts de versant, paysages ouverts sur les plateaux.
Les changements d'orientation de la route font se succéder des vues dans l'axe de la vallée et des vues transversales.
Les routes situées en rebord de plateau (situation de balcon) offrent des vues panoramiques sur la vallée et sur le plateau en vis à vis.

Situé dans le bassin de confluence Allanche / Allagnon, Neussargues constitue un noeud de communication routier et ferroviaire.

Le bourg prend un aspect urbain (cités pavillonnaires en périphérie) et industriel (gare de triage).

Le bâti est groupé et se répartit dans la vallée, indifféremment en rive droite et en rive gauche.
Dans le fond de la vallée, il est implanté en pied de versant (sur des terrasses) ou le long de la rivière, légèrement en retrait.
Quelques implantations sont également présentes plus haut sur le versant (replats topographiques), souvent en limite de forêt (Celles).

La route conditionne le développement de l'urbanisation qui se fait de façon linéaire le long de la RN 122 (pavillonaire).

Des bourgs et des hameaux régulièrement répartis, qui humanisent les paysages.
Quelques éléments bâtis constituent des signaux visuels dans les paysages : château de Joursac...

Un risque de mitage des paysages lié au développement du bâti.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Forêts de versants qui constituent le fond du paysage : harmonie de ces boisements et sensibilité vis à vis des reboisements où de l'exploitation forestière ;
- Petits bosquets de pin sylvestre, souvent diffus mais jouant un rôle important dans la perception des paysages ;
- Abords RN 122, principal axe de découverte de la vallée :premiers plans ;
- Bourgs répartis régulièrement : homogénéité à préserver ;
- Réseau bocager dans vallée (transition forêt / espace agricole) ;
- Necks : anciennes cheminées volcaniques (certaines d'entre elles font déjà l'objet d'une exploitation pour la production de granulats (carrière du rocher Laval).

Légende

39 - La vallée de l'Alagnon

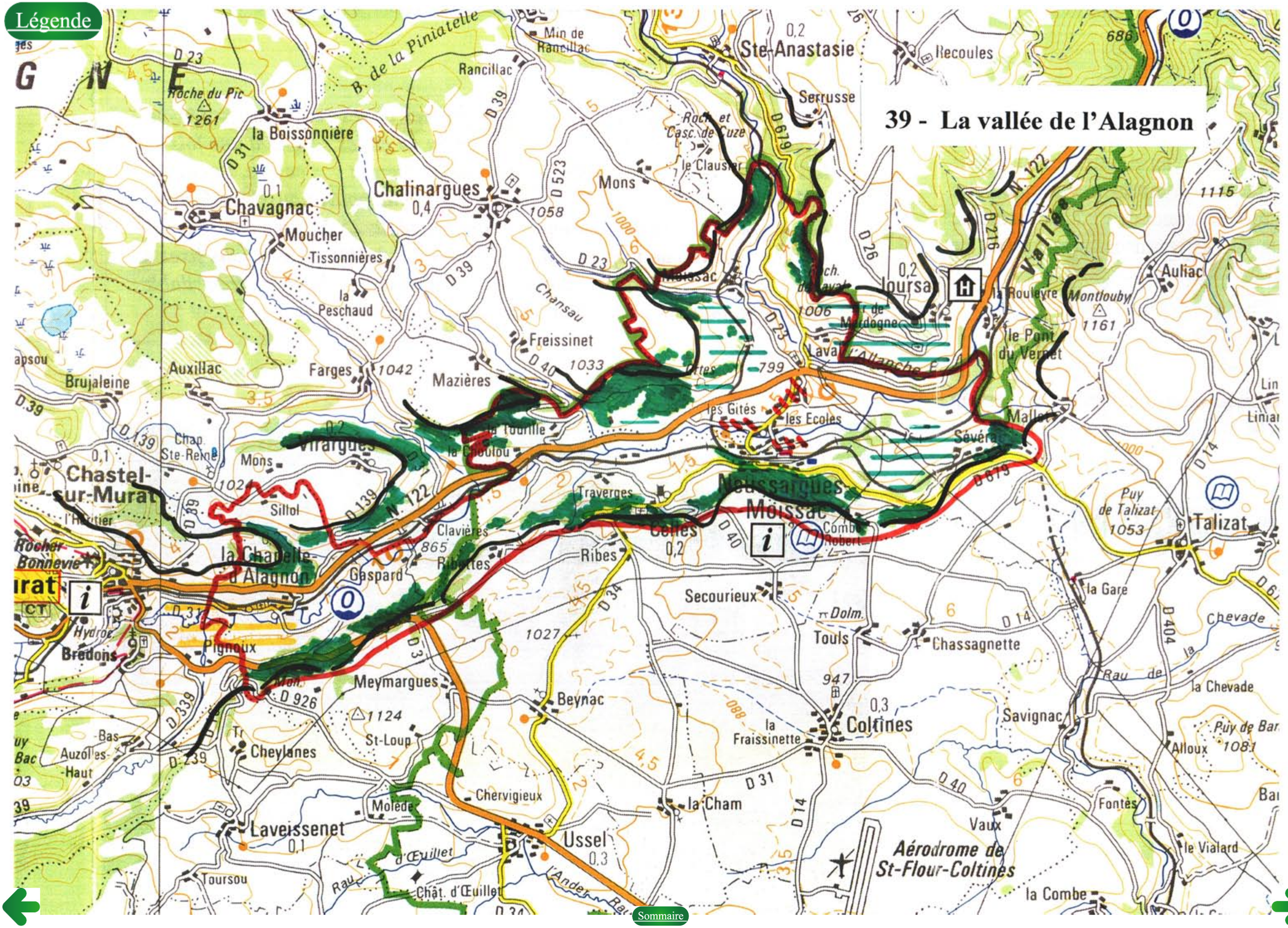

Sommaire

Plateaux et vallées de l'Ouest

40 - La planèze de Salers
41 - Les plateaux de Girgols, de Tournemire et de Saint Chamant

40 - La planèze de Salers

41 - Les plateaux de Girgols, de Tournemire et de Saint Chamant -

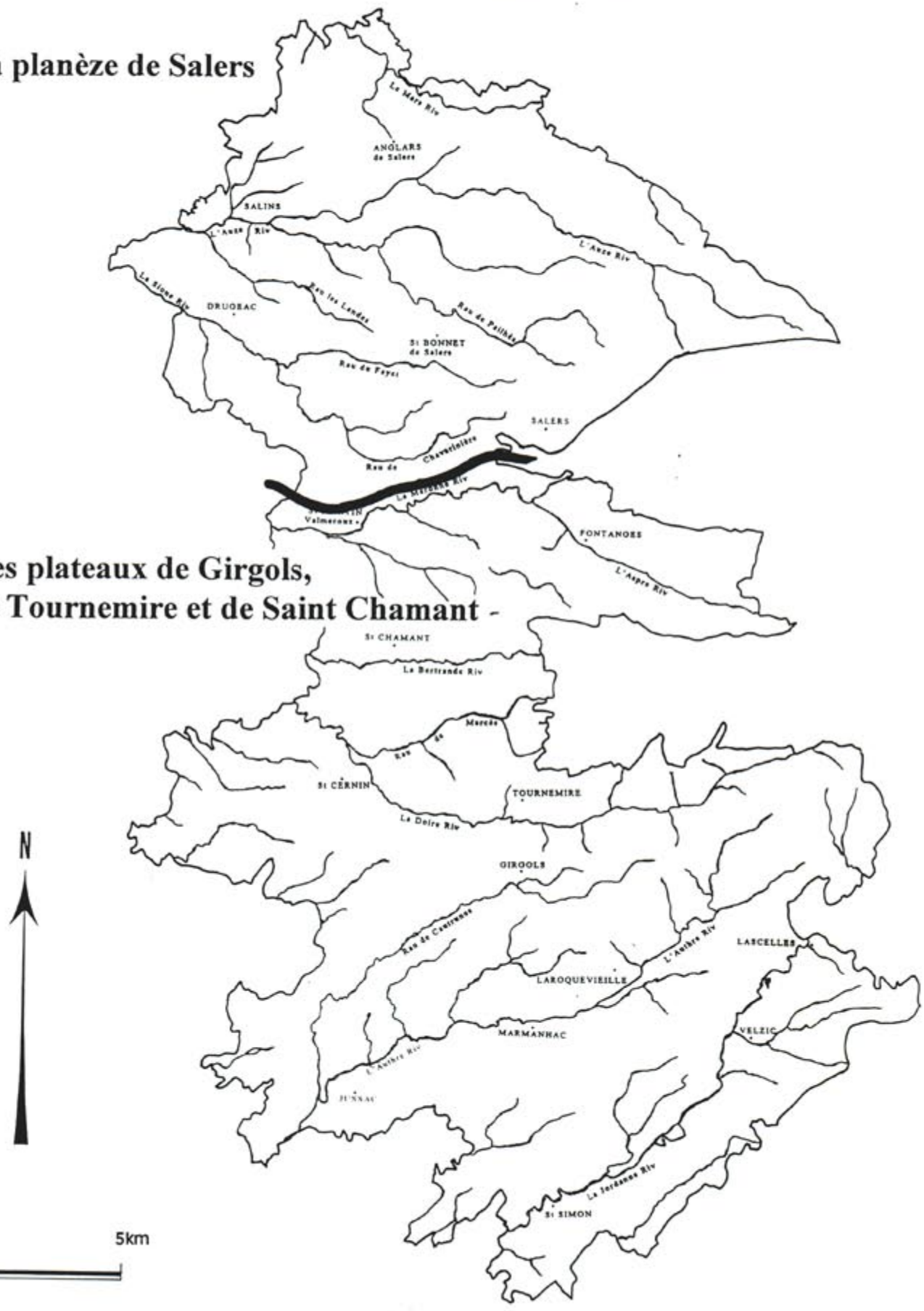

Légende

PLATEAUX ET VALLÉES DE L'OUEST

Carte de l'Occupation de l'Espace

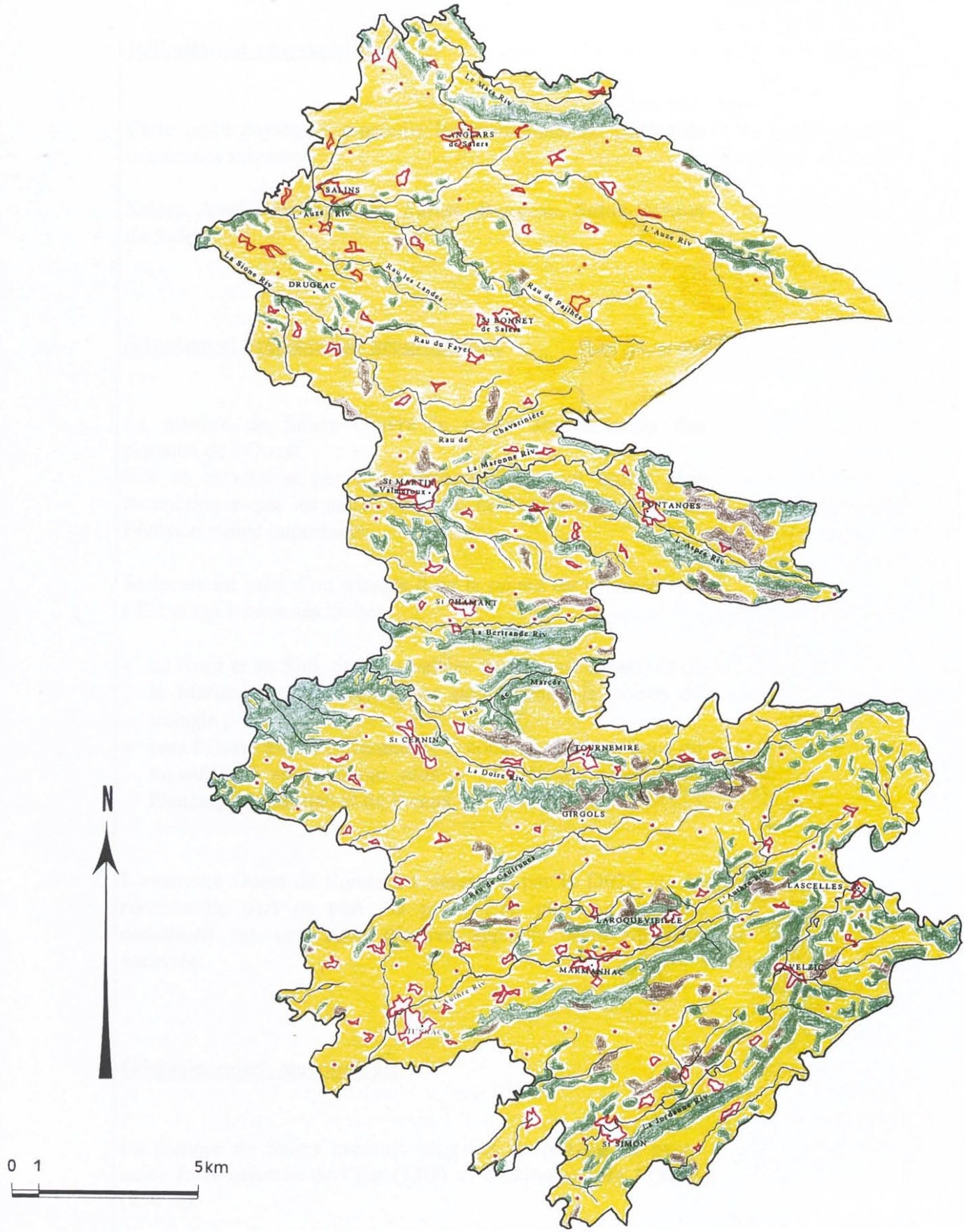

Sommaire

La planèze de Salers

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : SALERS, ANGLARDS-DE-SALERS, SALINS, DRUGEAC, SAINT-BONNET-DE-SALERS.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

La planèze de Salers couvre la partie septentrionale des plateaux de l'Ouest. Elle se caractérise par une homogénéité et un aspect plus monolithique que les unités voisines, liés à une dissection par l'érosion moins importante.

Sa forme est celle d'un triangle dont la pointe est orientée vers l'Est et qui trouve ses limites :

- au Nord et au Sud, dans les vallées du Falgoux (Mars) et de la Maronne, qui se rejoignent pour former la pointe du triangle ;
- vers l'Ouest avec l'extrémité de la coulée basaltique issue du massif (qui se prolonge plus à l'Ouest au niveau des Planèzes de Mauriac et de Pleaux.).

L'extrémité Ouest de l'unité est desservie par la D922 qui la traverse de part en part ; la partie Est, plus à l'écart et constituée par une zone d'estive apparaît beaucoup plus enclavée.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

La planèze de Salers présente un relief de plateau en pente assez forte orientée de l'Est (1300 m d'altitude) vers l'Ouest (850 m).

Salers.

Planèze de Salers - Paysages ouverts, faibles contraintes favorisant une mise en valeur intégrale du territoire.

Plateau de Pailhès (vue depuis la D22) -
Passage progressif des prairies de fauche aux zones d'estives -
Déprise agricole sur les ruptures de pente.

Plateau de Pailhès - Bas fond humide - Présence de l'arbre relictuelle.

Anglard de Salers (vue du Sud depuis la D22) -
Un bourg qui se laisse découvrir dans sa globalité et qui présente une forte sensibilité paysagère.

Vallon de l'Auze - Une rivière encaissée, dont la présence se signale par les boisements qui l'occupent.

Cascade de Salins.

Les Quatre Routes (D680) - Plateau bocager -
Haies associant différents étages - Paysages cloisonnés.

Elle appartient à la coulée de basalte des plateaux qui s'est épanchée du Puy Violent et qui est venue recouvrir d'autres roches volcaniques constituées de brèches.
Ces brèches se sont elles mêmes déposées sur le socle ou sur des affleurements ponctuels de marnes et de calcaires.

Ces marnes et calcaires, moins résistants, ont été affouillés par l'érosion. Le petit bassin de Salins y trouve son origine

Le contact entre les deux types de roches (volcanique et sédimentaire) se matérialise dans les paysages par un front rocheux (falaise) d'une centaine de mètres de commandement, sur lequel s'est mise en place la cascade de Salins (point fort du paysage).

La topographie du plateau se caractérise par sa platitude, interrompue localement par de petits vallons faiblement encaissés.

Du fait de la topographie, les paysages sont très ouverts.

Les vallées qui se sont établies sur le plateau présentent un profil très évasé. De ce fait, elles ne constituent pas de coupures paysagères significatives.
Ce n'est que plus en aval que l'encaissement des rivières est davantage marqué et que les paysages tendent à se fermer.

Malgré la modestie de leur reliefs, les vallées constituent des facteurs d'animation importants des paysages, par l'introduction d'éléments de diversité, sous forme de creux et bas fonds dont l'occupation et la mise en valeur se différencient.

C'est au fond de ces cuvettes que s'écoulent les rivières principales (Auze, ruisseau de Fayet...), dont l'orientation Est / Ouest reprend celle de la pente du plateau.
Les autres vallons, moins marqués, n'accueillent que de petites zones humides, qui constituent autant de témoins des phénomènes d'accumulation de l'eau.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

L'activité agricole étant tournée vers l'élevage, prairies de fauche et pâtures constituent les éléments dominants des paysages.
Les parcelles sont de grande taille sur l'ensemble du plateau, avec toutefois quelques variations locales, en fonction de la topographie.

Elles sont délimitées par un réseau de haies discontinu, auquel viennent de plus en plus se substituer des clôtures en barbelé.
Au sein de ces haies l'étage arbustif domine, des arbres de plus haut jet venant les ponctuer.

Les haies sont généralement très épaisses et n'offrent pas d'effet de transparence, au moins pendant la période végétative.
Les vues rasantes étant dominantes, ces haies constituent donc des barrières visuelles. Lignes plus sombres dans les paysages, elles ont d'autre part un effet structurant important et donnent aux paysages de la profondeur de champs.

Comme sur les autres plateaux, on assiste, au fur et à mesure que les altitudes croissent, à un passage progressif des prairies, où viennent s'intercaler quelques champs, aux estives.
Cette évolution s'accompagne d'une disparition progressive des haies et, d'une façon plus générale, de l'arbre qui ne subsiste finalement que sous la forme d'éléments isolés, en accompagnement du bâti.

La disparition progressive du bocage entraîne une ouverture des paysages. Les vues sont rasantes et très dégagées.

Simultanément s'effectue le passage de l'habitat permanent à l'habitat temporaire, sous forme de burons.

Sur les versants des vallons plus encaissées (Auze), les pentes sont plus fortes et expliquent la présence d'un réseau de haies plus dense.
Le parcellaire, plus petit, est à l'origine de paysages semi-ouverts, qui se ferment quand apparaissent, sur les pentes encore plus affirmées, des boisements.

Bien qu'occupant le plus souvent de petites surfaces, ces boisements clairs, qui se densifient quand les pentes deviennent plus fortes, peuvent jouer un rôle important dans les paysages.

Les boisements peuvent être à l'origine de couloirs forestiers continus qui dessinent des lignes plus sombres dans les paysages et qui attirent fortement le regard.

Le bâti se réparti au sein de deux bourgs principaux et de villages intercalaires.
Rejetés en périphérie du plateau, en situation de balcon, ils présentent un effet présentoir et offrent de ce fait une grande sensibilité paysagère.

Quelques alignements d'arbres sont à signaler en bordure de route, en entrée de bourgs (Anglards de Salers) ou à proximité de demeures bourgeoises ou de fermes fortifiées.

La trame arborée qui accompagne les villages est un élément d'intégration important du bâti.
La gestion des alignements d'arbres n'est pas sans poser parfois problème (élagage).

Dans la partie amont du plateau l'habitat est par contre dispersé à l'échelle de l'unité. Il s'agit alors d'une forme d'habitat temporaire, constituée de burons et de fermes d'altitude.

Le réseau routier qui constitue un moyen privilégié de découverte des paysages s'organise autour de deux axes principaux orientés Nord / Sud (D922 et D22).
Les liaisons transversales ne permettent la desserte que d'une partie seulement du reste du plateau.
La partie amont n'est accessible qu'à pied.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Site de Salers
- Alignements d'arbres en entrée de bourgs
- Villages perceptibles en silhouette
- Châteaux de La Trémolière, de Longevergne, de Chanterelle
- Cascade de Salins (aménagement de l'aire de stationnement)

Légende

40 - La planèze de Salers

Sommaire

Les plateaux de Girgols, de Tournemire et de Saint-Chamant

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : SAINT-MARTIN-VALMEROUX, FONTANGES, SAINT-CHAMANT, SAINT-CERNIN, TOURNEMIRE, GIRGOLS, LASCELLE, LAROQUEVIELLE, MARMANHAC, VELZIC, SAINT-SIMON.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Les vallées et plateaux s'étendent, du Nord au Sud, sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres, pour se terminer aux portes d'Aurillac.

Les limites de cette unités sont constituées par :

- les rebords des vallées de la Maronne et de la Jordanne au Nord et au Sud ;
- les limites communales à l'Est et à l'Ouest.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

L'unité est constituée par une succession, du Nord au Sud, de plateaux séparés par des vallées d'orientation commune Est / Ouest, issues du massif : Maronne, Bertrande, Doire, Authre, Jordanne.

Ces plateaux sont surtout établis dans des brèches volcaniques qui présentent une sensibilité très variable à l'érosion.
De ce fait, leur surface a été plus ou moins incisée par le réseau hydrographique.

Une unité qui oppose deux types de paysages très contrastés dans leurs caractéristiques et leur identité: plateaux et vallées.

Vue depuis la route des crêtes (D35) - Paysages ouverts - Réseau bocager relictuel.

Plateau de Girgols - Prairies de fauche - Rareté des lignes verticales - Arbres points d'appel visuels.

D35 (entre cols de Bruel et Legal) - Prairies de fauche sur versant - Paysages cloisonnés par le réseau de haies.

Coulées de Lagardette - Tables basaltiques dominant les vallées.

Vallée de la Bertrande (en amont de St-Chamand) - Ubac intégralement boisé, à l'origine d'un "effet couloir".

Fond de vallée de la Bertrande (amont de St-Chamand) - Ripisylve formant un cordon boisé continu.

Confluence Aspre/Maronne - Grandes parcelles dans le fond de vallée - Déboisements sur versant - Peupleraie.

Château d'Anjony (Tournemire).

La surface des plateaux n'est donc pas homogène, mais présente au contraire une grande variabilité.

Les plateaux offrent des paysages amples, aux vues ouvertes et le plus souvent très dégagées, avec le Massif du Cantal en arrière plan.

Le basalte, qui constitue l'essentiel de la planèze de Salers, ne subsiste ici que sous la forme de petites éminences qui ponctuent la surface des plateaux (puy Sergent au Nord de Saint-Chamand par exemple).

Il apparaît également sous la forme d'affleurements rocheux : tables basaltiques d'Alquier et de Lagardette sur la surface même du plateau, falaises dominant les parties sommitales des versants des vallées.

Les affleurements rocheux constituent les rares endroits où le minéral est présent dans les paysages.

Les brèches mises en affleurement dans les vallées sont quant à elles à l'origine, sur certains versants (Authre) de reliefs ruiniformes au caractère spectaculaire (type cheminées de fée), qui viennent transpercer la couverture boisée.

Seul le plateau de Girgols, situé entre Doire et Authre, s'individualise du fait de son aspect plus homogène, lié à la présence, sur une grande extension, de roches proches, dans leurs caractères, des basaltes (trachyandésites).
La topographie y est plus régulière (surface tabulaire de plus grande extension) et les paysages sont proches de ceux des planèzes.
Ce plateau offre donc des paysages très ouverts où les lignes horizontales dominent.

Sur les autres plateaux, le relief est loin de présenter la même homogénéité.

Le relief moutonné se caractérise par une succession de grandes ondulations lâches et espacées, où les courbes sont très douces et arrondies. Les revers faiblement pentus offrent de longues pentes en vue frontale.

Selon le densité et l'amplitude des vallonnements, les paysages s'organisent en plans successifs.

A l'approche du Massif ces ondulations prennent de l'intensité, la topographie devient de plus en plus accidentée et les dénivelés plus importants.
Les vallons s'encaissent plus profondément et peuvent prendre localement l'aspect de petites gorges boisées, en partie vouées aux herbages.

Les paysages deviennent, à l'approche du Massif, plus cloisonnés. La déprise agricole qui touche ces secteurs entraînera, à terme, une fermeture des paysages (colonisation par la lande à fougères).

Les grandes vallées qui entaillent les plateaux d'Est en Ouest présentent la même morphologie glaciaire caractéristique : profil en auge associant un fond plat et large à des versants raides qui délimitent nettement les paysages.
Les dépôts glaciaires qui sont venus combler le fond de la vallée en expliquent la platitude.

L'organisation du relief fait que se reproduisent les mêmes séquences paysagères : traversée du plateau, descente dans la vallée, remontée sur le plateau suivant.

Les fonds de vallée prennent dans certains secteurs une extension importante, en particulier au niveau des confluences : Maronne / Aspre entre Saint-Martin-Valmeroux et Fontanges.
Les paysages s'ouvrent alors et perdent leur caractère confiné.

Les rivières sinueuses décrivent de nombreux méandres, soulignés par la présence d'une ripisylve souvent bien fournie.

Quand elles sont plus encaissées (Doire en amont de Tournemire), les rivières disparaissent totalement des paysages, les boisements denses qui occupent leurs abords conjuguant leurs effets à ceux du relief.

Sur les plateaux, la présence de l'eau est plus discrète (peu de ruisseaux).

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Que ce soit dans les fonds de vallée ou sur les plateaux, les paysages agricoles sont marqués par l'omniprésence des prairies, naturelles ou artificielles, où viennent s'intercaler des champs (culture du maïs) et des boisements dans les bas fonds.

Les boisements, situés dans les bas fonds, soulignent les lignes de force des paysages constitués essentiellement d'horizontales et de pentes douces.
Malgré cela les paysages restent très ouverts.

Compte tenu des faibles contraintes physiques et sous l'effet de la mécanisation croissante, les parcelles sont, dans les secteurs les plus plats des plateaux et dans les fonds de vallée, de grande taille et tendent encore à s'agrandir.

Sur les plateaux les vues sont rasantes et les paysages très ouverts.
Les éléments verticaux y sont inévitablement perçus. C'est en particulier le cas des lignes à haute tension qui traversent les plateaux de part en part.

Le réseau de haies est de ce fait quasiment inexistant où très relictuel ; il est souvent remplacé par un réseau de clôtures en barbelé, dont la présence entraîne une ouverture des paysages.

Quand les haies se maintiennent dans les fonds de vallées, leur tracé rectiligne, tiré au cordeau, s'oppose à celui, beaucoup plus sinueux, de la ripisylve.

Quelques alignements d'arbres subsistent également en bordure de route (route des crêtes).

Les alignements d'arbres le long des routes implantées sur les lignes de crêtes se découpent en silhouette et marquent les lignes d'horizon.

Du fait de l'altitude qui augmente progressivement (comprise entre 800 et 1000 mètres), les paysages des plateaux évoluent vers des estives, marqués par la présence de burons ou de fermes isolées (plateau de Girgols), qui arrivent quasiment aux portes d'Aurillac.
Les vallées présentent une nette opposition de versants.
Autrefois utilisés comme espace de pâture extensif, l'adret, aujourd'hui abandonné, est marqué par l'enfrichement.

La pratique de l'écobuage ne constitue pas un mode de gestion satisfaisant des paysages dans la mesure où il n'arrive que très partiellement à contrecarrer l'enfrichement des versants.
Viennent s'y ajouter des risques d'érosion sur les versants et un appauvrissement de la biodiversité.

L'ubac est forestier, la présence des boisements se limitant aux pentes les plus fortes :

- versants des « grandes » vallées, où ils forment des cordons forestiers continus. Les versants de ces vallées sont marqués par la généralisation des plantations de résineux sur des surfaces très importantes. Ces plantations se substituent aux landes (anciens pacages abandonnés en exposition Sud) ou aux boisements naturels, composés de feuillus ;

- pentes des reliefs situés sur les plateaux. Il s'agit alors souvent de petits boisements : bosquets épars, de formes irrégulières. Quelques reboisements de résineux en timbre poste sont également à signaler sur les plateaux ;

- vallons encaissés à l'approche du Massif (secteur du Puy de Girgols). Ces reliefs heurtés associent boisements et pâtures qui s'interpénètrent de façon très complexe. Les paysages y sont partiellement compartimentés ;

Les forêts présentent une forte sensibilité aux déboisements (vallée de la Jordanne).

Dans les fonds de vallée ont également été implantées quelques peupleuraies (vallées de l'Authre, de la Bertrande, de la Maronne...) ; elles tranchent avec les boisements des versants par l'alignement des arbres. Les feuillages apportent également d'autres tons de verts.

Les peupleraies dans les fonds de vallée tendent à fermer les paysages. Elles constituent des barrières visuelles qui coupent les perspectives.

Les arbres isolés également présents sur les plateaux constituent des signaux dans les paysages (éléments verticaux).

Les rebords des plateaux et les hauts de versants (qui constituent des espaces intermédiaires), autrefois voués à l'agriculture, connaissent un phénomène de déprise agricole qui se manifeste par l'apparition de landes à fougères et d'accrus forestiers.

Les rebords des plateaux offrent des vues panoramiques sur les vallées. Mais ces vues sont appelées à disparaître si les landes à fougères qui les colonisent continuent à se développer.

Les bourgs et les villages se localisent en fond de vallée, en pied de versant.

Ils se caractérisent souvent, à l'image du bourg de Tournemire, par leur très grande cohérence dans l'architecture (matériaux, implantation, structure...).
Quelques éléments de patrimoine bâti viennent en augmenter la valeur paysagère (château de Tournemire...).
Les vergers en périphérie des bourgs assurent la transition entre le milieu bâti et le milieu rural.

Les secteurs situés en périphérie d'Aurillac ou le long des axes de circulation connaissent un développement de l'urbanisation qui n'est pas sans conséquences sur les paysages : extension de l'habitat pavillonnaire, sous forme de lotissements (en périphérie de Saint-Martin Valmeroux, Saint-Cernin...) ou de façon diffuse (route des crêtes), zones d'activités (Marmanhac, Saint-Martin-Valmeroux).

La mauvaise maîtrise de ces implantations constitue un risque important de déstructuration des paysages et un enjeu paysager majeur de ces secteurs.

L'axe routier principal (D922) orientée Nord / Sud vient recouper perpendiculairement les vallées les unes après les autres.

La D922, orientée Nord / Sud vient successivement recouper les vallées.
Elle permet des vues frontales sur les versants et les reboisements de résineux, qui prennent d'autant plus d'importance dans les paysages.
Chaque recoupement est également l'occasion d'échappées visuelles sur le Massif et ses sommets, les vallées constituant autant de couloirs visuels.
Ce secteur est le seul du département qui offre de telles vues.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Cascade de Salins
- Château d'Anjony
- Pour les échappées visuelles vers le Massif qu'elles permettent : vallées recoupées perpendiculairement par la D922 (gestion des grands paysages)
- Evolution des reboisements de résineux qui tranchent dans les paysages, surtout en hiver
- Géologie : tables basaltiques (Alquier, Lagardette...) et reliefs ruiniformes sur les versants (Laroquevieille...)
- Bourgs à fort cachet architectural et paysager : Tournemire, Fontanges, Saint-Chamand, Marmanhac...

Légende

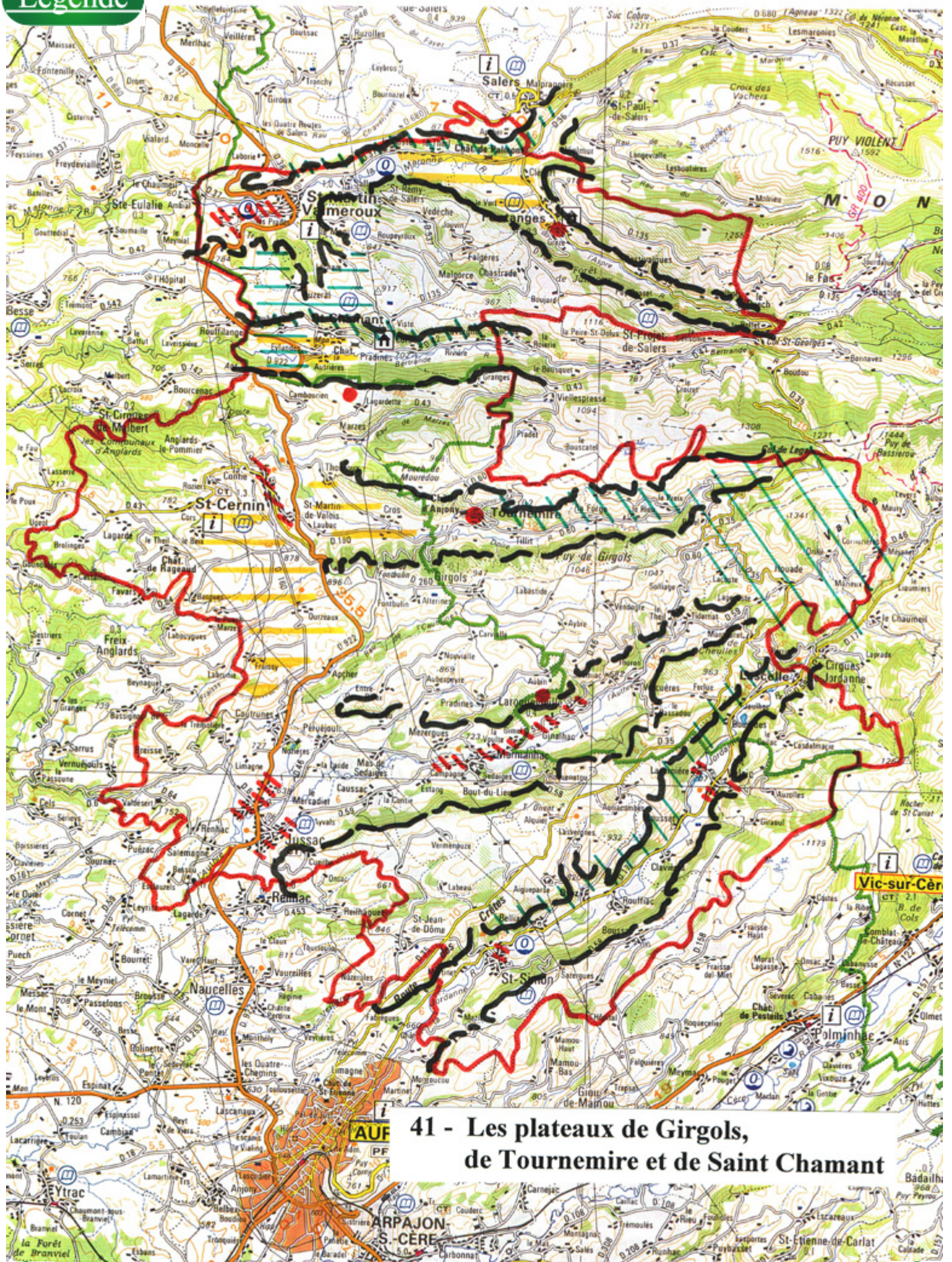

41 - Les plateaux de Girgols, de Tournemire et de Saint Chamant

Sommaire

PLATEAUX DU NORD

PLATEAUX DU NORD

- 42 - Le plateau du Limon
- 43 - Les collines et les plateaux du Monteil à Riom ès Montagne
- 44 - Le plateau de la Font Sainte
- 45 - Le plateau de Trizac

43 - Les collines et les plateaux du Monteil à Riom ès Montagne

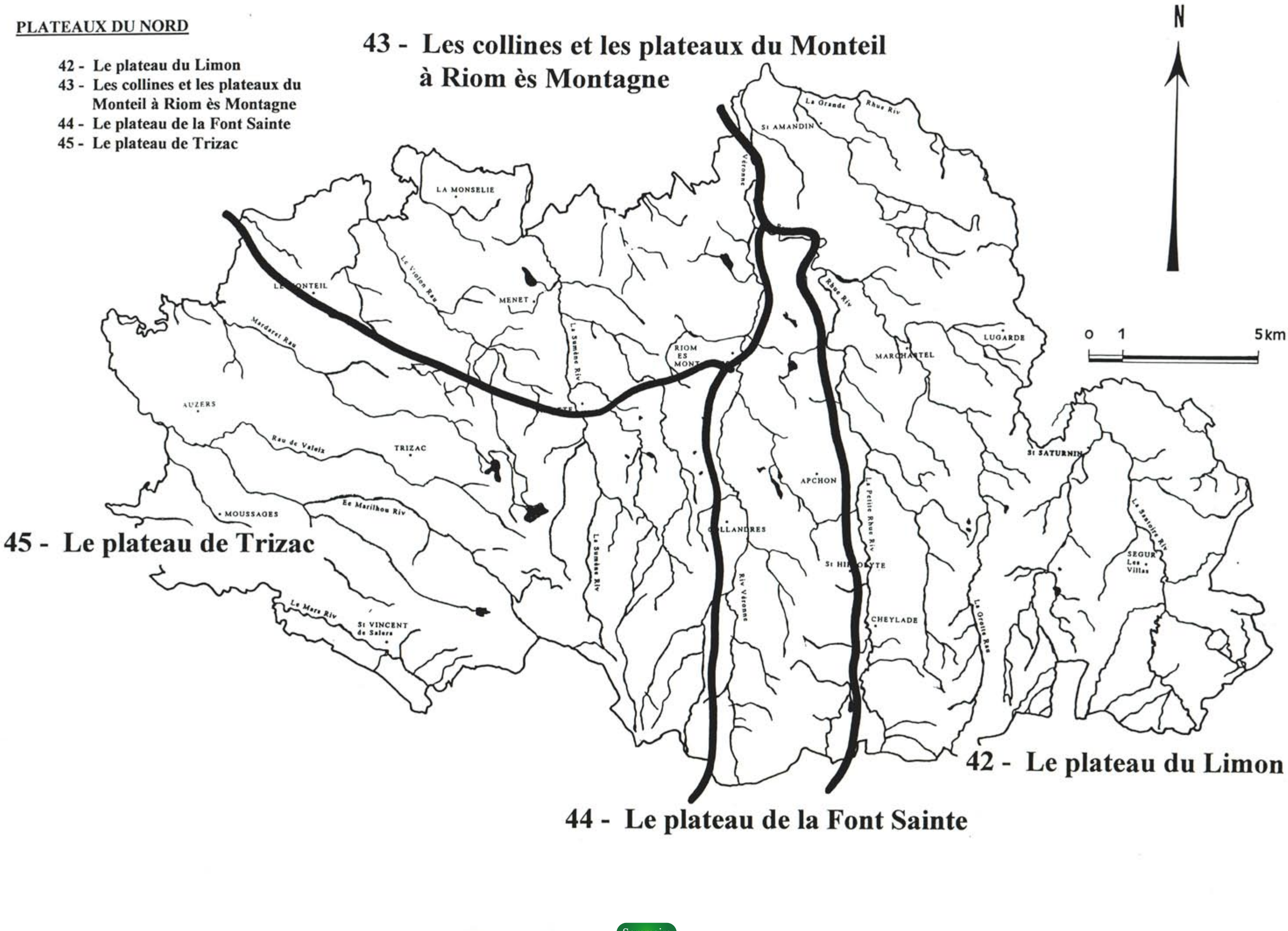

45 - Le plateau de Trizac

42 - Le plateau du Limon

44 - Le plateau de la Font Sainte

Sommaire

Légende

PLATEAUX DU NORD

Carte de l'Occupation de l'Espace

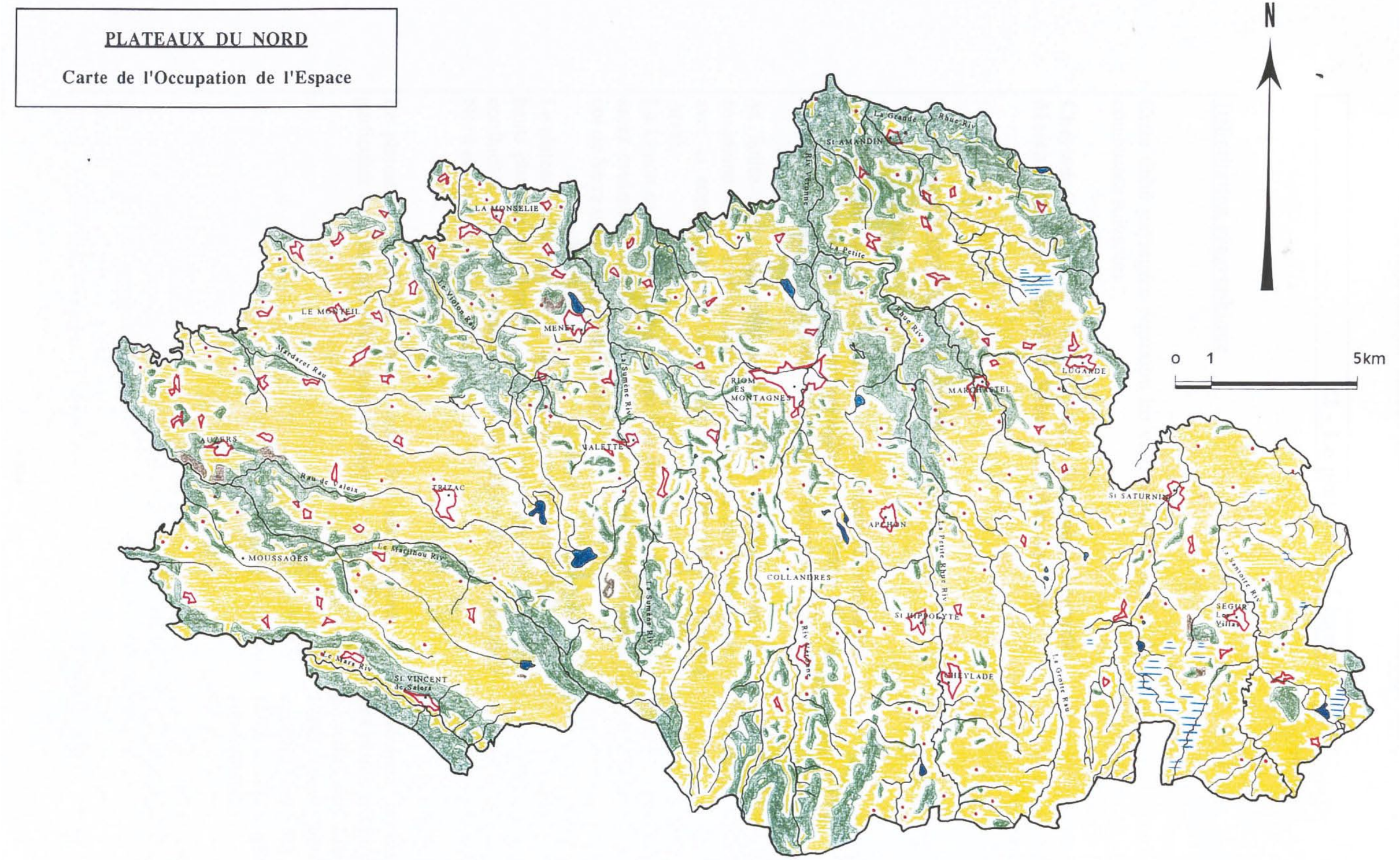

Sommaire

Le plateau du Limon

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : CHEYLADE, SÉGUR-LES-VILLAS, SAINT-SATURNIN, LUGARDE, MARCHASTEL, SAINT-HIPPOLYTE, SAINT-AMANDIN, APCHON.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le plateau de Limon est délimité par des frontières naturelles bien marquées, constituées par les vallées de la Petite Rhue à l'Ouest, de la Grande Rhue au Nord et de la Santoire à l'Est.

Sa limite Sud, plus que par une limite administrative de commune toujours artificielle, est matérialisée par la transition avec la zone de crêtes centrale (axe du Puy Mary / Peyre Arse).
Le Limon se termine en pointe, au Puy de Niermont, de façon assez évidente, l'épaulement qui joint le Puy de Niermont au col de Serre n'en faisant plus partie.

Le plateau de Limon est en fait la continuation vers l'Ouest des hauts plateaux du Cézallier, dont il est séparé par le bassin de confluence entre la Santoire et la Rhue (région de Condat) au Nord et par la vallée de la Santoire.

Le plateau se caractérise par un assez fort enclavement, en particulier dans sa partie Sud (zone d'estives).

Seulement accessible par des pistes, les paysages du plateau du Limon sont donc peu perceptibles, excepté sur ses franges (D3) et pour le randonneur.

Vallée de la Santoire - Vallée évasée - Fond de vallée occupé par des prairies -Réseau bocager relictuel.

Paysages d'estices très ouverts - Ferme d'altitude avec son cortège d'arbres (seuls éléments arborés).

Vallée de la Santoire - Affleurement de basalte (rocher Laqueille).

Environs de Manicaudies (GR4) - Enrésinement sur le plateau.

Tourbière dans le secteur de Pierrefite - Différence de tons apportés par la végétation.

D3 entre Cheylade et Apchon - Interpénétration entre estives et prairies de fauche - Présence de quelques boisements naturels relictuels.

Vue depuis la D3 entre Cheylade et Apchon - Estives - Absence de l'arbre, limites de parcelles sous forme de clôture en barbelé.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le plateau du Limon est constitué, comme les plateaux voisins, d'abondants épanchements de basalte issus du Massif cantalien, qui se sont surimposés à d'autres roches d'origine volcanique, essentiellement des brèches, plus ou moins indurées et présentant donc des résistances variables à l'érosion.

Comme dans toute la périphérie du volcan, ces basaltes ont donné naissance à de vastes plateaux d'altitude en pente douce du Sud (1300 m) vers le Nord (1000 m).

La nature géologique du plateau apparaît à la faveur de petits affleurements rocheux (témoins probables des anciennes bouches éruptives) qui couronnent les lignes de crête. Ces affleurements percent la couverture herbacée et constituent la seule présence visible de la pierre dans les paysages.

La topographie est constituée d'une succession de lignes de crêtes au sommet tabulaire, d'orientation Nord / Sud, séparées par des vallons et des bas fonds faiblement encaissés.

La traversée Est / Ouest du plateau, notamment dans la partie Nord, recoupe transversalement les ondulations de terrain.
Elle présente de ce fait de grandes difficultés d'orientation et donne l'impression d'un désert de dunes vertes, dont chacune occulte la suivante.

Les dénivelés, qui ne dépassent de toute façon que rarement quelques dizaines de mètres, ne sont pas perçus, compte tenu de la faible déclivité des pentes, à leur valeur réelle.
Les courbes sont très douces, les formes molles.

La topographie, faite de points hauts et de creux, permet une alternance de vues panoramiques et de vues plus courtes.

La topographie a déterminé les circulations d'eau.
Le réseau hydrographique s'organise autour des deux axes principaux orientés Nord / Sud, qui limitent l'unité à l'Est et à l'Ouest.

Les vallées sont délimitées par des versants qui présentent des pentes douces.

Du fait de leur évasement, les vallées ne sont pas perçues en tant que telles, excepté localement, à la faveur de zones de resserrements, liées à la présence de pointements rocheux en situation de promontoires : site de Notre Dame de Valentine, cascade de Sartre...
Les falaises dominent des zones d'éboulis qui accentuent la présence de minéral dans les paysages de ces vallées.

Dans le fond plat et large des vallées, les rivières décrivent de nombreux méandres dont certains, abandonnés par le cours actuel, constituent de petites zones humides réinvesties en période de crue.

Les autres rivières, plus modestes, ne se sont que faiblement encaissées dans les basaltes résistants et n'ont pas donné naissance à des vallées bien individualisées.
Elles prennent leur source à la faveur des nombreuses petites zones humides qui parsèment la surface des plateaux et qui correspondent à de petits placages d'alluvions glaciaires.
Souvent intermittents dans leur partie amont, leur présence est trahie, en période d'étiage, comme celle des zones humides dont ils sont directement tributaires, par la végétation hygrophile qui les caractérisent.

Les petits ruisseaux sont peu perceptibles dans les paysages ; leurs vallées peu marquées, les ondulations de terrain, la végétation... les occultent et font qu'on ne les cherche pas
Ils ne se perçoivent qu'au dernier moment, lors de leur franchissement.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Le plateau du Limon, voué à l'agriculture, conjugue deux types de paysages, le passage de l'un à l'autre se faisant de façon douce et progressive.

Vers le Nord (altitudes les plus basses), la mise en valeur se fait sous la forme de prairies de fauche et de pâtures.
Les parcelles de grande taille sont délimitées par un réseau bocager qui prend le plus souvent l'aspect d'alignements d'arbres, du fait de l'absence d'une strate arbustive.

Des boisements naturels composés de feuillus (hêtre) occupent, de façon ponctuelle, les secteurs de pente, en position d'abri et / ou en exposition Nord, ainsi que les versants des vallées de la Rhue et de la Santoire.

Ces boisements clairs s'effilochent progressivement quand les altitudes augmentent et laissent la place à des arbres isolés.

Les arbres isolés constituent les rares éléments de verticalité dans ces paysages très ouverts. Ils sont de ce fait perçus de très loin.

Parallèlement, les prairies de fauche sont progressivement remplacées par les zones d'estives ou l'arbre, de plus en plus rare, ne persiste qu'aux abords du bâti : fermes d'altitude, burons, granges.
Cette disparition progressive des arbres dans les paysages est également la conséquence d'une élimination des haies au profit, pour délimiter le parcellaire très lâche, des clôtures en barbelé qui sillonnent aujourd'hui le plateau.

Dans la zone de transition, prairies et estives s'interpénètrent et sont parfois à l'origine d'une mosaïque de verts, aux effets graphiques valorisants.

Un passage progressif de paysages humanisés à des paysages de plus en plus « naturels ».

Les reboisements de résineux qui ont été plantés sur les estives, même s'ils ne sont pas très nombreux et le plus souvent de petite taille (certains sont des boisements linéaires anti congères), ont un impact très fort sur les paysages.

Les boisements de résineux sont particulièrement visibles dans les paysages ouverts, en particulier du fait de leur couleur très sombre et de leur forme géométrique.

Le long des rivières très méandreuses (Rhue, Santoire), la ripisylve, discontinue, n'est souvent constituée que par la strate arborée (Aulne) qui atteint un développement en hauteur limité.

Les arbres isolés ou en cépées (petits bouquets d'arbres) constituent des éléments de ponctuation le long de la rivière ; en fonction des méandres qu'elle décrit. La ripisylve représente parfois un obstacle visuel sur lequel le regard vient buter.

Le bâti suit dans sa répartition celle de la mise en valeur du sol. Aux altitudes les plus basses correspond un habitat permanent regroupé en bourgs implantés en bordure des cours d'eau (Saint-Saturnin) ou sur le rebord des plateaux (Cheylade, Lagarde, Marchastel).

Ils sont relayés en altitude par des hameaux de quelques feux, qui cèdent la place à des fermes d'altitude, elles mêmes progressivement remplacées par des burons.
L'impression de vastitude est accentuée par la dispersion de ces burons dans de vastes ondulations (camp des « Anglais »).

Les burons, dont la densité est assez forte, humanisent les paysages.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Nombreux points de vue (D36 entre Lugarde et Marchastel)
- Petits affleurements rocheux sur les lignes de crête (obstacles à la mécanisation des parcelles)
- Bords de rivières : zones humides réinvesties en période de crues (Santoire)
- Zones humides et tourbières (en particulier tourbière de Jolan, inscrite à l'inventaire des ZNIEFF)

Légende

42 - Le plateau du Limon

Sommaire

Les collines et les plateaux du Monteil à Riom ès Montagne

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : LE MONTEIL, RIOM ÈS MONTAGNE, MENET, LA MONSELIE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Une unité difficile à caractériser, qui présente une grande variété de paysages.

Cette unité occupe une position de transition, tant sur le plan de la géographie que sur celui des paysages.

Elle se trouve en effet à la limite de trois régions naturelles :

- zone du Massif du Cantal au Sud, qui ne persiste plus que sous la forme de buttes témoins isolées par l'érosion ;
- régions de l'Artense et des pays de Sumène au Nord.

Ses limites sont de ce fait difficiles à établir de façon précise, tant les évolutions des paysages se font de façon progressive.

On peut toutefois les fixer, au Sud, sur une ligne joignant Riom ès Montagne/ Valette/Le Monteil qui correspond à une zone de transition entre les roches volcaniques et métamorphiques.

Vers l'Ouest et le Nord, les limites coïncident avec celles des communes, et ne s'appuient sur des éléments naturels (rivières) que très ponctuellement.

A l'Est, la vallée de la petite Rhue constitue par contre une limite paysagère très nette, qui sépare l'unité du plateau du Limon.

Habitat dispersé - Ferme isolée sur une crête.

Environs de Menet-Puy d'Augoules -
Impact de la carrière de trachyandésite.

Menet - Aménagements touristiques en bordure de lac.

Plateau du Monteil - Des paysages qui s'ouvrent ponctuellement,
à la faveur de la disparition du réseau bocager.

La Monsélie - Des paysages sans identité très marquée,
équilibre entre les boisements et les prairies.

La Monsélie - Des mouvements de terrain et une répartition de la
végétation qui favorisent des fenêtres visuelles de grand intérêt esthétique.

Environs de Riom ès Montagne -Paysage bocager -
Relief assez doux ménageant des paysages semi ouverts.

Menet - Vue générale sur le bourg et le lac.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Dans le détail, la géologie du secteur se révèle d'une grande complexité.
Si les terrains qui affleurent sont essentiellement d'origine métamorphique (au sein desquels les gneiss dominent largement), les variations dans leur faciès et leur sensibilité à l'érosion sont très nombreuses.

En fonction de la résistance des roches, alternent quelque fois très rapidement, des secteurs présentant une topographie complexe, à l'origine de paysages fermés, et des secteurs de petits plateaux.

Viennent s'intercaler localement des roches volcaniques : lambeaux de plateaux basaltiques, dômes de trachyte (secteur de Menet), brèches...

Plus résistantes, les roches volcaniques et en particulier les basaltes, ont été moins érodés et apparaissent comme des plateaux où de petits éléments de relief (chicots rocheux).

Le tout a été par la suite parsemé de dépôts glaciaires, qui sont venus modifier la topographie préexistante (site de Riom ès Montagne).

Dans cet ensemble, les puys aux alentours de Menet (puys d'Augoules, de Menoyre) constituent des points culminants. Leurs formes de dômes massifs et arrondis les individualisent dans les paysages et les rendent visibles de très loin.

L'impact visuel de la carrière de trachyte du Puy d'Augoules est relativement important du fait de sa situation dominante à flanc de versant et de la couleur claire de la roche, au sein de la masse boisée qui recouvre les versants (contraste de couleurs).

Ces reliefs se caractérisent par une forte sensibilité paysagère.

La forte perception paysagère des puys est due à leur situation en protubérance dans un territoire au relief complexe.

La topographie vient confirmer la complexité géologique.
Elle conjugue une alternance de petits bassins topographiques dominés par des collines (qui offrent localement des vues panoramiques d'ensemble) et de secteurs où les paysages sont beaucoup plus fermés (vallées encaissées, gorges....).

Les secteurs de plateaux offrent généralement quant à eux des paysages ouverts, localement compartimentés par la présence de boisements ou celle d'un réseau de haies bocagères plus ou moins dense.

Au sein de ces plateaux, quelques variations dans la topographie sont à l'origine de micro unités.

Les variations de la topographie sur les plateaux déterminent des sites à forte sensibilité paysagère : versants du vallon situé à l'Ouest de Riom ès Montagne, puys aux alentours de Menet, petit bassin topographique de Brocq...

Les paysages des vallées apparaissent au contraire fermés, l'encaissement conjuguant ses effets avec ceux des boisements denses qui occupent les versants.

Le réseau hydrographique s'articule autour de rivières d'orientation commune Nord / Sud (Violon, Sumène, Veronne, Petite Rhue).

Ces vallées (Veronne, Sumène) ont pour point commun de s'être encaissées, parfois profondément (150 m de dénivelé pour la Veronne en aval de Riom) dans le substratum.
Elles présentent un profil en V et des versants raides, ponctués de petits entablements rocheux constitués de roches métamorphiques ou par les rebords des coulées de basalte (vallée de la Veronne, ruisseau du Cheylat).

Les rebords des plateaux qui limitent les vallées présentent une grande sensibilité car ils sont visibles de très loin.

Leur fond, très étroit, ne ménage de petites zones d'élargissement que ponctuellement. La mise en valeur du fond de vallée s'en trouve limitée.
Vers l'amont, les vallées ont un profil différent : elles sont plus ouvertes et moins boisées, les paysages y sont beaucoup moins compartimentés.

En dehors de ces rivières principales, le reste du réseau hydrographique est constitué de petits ruisseaux de faible débit.
Ces ruisseaux drainent des bas fonds humides et se caractérisent par leur cours très sinueux, imposé par les obstacles à l'écoulement : pentes faibles, affleurements rocheux...

Les ruisseaux se signalent dans les paysages par leur accompagnement végétal (aulnes prédominants) dont les lignes sinueuses apportent une souplesse dans les paysages.

La présence de l'eau s'affirme également au travers de la présence d'étangs, en partie d'origine naturelle.

Les étangs jouent un rôle important sur le plan des paysages.
Certains d'entre eux (Menet) sont soumis à des enjeux touristiques, susceptibles d'entraîner une évolution des paysages (aménagements, urbanisation...).

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La mise en valeur agricole, qui constitue le principal acteur de construction et d'évolution des paysages, se décline de différentes façons, selon les contraintes du milieu (relief, qualité des sols...).

La mise en valeur du territoire est à l'origine d'une mosaïque de paysages qui reflète la complexité de la géologie et du relief.

Seul Riom ès Montagnes et, dans une moindre mesure, Menet, se caractérisent par une ambiance plus urbaine (bâti, aménagement des espaces publics, activités...), mais tout en conservant néanmoins un caractère rural encore affirmé.

Le point commun à l'ensemble de l'unité est l'omniprésence des prairies et des zones de pâturage, à l'origine d'une mosaïque de verts et de jaunes, selon le degré d'avancement de la fauche et en fonction des possibilités de mécanisation.
Quelques variations de couleur sont également apportées par le maillage et la façon dont est délimité le parcellaire.
Dans les secteurs où les contraintes (notamment topographiques) ne sont pas trop fortes, la tendance est à l'agrandissement du parcellaire.

Le réseau de haies, où la strate arborée est souvent dominante, tend à s'élargir.

Le réseau de haies, souvent discontinu, est progressivement remplacé par des clôtures en barbelé.

Le réseau de haies est resté sensiblement plus dense dans le secteur du Monteil et engendre un cloisonnement des paysages. La présence de l'arbre y est forte, accentuée par celle des boisements qui colonisent les versants les plus pentus (vallées encaissées, Puys...).

Sur les secteurs de plateaux, où les contraintes sont moins fortes, la taille des parcelles est plus importante.

Les paysages s'ouvrent progressivement au fur et à mesure que la taille des parcelles tend à s'accroître et que les haies disparaissent.

Le réseau bocager devient relictuel, voire totalement absent.
Les alignements d'arbres le long des routes et en bordure de parcelles, ainsi que les arbres isolés au sein des parcelles occupent dans les paysages une place importante.

Les secteurs de paysages ouverts offrent une sensibilité paysagère plus importante (disparition de l'effet tampon apporté par le réseau bocager).

L'arrivée Ouest, par la D3, sur le petit bassin topographique de Riom ès Montagne est marquée, à la hauteur du Château de Saint-Angeau, par une séquence paysagère nettement perceptible.
Les petits boisements de feuillus liés au domaine du château, encadrant les prairies, conjuguent leurs effets avec ceux du relief (versants du vallon emprunté par la route) pour mettre « en scène » l'approche du bourg en canalisant le regard.
Ce cloisonnement ponctuel du paysage annonce en quelque sorte l'arrivée sur Riom.

Les boisements, constitués essentiellement par des feuillus (hêtre associé au chêne) se répartissent principalement dans les secteurs de fortes pentes, quelques uns subsistant encore dans les zones planes. :

La présence des boisements dans les vallées introduit un contraste important entre les paysages fermés des vallées et ceux des plateaux où les paysages sont d'autant plus ouverts que le réseau de haies tend à s'élargir.

- sur les versants des vallées qui limitent les plateaux, ils présentent souvent des lisières très franches qui rendent la séparation entre milieux agricole et forestier particulièrement nette ;
- sur les versants des collines, les boisements sont souvent morcelés et de petites taille.

Quelques reboisements ont un impact visuel d'autant plus important que les paysages sont ouverts (plateau de Chassigny).

L'habitat est assez dispersé (sa répartition annonce déjà l'Artense toute proche).
Les bourgs centres, sans véritable organisation (La Monselie, Valette, Marchastel...), sont environnés par de nombreux hameaux regroupant quelques fermes.
Les maisons isolées sont rares, hormis sur les plateaux les plus élevés (1000 m), qui font la transition avec le Cézallier (fermes d'altitude et burons).

Les phénomènes d'urbanisation en périphérie de Riom, même s'ils restent localisés et limités aux zones planes (fond de vallée de la Véronne) accentuent le caractère urbain du bourg.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Séquence d'approche de Riom ès Montagne (petits boisements qui « mettent en scène » les perspectives). Périphérie du bourg
- Puys volcaniques (boisements)
- Secteur de Menet (lac, carrière du Puy d'Augoules)
- Maintien du réseau bocager et des alignements d'arbres sur les zones de plateaux (secteur du Monteil)

43 - Les collines et les plateaux du Monteil à Riom ès Montagne

Le plateau de la Font Sainte

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : SAINT-HIPPOLYTE, CHEYLADE, COLLANDRES, APCHON, RIOM-ÈS-MONTAGNE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Ce petit plateau étroit (3 km sur 1,5 km) s'intercale entre les plateaux de Limon à l'Est et de Trizac à l'Ouest.
Comme eux, il assure la transition entre le Massif Cantalien situé au Sud et l'Artense vers le Nord.

Ses limites sont bien marquées, au moins à l'Ouest, à l'Est et au Nord puisqu'elles s'appuient sur les vallées de la Veronne et de la Petite Rhue.

Vers le Sud, la transition avec la zone de montagne est plus artificielle, la limite de l'unité coïncidant avec des frontières administratives (communales).

Le plateau est relativement accessible, les vallées de la Veronne et de la petite Rhue accueillant des routes principales d'orientation Nord / Sud, sur lesquelles viennent se greffer des transversales qui permettent la traversée du plateau.

Seule l'extrémité Sud du plateau (zone d'estive) apparaît plus enclavée.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Contrairement à ses deux voisins, beaucoup plus homogènes sur le plan des paysages, le plateau de la Font Sainte se caractérise par sa diversité à la fois dans la nature des roches qui le composent et dans celle des formes de relief.

Vallée de la Petite Rhue vue depuis St-Hypolyte - Prairies remplacées en altitude par des estives - Réseau bocager dense.

Vallée de la Petite Rhue vue depuis Apchon.

Extensions pavillonnaires.

Petite Rhue (environs de Cheylade) - Prairies de fauche - Cordon boisé de la ripisylve.

Vallée de la Petite Rhue.

Affleurement rocheux sur le plateau (table basaltique).

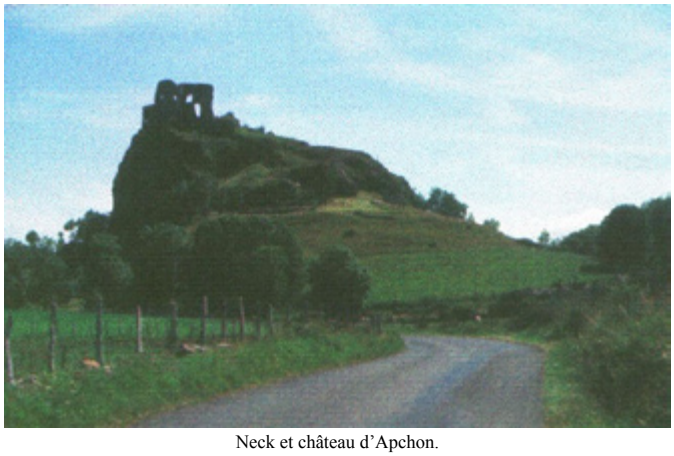

Neck et château d'Apchon.

Sur le plateau une grande variété de roches volcaniques se trouve en effet représentée :

- quelques affleurements de basalte, de faible extension, qui couronnent les crêtes en transperçant la couverture herbacée. Ils constituent les points culminants de l'unité ;
- des brèches, conglomérats, cendres et scories volcaniques, qui se caractérisent par leur hétérogénéité ;
- des édifices volcaniques, dont le plus représentatif sont les neck d'Apchon.

Les édifices volcaniques forment de véritables signaux dans le paysage et en constituent des éléments forts.
Très visibles, ils offrent une sensibilité paysagère importante.
Le neck d'Apchon voit sa présence et son impact dans le paysage renforcés par les ruines du château qui en occupe le sommet.

Au sein de ces roches viennent s'intercaler de petits dépôts sédimentaires (argiles, sables) ainsi que des roches du socle (gneiss et granites).

De cette hétérogénéité lithologique résultent des différences de sensibilité à l'érosion et une morphologie moins homogène que celle des autres plateaux.

Les petites surfaces tabulaires (basalte) coexistent avec un réseau de collines et de croupes aux formes aléatoires, entaillées de petits vallons multidirectionnels.

Certaines de ces collines s'individualisent et forment des points hauts qui offrent des vues panoramiques (Puy de Gromont).
Malgré tout, les pentes et les reliefs restent très doux, les dénivelés modestes.
Même les vallées qui délimitent l'unité présentent un profil évasé et ne constituent pas des axes structurants dans les paysages.

L'eau rencontrant localement des difficultés à s'écouler, elle tend à s'accumuler dans certains bas fonds pour former des zones humides et des tourbières qui possèdent, en plus d'un intérêt faunistique et floristique, une valeur esthétique et paysagère indéniable (tourbières d'Apchon).

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Du fait de la multiplication des orientations et des nombreuses variations du relief, la mise en valeur du plateau de Font Sainte apparaît moins systématique que sur les plateaux voisins.

Les espaces forestiers y sont plus abondants et se répartissent essentiellement sur les flancs des vallons et atteignent souvent leur sommet.

Les boisements de pente constituent souvent les lignes d'horizon qui apparaissent irrégulières.

L'espace agricole est quant à lui voué aux prairies et aux pâtures. Les parcelles de taille importante, sont délimitées par des clôtures en barbelé.
Le parcellaire est donc peu lisible, hormis en période de fauche, où les différences d'avancement sont à l'origine d'un camaïeu de verts et de jaunes.

C'est dans les fonds de vallée, larges et plats, que la mécanisation est la plus poussée.

Une ripisylve souvent dense accompagne les cours d'eau.

Lorsque l'eau n'est pas directement visible, la présence de la rivière est mise en évidence par le cordon boisé continu.
Les sinuosités, qui épousent fidèlement celles de la rivière, tranchent avec le caractère rectiligne du parcellaire, matérialisé par un réseau de haies discontinu et relictuel.

Le plateau de la Font Sainte apparaît moins densément peuplé, l'essentiel de la population étant ressemblé dans les deux bourgs, Apchon et Saint-Hippolyte.

Si les villages sont moins nombreux et moins importants que sur les plateaux voisins, la dispersion à l'échelle de l'habitation est plus fréquente et rend le bâti plus présent dans les paysages, ce qui à tendance à les humaniser.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Necks basaltiques et château d'Apchon
- Tourbières
- Oratoire de la Font Sainte (point de vue)

Légende

44 - Le plateau de la Font Sainte

Sommaire

Le plateau de Trizac

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : AUZERS, MOUSSAGES, LE MONTEIL, TRIZAC, SAINT-VINCENT-DE-SALERS, COLLANDRES, RIOM-ÈS-MONTAGNES, VALETTE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le plateau de Trizac appartient, avec ceux de la Font Sainte et du Limon, à la couronne de plateaux situés au pied du Massif, qui assurent la transition avec les régions voisines.

Les limites Est, Nord et Ouest coïncident avec des limites naturelles.
Bien perceptibles à l'Est (vallée de la Véronne), elles sont plus subtiles au Nord et à l'Ouest, où elles correspondent à une limite géologique reliant Riom ès Montagne à Valette et au Monteil.

La limites Sud correspond à des limites administratives, mais elle s'appuie en partie sur des éléments naturels (vallée du Marilhou, lignes de crête).
Elle apparait donc parfois plus artificielle.

L'absence de routes transversales dans la partie Sud du plateau (zone d'estive) en accentue l'enclavement.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le plateau de Trizac se caractérise par sa grande homogénéité géologique.
Il correspond à un vaste nappage de basaltes qui se sont épanchés à partir de la zone centrale du Massif.
Ce faisant, ces coulées ont recouvert et protégé de l'érosion les roches mises en place précédemment, essentiellement constituées de brèches volcaniques déposées sur le socle (micashistes).

L'homogénéité géologique du plateau de Trizac le fait apparaître comme un ensemble plus cohérent que ses voisins.

Vallée du Marilhou (D678, à l'Est de Moussages) - Vallon boisé - Petites parcelles enclavées.

Vallée du Marilhou - Encaissement de la vallée dans le plateau -Fermeture des paysages.

Retenue de Veirières - Rareté des arbres sur le plateau - Paysages ouverts.

Vallée du Marilhou (vue depuis la Condamine) - Une enclave forestière sur le plateau.

Fressanges (commune de Moussages) - Des paysages excessivement ouverts, des espaces voués à l'élevage.

Fressanges - Murets de pierres sèches et alignement d'arbres.

Fressanges - Murets de pierres sèches sur les estives.

Ces brèches ont toutefois été localement dégagées par l'action des rivières qui se sont s'encaissées (vallon du Marilhou).

Le relief qui en résulte est celui d'un vaste plateau, dont l'extension coïncide avec celle des terrains volcaniques.

Les paysages de plateaux se caractérisent par des vues larges, longues et très dégagées.

Les lignes horizontales y sont dominantes. Les éléments verticaux y ont un impact important.

Le plateau lui même présente une double inclinaison :

- dans le sens Est / Ouest où les altitudes décroissent de 200 m environ ;
- dans le sens Sud / Nord (de 1300 m à 1000 m).

La topographie, loin d'être totalement plane, est au contraire animée d'ondulations très lâches, aux formes très douces et de petits vallons faiblement encaissés, avec quelques ruptures de pente que viennent souligner des haies.
Bien que peu marquées, les inclinaisons sont perceptibles et déterminent une continuité de vagues de terrains très souples, à l'origine d'une succession de plans (grande profondeur de champs).

Ces paysages ouverts, qui se perçoivent au travers d'une alternance de vues rasantes et de vues panoramiques, présentent une sensibilité importante.

Ses bordures (transition entre les basaltes et les roches du socle) constituent des espaces intermédiaires. Sans y être très fortes, les pentes sont plus affirmées, les espaces plus vallonnées et les paysages plus compartimentés.

La surface du plateau est traversée par la Sumène et par le ruisseau du Marilhou (d'orientation Sud Est/Nord Ouest), qui prennent leur source au niveau des nombreuses petites zones humides ponctuant la surface du plateau.

Les vallées encaissées dans le plateau constituent de véritables mondes à part dont l'ambiance et les paysages fermés s'opposent fortement à ceux des plateaux avoisinants.

La vallée du Marilhou, profondément encaissée (dénivelé atteignant jusqu'à 200 m), constitue une coupure majeure dans les paysages.

Ses versants abrupts se transforment localement en falaises où affleurent les roches du socle sous jacentes aux basaltes.

Dans ces secteurs encaissés, les ambiances sont plus sèches, les paysages fermés contrastent fortement avec ceux des plateaux.

La présence de l'eau sur le plateau s'exprime au travers des nombreuses petites zones humides ou prairies humides qui occupent les bas-fonds et qui alimentent les sources des ruisseaux.

Quelques retenues d'eau libre (artificielles) affirment ponctuellement cette présence de l'eau.

Les retenues, visibles du fait de l'ouverture des paysages et de l'absence de végétation à leurs abords, tranchent avec leur environnement paysager par leur couleur : opposition entre le bleu et les verts.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La vocation naturelle de ces plateaux est l'élevage.

L'espace agricole se partage entre des prairies de fauche, au sein desquels viennent s'intercaler quelques champs cultivés, et des zones d'estives.

La répartition se fait essentiellement en fonction de l'altitude et des contraintes naturelles.
Dans les parties basses dominent les prairies de fauche. Les parcelles y sont de taille assez importante, délimitées par un réseau de haies bocagères, d'alignements d'arbres et de quelques murets.

Les linéaires des haies et des alignements d'arbres tracent des lignes dans les paysages qui participent à leur structuration.

Ces derniers tendent, sous l'effet de la mécanisation et de l'agrandissement de la taille des parcelles, à disparaître progressivement et à être remplacés par des clôtures en barbelé (ouverture des paysages).

La disparition des haies a pour conséquence une « mise à plat » des paysages.

Le réseau bocager est resté plus dense en périphérie des boisements et des villages.

Ces secteurs du plateau de Trizac offrent donc peu de grands espaces découverts comme sur les estives.
Ce caractère est d'autant affirmé que les boisements, même s'ils sont très morcelés, sont très présents dans les paysages.
Ils occupent les pentes les plus fortes ou ils tendent d'ailleurs à s'étendre du fait d'un phénomène de déprise agricole (fougeraies).

Les paysages offrent dans ces secteurs un aspect champêtre où un équilibre s'établit entre espaces rural et forestier.

Au fur et à mesure que les altitudes croissent, les estives prennent progressivement la place des prairies de fauche.
Le parcellaire tend parallèlement à s'agrandir pour devenir très vaste ; les haies disparaissent et sont remplacées par des clôtures en barbelé.
Les paysages dénudés et très dégagés sont ouverts et ne sont pas exempts d'une certaine austérité.

La zone de transition entre les prairies de fauche et les estives présente un fort intérêt paysager, du fait de la diversité apportée par l'imbrication de différents milieux (mélange de différents tons de verts, couleur des graminées...).

Ils offrent des vues remarquables sur le massif des Monts Dore avec, en premier plan, les Puy boisés.

Les seuls éléments arborés qui subsistent sont les arbres isolés ou en bouquets qui accompagnent les éléments du bâti (burons, fermes d'altitude).

Seuls éléments de verticalité dans des paysages où dominent les lignes horizontales, les arbres ou bouquets d'arbres constituent des éléments ponctuels, excessivement visibles dans ces paysages très ouverts.
Le regard est naturellement attiré et se focalise dessus.

La vallée du Marilhou constitue une enclave forestière dans ces paysages d'estives très ouverts.
Les versants et le fond de vallée sont en effet occupés, dans la partie amont de la rivière, par un boisement constitué de feuillus (hêtre), où viennent s'intercaler des reboisements de résineux.

L'impact visuel de la vallée du Marilhou est important. Boisée, elle introduit une coupure sombre dans les paysages et souligne le creux topographique du vallon.

Il se situe à deux niveaux de perception : en vision lointaine et en vision rapprochée.

Dans le fond du vallon les paysages sont fermés. Sous l'effet des reboisements et de l'abandon des versants autrefois pacagés (reconquête par la lande à fougères), cette tendance s'affirme de plus en plus.

Dans les autres vallées plus ouvertes, car moins encaissées, les boisements n'occupent souvent qu'un seul versant ; il y a donc une opposition entre les paysages de l'adret et de l'ubac.

La transition paysagère entre prairies de fauche et estives se marque également par le passage de l'habitat permanent (fermes d'altitude) à l'habitat temporaire (burons).

Les paysages humanisés, où l'empreinte de l'homme est visible cèdent progressivement la place à des paysages empreints d'austérité.

La répartition de l'habitat n'est pas homogène sur le territoire de l'unité ; les bourgs, les villages et les écarts se localisent en effet essentiellement vers le Nord et l'Ouest et participent ainsi au caractère humanisé des paysages.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Cases de Cotteughes (traces d'un habitat datant du Moyen Age)
- Point de vue depuis le col d'Aulac sur la vallée du Falgoux
- Château d'Auzers
- Bois du Marilhou
- Réseau bocager (secteur d'Auzers / Moussages)

Légende

45 - Le plateau de Trizac

Sommaire

Plateaux de Sumène

PAYS DE SUMENE

46 - Le bassin d'Ydes
47 - Le plateau de Champagnac
et la vallée de la Dordogne
48 - Les plateaux d'Arches,
de Jaleirac et de Méallet

47 - Le plateau de Champagnac et la vallée de la Dordogne

46 - Le bassin d'Ydes

48 - Les plateaux d'Arches, de Jaleirac et de Méallet

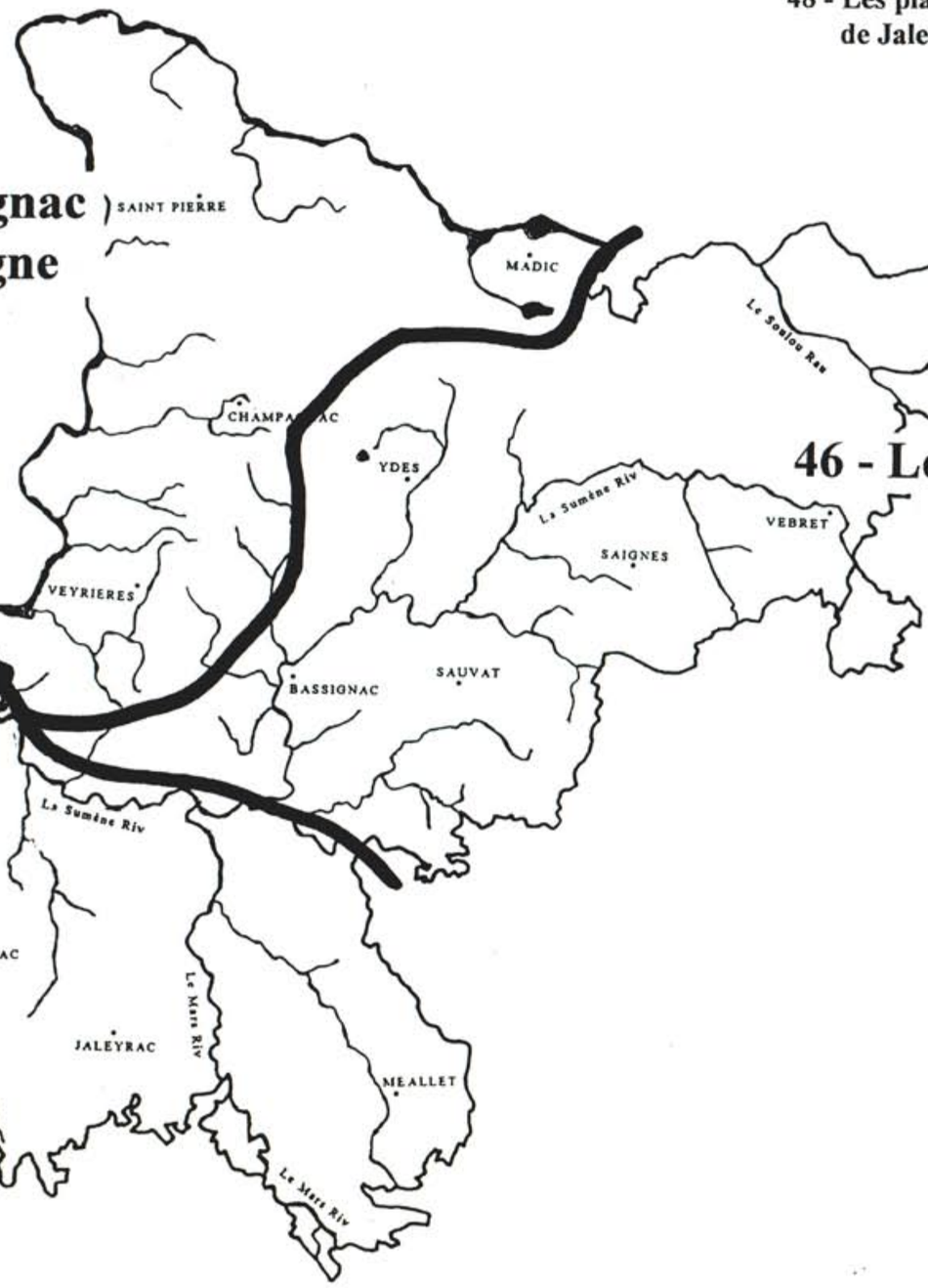

Sommaire

Légende

PAYS DE SUMÈNE

Carte de l'Occupation de l'Espace

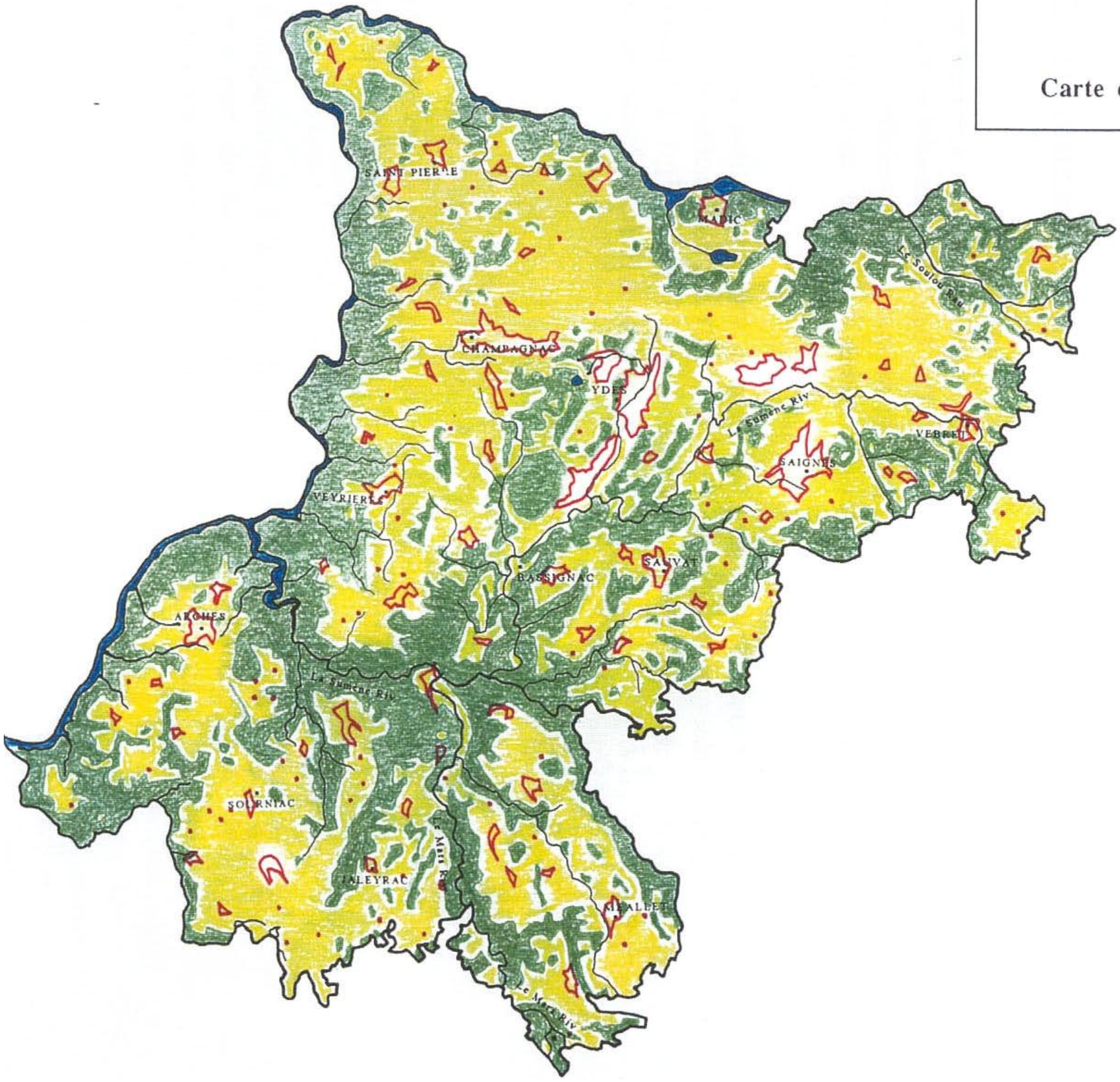

Sommaire

Le bassin d'Ydes

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : BASSIGNAC, YDES, SAIGNES, VEBRET, SAUVAT.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Situé dans une zone d'élargissement de la vallée de la Sumène, à quelques kilomètres au Sud de Bort-les-Orgues, Ydes et son bassin bénéficient d'une situation géographique favorable, qui contraste avec celle des unités voisines, beaucoup plus enclavées.

A l'origine petit bourg rural implanté le long de la Sumène, Ydes a bénéficié très tôt (fin XIXème) d'un développement industriel à l'origine basé sur l'extraction du charbon, qui marque encore aujourd'hui les paysages.

Une petite région aux paysages marqués par l'activité industrielle, qui apparaît de ce fait à part dans un département à vocation essentiellement rurale.

Le dédoublement du bourg d'Ydes et la création d'une "ville nouvelle" le long de la D 922, en sont les signes les plus visibles.

Son implantation, à la limite de la Corrèze et du Cantal, fait d'autre part du bassin d'Ydes une des portes d'entrée du département, située le long d'une route à forte circulation.

Un axe de circulation principal, une situation de porte d'entrée dans le département qui rendent très forts les enjeux liés à la gestion des paysages : entrée et traversée de Ydes, traitement des abords de la route, aménagement des zones d'activités...

Vallée de la Sumène vue depuis Notre Dame du Roc Vignonnet - Une vallée ouverte, un axe de communication.

Déboisement sur versant.

Aménagements sur la Sumène en aval d'Ydes - Une rivière mise à nu.

Ydes bourg - Prairies de fauche et granges en fond de vallée - Versants boisés.

Vendes - La Sumène en amont de Bassignac - Une vallée encaissée et boisée.

Table basaltique de Chastel Marlhac (depuis la D30) - Un élément repère dans les paysages.

Vallée de la Sumène en aval de Vebret - Rideau d'arbres en bordure de la rivière - Vallée dominée par la table basaltique de Chastel Marlhac.

Usines Lapeyre à Ydes - Des paysages marqués par l'activité industrielle.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Le bassin de Ydes apparaît dans le paysage comme une dépression topographique en forme d'amande, dominée de part et d'autre par des plateaux (dénivelés pouvant atteindre 300 m).
Il atteint, dans sa plus grande largeur, environ 3 km, pour 8 km de long.

Des paysages qui trouvent leur origine en grande partie dans la géologie : le bassin d'Ydes correspond, du point de vue tectonique, à un fossé d'effondrement, qui a conditionné l'implantation de la rivière Sumène.

Il se situe dans une zone de transition géologique. Les formations volcaniques issues du Massif Cantalien trouvent ici leur terminaison occidentale et cèdent la place aux roches cristallines du socle.

Entre les deux s'intercale le sillon houiller, sur lequel vient s'appuyer un jeu de failles.

Quelques affleurements, en particulier à la hauteur de talus routiers, trahissent très ponctuellement la présence du sillon houiller.

La Sumène, grossie du Mars, s'écoule au fond d'une vallée très évasée dont le fond, comblé par d'épais dépôts fluvio-glaciaires, est large et présente une topographie très plane.

Pour qui vient de Mauriac, le contraste est important.
Après avoir suivi les vallées encaissées et boisées du Mars et de la partie aval de la Sumène (secteur de Vendes), la route débouche brusquement, à la hauteur de Largnac, dans le bassin proprement dit, où les paysages et les perspectives s'ouvrent.

Le reste du bassin, composé essentiellement de roches du socle, s'il présente dans le détail une topographie relativement irrégulière (relief de plaine où émergent des petites collines allongées), se caractérise par sa morphologie très douce, les pentes n'atteignant que très rarement des valeurs importantes.

Les versants qui limitent le bassin présentent par contre des pentes beaucoup plus marquées.

Les versants qui délimitent le bassin apparaissent d'autant plus dans le paysage qu'ils sont boisés et couronnés de falaises et de tables rocheuses qui constituent des points d'appels visuels très forts (Chastel Marlhac).

Le réseau hydrographique se limite à la Sumène, qui décrit, dans le fond de vallée, de larges méandres.

La rivière, selon que ses berges soient dépourvues de végétation, ou colonisées par une ripisylve où dominent les arbres de moyen et de haut jet, apparaît et se dérobe successivement aux regards.

Les berges de la Sumène apparaissent très humanisées : enrochements et zones où la ripisylve a été « entretenue » se succèdent.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION ET SENSIBILITÉS

Le bassin de Ydes associe, dans un espace restreint, des paysages ruraux et agricoles à des paysages marqués par l'activité industrielle.

L'extraction du charbon a constitué une des spécificités du secteur. Les niveaux houillers ont en effet été exploités par de petites mais nombreuses mines, groupées autour d'Ydes et de Vendes.
Si l'activité d'extraction du charbon proprement dite ne marque aujourd'hui les paysages que de façon très marginale, elle est par contre à l'origine d'un bâti à caractère industriel bien spécifique, qui s'oppose au bâti rural des secteurs environnants.

Aujourd'hui tombées en désuétude, quelques fois abandonnées, les maisons des cités ouvrières contribuent à donner leur personnalité et leur spécificité aux paysages du bassin de Ydes
Un patrimoine à préserver ?

Malgré l'interruption de l'extraction de charbon, les paysages ont conservé le caractère industriel, d'autres industries ayant pris le relais (usines Lapeyre à Ydes).

Les bâtiments industriels, situés à l'entrée même de Ydes, marquent, quand on arrive de Bort, l'entrée de ville, qui revêt d'autre part, par son bâti et les aménagements des abords de la route, un caractère très urbain.

Les paysages du reste du bassin sont restés ruraux. Seul, Saignes situé à 4 km de Ydes connaît une urbanisation sous forme de lotissements.

Le fond du bassin est voué à l'activité agricole qui, compte tenu des faibles contraintes topographiques, a connu une forte mécanisation.
Les sols, et en particulier ceux de la vallée de la Sumène d'origine alluviale, ont un bon potentiel agronomique.

Des paysages agricoles dominés par les prairies, quelque fois artificielles, où viennent s'intercaler quelques champs cultivés (maïs).

Les parcelles sont le plus souvent de grande taille, limitées par un réseau de haies bocagères ouvert.

Si les vues depuis le fond de vallée sont rasantes, les paysages restent ouverts du fait de la faible densité du réseau bocager.
Les vues sont toutefois limitées par les versants du bassin, très boisés, l'arbre constitue «le fond du décor».

Les boisements, éliminés du fond de vallée ne subsistent que sur les pentes les plus fortes : versants des collines et surtout rebords de bassin.
Dès que les pentes s'amenuisent, les forêts laissent la place à des prairies et les paysages s'ouvrent.

La ripisylve souligne le cours sinueux de la rivière et contraste avec le caractère rectiligne des haies bocagères, lorsqu'elles subsistent.

La rivière constitue un point d'accroche visuel fort, à la valeur paysagère sensible, déterminée en grande partie par la végétation qui l'accompagne. Cette dernière met véritablement « en scène » la rivière : en fonction des techniques d'entretien mises en œuvre, la rivière acquiert ou non un intérêt paysager.

En aval de Largnac, la vallée de la Sumène, qu'emprunte la route, se caractérise au contraire, outre son encaissement important, par des boisements qui colonisent intégralement les versants.
Seul, le fond de la vallée, très étroit a fait l'objet d'une mise en valeur agricole très ponctuelle (prairies).Quelques reboisements (résineux et peupleraies) tendent à fermer ces micro-paysages.

L'habitat est dans le bassin relativement dispersé.
De nombreux villages et fermes isolés s'intercalent entre les bourgs.
Les paysages apparaissent de ce fait très humanisés.

Un habitat qui, du fait de sa dispersion et de son implantation, est très présent dans les paysages.

ÉLÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Ancienne voie et ouvrages d'art liés à la voie ferrée abandonnée (vallées du Mars)
- Table basaltique de Chastel Marlhac
- Ripisylve le long de la Sumène
- Site de Notre Dame de Roc Vignonnet : vues sur la vallée de la Sumène et le bassin d'Ydes.
- Entrée et traversée de Ydes

Légende

46 - Le bassin d'Ydes

Sommaire

Le plateau de Champagnac et la vallée de la Dordogne

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : VEYRIÈRES, CHAMPAGNAC, YDES, MADIC, SAINT-PIERRE.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Le plateau de Champagnac constitue la partie Nord-Ouest des pays de Sumène.

Situé à l'écart de la D 922 (axe Mauriac/Bort-les-Orgues), le plateau de Champagnac, s'il n'est pas véritablement difficile d'accès, est relativement enclavé.
Il apparaît comme un bout du monde, en particulier dans son extrémité Nord Ouest, qui domine la vallée de la Dordogne et qui présente de nombreuses routes en cul de sac.

En forme de triangle, il est limité sur deux de ses côtés par des frontières naturelles, qui correspondent à des vallées encaissées (Dordogne et Sumène).
La limite entre le Cantal et la Corrèze s'appuie sur la principale d'entre elles, la vallée de la Dordogne.
La limite Sud s'appuie sur le versant qui domine le bassin d'Ydes (qui correspond à un jeu de failles délimitant le bassin houiller).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Géologiquement, le plateau de Champagnac correspond à une zone d'affleurement des roches anciennes du socle (gneiss et granite).
Les altitudes moyennes y avoisinent 600 mètres, avec des points culminants proches des 700 mètres.

Les vallées qui délimitent le plateau sont très encaissées (dénivelés pouvant dépasser 200 m) et constituent des coupures majeures dans les paysages.

La Dordogne à Madic - Une vallée encaissée qui limite le plateau.

Anciennes mines de St-Pierre - Impact de l'activité extractive - Des paysages minéraux.

Madic - Prairies de fauche en fond de vallée.

St-Pierre - Surface du plateau dominée par des Puys boisés.

Habitat ouvrier à Champagnac - Témoignages de l'ancienne activité minière.

Environs de Chamapagnac - Grandes parcelles sur le plateau - Paysages ouverts.

Mise en valeur agricole du plateau - Culture de céréales.

Le réseau hydrographique s'organise autour d'un axe principal, la Dordogne, qui entaille profondément le plateau en s'enfonçant de près de 250 mètres.

Élargie sur la totalité de son cours par les retenues hydroélectriques (barrages de Marèges, de l'Aigle et d'Enchanet), la Dordogne a perdu sa vivacité et prend l'aspect d'une rivière large, dont le cours est lent et tranquille, bien que les débits importants donnent une impression de puissance.

Le fond de la vallée de la Dordogne, complètement ennoyé, n'est plus accessible, les boisements qui couvrent les versants arrivent au ras de l'eau.
Seuls, quelques points d'accès très ponctuels (ponts, chemins d'exploitation...) permettent de s'approcher de l'eau.
Ces accès se terminant quasiment systématiquement en cul de sac, la rivière n'est donc le plus souvent perceptible qu'en vision lointaine panoramique, depuis le rebord du plateau.

La surface du plateau de Champagnac présente une relative platitude.

Un plateau où les vues rasantes dominent et où les éléments verticaux sont très perçus.

Le relief n'acquiert de la diversité que dans la vallée de la Dordogne et les vallons qui viennent s'y greffer et qui se caractérisent par le faible recul de leur tête.

Les ruptures de pente entre les plateaux et les versants des vallées sont marquées.
La transition, souvent très brutale, est soulignée par les lisières des forêts qui couvrent les versants.

Sur le plateau s'individualise une série de petits reliefs (Puys) qui correspondent à des points de sortie de lave où à des lambeaux de coulées, dégagées par l'érosion.
Leurs sommets offrent souvent des vues panoramiques sur les massifs du Cantal et des Monts Dore.

Les reliefs qui dominent la surface du plateau d'une centaine de mètres, jouent un rôle particulièrement important dans la perception des paysages.
Points culminants recouverts de forêts, ils attirent naturellement le regard et présentent de ce fait une forte sensibilité paysagère.

Le secteur de Madic constitue une petite enclave qui doit être mise à part. Correspondant à un ancien lit de la Dordogne que la rivière a abandonné, le vallon au Sud du bourg, comblé par des alluvions, présente un large fond plat et imperméable, occupé par des zones humides.

Le lac de Madic, répertorié dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles du département présente un intérêt naturel et paysager important.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Présentant de faibles contraintes et une relative fertilité, le plateau de Champagnac fait l'objet d'une mise en valeur agricole qu'on peut qualifier, toute proportion gardée, de relativement intensive.
Le réseau bocager se caractérise par son maillage très lâche et souvent incomplet, en particulier dans sa partie Nord.

Sous l'effet de l'agrandissement des parcelles, le fil de fer barbelé prend de plus en plus la place des haies. Les paysages tendent donc à s'ouvrir progressivement.

Les parcelles, de grande taille, sont vouées aux prairies et à la culture du maïs ou du blé.

Dans les champs, les nombreuses balles de foin enrubannées sont le témoin de cette intensification de l'activité agricole.

Quelques arbres de plein champs, isolés au milieu des parcelles, attirent le regard et constituent des éléments de verticalité dans des paysages où les horizontales dominent.

Importance visuelle des arbres de plein champs.

Les forêts subsistent de façon relictuelle, leur présence se limite aux versants des vallées encaissées (Dordogne, Sumène), qu'elles couvrent intégralement et aux Puys qui ponctuent la surface du plateau.

Situés en position dominante sur les Puys, les petits boisements morcelés rendent importante la présence de l'arbre dans les paysages.

Les feuillus (chêne et hêtre) dominent, les résineux n'étant représentés qu'au niveau de quelques reboisements, de surface limitée.
Le paysage industriel minier lié à l'extraction du charbon et de l'uranium marque encore les paysages sur le plateau de Champagnac.
Le site de Saint-Pierre, exploité depuis les années 60 est actuellement en cours de réhabilitation et devrait voir son impact atténué.
Il se caractérise encore aujourd'hui par des paysages très minéraux.

L'habitat est relativement dispersé. Il se localise préférentiellement en bordure des axes de circulation.

Les villages prennent souvent de ce fait une forme linéaire sans qu'il y ait de véritable organisation du bâti (Champagnac, Saint-Pierre). Les bâtiment sont en effet disposés de façon très lâche (maisons non mitoyennes).
Les bourgs situés en rebord de plateau sont plus agglomérés et constituent des bouts du monde qui dominent la vallée de la Dordogne.

Si les bourgs ont généralement gardé un aspect très rural, Champagnac, avec sa cité ouvrière et Saint-Pierre (village détruit et reconstruit à cause de l'exploitation minière) constituent des exceptions.

Le réseau routier s'organise autour de quelques axes principaux sur lesquels viennent se greffer des routes secondaires qui permettent d'atteindre les différents hameaux et qui se terminent généralement en cul de sac.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Transitions entre les lisières forestières et les plateaux, dans la zones de contact entre les deux types de milieu : passage d'un milieu ouvert à un milieu fermé, développement des accrus forestiers
- Réseau bocager en voie de dégradation
- Points d'accès à la Dordogne : développement des activités touristiques liées à l'eau (aménagements)
- Lac et zones humides dans le secteur de Madic
- Sites miniers de Saint-Pierre (réaménagement) et autres sites d'extraction de roches massives.

Légende

47 - Le plateau de Champagnac et la vallée de la Dordogne

Sommaire

Les plateaux d'Arches, de Jaleyrac et de Méallet

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : ARCHES, SOURNIAC, JALEYRAC, MÉALLET.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Ces plateaux, situés au Sud de la Sumène, constituent une zone de transition géographique avec le pays de Mauriac et la Xaintrie vers le Sud, et, vers l'Ouest, avec les plateaux du Monteil et de la Monselie, situés au pied du massif cantalien.

Les limites Est, Nord et Ouest de cette unité sont bien marquées et coïncident avec les vallées encaissées de la Sumène, du Mars et de la Dordogne, qui sert de frontière avec le département de la Corrèze.
La limite Sud apparait quant à elle plus artificielle, du fait qu'elle coïncide avec les limites communales sur une grande partie de son tracé. Les paysages y évoluant de façon très progressive, sans "accidents".

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Les plateaux qui constituent cette unité correspondent à la terminaison Nord occidentale du massif volcanique cantalien.

Une morphologie qui reflète en partie la différence dans la nature des roches.

Le plateau d'Arches est établi sur l'extrémité des terrains volcaniques, constitués de coulées de basalte qui sont venues se surimposer aux roches anciennes du socle, d'origine métamorphique (gneiss et micaschistes).
Dans le secteur de Méallet, ce sont des formations sédimentaires datant du tertiaire, essentiellement des argiles, qui affleurent.

Déboisement sur le versant de la vallée du Mars (en amont de Joleyrac).

Vallée du Mars en amont de Vendes - Ripisylve très touffue - Prairies de fauche délimitées par un réseau de haies dense.

Ouvrage d'art (Vendes) - Un élément du patrimoine paysager.

Sumène - Une vallée très encaissée - Fond plat dominé par des versants boisés.

Peupleraie en fond de vallée.

Environs de Sourniac - Ruisseau du Labiou encaissé et boisé - Ondulations de la surface du plateau - Forte présence de l'arbre.

Berges de la Sumène.

Le plateau d'Arches / Sourniac présente une surface tabulaire, animée par de larges ondulations qui s'organisent autour d'une ligne de crête principale orientée Sud Est / Nord Ouest.
Les vallées de la Sumène et du Labiou, fortement encaissées dans les roches du socle, ont un profil en V très accusé, qui tranche avec les courbes très douces de la surface du plateau.

Les plateaux de Jaleyrac et de Méallet, séparés par la vallée méridienne du Mars, se caractérisent par une topographie plus chahutée et plus confuse, dûe en grande partie à la nature des roches (argiles), sensibles à l'érosion.
Quelques points culminants (Puy de Lhom, Puy de Montrat), au sommet tabulaire, dominent le plateau de Méallet d'une bonne centaine de mètres.

Ces éminences, qui correspondent à des lambeaux de coulées de basalte, dont le front a reculé sous l'effet de l'érosion, sont particulièrement perceptibles dans les paysages.

Le réseau hydrographique s'organise autour de la Sumène, du Mars, du Marilhou, du Labiou et de la Dordogne.

Profondément encaissées et boisées, les vallées qui entaillent les plateaux sont, à l'exception du Mars, inaccessibles et ont conservé un aspect sauvage qui contraste avec les paysages agricoles des plateaux.
Ces vallées ne sont perceptibles qu'en vision panoramique, depuis le rebord des plateaux.

Seul, le fond de la vallée du Mars, qui accueille la D 922 est accessible.
Il s'élargit légèrement en amont de Vendes, tout en restant étroit.

Des paysages très confinés, les boisements des versants venant conjuguer leurs effets à ceux du relief.

Sur les plateaux de Jaleyrac et de Méallet, un réseau hydrographique secondaire, constitué de petits ruisseaux qui s'écoulent au fond de vallons encaissés d'une quarantaine de mètres, renforce la présence de l'eau.
Ce type de cours d'eau est par contre absent du plateau d'Arches beaucoup plus sec.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les paysages agricoles des plateaux sont largement dominés par les prairies, avec toutefois quelques variations.

Des paysages qui se caractérisent par une forte opposition entre les vallées, intégralement boisées et dépourvues de toute occupation humaine et les plateaux, mis en valeur par l'agriculture, sur lesquels s'est implanté l'habitat.

Sur les plateaux de Jaleyrac et de Méallet, les contraintes topographiques (pentes multiples) ont favorisé le maintien à la fois d'un réseau bocager relativement dense qui tend à cloisonner les paysages et de petits boisements morcelés, situés sur les versants des Puys et sur les secteurs où les pentes sont plus affirmées.
Un phénomène d'épaississement des haies tend en plus à fermer d'avantage les paysages, en particulier en périphérie de ces petits boisements, dont les lisières apparaissent moins franches.

Des petits boisements qui soulignent les lignes du relief et rendent l'arbre très présent dans les paysages.

Les haies associent différentes essences, dont le frêne et le chêne ; le châtaignier y est également présent.

A l'inverse, dans certains secteurs du plateau d'Arches, le maillage tend à s'élargir sous l'effet du regroupement des parcelles, ce qui entraîne une ouverture des paysages, d'autant plus perceptible que les secteurs concernés se trouvent sur les lignes de crêtes, en position dominante (axe Sourniac/Arches).
Ces ouvertures des paysages permettent des vues sur le Limousin (masse sombre).

Le phénomène d'agrandissement du parcellaire ne s'étant pas généralisé, on assiste dans certains secteurs du plateau d'Arches à une juxtaposition et à une imbrication entre des parcelles enclavées de petite taille, limitées par des haies, et des parcelles beaucoup plus grandes, souvent délimitées par des clôtures en barbelé. Les paysages semi ouverts peuvent se refermer très rapidement.

Les vallées les plus encaissées sont totalement abandonnées à la forêt.

Seul, le fond de la vallée du Mars, accessible par le réseau routier, fait l'objet, dans les secteurs où il s'élargit, à une mise en valeur sous forme de prairies de fauche.
Ces espaces restent toutefois très confinés : la forêt atteint le pied des versants, une ripisylve souvent très fournie accompagne le cours d'eau.

Les quelques plantations récentes de résineux (Moulin de Roc) dans le fond de vallée du Mars risquent de provoquer, à terme, une fermeture de ces micro-espaces, dont certains sont par ailleurs utilisés de façon de plus en plus extensive, ce qui favorise une colonisation par la lande et par les accrus forestiers.

La vallée du Mars est par ailleurs la seule vallée à accueillir des éléments du bâti : moulins, granges étables et, dans les secteurs où l'élargissement est plus marqué, hameaux, dont le plus important est Vendes.

Les infrastructures - routes et chemin de fer - ont dans cette vallée un impact visuel important (ouvrages d'art de la ligne ferroviaire).

Les ponts qui enjambent en particulier la vallée du Mars constituent des barrières visuelles.
Se pose le problème de leur devenir depuis l'abandon de la voie de chemin de fer.

L'habitat tend sur le plateau à être dispersé sans qu'il y ait toutefois une dispersion à l'échelle de l'unité d'habitation très marquée.
De nombreux villages (hameaux) viennent s'intercaler entre les bourgs-centres.

Les regroupements des bâtiments sont généralement lâches. Les maisons ne sont pas mitoyennes, ce qui accentue l'impression d'une faible densité de peuplement.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Ouvrages d'art et voie de chemin de fer abandonnés
- Micro espaces du fond de la vallée du Mars en voie de fermeture
- Réseau bocager sur le plateau d'Arches (en voie d'ouverture)
- Implantation de bâtiments agricoles récents
- Boisements sur les Puys et sur les versants

Légende

48 - Les plateaux d'Arches, de Jaleirac et de Méallet

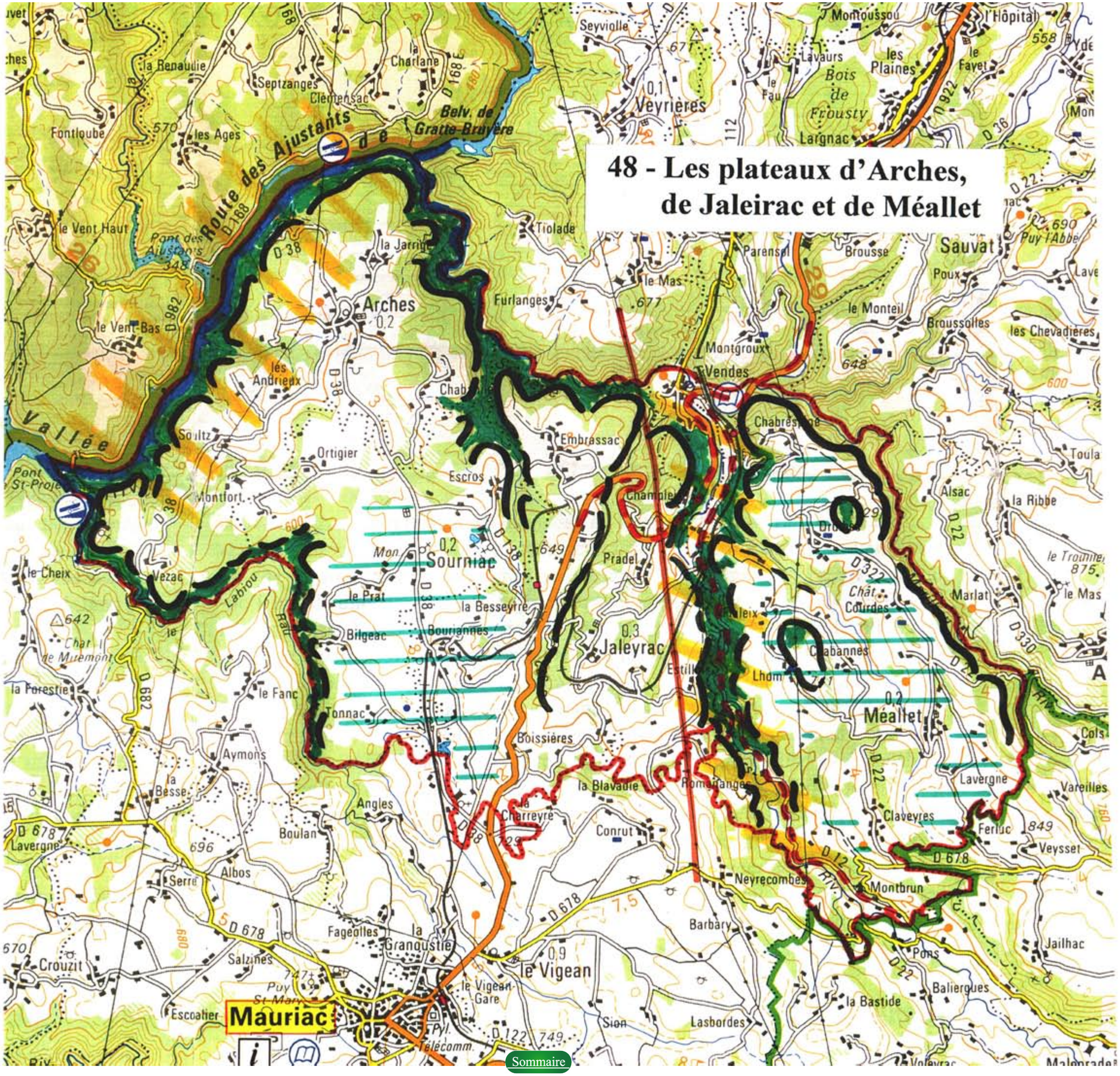

Sommaire

XAINTRIE

XAINTRIE

49 - Les collines de la Xaintrie
50 - Les plateaux de la Xaintrie
51 - Les vallées de la Dordogne et de l'Auze

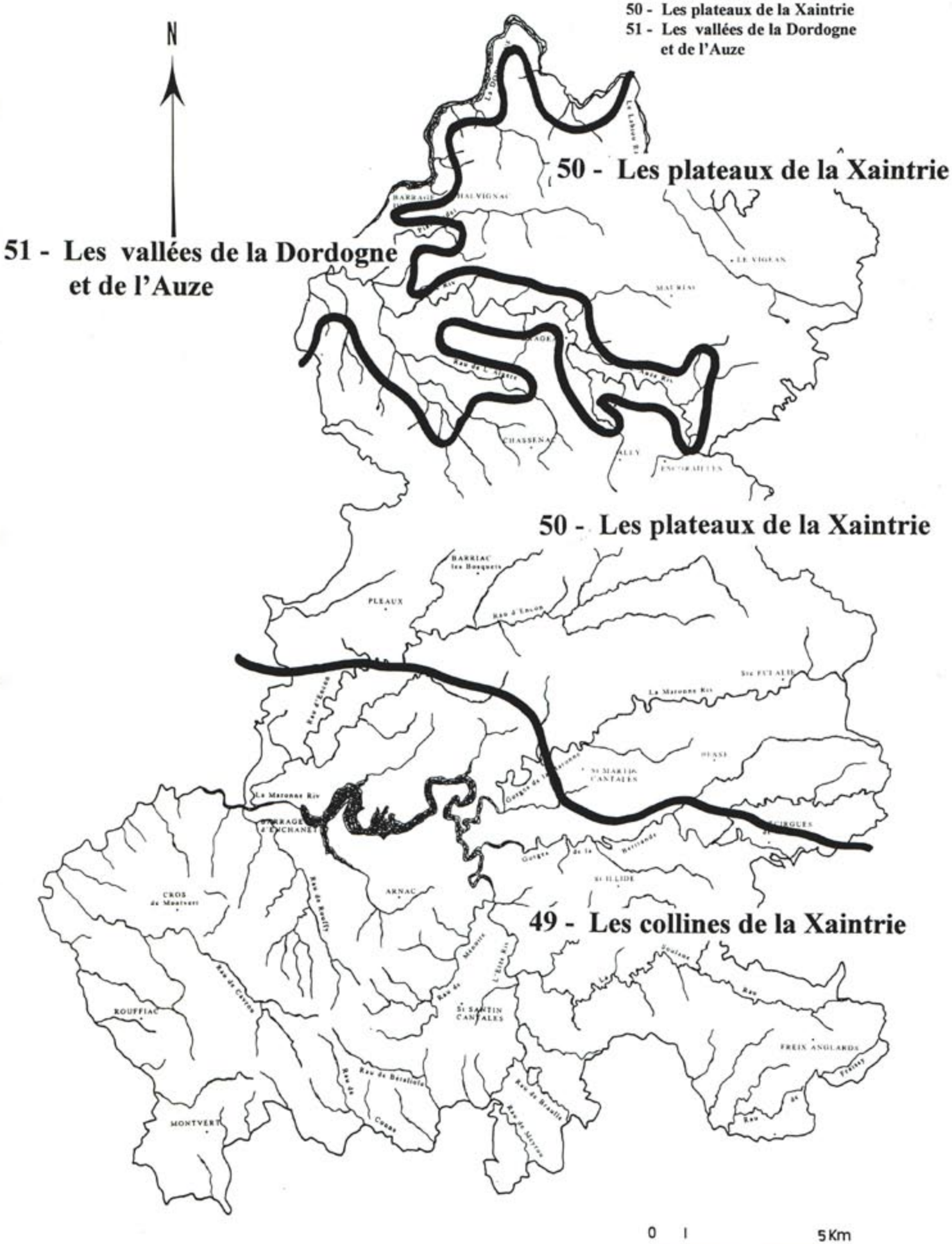

Sommaire

Légende

XAINTRIE

Carte de l'Occupation de l'Espace

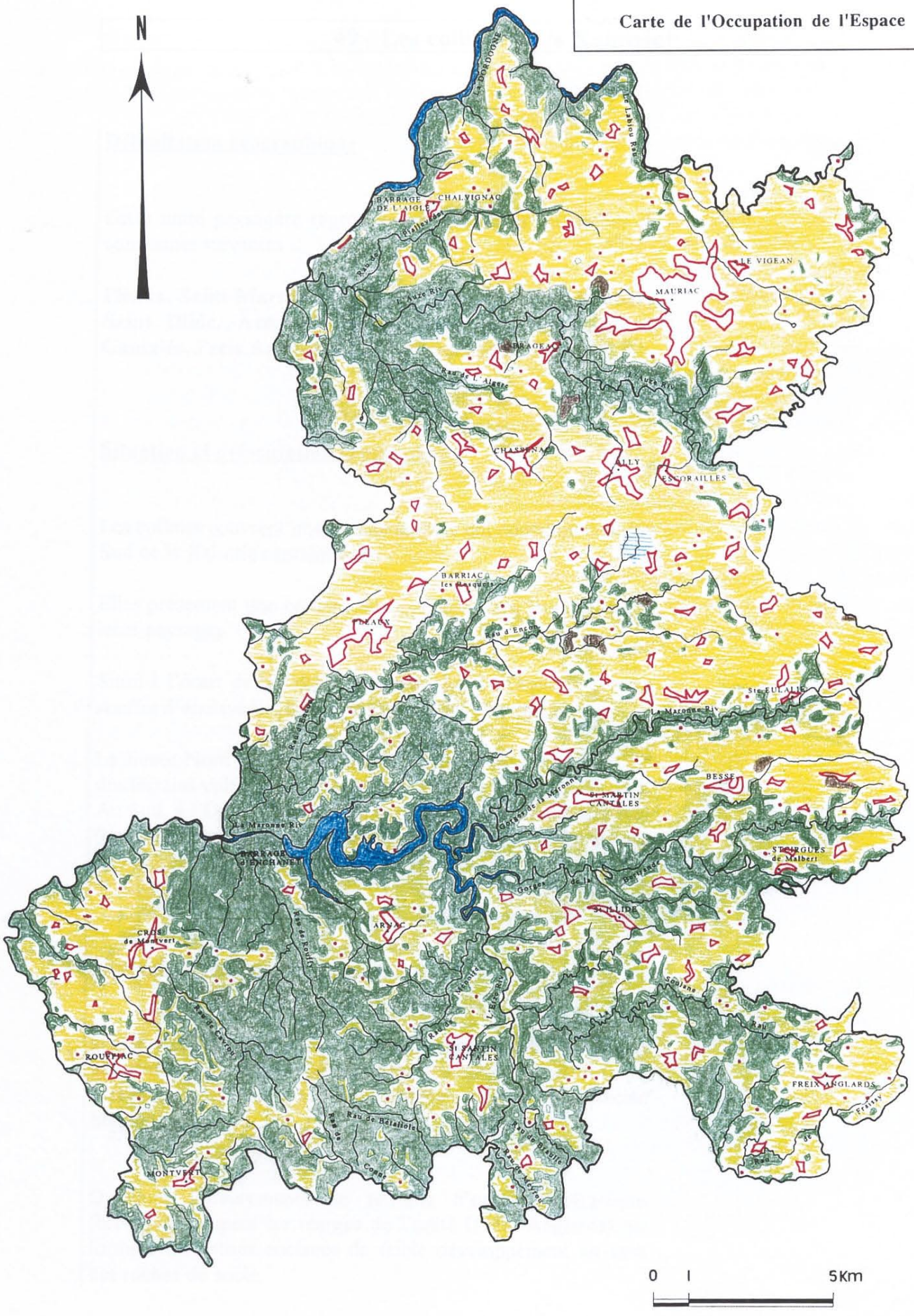

Sommaire

Les collines de la Xaintrie

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : PLEAUX, SAINT-MARTIN-CANTALÈS, SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT, SAINT-ILLIDE, ARNAC, CROS-DE-MONTVERT, SAINT-SANTIN-CANTALÈS, FREIX-ANGLARDS, SAINT-VICTOR.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Les collines couvrent une grande surface qui constitue la partie Sud de la Xaintrie cantalienne.

Elles présentent une certaine homogénéité dans leurs reliefs et leurs paysages.

Situé à l'écart de la D922 qui passe plus à l'Ouest le secteur souffre d'enclavement, dans ses parties les plus reculées.

La limite Nord correspond à une limite géologique : passage des terrains volcaniques aux roches du socle.
Au Sud, à l'Ouest et à l'Est ce sont des limites administratives (communales et départementales) qui marquent la terminaison de l'unité.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

L'essentiel des roches qui composent les collines de la Xaintrie est constitué par des roches du socle (gneiss et micashistes) qui présentent, du fait de leur grande variété, des faciès hétérogènes.

Quelques affleurements de terrains d'origine volcanique (brèches) occupent les marges de l'unité (Freix Anglards) ou forment de petites enclaves de faible développement au sein des roches du socle.

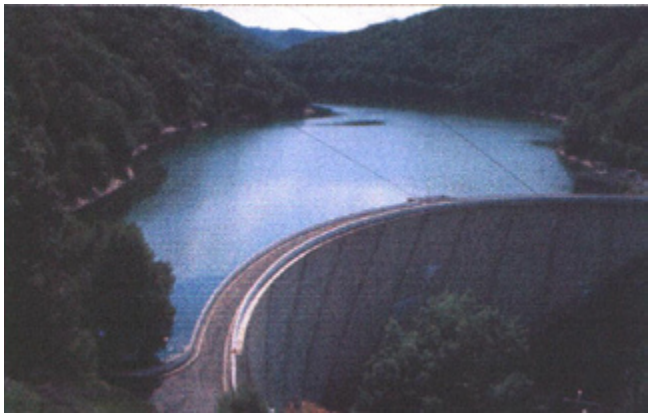

Barrage d'Enchanet (Maronne).

Cherm (D61) - Vergers et prairies de fauche.

Entre Cherm et Enchanet (D61) - Ondulations du terrain - Alternance de prairies et de boisements.

Habitat rural traditionnel (Cherm) - Un patrimoine en voie de dégradation.

Vallée de la Maronne (secteur de Saint-Christophe) - Fond très étroit - Paysages fermés - Respiration apportée par les parcelles (micropaysages).

Grandes parcelles sur versant - Paysages compartimentés par les boisements et le réseau de haies.

Saint-Martin Cantalès - Paysages semi-ouverts - Gorges encaissées.

Vallon encaissé entraînant une fermeture ponctuelle des paysages.

Les lambeaux de roches volcaniques qui ont été épargnés par l'érosion en constituent les principaux points hauts : lignes de crêtes (site du village de Saint-Illide) ou petites éminences (Puech Couffin au Sud-Est de Saint-Illide) qui dominent les paysages environnants d'une cinquantaine de mètres.

Les points hauts permettent des vues panoramiques dominantes.

La topographie se révèle complexe, constituée d'une succession de lignes de crêtes et de collines tabulaires qui se développent parfois en petits plateaux lanièrés séparés par des vallons.

Des petits plateaux digités qui s'avancent en situation de promontoire au dessus des vallons et des vallées.

Le réseau hydrographique est dense, sans véritable orientation préférentielle, et présente de nombreuses sinuosités.

Parfois intermittent, ce réseau hydrographique apparaît sur certains flancs ou fonds de vallon sous la forme de sourçins et d'écoulements diffus repèrables par une végétation à base de joncs qui dessine de véritables dendrites de couleur vert foncé.
En cela, les paysages ne sont pas sans rappeler ceux de la proche Châtaigneraie.

Les vallées de la Maronne et de la Bertrande doivent être mises à part du fait :

- de la présence, dans la vallée de la Maronne, du plan d'eau consécutif à l'ennoyage, par le barrage d'Enchanet, de la partie aval de la vallée ;

Les équipements hydroélectriques à proximité du barrage d'Enchanet (lignes électriques, transformateurs...) donnent aux paysages un caractère « industriel».

- de l'encaissement très prononcé des deux vallées (gorges de Saint-Christophe). Les versants y sont raides, les fonds de vallée sont étroits et souvent inaccessibles (pas de route d'accès). Les rebords des plateaux présentent d'autre part une rupture de pente brutale, le passage de l'horizontale à la verticale se faisant sans transition.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La mise en valeur agricole de ces paysages de collines dépend en grande partie des contraintes liées à la topographie.

Il en résulte une juxtaposition complexe entre des parcelles de prairies et des secteurs boisés.
Quelques zones de déprise se développent dans les secteurs difficilement mécanisables ou enclavés.

Le développement des landes à fougères, s'il se poursuit entraînera, à terme, une fermeture des paysages.

Si les boisements colonisent préférentiellement les pentes et les bas fonds, leur répartition n'obeit toutefois pas à des règles systématiques, quelques uns d'entre eux occupant en effet les sommets des crêtes les plus planes.
De la même façon, la répartition des parcelles agricoles s'affranchit parfois de la topographie, certaines d'entre elles occupant des pentes fortes.

La répartition entre les boisements et l'espace agricole rend l'arbre omniprésent dans les paysages.
Elle crée une interpénétation fine entre les différents types de mise en valeur et de terroirs. Les paysages sont cloisonnés.

Les boisements situés sur les pentes et dans les fonds de vallons épousent fidèlement les formes du relief ; leurs lisières sinueuses, aux formes souples, dessinent alors dans les paysages des arabesques d'un vert sombre.

Certains de ces massifs forestiers, en particulier autour du barrage d'Enchanet, offrent ponctuellement des vues dégagées et donnent l'impression de s'étendre à perte de vue (en particulier depuis la D2).

L'exploitation des forêts ou les déboisements destinés à accroître les terres agricoles (secteur de Freix-Anglards) sont à l'origine de grandes trouées dans le couvert forestier.

Les lisières à vif et rectilignes des défrichements, ajoutent leurs effets aux trouées dans le couvert forestier. Ils sont visibles de très loin et ont un impact paysager important.

Quelques reboisements de résineux sont également à signaler.

L'impact visuel des plantations de résineux est plus marqué en hiver. Ces boisements constituent des masses sombres et compactes dans les paysages qui acquièrent à cette époque une certaine transparence liée à la chute des feuilles.

La mise en valeur agricole se fait sous forme de prairies (naturelles et artificielles) ; quelques champs (essentiellement des céréales) se signalent dans les paysages par leur couleur.

La taille des parcelles est hétérogène.

Dans les zones de petit parcellaire, le réseau de haies bien fournies tend à cloisonner les paysages ; les vues sont courtes.
Sur les secteurs plats, au parcellaire plus lâche (phénomène d'agrandissement), les paysages sont plus ouverts.

Une alternance entre des paysages cloisonnés et fermés (vallons) et des paysages qui s'ouvrent brusquement, souvent sur les lignes de crêtes.
Cette ouverture des paysages est d'autant plus marquée qu'on se situe sur les points hauts qui permettent des vues panoramiques.

Les haies sont le plus souvent de belle venue (quelques unes taillées) et associent un étage arboré (frêne, arbres fruitiers) à un sous étage composé d'aubépine, de houx ou de noisetier.

L'entretetien des haies en bordure de route par des moyens mécaniques (épareuse), très agressif pour le végétal, n'est pas totalement satisfaisant.

Les routes implantées sur les lignes de crêtes permettent des vues dominantes panoramiques.

Le bâti se localise également souvent en lignes de crêtes, en position dominante.
L'accompagnement végétal, sous forme de vergers situés en périphérie, crée une transition entre l'espace bâti et l'espace rural.

Les villages et les bourgs sont visibles de très loin, du fait notamment d'un phénomène de covisibilité de crête à crête.
Ils présentent de ce fait une forte sensibilité en particulier par rapport à l'urbanisation.

En périphérie des bourgs centres se répartit une couronne de villages « satellites », dont la présence tend à humaniser les paysages.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Gorges de la Maronne et de la Bertrande
- Site de Saint-Christophe les Gorges
- Voie de chemin de fer abandonnée et ouvrages d'art
- Plan d'eau du barrage d'Enchanet
- Hameaux enclavés : abandon et dégradation du patrimoine bâti rural

Légende

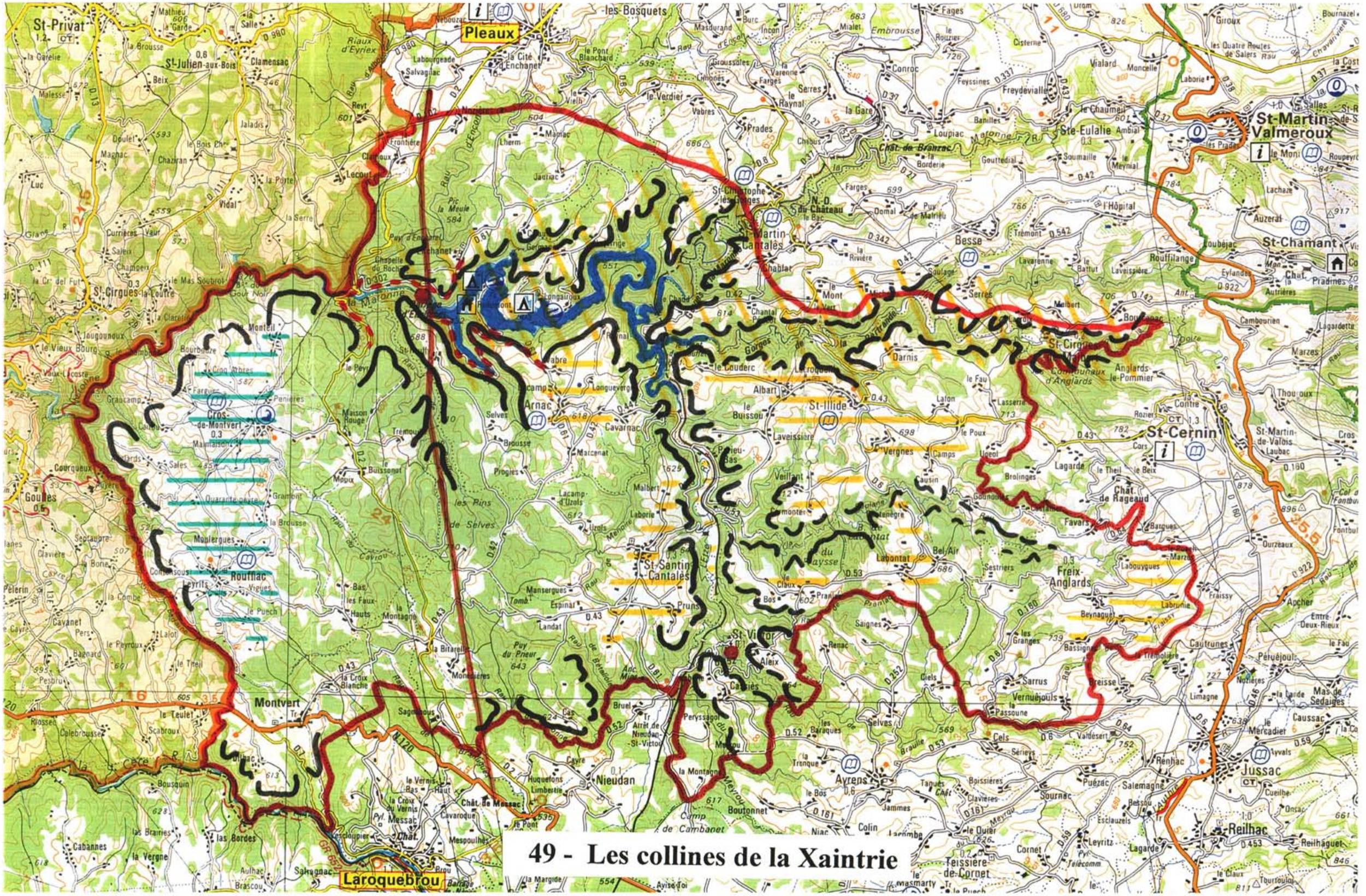

49 - Les collines de la Xaintrie

Sommaire

Les plateaux de la Xaintrie

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : MAURIAC, LE VIGEAN, ESCORAILLES, ALLY, CHAUSSENAC, PLEAUX, BARRIAC LES BOSQUETS, Sainte-EULALIE, BESSE, SAINT-CIRGUES DE MALBERT, SAINT-MARTIN CANTALÈS, CHALVIGNAC.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

L'unité couvre la partie Nord de la Xaintrie, exception faite des vallées de la Dordogne et de l'Auze, qui, du fait de leur profond encaissement, offrent des paysages totalement différents et sont traitées à part.

Elle constitue une zone de plateaux que vient frôler, à l'Ouest, la D922.

Si la partie Nord du plateau se situe dans l'aire d'influence de Mauriac et bénéficie de la desserte routière de l'axe Aurillac / Bort-les-Orgues, le reste de l'unité apparaît plus enclavé.

Les limites de l'unité correspondent, au Sud, avec la zone de transition géologique entre les terrains volcaniques et ceux du socle. Cette dernière est à l'origine de changements importants dans le relief et les paysages.

Les limites Est, Nord et Ouest correspondent par contre à des limites administratives (communales et départementales), qui s'appuient en partie sur des éléments naturels (limites géologiques, vallées).

Les vallées de la Dordogne et de l'Auze sont traitées à part puisqu'elles constituent une unité paysagère à part entière, dont les limites s'appuient sur la topographie (rupture de pente marquant le rebord du plateau).

D37 au Sud d'Ally - Implantation de la route en ligne de crête.

Beth (D680 entre Pleaux et Ally) - Grande parcelle mécanisée sur le plateau - Paysages ouverts.

Beth (D680 entre Pleaux et Ally) - Réseau de haies relictuel sur le plateau.

Sensibilité des paysages - Intégration des bâtiments agricoles.

Alternance des prairies et des cultures.

D42 à l'Ouest de Besse - Champ de céréales.

D2 - Sortie Sud-Ouest de Meaux - Versant du ruisseau d'Encon - Petite parcelle délimitée par un réseau dense de haies bocagères.

La surface du plateau - Une juxtaposition de paysages ouverts et de paysages cloisonnés par un réseau de haies resté quelquefois dense.

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

L'unité constitue le prolongement naturel et la terminaison des plateaux volcaniques situés à l'Ouest du Massif cantalien.
Les plateaux sont en effet constitués de terrains d'origine volcanique :

- basaltes des plateaux, ayant donné naissance aux planèzes de Mauriac (entre Mars et Auze) et de Pleaux / Ally ;
- brèches soudées et indurées qui, du fait de leur dureté et de leur compacité, ont été peu attaquées par l'érosion.

Le relief général de l'unité est celui d'un plateau, en pente douce de l'Est vers l'Ouest, qui présente des vallonnements très lâches et très doux, mais suffisamment marqués pour être à l'origine d'une alternace de creux et de points hauts. Les pentes peuvent prendre quelquefois des valeurs assez fortes.

Même si les vues rasantes dominent, la présence des vallonnements lâches sur les plateaux permet une diversité des perceptions grâce à une alternance de vues dominantes panoramiques, avec une grande profondeur de champs, et de vues beaucoup plus courtes.

Des replats, qui correspondent généralement aux secteurs où affleurent les basaltes, s'intercalent à l'intérieur de ces grands vallonements.

Des replats viennent s'intercaler au sein des collines et autorisent des vues plus rasantes (plateau d'Incom, planèze d'Ally).

Quelques points culminants, correspondent à des points d'émission de lave (Puy Bouval, Puy Saint-Mary) ou à des buttes témoins isolées par l'érosion en avant des fronts de coulée (butte de Miremont).

Les points culminants qui dominent la surface des plateaux permettent des points de vue très dégagés.

Les limites de ces affleurements correspondent à des rebords de coulée en forme de falaises qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de mètres de hauteur et qui constituent la seule présence de la pierre dans les paysages.
Le réseau hydrographique sur la surface des plateaux est peu développé, les principaux émissaires étant constitués des vallées de l'Auze, de la Dordogne et de la Maronne.

L'eau est peu présente dans les paysages et ne s'affirme qu'à la faveur des petites zones humides situées dans les bas fonds.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

La mise en valeur agricole se fait sous forme de prairies de fauche et de pâturages, où s'intercalent quelques champs (maïs, blé...).

Le développement des prairies artificielles introduit des tons verts plus soutenus qui tranchent avec ceux des prairies naturelles et qui attirent le regard.

L'espace agricole occupe les zones planes et les secteurs où les pentes sont les moins marquées.

Le parcellaire est délimité par un réseau de haies dont le frêne constitue l'essence dominante, associé à un sous étage arbustif composé de houx taillé, d'aubépine et de charmille.

L'entretien des haies confère aux arbres souvent taillés en têtard un port et une silhouette caractéristiques, qui constituent un élément d'identité des paysages.

Sur les zones où affleure le basalte, des murets de pierres sèches (épierrement des parcelles) viennent souvent doubler les haies.
Sous l'effet d'un mouvement d'agrandissement et de regroupement des parcelles, le bocage tend à disparaître progressivement.

L'agrandissement du parcellaire est déterminant dans l'évolution des paysages et de leur perception.
Les paysages compartimentés par le réseau de haies et composés de plans successifs qui leur donnent de la profondeur de champs, laissent alors la place à des paysages ouverts.

Non généralisé, il est à l'origine d'une juxtaposition et d'une imbrication entre des parcelles de grande taille et des parcelles beaucoup plus petites, aux formes souvent irrégulières.

Le relief joue un rôle important dans cette distribution :

- le grand parcellaire se localise de façon préférentielle sur les sommets des ondulations. Il est à l'origine de paysages ouverts en position dominante qui autorisent des vues très longues ;
- le petit parcellaire occupe plutôt les pents et les bas fonds. La conjonction entre un réseau bocager dense et la présence des boisements détermine des paysages fermés et des vues courtes.

Dans les secteurs où les pentes sont plus affirmées, les pâtures cèdent la place à des boisements naturels constitués de feuillus, qui se caractérisent par leur homogénéité.
Ce couvert forestier est ponctué de clairières, qui correspondent à des parcelles agricoles installées sur les secteurs où les contraintes de pente sont moins fortes.

L'interconnexion entre les boisements et le réseau de haies dans les secteurs de pente entraîne des paysages très cloisonnés.

Quelques plantations de résineux s'intercalent ponctuellement au sein de ces boisements et tranchent avec eux.
Les déboisements effectués sur certains versants de vallons ont également un impact visuel fort.

L'habitat sur le plateau se caractérise par son regroupement sous forme de bourgs et de hameaux, souvent situés en position d'abri dans des creux topographiques ou sur les versants.
Compacts, ils se signalent parfois dans les paysages par leur ceinture de vergers.

Pas d'habitat dispersé.
Les bourgs en situation dominante, tel Chalvignac, occupent une position de balcon. Visibles de très loin, ils présentent une grande sensibilité paysagère.

Sur les secteurs plats les routes rectilignes autorisent des vues rasantes qui portent loin.
Mauriac apparaît à part, compte tenu de son ambiance plus urbaine.

Les extensions pavillonnaires sous forme de lotissements, notamment en périphérie Nord-Ouest de cette petite ville, marquent les paysages.

La transition entre le milieu rural et le milieu urbain est rapide. Ce contraste est d'autant plus perceptible que l'arrivée sur Mauriac par le Nord (D922) s'effectue au travers d'une vue dominante panoramique qui permet d'embrasser du regard le site dans sa globalité.

Le phénomène d'urbanisation sur le plateau entre Pleaux et Ally, qui s'effectue de façon linéaire le long de la D680 pose des problèmes liés à l'hétérogénéïté et au manque d'identité du bâti.

Les secteurs de crête constituent des zones particulièrement sensibles à l'urbanisation (forte perception).

Les bâtiments agricoles récents s'intègrent souvent assez mal dans les paysages.

L'intégration des bâtiments agricoles est d'autant plus problématique qu'on se situe souvent dans les secteurs les plus facilement mécanisables.
L'ouverture des paysages consécutive à l'agrandissement du parcellaire et à la disparition des haies bocagères tend à diminuer le « pouvoir d'absorption » de ces paysages.

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Réseau bocager
- Abords des villages
- D680 entre Pleaux et Ally (urbanisation)
- Puy de Bouval (point de vue)

Légende

50 - Les plateaux de la Xaintrie

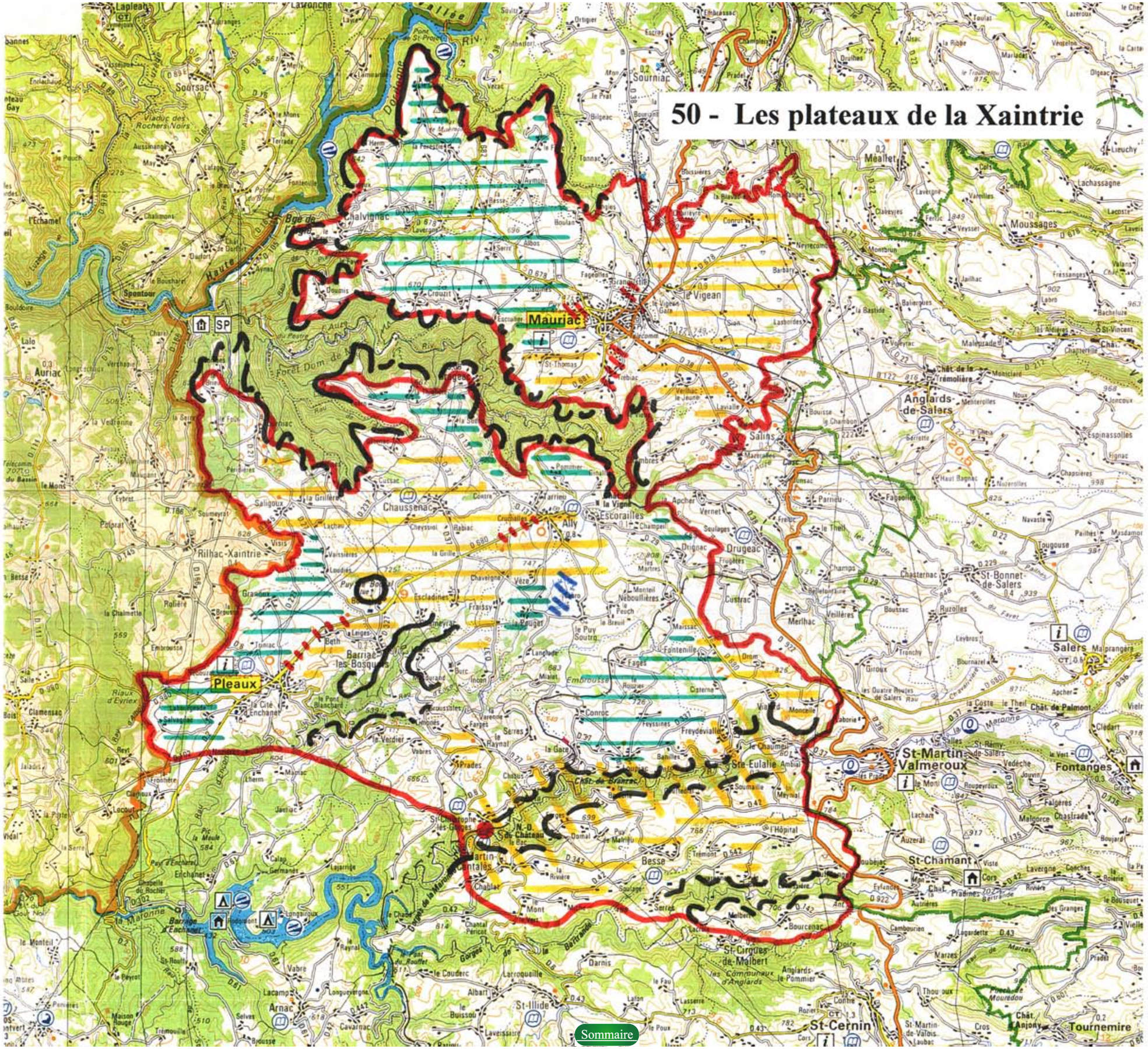

Les vallées de la Dordogne et de l'Auze

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité paysagère regroupe les communes ou parties de communes suivantes : CHALVIGNAC, BRAGEAC, CHAUSSENAC, ALLY, MAURIAC.

SITUATION ET PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE

Cette unité s'articule autour des vallées de la Dordogne et de l'Auze, qui se sont profondement encaissées dans les plateaux du Nord de la Xaintrie.

Il s'agit de secteurs reculés et enclavés, difficilement accessibles, que le réseau routier n'emprunte que très ponctuellement et sur de courtes distances.

Des paysages difficilement accessibles et perceptibles.
Les routes à flanc de versant ne permettent des vues sur les vallées que fugitivement, à l'occasion de fenêtres visuelles au travers du couvert forestier.
Les paysages contrastent fortement avec ceux, beaucoup plus ouverts, des plateaux pourtant tout proches.

Les limites de l'unité sont liées au relief puisqu'elles s'appuient sur la rupture de pente qui marque visuellement et topographiquement le rebord des plateaux qui dominent les vallées.

La Dordogne sert de frontière administrative avec le département voisin de la Corrèze.

Aynes - Vergers de noyers dans le fond de vallée.

Chalvignac - Abords du bourg.

Chalvignac - Vue sur le bourg depuis la D 105 - Encadrement végétal.

Aynes - Elargissement ponctuel de la vallée de la Dordogne,
à l'origine d'un «micro paysage».

Habitation légère de loisir implantée à demeure -
Aménagements extérieurs.

Sécadou.

Impact des aménagements hydroélectriques - Ouvrages sur les rives
de la Dordogne, trouées des lignes électriques dans les boisements.

Vallée de la Dordogne - Une vallée encaissée et boisée -
Une eau domestiquée (barrage hydroélectrique).

GÉOLOGIE, RELIEF, MORPHOLOGIE

Les terrains volcaniques qui constituent la surface des plateaux cèdent ici la place aux roches sous jacentes du socle (gneiss), dans lesquelles les rivières se sont encaissées.

Il en résulte des vallées au profil en V et aux versants raides (les pentes avoisinent la verticale par endroit) qui présentent des dénivelés importants, de plus de 300 m pour la Dordogne, 250 m pour l'Auze.

L'encaissement important de la vallée permet des points de vue plongeants très spectaculaires. Leur rareté les rend d'autant plus attractifs.

Les fonds de vallée sont très étroits et inaccessibles, ce qui a pour conséquence d'accroître l'impression de confinement engendré par l'encaissement et que vient renforcer le caractère sinueux des vallées.

Localement ces fonds de vallée s'élargissent et sont occupés par des prairies et des petits hameaux ou des fermes isolées.

Des affleurements rocheux (falaises) soulignent quelque fois la partie sommitale des versants.

La vallée de la Dordogne, ennoyée par le lac du barrage de l'Aigle, offre des paysages marqués par la présence de l'eau.
La rivière, assagie et calme en amont du barrage (eau « dormante ») retrouve de sa vigueur et de sa puissance en aval (eaux vives).
L'Auze présente quant à elle un cours beaucoup plus sauvage.

La mise en place du barrage a été à l'origine de la création de « nouveaux » paysages liés à l'eau. L'eau maîtrisée par l'homme est un élément valorisant pour le paysage.

OCCUPATION DES SOLS, MODES DE PERCEPTION, SENSIBILITÉS

Les versants des vallées sont intégralement couverts par une forêt homogène composée de feuillus, qui atteint la ligne de crêtes.

La forêt spontanée qui couvre les versants est à l'origine d'une diversité des couleurs et des textures selon les saisons.

Quelques déboisements constituent des trouées dans ce couvert végétal.

Ils sont en partie liés à l'exploitation du bois, mais également, à l'abord du barrage, aux équipements hydroélectriques, notamment sous les réseaux aériens.

Rectilignes, avec des lisières franches, les déboisements sous les lignes électriques qui partent du barrage traversent la forêt de haut en bas et ont un impact paysager important (vision lointaine).

Les abords immédiats du barrage présentent des paysages « industriels » (réseaux aériens, postes de transformation...) ; le mur vertical de l'ouvrage,qui vient barrer la vue, en accentue le caractère spectaculaire.
Ce dernier est d'autant plus marqué que sa perception se fait au dernier moment, la route d'accès présentant à son approche un caractère sinueux.

La couleur claire des bâtiments en périphérie du barrage attire le regard.

Les fonds de vallée, dans les zones très ponctuelles où ils s'élargissent (secteur d'Ayres), acceuillent des petites parcelles enclavées : prairies complantées de fruitiers (châtaigniers, noyers).

Les bords de rivière sont occupées par des prairies humides à la végétation bien spécifique.

Les parcelles des fonds de vallée, en voie d'abandon, sont progressivement colonisées par des taillis de saules entraînant une fermeture des paysages.

L'habitat est dans les vallées quasiment inexistant, excepté au niveau des secteurs où le fond de vallée, plus large, a permis l'établissement de hameaux, dont la présence est liée en partie à l'exploitation hydroélectrique (village EDF à Ayres).

L'attrait touristique se concrétise par la présence d'une autre forme d'habitat qui n'est pas sans impact sur les paysages (mobile-home et caravanes installés à demeure).

L'aménagement des abords des habitations légères de loisir, installées de façon pérenne, met en oeuvre des matériaux et des végétaux incongrus dans les paysages (qui sont ceux utilisés dans les lotissements) : clôtures bois ou PVC, haies de tuyas, arbres à vocation ornementale...

ELÉMENTS DE VALEUR ET ENJEUX

- Boisements de pente
- Routes en fond de vallée : D678, D105 (vallée de la Dordogne)
- Alignements d'arbres (fruitiers) en bordure de parcelles

Légende

51 - Les vallées de la Dordogne et de l'Auze

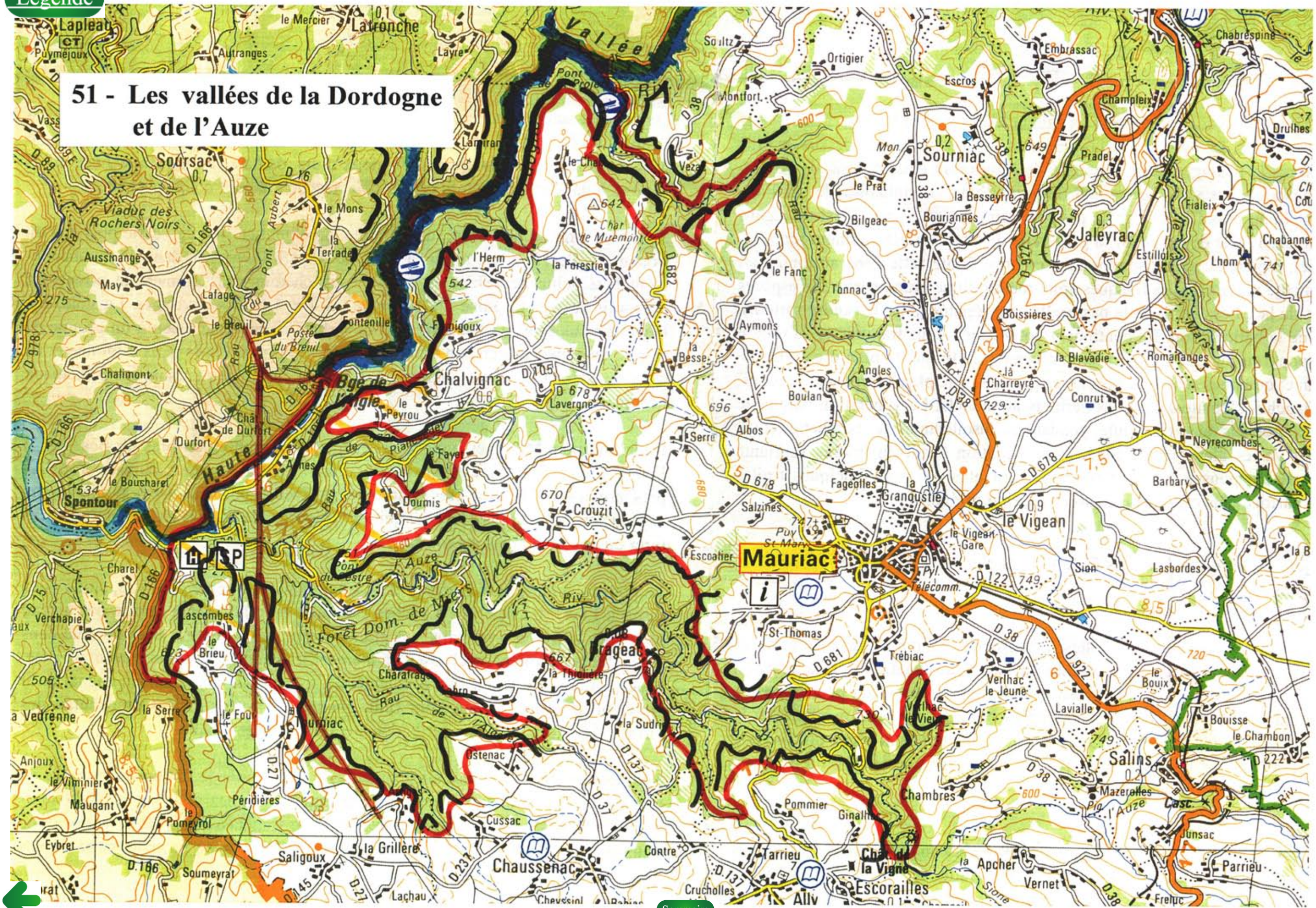

Sommaire